



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Procès-Verbal de Séance

**Conseil départemental
du 13 février 2023**

Première réunion de 2023

N° 331

TARN-et-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

13 février 2023
1^{ère} réunion de 2023

Procès-verbal de séance

COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Michel WEILL
Président

Aveyron-Lère

Mme Valérie RABAULT - Députée de Tarn-et-Garonne
M. Cédric VAISSIÈRES

Beaumont-de-Lomagne

M. Jean-Luc DEPRINCE - Maire de Beaumont-de-Lomagne
Mme Anne IUS

Castelsarrasin

M. Jean-Philippe BÉSIERS - Maire de Castelsarrasin
Mme Véronique COLOMBIÉ

Garonne-Lomagne-Brulhois

M. Christian ASTRUC
Mme Marie-José MAURIÈGE

Moissac

Mme Any DELCHER
M. Romain LOPEZ - Maire de Moissac

Montauban I

M. Ghislain DESCAZEAUX
Mme Liliane MORVAN

Montauban II

Mme Catherine BOURDONCLE
M. José GONZALEZ

Montauban III

Mme Clarisse HEULLAND
M. Bernard PÉCOU

Montech

Mme Dominique SARDEING
M. Michel WEILL - Président du Conseil départemental

Pays de Serres-Sud Quercy

M. Mathieu ALBUGUES
Mme Sophie DELBREIL

Quercy-Aveyron

M. Jean-Claude BERTELLI
Mme Élisabeth CASTAGNÉ

Quercy-Rouergue

M. Emmanuel CROS - Maire de Laguépie
Mme Nadine SINOPOLI - Maire de Septfonds

Tarn-Tescou-Quercy Vert

M. Jérôme BEQ - Maire de Labastide-Saint-Pierre
Mme Patricia DUCASSÉ

Valence

M. Jean-Michel BAYLET- Ancien ministre - Maire de Valence d' Agen
Mme Christiane LE CORRE

Verdun-Sur-Garonne

M. Alain BELLOC - Maire de Pompignan
Mme Marie-Claude NÈGRE - Maire de Campsas

COMMISSION PERMANENTE

Président du conseil départemental :

M. WEILL Michel

Vice-Présidents (9) :

1ère Vice-Présidente : Mme NÈGRE Marie-Claude
2ème Vice-Président : M. DEPRINCE Jean-Luc
3ème Vice-Présidente : Mme SARDEING Dominique
4ème Vice-Président : M. GONZALEZ José
5ème Vice-Présidente : Mme BOURDONCLE Catherine
6ème Vice-Présidente : M. CROS Emmanuel
7ème Vice-Présidente : Mme LE CORRE Christiane
8ème Vice-Président : M. BELLOC Alain
9ème Vice-Président : M. BEQ Jérôme

Autres membres (9) :

Mme SINOPOLI Nadine
M. ALBUGUES Mathieu
Mme HEULLAND Clarisse
M. VAISSIÈRES Cédric
M. BÉSIERS Jean-Philippe
Mme MAURIÈGE Marie-José
M. BERTELLI Jean-Claude
M. LOPEZ Romain
M. DESCAZEAUX Ghislain

COMMISSIONS D'ÉTUDE

1^{ère} Commission : Finances

Présidente :	Mme Valérie RABAULT
Vice-Présidente :	Mme Marie-Claude NÈGRE
Secrétaire :	Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Membres :	M. Mathieu ALBUGUES
	M. Christian ASTRUC
	M. Jean-Michel BAYLET
	M. José GONZALEZ
	M. Romain LOPEZ
	Mme Dominique SARDEING

2^{ème} Commission : Personnel, affaires générales

Présidente :	Mme Marie-Claude NÈGRE
Vice-Présidente :	Mme Dominique SARDEING
Secrétaire :	M. José GONZALEZ
Membres :	M. Mathieu ALBUGUES
	M. Christian ASTRUC
	M. Jean-Michel BAYLET
	Mme Élisabeth CASTAGNÉ
	M. Romain LOPEZ
	Mme Valérie RABAULT

3^{ème} Commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

Président :	M. Bernard PÉCOU
Vice-Présidente :	Mme Dominique SARDEING
Secrétaire :	M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :	M. Jean-Claude BERTELLI
	M. Ghislain DESCAZEUX
	Mme Anne IUS
	Mme Marie-José MAURIÈGE
	Mme Marie-Claude NÈGRE
	Mme Nadine SINOPOLI

4^{ème} Commission : Mobilités, infrastructures, routes

Président :	M. Cédric VAISSIÈRES
Vice-Président :	M. Jean-Luc DEPRINCE
Secrétaire :	M. Mathieu ALBUGUES
Membres :	M. Jérôme BEQ M. Jean-Claude BERTELLI M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Catherine BOURDONCLE Mme Any DELCHER Mme Dominique SARDEING

5^{ème} Commission : Solidarité, santé, habitat

Présidente :	Mme Nadine SINOPOLI
Vice-Président :	M. José GONZALEZ
Secrétaire :	Mme Catherine BOURDONCLE
Membres :	Mme Élisabeth CASTAGNÉ Mme Patricia DUCASSÉ Mme Clarisse HEULLAND M. Romain LOPEZ Mme Marie-José MAURIÈGE Mme Marie-Claude NÈGRE

6^{ème} Commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation

Présidente :	Mme Sophie DELBREIL
Vice-Présidente :	Mme Catherine BOURDONCLE
Secrétaire :	M. Emmanuel CROS
Membres :	M. Jean-Michel BAYLET M. Alain BELLOC M. Jean-Claude BERTELLI M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Christiane LE CORRE Mme Liliane MORVAN

7^{ème} Commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts

Présidente :	Mme Liliane MORVAN
Vice-Président :	M. Jérôme BEQ
Secrétaire :	M. Jean-Luc DEPRINCE
Membres :	M. Christian ASTRUC Mme Véronique COLOMBIÉ Mme Sophie DELBREIL Mme Anne IUS Mme Marie-Claude NÈGRE Mme Valérie RABAULT

8^{ème} Commission : Transition écologique, eau, déchets

Président :	M. Michel WEILL
Vice-Président :	M. Alain BELLOC
Secrétaire :	M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :	M. Christian ASTRUC Mme Catherine BOURDONCLE Mme Véronique COLOMBIÉ M. Jean-Luc DEPRINCE Mme Clarisse HEULLAND Mme Liliane MORVAN

9^{ème} Commission : Culture, patrimoine, langue occitane

Présidente :	Mme Patricia DUCASSÉ
Vice-Présidente :	Mme Christiane LE CORRE
Secrétaire :	Mme Dominique SARDEING
Membres :	M. Jean-Philippe BÉSIERS Mme Catherine BOURDONCLE M. Ghislain DESCAZEUX Mme Marie-José MAURIÈGE M. Bernard PÉCOU Mme Valérie RABAULT

10^{ème} Commission : Économie, emploi, insertion, tourisme

Présidente :

Vice-Président :

Secrétaire :

Membres :

Mme Anne IUS

M. Emmanuel CROS

Mme Nadine SINOPOLI

Mme Véronique COLOMBIÉ

Mme Any DELCHER

M. Jean-Luc DEPRINCE

M. José GONZALEZ

Mme Clarisse HEULLAND

Mme Marie-José MAURIÈGE

SOMMAIRE

1 ^{ère} COMMISSION – Finances.....	10
- INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES.....	10
- BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN-ET-GARONNE BUDGET PRIMITIF 2023.....	11
- SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX (SATESE) - BUDGET PRIMITIF 2023.....	13
- RESTAURANT UNIVERSITAIRE - BUDGET PRIMITIF 2023.....	18
- CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE BUDGET PRIMITIF 2023.....	19
- LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL BUDGET PRIMITIF 2023.....	20
- LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL REPRISE SUR PROVISIONS.....	21
- TARN ET GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS BUDGET PRIMITIF 2023.....	22
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023.....	22
- BUDGET PRINCIPAL - CONSTITUTION ET REPRISE SUR PROVISIONS BUDGET PRIMITIF 2023.....	34
- DÉPENSES IMPRÉVUES 2022.....	35
- GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP-AE) RÉVISIONS - CRÉATIONS.....	36
- SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TARN-ET-GARONNE - CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2023.....	36
- GESTION DE LA DETTE.....	37
2 ^{ème} COMMISSION – Personnel, affaires générales.....	41
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LES ACTIONS EN JUSTICE.....	41
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR PERCEVOIR DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES CONSÉCUTIVES À DES SINISTRES.....	42
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSSES.....	42
- COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS.....	43
- IMPRÉVISION EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS CONVENTIONS D'INDEMNISATION.....	43
- CONCESSION DE SERVICE RELATIVE À LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS DESTINÉS À L'INFORMATION DÉPARTEMENTALE ET À L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE.....	45
- ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR LES RÉGIMES SPÉCIFIQUES DE TEMPS DE TRAVAIL.....	48
- ACTUALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SEGUR EN FAVEUR DE CERTAINS PERSONNELS DU DÉPARTEMENT.....	52
- PERSONNEL DÉPARTEMENTAL CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.....	53
- PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS D'ACTIVITÉ.....	55
- MISSION DE VACATION AU SEIN DU PÔLE DES RESSOURCES HUMAINES.....	57
- SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL - BUDGET PRIMITIF 2023.....	58
- FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD).....	60
- FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL NOMBRE DE SUPPLÉANTS POUR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES.....	62
3 ^{ème} COMMISSION – Éducation, enseignement supérieur, sport.....	64
- SECTORISATION SCOLAIRE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'AUCAMVILLE AU SECTEUR DU COLLÈGE SIMONE VEIL À VERDUN-SUR-GARONNE.....	64
- SECTORISATION SCOLAIRE - COLLÈGES DE LA COMMUNE DE CASTELSARRASIN.....	70

- CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU TARN POUR L'ACCUEIL D'ÉLÈVES AU COLLÈGE PIERRE BAYROU À SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL.....	71
- AIDE AUX COLLÉGIENS - MODIFICATION DES CRITÈRES.....	74
- POLITIQUE BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL ET DE QUALITÉ DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE DES COLLÈGES PUBLICS DE TARN-ET-GARONNE.....	75
- POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA LAÏCITÉ ET DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE DÉTERMINATION DES AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES.....	78
4ème COMMISSION – Mobilités, infrastructure, routes.....	84
- LIGNE À GRANDE VITESSE GRAND PROJET DU SUD-OUEST (LGV-GPSO).....	84
- VOIRIE DÉPARTEMENTALE.....	87
- DÉCLASSEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 97 BOULEVARD BLAISE DOUMERC À MONTAUBAN ANCIENNE PAIERIE DÉPARTEMENTALE.....	93
- PROGRAMME DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR LE PATRIMOINE BÂTI DÉPARTEMENTAL.....	95
- PROGRAMME DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX (HORS COLLÈGES ET HORS INSTALLATIONS SPORTIVES).....	96
- PROGRAMME DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES ET DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DÉPARTEMENTAUX.....	100
- AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE VERDUN-SUR-GARONNE.....	104
- AVANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE VERCINGÉTORIX À MONTECH.....	108
- AVANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU À LABASTIDE-SAINT-PIERRE.....	109
- BILAN ET PERSPECTIVES DE LA SITUATION ÉNERGÉTIQUE DU DÉPARTEMENT.....	110
5ème COMMISSION – Solidarité, santé, habitat.....	111
- SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX MÉDICO-SOCIAUX.....	111
- CONVENTION DE GESTION DES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT.....	112
- FONDS DE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DU DÉPARTEMENT.....	113
- TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES LA « MÉDIÉVALE ARGENTÉE » À LAUZERTE.....	114
- ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLÉMENTAIRE AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE PRESTATAIRES.....	115
- ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER AUX SERVICES D'AIDE À DOMICILE PUBLICS.....	116
- PROTOCOLE RELATIF AUX FUGUES DE MINEURS PLACÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIO-ÉDUCATIFS DU TARN-ET-GARONNE.....	118
- CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS À MOISSAC - DEMANDE DE SUBVENTION.....	119
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION IDDEES À CAUSSADE.....	120
6ème COMMISSION – Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation.....	121
- SYNDICAT MIXTE "TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT".....	121
- PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023 DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) ET LANCEMENT DE LA RÉVISION DU SCHÉMA POUR LA PÉRIODE 2024-2029.....	135
7ème COMMISSION – Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts.....	138

- CONVENTION AVEC LA RÉGION OCCITANIE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE, DE LA FORÊT ET DE L'AGROALIMENTAIRE.....	138
- DEVENIR DE L'ABATTOIR DE MONTAUBAN.....	141
- POLITIQUE SANITAIRE DÉPARTEMENTALE PARTICIPATIONS SUR LES ANALYSES.....	145
8ème COMMISSION – Transition écologique, eau, déchets.....	149
- AIDE EXCEPTIONNELLE À LA FÉDÉRATION DE CHASSE POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE VENAISON.....	149
- ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE L'ESPACE "RIVIÈRE".....	150
9ème COMMISSION – Culture patrimoine, langue occitane.....	151
- EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF "COLLÈGE AU CINÉMA".....	151
- MODE OPÉRATOIRE DU DISPOSITIF "ÉTONNANT ÉTÉ 2023".....	153
- PROJET DE CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE 2023-2025.....	154
- PROJET « PREMIÈRES PAGES ».....	155
10ème COMMISSION – Économie, emploi, insertion, tourisme.....	157
- TARN-ET-GARONNE TOURISME - BILAN D'ACTIVITÉ 2022 ET PLAN D'ACTION 2023.....	157
- JALONNEMENT DE LA VÉLOROUTE V87 "LA VAGABONDE" PHASE TRAVAUX.....	158
HORS COMMISSION.....	159
- ADAPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	159
- ESPACE DE TRAVAIL NUMÉRIQUE - VOTE ÉLECTRONIQUE.....	159
MOTION.....	165
- MOTION DÉPOSÉE PAR LES GROUPES « RADICAL ET APPARENTÉS » ET « TARN-ET-GARONNE EN COMMUN » RELATIVE À LA SITUATION PRÉOCCUPANTE DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES.....	165

Séance du 13 février 2023

Budget primitif (1^{ère} réunion de 2023)

L'an deux mille vingt-trois et le treize février à neuf heures trente-neuf, les conseillers départementaux se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Michel Weill, Président du Conseil départemental.

Étaient présents :

- M. ALBUGUES Mathieu
- M. ASTRUC Christian
- M. BAYLET Jean-Michel
- M. BELLOC Alain
- M. BEQ Jérôme
- M. BERTELLI Jean-Claude
- M. BÉSIERS Jean-Philippe
- Mme BOURDONCLE Catherine
- Mme CASTAGNÉ Élisabeth
- Mme COLOMBIÉ Véronique
- M. CROS Emmanuel
- Mme DELBREIL Sophie
- Mme DELCHER Any
- M. DEPRINCE Jean-Luc
- M. DESCAZEAUX Ghislain
- M. GONZALEZ José
- Mme HEULLAND Clarisse
- Mme IUS Anne
- Mme LE CORRE Christiane
- M. LOPEZ Romain
- Mme MAURIÈGE Marie-José
- Mme MORVAN Liliane
- Mme NÈGRE Marie-Claude
- M. PÉCOU Bernard
- Mme RABAULT Valérie
- Mme SARDEING Dominique
- Mme SINOPOLI Nadine
- M. VAISSIÈRES Cédric
- M. WEILL Michel

Absente :

- Mme DUCASSÉ Patricia (procuration donnée à M. BEQ Jérôme)

Le quorum légal fixé par l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales (article 49 du règlement intérieur), soit la majorité absolue des membres en exercice, étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

M. le Président : Bonjour à tout le monde, c'est l'heure. Déjà, vous avez des écrans devant. Si jamais ils vous gênent, vous avez une flèche vers le bas et vous pouvez le faire rentrer. Si vous n'en avez pas besoin l'écran devant vous peut descendre. Il y a une flèche montante et une flèche descendante. Ils se rangent comme faisaient les autres avant.

Ensuite, je vous remets devant vous deux livres, l'un sur Moissac et l'autre sur la guerre d'Espagne. C'est pour vous, je vous les offre.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service du Département et de l'État, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs.

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille ici, au Département de Tarn-et-Garonne, dans le cadre de notre réunion consacrée à l'examen du budget primitif 2023 et des 68 rapports qui s'y rattachent.

La séance d'aujourd'hui se déroule au cœur d'une actualité marquée par la réforme des retraites. Notre majorité en conteste les fondements et le caractère injuste.

Par ailleurs, s'agissant des conséquences du séisme qui a frappé la Turquie et la Syrie, je me suis rapproché de l'Assemblée des Départements de France afin de vous proposer, lors d'une prochaine commission permanente, l'inscription de la collectivité dans un dispositif de soutien aux populations victimes de cette situation.

Ce projet de budget primitif 2023 a été bâti, à l'instar du précédent, sans reprendre le résultat de l'exercice 2022. Aussi, j'ai demandé aux services de préparer, dans une conjoncture difficile que nous avons largement analysée ensemble à l'occasion des débats d'orientations budgétaires du 15 décembre dernier, un projet de budget 2023 à l'euro près, sachant que nous avons deux décisions modificatives devant nous : une en juin à l'occasion de laquelle nous reprendrons les résultats de l'année 2022 et une en octobre, afin de procéder aux ajustements nécessaires en fonction de notre excédent, de l'évolution de nos recettes, de nos dépenses et de l'exécution de nos programmes d'investissement.

C'est ainsi. J'insiste sur le fait, que nous vous présentons un budget sincère, au plus près de nos besoins et conforme à nos ambitions.

Il s'élève à hauteur de 373 237 212,08 € en mouvements réels soit :

- 64 664 820 € en investissement,
- et 308 572 392,08 € en fonctionnement.

Ce projet de budget, supérieur de + 4,96 % à celui de 2022, s'attache, avec volonté, malgré le poids de nos dépenses obligatoires en matière de solidarité, à respecter les axes majeurs énoncés lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement sur lesquelles nous pouvons encore agir (hors mesures imposées par l'État ou encore impacts multiples liés à la guerre en Ukraine) permettant un autofinancement à destination des investissements.

- une maîtrise de l'endettement avec un volume d'emprunt limité à 15 millions d'euros en attendant la reprise du résultat 2022 en juin, permettant la continuité du processus de désendettement déjà engagé.

S'agissant des recettes, au-delà de la fiscalité directe, je souhaite notamment insister sur la fiscalité indirecte à travers le caractère dynamique des recettes des droits de mutations estimés à 44 000 000 € pour 2023 (un ajustement en décision modificative sera possible si besoin). Elles étaient de 49 millions d'euros en 2022 et de 44,8 millions d'euros en 2021.

Comme vous le savez, nous n'avons désormais plus aucune marge de manœuvre quant à la fiscalité directe. Nous ne fonctionnons en la matière qu'avec des dotations compensatoires et autres « inventions », dont seuls les hauts fonctionnaires du Ministère des finances, ont le secret.

Les dotations (dont la dotation globale de fonctionnement, les dotations de péréquations, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, la dotation générale de décentralisation, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, les dotations de l'État au titre des compensations fiscales, la participation de l'État au titre de la maison départementale des personnes handicapées et la prestation de compensation du handicap et les autres participations, dont la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) s'élèvent à 62 142 299 €.

Quant aux participations de l'État au titre du revenu de solidarité active, elle s'élèvent à 22 051 110 €, et celles au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie, à hauteur de 11 860 000 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 31 022 626,08 € dont 15 000 000 € d'emprunt, que nous ferons rentrer dans nos caisses, qu'en fonction de nos besoins en trésorerie, et plus sûrement en 2024 qu'en 2023. Nous sommes donc sur la trajectoire financière annoncée lors des orientations budgétaires de 2022 avec, sur 2022-2028, 100 millions d'euros de volume global d'emprunt pour, sur la même période, 114 millions d'euros de remboursement de capital.

S'agissant des dépenses, afin de vous présenter avec courage, ambition et responsabilité, un projet de budget primitif au plus proche de la réalité, il a été demandé aux services, lors des arbitrages, de recentrer leurs demandes afin de ne pas mobiliser de crédits inutilement, tout en respectant la volonté politique de la majorité départementale, dont notamment le plan de relance 2022-2028, véritable fil rouge de la mandature.

Le processus budgétaire revenant sur deux décisions modificatives, ce budget sera réajusté, si nécessaire, lors des deux prochaines sessions ; en particulier quant aux crédits de paiement affectés à nos investissements, qui seront comme l'an dernier, fortement revus à la hausse.

S'agissant du total des dépenses liées aux trois allocations individuelles de solidarité (allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap et revenu de solidarité active), celui-ci s'élève à 87 711 220 € et n'est compensé par l'État qu'à hauteur de 40 316 110 € soit 46 % de la dépense. Nous sommes loin, je pense en particulier au revenu de solidarité active, des annonces faites d'une compensation à l'euro près.

Les charges de personnel augmentent de 14 % par rapport au budget primitif 2022, impactées par diverses mesures imposées par l'État, dans un mépris total du principe de libre administration des collectivités territoriales (revalorisation du point d'indice, Ségur de la santé, etc.).

Les charges à caractère général sont en hausse de 23,5 %, l'évolution majeure concerne les fluides et plus particulièrement l'électricité où, face aux incertitudes pesant sur ce poste, une grande prudence a été de mise, et les crédits qui vous sont proposés.

Enfin, à travers ce projet de budget 2023, et je tiens à insister là dessus, j'ai souhaité que soit poursuivie la traduction de l'ambition de la majorité départementale pour cette mandature, s'agissant des investissements directs et indirects.

Cette ambition se retrouve notamment dans les crédits de paiement affectés à nos dépenses d'investissement prévues à hauteur de 83 362 675 € :

- 64 664 820 € en mouvements réels dont 26 607 456,03 € pour les programmes départementaux,
- 18 851 306,97 € pour les programmes non départementaux (subventions versées aux communes, établissement public de coopération intercommunale et tiers).

Pour votre information, les comptes 2022 étant quasiment arrêtés, je vous précise que, concernant le volume des mandats émis sur nos investissements, il n'a jamais été aussi élevé :

- 57 millions d'euros en 2022,
- 54 millions d'euros en 2021,
- 55,5 millions d'euros en 2020.

Par ailleurs, notre accompagnement sans faille apporté au service départemental d'incendie et de secours se traduit par un soutien significatif au fonctionnement, avec une augmentation de 5 %, et une subvention d'équipement de 500 000 €, ce que la précédente majorité a toujours refusé de faire.

Avant d'introduire les principaux rapports inscrits à l'ordre du jour de notre réunion, je souhaite m'arrêter quelques instants sur la situation du groupement d'intérêt public Public labos. En effet, j'ai été personnellement informé des problématiques de nos équipes et j'insiste sur le fait que je prends cette situation très au sérieux, M. Cros suit ce dossier extrêmement sensible.

Face à cette situation, comme l'a souhaité Mme la Présidente de la commission des finances, j'ai demandé à nos services de travailler à l'élaboration de trois scénarios, afin qu'une décision soit prise, dès le mois de juin, pour sortir, d'une manière ou d'une autre, de cette situation de crise.

Plus généralement, si tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour de notre réunion sont importants, je souhaite néanmoins insister sur les rapports suivants :

- **S'agissant de la 2^{ème} commission**, le rapport relatif à l'actualisation du Ségur en faveur de certains personnels du Département revêt une importance particulière. Si cette revalorisation était nécessaire pour ces agents, nous pouvons regretter le fait que l'État ait refusé de co-construire ce dispositif avec les Départements, dans un mépris du principe de libre administration des collectivités territoriales.

- **S'agissant de la 3^{ème} commission**, j'attache une importance particulière au rapport portant sur la politique départementale en faveur de la laïcité et des valeurs de la République. En effet, face aux désordres qui mettent à mal les liens sociaux au sein de la République, notre attachement, sans faille, à la liberté absolue de conscience et au triptyque « Liberté, Égalité, Fraternité » doit être sans cesse réaffirmé.

- **S'agissant de la 4^{ème} commission**, différents rapports mettent en exergue les avancées des projets structurants de la mandature :

- les avancées du dossier ligne à grande vitesse – grand projet sud-ouest. S'agissant de ce dossier et plus généralement de l'aménagement et des raccordements en voirie des territoires impactés par l'implantation de la future gare LGV, territoires qui, je le rappelle, ne se limitent pas au Grand Montauban, j'insiste sur le fait que la détermination du véhicule juridique idoine, n'est à ce jour toujours pas effective. Je me permets également de rappeler que la majorité départementale avait, lors du débat d'orientations budgétaires, esquissé le véhicule porteur de la structure juridique pertinente pour ce faire.

- les trois rapports inscrits dans le plan de relance départemental : avancement du projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne, avancement du projet d'extension du collège Vercingétorix à Montech, avancement du projet d'extension du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.

Je vous précise qu'à l'occasion de notre décision modificative n° 1 ou de la décision modificative n° 2, je vous proposerais d'inscrire 5 millions d'euros de crédits de paiement pour les travaux à venir sur nos collèges de Lafrançaise et Manuel Azaña à Montauban.

- **S'agissant de la 5^{ème} commission**, je me félicite du rapport portant sur la méthodologie de révision et d'actualisation des schémas départementaux médico-sociaux. Ces futurs documents de planification vont structurer, pour la suite de notre mandature, nos politiques d'aide et d'action sociale, compétences essentielles du Département.

Dès aujourd'hui, j'ai souhaité prendre en considération la situation difficile que traversent les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, en jetant les bases d'un fonds de secours à destination de ces établissements.

- **S'agissant de la 6^{ème} commission**, la révision du schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services au public constitue également un dossier important pour le devenir de notre territoire et son développement équilibré.

- **S'agissant de la 7^{ème} commission**, le rapport portant sur l'abattoir de Montauban revêt une importance particulière. En effet, le devenir de cet équipement est central pour l'avenir des éleveurs en Tarn-et-Garonne.

Par ailleurs, le rapport portant sur la participation aux analyses marque un appui, sans faille, de notre collectivité à ce secteur d'activité, qui est aujourd'hui fragilisé par la sécheresse.

- **S'agissant de la 8^{ème} commission**, j'estime que le rapport portant sur l'évolution de la politique de gestion de l'espace « rivière » va dans le sens des attentes des acteurs du secteur.

- **S'agissant de la 9^{ème} commission**, l'expérimentation du dispositif « collège au cinéma » vient renforcer les actions initiées depuis le début de notre mandature en direction de la jeunesse.

- Enfin, **s'agissant de la 10^{ème} commission**, je me félicite des avancées du dossier Véloroute V87 « la Vagabonde ».

Concernant le déroulé de nos séances de travail, je rappelle que nous sommes dans une enceinte politique. Le débat doit être présent et même encouragé. Mais, notre dernière séance ne s'est pas déroulée dans une sérénité propice à des débats éclairés. Il nous faut sortir des polémiques stériles et des attaques personnelles.

L'article 46 de notre règlement intérieur stipule sans ambiguïté que « le déroulement démocratique des séances publiques est basé sur la sérénité des débats et le respect des personnes. Les interpellations de conseiller à conseiller sont interdites. Les discussions ne donnent pas lieu à des débats personnel entre les conseillers ».

Je vous demande donc, conformément à notre règlement intérieur, de respecter ces règles simples. Elles faciliteront la clarté du débat et le respect des personnes.

Comme le stipulent les articles 42 et 43, le Président veille au bon déroulement de l'ordre du jour et gère le temps de parole.

Il peut donc appeler un orateur à ne pas s'écarter du sujet en discussion. L'article 45 précise que si la discussion dépasse le temps imparti et prolonge inutilement la durée de la séance, le Président peut interrompre un conseiller départemental, en l'invitant à conclure brièvement son intervention. Si le Conseiller départemental n'obtempère pas, il peut lui retirer la parole .

Je peux aussi suspendre la séance afin de réunir la conférence des Présidents de groupes d'élus et apprécier la suite à donner si les choses le justifient.

Concernant le déroulement des débats, je rappelle qu'aucun conseiller départemental n'est autorisé à intervenir après le Président. Il est interdit de prendre ou de demander la parole ou d'intervenir pendant un vote.

Voilà quelques règles simples, que je me dois de faire respecter pour la bonne tenue de nos débats.

Avant de conclure mon propos, je souhaite dire quelques mots au sujet des tablettes avec lesquelles vous travaillez aujourd'hui.

En effet, soucieux de moderniser notre collectivité, de sécuriser juridiquement notre action mais aussi ayant un intérêt tout particulier envers les préoccupations environnementales, j'ai souhaité parachever la dématérialisation de nos instances délibérantes avec, notamment les objectifs suivants :

- mettre à disposition des conseillers départementaux des outils performants de travail pour les travaux de l'Assemblée départementale avec un espace de travail numérique dédié et le vote électronique en séance, qui restera bien sûr nominatif.
- et en ce qui concerne l'administration, optimiser les délais de traitement et d'élaboration des rapports et de nos différents actes administratifs (délibérations et arrêtés).

À l'instar de nombreuses collectivités qui ont mis en œuvre ce type de projet, il s'agit là d'un projet global et structurant, dont le déploiement se fera en plusieurs phases.

La première, pour laquelle la plupart d'entre vous, ont été formés, est celle du lancement de l'espace de travail dématérialisé à destination des élus avec la solution « Nomad » proposée par la société Digitech, ici présente dans la salle. Cette phase, est imminente et j'ai totale satisfaction de voir que, certains autour de cette table, sont déjà venus avec leur nouvel outil de travail. Au fur et à mesure du mandat, je suis certain que nous utiliserons les nombreuses fonctionnalités que l'outil propose, et que nous les découvrirons, chacun à notre rythme.

Dans un second temps, il nous sera possible de voter électroniquement et directement en séance avec la solution « Nomad vote ». La nouvelle configuration de notre hémicycle permettra d'ici peu, lorsque les travaux de cette salle seront totalement achevés, de mettre en place cette nouvelle modalité de vote, dont la première utilisation est envisagée lors de la commission permanente d'avril, avec je l'espère une utilisation lors de notre séance plénière du mois de juin.

La troisième phase de notre projet concerne davantage le fonctionnement de l'administration départementale, avec l'optimisation des procédures à destination de nos agents pour l'élaboration de leurs rapports et délibérations, et à terme des arrêtés. Les services seront également accompagnés dans cette conduite au changement. Son déploiement est annoncé pour l'automne prochain, je ne m'y attarde donc pas aujourd'hui.

Mme Nègre en sa qualité de première vice-Présidente mène le projet. Elle le suit de près. En effet, courant janvier, elle a réuni les Présidents de groupe pour une présentation détaillée, et ces jours-ci, une grande partie des élus, y compris moi même, avons pu assister à la formation du « cartable numérique ». Il me semblait important que cette séance de formation se fasse au préalable de notre session de ce jour.

Je vous remercie d'avoir su vous rendre disponible. Votre présence traduira certainement, la bonne réussite de ce projet, son efficacité et son adhésion par et pour chacun d'entre nous.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour, je tenais à vous informer que nous allons maintenant constater le quorum, conformément aux dispositions de l'article L.3121-14 du code général des collectivités territoriales. Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir prendre en considération les procurations suivantes :

- Mme Patricia Ducassé donne pouvoir à M. Jérôme Beq,
- Mme Valérie Rabault, retardée, donne pouvoir à Mme Dominique Sardeing.

Aussi, en attendant son arrivée, je vous propose de commencer par la présentation des rapports de la première commission qui ne sont pas rapportés par Mme Rabault.

Nous devons également procéder à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article 39 du règlement intérieur. Je vous propose que cette fonction soit assurée, comme lors des séances précédentes, par M. Vaissières.

Je rappelle la date d'envoi des convocations, de l'ordre du jour et des rapports. Ces documents vous ont été adressés le 31 janvier 2023. Ces documents sont consultables sur intranet depuis la même date (espace élus) et ont donc été déposés, par ailleurs, pour la première fois, sur l'application « Nomad » à cette même date.

Une première correspondance vous a été envoyée le 27 janvier 2023 sur le rapport relatif à la concession de service public de mobiliers urbains. Conformément aux textes en vigueur en la matière, le délai d'envoi pour ce dossier particulier, et ses annexes, est fixé à 15 jours au préalable de la séance.

Une deuxième correspondance vous a été envoyée le 10 février 2023 afin de vous informer sur l'avis rendu par le comité social territorial du 8 février concernant le rapport relatif aux cycles de temps de travail.

Les 10 commissions d'étude se sont quant à elles réunies, du 2 au 10 février dernier, pour émettre un avis sur les dossiers relevant de leurs compétences respectives.

Il convient d'approuver le procès-verbal de la séance de l'Assemblée départementale du 15 décembre 2022, envoyé le 7 février 2023 et déposé sur l'intranet le même jour.

Ont été déposés le jeudi 9 février 2023 :

- par les deux groupes d'élus qui composent la majorité, une motion portant sur la situation préoccupante des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- par Mme Delcher et M. Lopez, un vœu contre la carte scolaire 2023-2024.

La motion et le vœu seront traités à la fin de la séance.

68 rapports sont inscrits à l'ordre du jour. Les dossiers seront traités en suivant l'ordre du jour classique des commissions.

Nous allons donc passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Je vais d'abord faire voter l'approbation du procès-verbal du 15 décembre.

Mme Delbreil : M. le Président ? J'ai une remarque, s'il vous plaît. Concernant ce procès-verbal du 15 décembre, à la page n° 46 l'avis de la sixième commission sur la délibération de l'évolution statutaire du syndicat mixte Tarn-et-Garonne numérique indique un avis favorable à l'unanimité. Cependant, lors de la commission qui s'est tenue le 6 décembre et que vous avez tous reçu, chers collègues, concernant ce vote, il y a 5 votes pour, 3 contre et une abstention.

Voilà, je voulais juste que cela soit modifié. Je vous remercie.

M. le Président : Cela sera corrigé. Pour les autres ?

Mme Heulland : Merci M. le Président. Bonjour à tous. Je me permets d'intervenir parce que dans cette approbation du procès-verbal, aux pages 64-65, au moment du vote, concernant Tarn-et-Garonne Aménagement, j'avais procuration de mon binôme M. Bernard Pécou et j'ai voté contre. Vous venez juste de rappeler que, dans le règlement intérieur, il est interdit normalement d'intervenir au moment du vote.

À ce moment là, vous êtes vous même intervenu en disant : « Par contre, cela m'étonnerait. » Ce qui m'ennuie, c'est que ma réponse ne soit pas notée. Alors, peut être que je n'avais pas allumé mon micro et que cela ne s'entend peut être pas sur l'enregistrement. Cependant, j'avais dit que : « Je votais ce que M. Pécou m'avait dit - et j'avais même ajouté que - je ne me permettrais pas de ne pas respecter son vote. »

M. le Président : Très bien. Cela sera rajouté.

Mme Heulland : Merci beaucoup Monsieur. Je voulais, quand même, vous faire part de mon indignation s'agissant de ces appréciations qui remettaient en cause, à ce moment-là, la sincérité du vote de M. Pécou et le respect donné à la parole qui m'était confiée. Je tenais à ce que vous le sachiez tous.

M. le Président : D'accord, il n'y a pas de problème.

Mme Heulland : Je laisse M. Pécou rebondir s'il le souhaite.

M. Pécou : Merci, bonjour à tout le monde. En effet, j'avais vraiment donné mon vote à Mme Heulland. Elle a respecté ce que j'avais dit. Par rapport aux propos de la veille, que nous avons eus, c'était au sujet de l'accord entre Tarn-et-Garonne Numérique et le Grand Montauban. Comme il n'y avait pas eu d'accord, c'est pour cela que nous avons voté contre. Mais s'il y avait eu un accord, nous aurions, bien entendu, voté pour. En tout cas, en effet, j'avais donné mon vote à Mme Heulland.

M. le Président : De quel accord s'agit-il ? Parce que d'abord, Tarn-et-Garonne Numérique n'a rien à voir avec le Grand Montauban.

M. Pécou : Cela était sur l'aménagement.

M. le Président : Le Grand Montauban ne fait pas partie de Tarn-et-Garonne Numérique.

M. Pécou : Je ne vais pas m'étendre sur le sujet mais c'est le rapport numérique. C'est l'accord global. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président : Le rapport global n'était que sur le numérique. Je précise bien.

M. Albugues : Bonjour à toutes et à tous. Ce rapport ne concernait pas que le numérique.

M. le Président : Si !

M. Albugues : Non ! Par nature, il concernait au moins l'irrigation.

M. le Président : Oui. Il transformait le numérique pour l'irrigation. Enfin, nous ajoutons l'irrigation au numérique. Cela est bon ? Plus de question ?

Je passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 6 (*Mmes Delbreil, Heulland, Morvan, MM. Albugues, Descazeaux et Pécou*).

Merci.

Je passe au dossier n° 1.

0

0 0

0

1^{ère} COMMISSION – Finances**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE - BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES**

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération IMEP de Tarn-et-Garonne - BP 2023 - EPRD](#)

Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit du premier rapport.

Ce projet d'état de prévisions de recettes et de dépenses 2023 (EPRD) permet de voter les crédits nécessaires à la continuité du service dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2023 de l'Agence régionale de santé et de l'affectation du résultat de 2022.

Le projet d'état de prévisions de recettes et de dépenses s'élève à 2 923 271 € en dépenses et à 2 786 554 € en recettes.

Le montant estimatif de la dotation annuelle 2023 attendu par l'Agence régionale de santé est évalué à 2 631 379 €.

Comme chaque année, l'institut médico-pédagogique et professionnel de Tarn-et-Garonne propose de verser une subvention de fonctionnement à la coopérative scolaire de l'unité d'enseignement affiliée à l'association départementale de l'Office central de la coopération à l'école des Landes. Le montant de cette subvention pour l'année 2023 est fixé à 316 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN-ET-GARONNE BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération Base de plein air et de loisirs du Tarn-et-Garonne - BP 2023](#)

Puisque Mme Rabault n'est pas arrivée, nous allons sauter les rapports n° 2, 3 et 4. Nous allons lui laisser le soin de les rapporter elle-même et nous allons passer au rapport n° 5. C'est le rapport sur la base de loisirs à Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Avant de vous donner les chiffres bruts sur notre base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave, vous savez qu'il y a une large réflexion qui a été lancée. Nous sommes pour cela accompagnés d'un intervenant spécialisé, fort dynamique et efficace, oserai-je dire. Nous vous communiquerons tout ceci lors de notre prochaine session. Cette étude est en cours, même si nous savons d'ores et déjà que notre préoccupation essentielle va être celle de la piscine. Nous en avons déjà parlé.

Est-ce que nous allons pouvoir utiliser la piscine cet été ? Elle commence sérieusement à dater. Il faudra que toutes les conditions de sécurité soient réunies. Il faut savoir que cette piscine est fort utilisée, notamment pour les cours de natation. Beaucoup de jeunes viennent apprendre à nager à la piscine de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Cela est un équipement essentiel. Nous sommes dans l'attente, mais nous commençons à penser à des solutions alternatives au cas où nous ne pourrions pas l'ouvrir cet été. Le comité de gestion, « sous la houlette » de Mme Le Corre s'y penche sérieusement. Il n'y a pas très longtemps, nous avons eu une réunion très intéressante. Il y avait Mme Mauriège, M. Bésiers, enfin nous y étions tous. Nous avons pu aborder les sujets. Il y a des choses à faire.

Il y a des choses faciles à faire, hormis la piscine, c'est-à-dire une rationalisation, par exemple, des espaces afin de pouvoir accueillir plus de monde en même temps. Nous nous rendons compte que parfois, lorsque nous accueillons un groupe, cela empêche d'en accueillir un second, car les endroits où nous logeons les enfants ne sont pas suffisamment bien pensés. Ce sont des choses relativement faciles.

Sur la salle de musculation, nous avons eu aussi une réflexion sur le sujet. De nouvelles choses seraient peut-être plus judicieuses. Tout ceci afin de avoir des recettes plus intéressantes sur cette base. Nous n'en tirons pas toute la substantifique moelle que nous pourrions avoir et nous pourrions gagner davantage d'argent sur cette base. Vous savez que nous sommes un certain nombre à en être persuadés. Nous serons amenés à en discuter plus en profondeur.

Il y aurait aussi des choses à faire au niveau de la restauration avec la mise en place d'un snack pour l'été et des animations en soirée. Nous en avons beaucoup parlé avec M. le Maire de Saint-Nicolas-de-la-Grave qui, bien sûr, est très preneur. Il y a des choses à faire.

À noter que les chiffres d'attractivité de la base sont revenus à la hauteur de 2019. En 2020 et 2021, avec le covid-19, nous avons eu un gros fléchissement.

Le camping a aussi repris beaucoup en termes d'accueil, notamment avec de nouvelles propositions, à savoir de l'accueil fait pour des groupes sous des tentes. Ce sont des choses qui sont très prisées par les centres de loisirs. Cela marche très bien.

De nouvelles animations vont également être proposées sous une nouvelle forme. C'est-à-dire que « Plage 82 » est finie. Cela fait 10 ans et nous allons tourner la page. Nous pensons que cela a fait son temps. Nous allons proposer de nouvelles choses. Il y a beaucoup à faire sur cette base, notamment sur des activités de découverte de pleine nature, d'ornithologie, etc.

Nous ne pouvons que nous en féliciter et remercier, je tiens à le faire ici, Marlène Canetti qui suit ce dossier. Vous savez que notre directrice de la base est partie. À ce jour, elle n'est pas remplacée. Mme Canetti assure, sous la responsabilité de notre directrice générale adjointe Mme Gautreau, mais avec une équipe sur place très motivée et très dynamique. Il faut le souligner. Ils font tout ce qu'il faut pour que la base fonctionne le mieux possible. Dans l'attente de nouvelles orientations, ils « tiennent la barre » plutôt très bien.

En ce qui concerne les chiffres, si vous voulez des détails, je pourrais essayer de vous répondre et Mme Le Corre aussi. L'équilibre en mouvement du budget s'établit à 2 443 721,52 € et à 1 872 437 € si nous parlons des mouvements réels et des mouvements d'ordre.

En investissement, nous allons faire plusieurs aménagements qui sont prévus : le terrain de football et de rugby, un parcours pour la course d'orientation, la poursuite du diagnostic sur ce que nous appelons « le parc aquatique ».

Des petites idées émergent. Je ne vous en parle pas, car je pourrais y passer beaucoup de temps. Nous verrons cela lors d'une prochaine session. Le diagnostic prospectif vise à optimiser et à rationaliser le fonctionnement et les investissements de la base (mise aux normes des hébergements et des changements d'éclairage, comme partout). Vous savez que nous voulons être vertueux dans ce Département. Donc, nous allons, dans cette base, comme partout ailleurs, réaliser au fur et à mesure des économies d'énergie. Nous allons commencer par remplacer les éclairages par des LED. Cela qui est relativement simple à faire.

En fonctionnement, il est prévu la réalisation d'activités de séjour, de restauration et d'hébergement pour tous les groupes scolaires, les associations sportives ou les autres du Département, ainsi que les colonies. L'accueil de colonies sera une nouvelle activité proposée cette année.

La participation départementale est prévue à hauteur de 1 460 499 €. Cela est un budget qui a été validé par le comité de gestion.

Avis de la commission : Favorable à la majorité (1 abstention).

M. le Président : D'accord pour tout le monde ?

M. Descazeaux : Une petite remarque, Président. Mme la Présidente de la commission, vous parlez d'économies d'énergie et de comportements vertueux. Je vois la mise en place de climatiseurs. Est-ce que cela fait partie des comportements vertueux ?

Mme Sardeing : La mise en place des climatiseurs est à l'étude. Nous sommes sur un budget prévisionnel. Je ne vois pas pourquoi les groupes que nous accueillerions seraient moins bien lotis qu'ailleurs. Effectivement, sur les très chaudes journées d'été, notamment sur la restauration, cela peut être quelque chose d'indispensable, mais cela n'est pas tranché.

M. Descazeaux : Comme vous parliez d'isolation de bâtiments, est-ce que cela ne serait pas une solution ?

Mme Sardeing : Oui, tout à fait. Bien évidemment, la priorité sera donnée à l'isolation. Une étude est en cours à ce sujet. Nous n'avons pas de mobil-home sur ce camping puisque vous savez que cela est un peu particulier. Ce camping est en zone, soi-disant inondable, même si cela peut faire sourire. Cela aurait pu être une question qui aurait pu être posée pour ce type d'hébergement. Nous savons que, maintenant, les campings qui ont des mobil-homes et qui ne proposent pas la climatisation... Un mobil-home est climatisé en soi. Il y fait chaud l'été, il y fait froid l'hiver. Sur nos bâtiments, la priorité va être donnée à l'isolation classique, mais nous n'excluons pas le fait de pouvoir réfléchir, si cela était vraiment indispensable, quant à la mise en place de climatiseurs. Cela n'est pas acté aujourd'hui. Merci.

M. le Président : S'il n'y a pas d'autre question, je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

Mme Sardeing : Alors, Mme Rabault étant arrivée est-ce que je peux ... ?

M. le Président : Non, nous continuons.

Mme Sardeing : Je continue. Nous allons la laisser respirer.

SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX (SATESE) - BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération SATESE - BP 2023](#)

Le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, n'est pas notre « petit bijou », mais cela en est un quand même. C'est un service qui est fortement mis à contribution et qui fonctionne plutôt très bien.

Sur le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, nous avons des dépenses d'investissement de 41 900 € relativement faibles cette année, et des dépenses de fonctionnement de 647 360 €. À noter que les charges à caractère général sont en diminution, même si les charges de personnel sont en augmentation puisque nous avons 10 employés au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 9,8 équivalents temps plein. Il y a eu les augmentations du point, ce dont nous pouvons nous féliciter et il y a des avancements d'échelon. Tout cela fait que ce qui est affecté au personnel est en hausse.

Au niveau des recettes d'investissement, il y en a très peu puisque c'est le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 7 660 €.

Les recettes de fonctionnement se répartissent en participation des communes, cela représente 13 % des recettes pour 90 000 €. Les communes contribuent au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux par des conventions. L'Agence de l'eau pour 41 %, soit 280 000 €, vient abonder le budget du SATESE. Le Département vient mettre le reste, c'est-à-dire les 46 %, soit 312 500 €. Je vous rappelle que, chaque année, nous votons un montant pour le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux et que chaque année, comme cette institution est fort bien gérée, quand nous réactualisons, cette participation est revue à la baisse.

Ce service est un service vertueux. Il convient pour cela d'en remercier sa directrice, Mme Verdier et nos 10 agents qui y travaillent et qui œuvrent sur différents dossiers. Les chiffres sont une chose, mais le travail effectif en est une autre.

Le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux intervient au niveau de l'assainissement collectif en suivant les 139 stations de notre département, avec au moins 2 visites par an. Il assure aussi les réunions thématiques avec les autres partenaires que sont la direction départementale des territoires (DDT) ou l'Agence de l'eau. À ce sujet, je voudrais être très précise. Nous avons, dans ce département, quelques communes qui ont des difficultés par rapport à l'assainissement collectif, notamment qui se retrouvent sous l'emprise d'une décision de la Préfecture leur interdisant de délivrer des permis de construire dans des zones d'assainissement collectif.

Le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux n'est en aucun cas responsable de ces décisions, même si, parfois, les propos que nous pouvons entendre sont un peu flous. Cela est une décision de la direction départementale des territoires. Le SATESE est là en tant que partenaire, donne des indications, fait part de ses remarques, souvent beaucoup plus souples que celles de la Préfecture. Que les choses soient bien claires, le SATESE n'est en aucun cas responsable que des communes, comme Moissac, Labastide-Saint-Pierre, mais aussi Albias, Montech, Montbartier, et malheureusement certainement d'autres communes à venir... Nous avons un souci. Le souci sur l'assainissement collectif est réel. Le souci sur la façon dont cela est géré par les services préfectoraux l'est tout autant. Je le dis, très clairement, puisque toutes les communes ne sont pas logées à la même enseigne et tous les Départements de France ne le sont pas non plus. Cela qui est quand même problématique. M. Bésiers, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Bésiers : Je rejoins ce que vous dites. Cela a des conséquences qui ne sont pas neutres au niveau des réseaux d'assainissement. Vous le savez les uns et les autres, quand il faut repasser les tuyaux ou refaire, je ne dis pas qu'il ne faille pas les refaire, mais on nous met un peu « le couteau sous la gorge ». Ce sont plusieurs millions d'euros qu'il faut trouver. Là aussi, il faudra trouver des financements par rapport à cela, et ce n'est pas toujours évident. L'Agence de l'eau est derrière, mais lorsque nous nous retournons, parfois, nous n'avons pas grand monde. Le Département intervient dans nos décisions. Je parle pour le syndicat mixte eaux confluences, qui est le nôtre sur Castelsarrasin et les 22 communes, dont celle de Moissac, mais je pense qu'il y aura un gros sujet sur ces financements pour la suite. Sinon, tout le monde n'y arrivera pas.

Mme Sardeing : Nous sommes bien d'accord.

M. Beq : À Labastide-Saint-Pierre, malheureusement, nous sommes frappés pareillement, mais le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux fait aussi des rapports. Ce n'est pas parce que nous avons une injonction de la Préfecture que la station fonctionne mal. Le dernier rapport du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux, d'il y a 3 semaines, encadrait en jaune : « l'épuration de la station est excellente ».

Je vous rejoins, M. Bésiers. Les politiques de l'Agence de l'eau viennent de changer. Nous aurons de meilleurs taux de subvention qu'auparavant, mais nous avons déjà 400 000 € de travaux qui démarrent dans 15 jours. Cela n'est qu'un premier morceau de je ne sais combien.

Mme Sardeing : Effectivement, l'Agence de l'eau est en train de mettre en place son onzième programme 2023-2027 dans laquelle il y aurait un accompagnement augmenté. Mais, attention, cela ne sera pas pour toutes les collectivités. Je crains bien que pour Castelsarrasin, Moissac, et même Montech, nous ne rentrions pas « dans les clous ». Nous attendons encore d'avoir les précisions puisque nous ne les avons pas encore reçues. Il faudra faire très attention aux effets d'annonce et à ce qui sera réellement possible.

M. Deprince : pourquoi ils ne « rentrent pas dans les clous » ?

Mme Sardeing : Il y a une histoire de taille de commune, de semi-rurale, etc. Cela est un peu comme la réforme des retraites. Tout le monde a 1 200 €, sauf... Ce sera un peu cela.

Il faut que nous restions vigilants sur le sujet. Le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux suit cela de très près. Je vous incite à communiquer ces informations aux communes de vos cantons. Elles peuvent se rapprocher du SATESE afin d'avoir toutes les précisions. Le SATESE suit cela de très près.

Un autre sujet qui est aussi sensible et qui est en lien, est celui de l'épandage des boues. Vous savez qu'il avait été interdit d'épandre les boues, à cause de la covid-19. Cela devait être levé, mais c'est pareil... cela est levé, sauf... Donc cela n'est pas levé. Nous attendons l'arrêté, mais nous ne rebasculons pas sur ce qui pouvait se faire avant. Il faudra suivre cela de très près. Ce sont des sujets qui concernent toutes les communes avec une station.

Le SATESE intervient aussi au niveau de l'assainissement non collectif. Il contrôle des installations neuves pour une dizaine de communes. Les autres communes passant maintenant par les intercommunalités. Pour autant, le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux anime, forme et harmonise les réseaux des techniciens des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) : il surveille aussi les stations d'assainissement non collectif supérieures à 20 équivalents habitants. Nous en avons de plus en plus. Nous nous rendons compte qu'il y a de plus en plus de lotissements qui créent leur propre station d'assainissement non collectif. Le SATESE surveille un certain nombre d'entre elles.

Le SATESE intervient aussi sur la gestion des rivières et des zones humides en faisant l'animation territoriale, notamment grâce au logiciel « Salamandre ». Vous savez que c'est le Département de Tarn-et-Garonne qui l'a mis en place. Ce logiciel, très suivi, est demandé par d'autres Départements.

Il suit également la qualité des eaux de rivières, notamment sur le débit avec 28 stations de mesure sur notre département, en complément avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Toutes ces mesures sont très importantes dans les périodes difficiles que nous vivons au niveau de la sécheresse.

À ce sujet, je vous indique que le service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux mène une réflexion. Cette réflexion avait été ébauchée, puis laissée un peu de côté. Vu les difficultés que nous avons au niveau de la sécheresse, cela revient. Nous en parlerons de façon plus détaillée lors d'une prochaine séance. Mais, nous sommes en train de re-réfléchir dessus. À savoir, la mise en place d'un réseau de suivi des nappes souterraines de notre département. L'eau de surface, nous la voyons. L'eau qu'il y a dessous, nous la voyons moins. Il est très important de savoir quelles sont nos réserves, notamment au niveau de certains territoires plus caillouteux que ceux de nos bords d'Aveyron, de Tarn ou de Garonne. En accord avec le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), il y a un travail qui va se faire là-dessus. Nous pourrions vous le proposer lors d'une prochaine séance, mais sachez, d'ores et déjà, que nous y travaillons.

Je vous refais le récapitulatif sur le budget pour vous dire ce sur quoi vous allez devoir voter. Un budget en équilibre à 689 260 € pour financer quelques matériels informatiques, des travaux électriques dans des locaux, et des changements de luminaires en LED. Sur les dépenses, une légère hausse, notamment liée à la revalorisation du point d'indice pour le personnel, une participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne estimée à 180 000 € et une participation du Département proposée à hauteur de 312 500 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Pour compléter, l'histoire de l'assainissement dans les villages est une « bombe à retardement ». Il faudra le suivre de près. J'en ai déjà parlé en direct avec Mme la Préfète. Elle dit que cela est comme ça et que nous devons respecter les règles. Mais les règles seront difficiles pour certains. Elles seront très difficiles.

Je pense que le premier village qui a donné est Albias. Albias ne peut plus construire une maison depuis pratiquement 4 ou 5 ans. Connaissant le réseau d'Albias, pour l'avoir pratiqué pendant 30 ou 40 ans, je peux vous dire qu'il y a un sacré travail. C'est-à-dire qu'il faut pratiquement tout refaire. Dans les communes où les réseaux sont un peu plus récents, et si elles n'ont pas trop attendu... Le problème de ces réseaux en mauvais état, ce sont des réseaux qui étaient en amiante-ciment. Les pentes n'étant pas, à l'époque, respectées comme aujourd'hui, nous ne posons pas les tuyaux au laser. Donc, dans les canalisations qui n'ont pas une pente suffisante, il y a des flaques qui se forment. Des gaz se forment à l'intérieur de ces flaques qui attaquent tout le haut des tuyaux. Il y a un effondrement du tuyau. Tout est à refaire. Il existe une méthode, c'est le rechemisage des tuyaux. Cela est quelque chose qu'il faut faire. Il ne faut pas attendre que cela s'effondre, car après cela n'est plus faisable alors que cela est très efficace quand c'est fait avant. Cela coûte cher, mais cela évite d'ouvrir la route et évite de gros travaux. Nous avons l'impression que cela coûte cher, mais cela n'est pas cher par rapport à refaire un réseau neuf.

Je crois que cela devient quelque chose de très urgent. Il va falloir que les collectivités ou les syndicats s'y penchent sérieusement. Par exemple, pour Montech, j'avais demandé à Montbartier, qui est pleine évolution, de créer sa propre station d'épuration et de ne plus aller refouler dans celle de Montech. Vu l'évolution de Montbartier, cela aurait pu être une solution intéressante.

Il y a un autre refus. Le ruisseau où devrait couler la future station d'épuration n'a pas le débit voulu pour pouvoir recevoir un assainissement pour une commune de cette importance. Cela se ferme de partout. Il faut faire très attention à tout cela. Il faut peut-être, par canton, faire des réunions dans les villages, pour en parler. Il y en a que cela ne tracasse pas, mais cela peut être une bombe à retardement qui peut coûter cher. Je ne sais pas ce que fera l'Agence de l'eau, mais elle n'est pas trop portée là-dessus. En ce moment, elle est davantage portée sur les grosses réserves d'eau, que sur l'assainissement. L'assainissement risque bien de rester à la charge des communautés de communes, pour celles qui ont pris cette compétence, ou des communes, pour celles qui ne l'ont pas pris.

En tout cas, je mets aux voix s'il n'y a pas de question. Si.

M. Astruc : M. le Président, juste vous dire que nous avons lancé l'étude des eaux souterraines avec le bureau de recherches géologiques et minières avec une subvention conséquente de l'Agence de l'eau, comme elle le fait dans pareille situation. Cela est bien de poursuivre.

Mme Sardeing : Il me semblait, M. Astruc, que vous aviez fait stopper cette étude. C'est pour cela que nous la relançons.

M. Astruc : Non, pas du tout.

Mme Sardeing : Je n'ai pas les bonnes informations.

M. Astruc : Je me souviens.

M. le Président : À l'époque, je m'occupais de l'eau et je me demande si elle n'a pas été arrêtée à ta demande. Nous allons demander des précisions.

M. Astruc : Vous pouvez demander des précisions. Comment pourrions-nous arrêter une telle étude, qui est fort intéressante, du moins pour l'eau potable et pour l'irrigation en général ? Ils ne voulaient faire qu'une partie. La différence, c'est que j'avais demandé la totalité du département plutôt que des endroits bien déterminés, qu'ils avaient proposés.

M. le Président : Peu importe, elle est relancée. Cela est important de savoir ce qu'il se passe sous terre, surtout en ce moment où il ne pleut pas beaucoup. Peut-être pourrions-nous avoir des surprises cet été...

M. Astruc : Cela se fera sur tout le département ?

Mme Sardeing : Oui. Cela est parfait que nous soyons d'accord sur ce sujet.

M. le Président : Cela se fera sur tout le département.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0

0 0

0

RESTAURANT UNIVERSITAIRE - BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération Restaurant universitaire - BP 2023](#)

Le restaurant universitaire, appelé improprement « resto U »... Je rappelle que cela est un restaurant administratif qui accueille des étudiants, et non pas un restaurant universitaire qui accueille des administratifs. Traditionnellement, nous l'appelons « restaurant universitaire ».

Ce restaurant a retrouvé une activité normale, c'est-à-dire une activité comme celle de 2019. Pour la petite histoire, en 2022, le restaurant a servi 54 391 repas. Cela n'est quand même pas rien, cela fait une moyenne de 224 repas par jour. Il y a des pics de fréquentation. Parfois, nous avons des journées très élevées et cela peut poser 2 soucis :

- un souci de place, peut-être qu'un jour il faudra se poser la question de savoir si la salle de restauration est suffisamment grande,
- un autre souci qui est celui de prévisions pour le cuisinier. Si un jour il fait 150 repas, le lendemain il en a 300. Cela est difficile pour lui de faire du prévisionnel. Nous réfléchissons sur une façon de se pré-inscrire. Ce sont des choses qu'il faudra regarder. Tout cela pour dire que le restaurant marche très bien.

Nous y mangeons bien pour un tarif attractif. Je vous rappelle que nous avons décidé une mesure fort appréciée, de faire en sorte que les élèves mangent au même prix que les étudiants. Je tiens encore à vous remercier de l'avoir acceptée. Vous savez que nos aides-soignants formés sur le site n'avaient pas les mêmes tarifs que ceux des étudiants infirmiers. Nous avons remédié à cela et cela est très apprécié. Je tenais à vous le dire et à vous remercier, encore, de l'avoir accepté.

Ce qui va être mis en place sur le restaurant universitaire, c'est le logiciel Easylis. Il est déjà en route dans les collèges et il donne toute satisfaction. Ce logiciel permet de faciliter l'application de la loi Egalim, qui implique 50 % de produits labellisés, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Nous allons l'étendre au restaurant universitaire.

Le montant du budget du restaurant universitaire s'établit à 584 010 €, si nous comptons les mouvements réels et les mouvements d'ordre, afin de financer le logiciel de JES qui permet une meilleure gestion des stocks et des commandes, ainsi que quelques matériaux de cuisine..

En fonctionnement, les charges essentielles sont les achats alimentaires, les frais de personnel et l'énergie. La participation du Département pour équilibrer ce budget vous est demandée à hauteur de 324 410 €. Si vous voulez des précisions ?

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : S'il n'y a pas de question, je passe au vote.

M. Descazeaux : Une remarque. Je crois que, récemment, il y a eu une proposition d'un groupe à l'Assemblée nationale de faire payer 1 € le repas pour les étudiants. Peut-être que cela vaudrait le coup de se pencher sur cela, même si cela n'est pas passé à l'Assemblée ?

En revanche, nous avons l'autonomie au niveau de notre collectivité, sachant que nos étudiants sont souvent des étudiants qui ont fait le choix de rester, ici, dans le département, notamment sur la filière droit - cela leur coûte moins cher que d'avoir un appartement à Toulouse ou de faire des trajets - cela pourrait être l'occasion de leur permettre de manger à 1 € par repas. Merci.

Mme Sardeing : Aujourd'hui, le repas à 1 € existe déjà. Tous les élèves boursiers ont le droit au repas à 1 €. Une partie est prise en charge par le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Proposer le restaurant universitaire à 1 € pour tous les étudiants, si je te suis, nous pouvons le budgéter. Nous allons le budgéter et nous vous donnerons le résultat de ce que cela pourrait coûter de mettre les repas étudiants à 1 €.

Effectivement, nous gérons le restaurant universitaire, mais nous avons quand même des accords avec le centre régional des œuvres universitaires et scolaires. Nous ne faisons pas tout à fait ce que nous voulons, mais nous pouvons le regarder et nous pouvons faire une projection.

M. le Président : Pas d'autre question ? Je passe aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

M. le Président : Maintenant nous allons passer au budget. Mme Rabault est arrivée. Je la salue.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération CDEF - BP 2023](#)

Bonjour à vous toutes et tous.

Cette délibération porte sur le budget prévisionnel pour le centre départemental de l'enfance et de la famille avec, vous l'avez vu, 2,3 millions d'euros à l'équilibre. Cela est un budget qui est quasiment 100 % Département puisque la dotation prévue de la collectivité est à hauteur de 2 128 000 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?
 Unanimité.

Je vous remercie.

0
 0 0
 0

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération Laboratoire vétérinaire départemental - BP 2023](#)

Je vais quand même re-préciser les choses, car cela est d'une complexité sans nom. Nous avons, à la fois, le laboratoire vétérinaire et le groupement d'intérêt public (GIP) « Public Labos » qui avancent un peu en parallèle. Nous votons un budget pour le laboratoire vétérinaire, sachant qu'une partie repart au groupement d'intérêt public. Les discussions avec le groupement d'intérêt public que nous avons actuellement, à la suite de la motion que nous avons votée, je pense à l'unanimité, c'est l'absence de transparence du groupement d'intérêt public.

En Tarn-et-Garonne, nous avons un laboratoire qui est « une pépite ». Je le dis très sérieusement, qui, bien avant tout le monde, a été capable de garder le PCR que tout le monde a redécouvert au moment de la crise de la Covid-19 en 2020-2021. Cela a permis de faire beaucoup d'analyses. Aujourd'hui, il se retrouve au sein d'un groupement d'intérêt public dans lequel nous n'avons pas de transparence sur le chiffre d'affaires que nous apportons. Je trouve cela absolument déplorable. Depuis juillet 2021, avec la commission des finances, nous avons posé des questions.

Le budget que nous allons voter prend en compte, en net, la participation du Département. D'habitude, elle est autour de 300 000 €. Cette année elle sera réduite, car des compensations interviennent. Tout ceci est très entremêlé et l'absence de transparence n'aide pas à voter de manière éclairée. Je le dis très sérieusement.

Cela revient à voter une subvention de 30 000 €. Cela n'est pas un montant énorme, avec un équilibre sur le laboratoire vétérinaire de 1,3 million d'euros, puisque des compensations interviennent avec le groupement d'intérêt public.

Ce que nous sommes en train de faire, c'est de reconstituer les comptes en distinguant bien ce que le Département paye pour le laboratoire vétérinaire et paye pour le groupement d'intérêt public, en direct, avec les chiffres d'affaires en face. Si nous ne regardons que les coûts, nous ne voyons pas totalement le poids que nous représentons.

Je voudrais saluer les agents du laboratoire vétérinaire de Tarn-et-Garonne qui ont fait preuve de ...

M. le Président : De patience !

Mme Rabault : Plus que de la patience. Ils ont une « pépite ». Ils ont développé une vraie valeur, ajoutée qui a servi au groupement d'intérêt public et aujourd'hui il ne veut pas reconnaître la vraie valeur du Tarn-et-Garonne.

Je trouve cela inacceptable. J'en ai profité pour faire un petit point autre.

Ce rapport a été voté à l'unanimité, mais nous parlons d'une délibération qui concerne 30 488 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Pas de question ? Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL REPRISE SUR PROVISIONS

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération Laboratoire vétérinaire départemental - reprise sur provisions](#)

La comptabilité publique nous impose de passer des provisions quand il y a des risques pour dépréciation, pour tout un tas de raisons particulières. Quand ces risques sont éteints, nous reprenons les provisions et, de mémoire, cette provision est de 6 111 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

TARN ET GARONNE CONSEILS COLLECTIVITÉS BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération TGCC - BP 2023](#)

Tarn-et-Garonne conseils collectivités propose un budget de 540 000 € avec une participation de 479 683 € pour le Département. Je rappelle que l'activité de Tarn-et-Garonne conseils collectivités est :

- l'assistance technique aux communes,
- la conduite des projets touristiques et départementaux, nous travaillons avec eux sur la grotte de Bruniquel. C'est un beau projet.
- et l'assistance de l'institut médico-éducatif et professionnel (IMEP) à Mimizan pour la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'investissement.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération Conseil départemental - budget principal - BP 2023 ; Délibération Conseil départemental - budget principal - BP 2023 \(annexe\)](#)

Si vous le permettez, comme les liasses budgétaires c'est toujours compliqué, j'ai fait une petite présentation avec le soutien du service des finances. Je remercie M. Perizzato et à travers lui toute l'équipe du service des finances ainsi que M. Moore, directeur général des services.

Je rappelle que le fil conducteur du mandat est le plan de relance. Je vous redonne les chiffres. Cela est une trajectoire financière pour les investissements de 430 millions d'euros :

- avec 160 millions d'euros pour les communes,
- 120 millions d'euros sur la voirie,
- 64 millions d'euros pour les collèges,
- 86 millions d'euros qui se distinguent, nous avons mis « autres », car il y a plusieurs catégories.

Comment le finançons-nous ?

- 100 millions d'euros d'emprunts,
- 182 millions d'euros d'autofinancement,
- l'État avec le fonds de compensation de la taxe de valeur ajoutée (FCTVA) et les radars 50 millions d'euros,
- des subventions de 53 millions d'euros,
- des reprises sur réserve de 45 millions d'euros. Cela n'a pas bougé.

Plusieurs hypothèses sont retenues pour le budget.

Un budget primitif c'est à peu près 90 % du budget de l'année. Cela n'est pas la totalité du budget, puisque vous savez que nous n'avons pas les restes à réaliser et que nous n'avons pas à intégrer les réserves.

Pourquoi le votons-nous maintenant ?

C'est parce que cela permet d'enclencher tout de suite le paiement des investissements pour l'aide aux communes. Cela est un choix que nous avons fait. Mais, il faut savoir que cela représente, « grosso modo » 90 % du budget de l'année. Le comparer à l'exécuté est toujours plus compliqué. Nous le ferons au moment de la décision modificative de juin.

Les dépenses qui sont prises en compte, nous l'avons dit lors des orientations budgétaires, cela est un vrai « casse-tête », car il y a de l'inflation (alimentation dans les collèges et l'électricité). L'électricité, cela est plus que « la douche froide ». Pour répondre à M. Pécou, nous n'avons pas encore toutes les factures. Nous en avons récupérées depuis le mois d'avril, mais pas toutes.

Les dépenses prises en compte sont tout ce que le Gouvernement a fait voter, mais n'a pas payé. Je rappelle que sur le revenu de solidarité active, il y a une revalorisation de 4 % en 2022 qui avait été compensée en 2022. Je le dis d'autant plus que cela est un amendement que j'avais fait passer. Mais, nous avons refait passer le même amendement pour 2023. Il s'est fait « shooter » dans le 49.3. Cet impact, nous allons le payer cette année.

La hausse du point d'indice qui intervient, le Ségur de la santé, les revalorisations pour les assistants familiaux et la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires... Les dépenses prises en compte de ce que nous avons voté, notamment la revalorisation des catégories C...

Le budget intègre aussi des dépenses de prise en compte de soutien que nous souhaitons accentuer. Si cela passe au vote, cela est un plan de soutien pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Cela ne fait pas partie des politiques obligatoires du Département, j'y reviendrai. Sur les EHPAD, nous avons 2 obligations par la loi : le financement de la dépendance, via l'allocation personnalisée d'autonomie, et l'aide sociale au logement. Tout ce qui reste investissement pour les EHPAD, nous avons mis sur les dernières années 2,5 millions d'euros, plus les fonds de soutien. Cela ne fait pas partie des politiques obligatoires. Ce sont des choix. Une dynamique d'investissement que nous formons à la trajectoire du plan de relance...

Sur les prévisions de recettes, cela est aussi une grande question. Car, personne n'a une « boule de cristal » pour savoir comment cela va se passer. Les droits de mutation à titre onéreux, vous savez que cela est une recette qui a fait l'objet d'une dynamique incroyable sur les dernières années. Nous avons 44 millions d'euros dans ce budget primitif que nous vous proposons, contre 49 millions d'euros réalisés en 2022. Si nous avons suivi les prévisions gouvernementales qui nous

ont donné des schémas de comment il fallait anticiper les droits de mutation à titre onéreux, il aurait fallu que nous mettions 47 millions d'euros.

Nous avons souhaité être prudents, car des communes ne peuvent plus délivrer de permis de construire, M. le Président l'a abordé tout à l'heure, et il y a des ménages qui se font refuser les crédits. Nous avons souhaité être prudents.

La taxe sur la valeur ajoutée, nous l'avons inscrite à 106 millions d'euros dans le budget primitif. Je rappelle deux choses, car il y a une nouveauté cette année. La taxe sur la valeur ajoutée vient compenser la taxe foncière sur le bâti que nous ne percevons plus. Depuis 2023, nous ne percevons plus non plus la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) payée par les entreprises. Cela est compensée par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée. Nous avons inscrit 106 millions, 93 millions d'euros qui compensent la taxe foncière contre 86 millions d'euros que nous avons perçus en 2022. Nous avons suivi les prévisions gouvernementales. Sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, nous avons pris le même montant que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui est compensée, puisque cela est la loi, telle qu'elle a été votée. Cela est une compensation à l'euro près cette année.

Ceci donne un budget primitif. Je vous ai mis par rapport au budget primitif 2022, qui ne représentait que 90 % du budget, mais cela vous donne les grandes masses.

Le gros pôle, notre première mission c'est le social et la solidarité avec 211 millions d'euros sur 373 millions d'euros. L'éducation, les routes, la culture, la jeunesse, le sport à 11 millions d'euros. Le développement, l'agriculture 16 millions d'euros, sécurité et pompiers 11 millions d'euros.

Quand je mets la dette, ce sont les remboursements que nous faisons. Nous ne payons pas 23 millions d'euros d'intérêts. J'insiste là-dessus, nous avons pris une catégorie globale. Si nous y ajoutons les restes à réaliser, cela donne l'évolution que cela peut représenter. Mais, cela sera intégré à la décision modificative du mois de juin.

Une fois que nous avons fait cela, comment cela se décompose ?

Vous avez les grandes masses sur ce qui concerne les personnes âgées, le revenu de solidarité active, le handicap qui représente près de 50 millions d'euros. Famille et enfance 44 millions d'euros, la prévention médico-sociale, et dans les autres solidarités tous les points restants.

Sur la population de notre département, qui compte 265 000 habitants, via toutes les lignes que je viens d'énumérer, nous en accompagnons près de 50 000, que cela soit via l'allocation personnalisée d'autonomie, (près de 7 000 personnes la perçoivent), que cela soit sur le handicap, que cela soit pour le revenu de solidarité active et que cela soit, par exemple, sur la maison départementale des personnes handicapées. Il y a 18 000 appels par an, cela fait quand même 70 appels par jour. Je voudrais vraiment rendre hommage au service, car cela est une grande masse de travail. Au bout de ces appels, c'est de l'humain. Cela demande une disponibilité et une capacité à avoir des réponses appropriées qui est très importante. 17 586 foyers reçoivent un accompagnement social du Département et 7 642 ont bénéficié d'un rendez-vous téléphonique.

Dans les nouveaux sujets pour l'année 2023, vous savez que le Ségur de la santé n'était pas complet. Nous rajoutons des revalorisations des aides à domicile. Cela est très important pour nous, sachant que cela est une décision signée entre l'État, les différentes associations et les services d'aide et d'accompagnement à domicile (qu'ils soient associatifs, privés non lucratifs, privés, publics). Nous en payons la moitié. Cela est une dépense importante pour le Département.

Le deuxième point dont M. le Président vous a parlé, c'est le fonds de soutien mis en place pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à hauteur de 800 000 €. Cela a été discuté avec les directeurs d'EHPAD vendredi dernier.

Sur l'éducation, le budget se décompose :

- 21,5 millions d'euros pour les collèges,
- 900 000 € pour les écoles qui ne font pas partie directement de nos missions,
- 1,6 million d'euros pour le centre universitaire.

Là aussi, j'aimerais insister sur le fait que dans les propositions de budget 2023, il est proposé de poursuivre le fonds de soutien aux collèges. Sur l'électricité ou sur les prix de l'alimentation, je vous avais présenté, lors des orientations budgétaires, un suivi collège par collège pour l'électricité par mètre carré et par nombre d'élèves. Nous le suivons précisément. Depuis septembre, nous avons le logiciel sur les commandes d'alimentation dans les collèges. Il permet d'avoir un suivi extrêmement précis des fournisseurs et d'accentuer le fait que nous voulons avoir de plus en plus de nourriture du Tarn-et-Garonne qui puisse être servie. Cela sert à beaucoup de choses et pas uniquement sur la question coût. Le fait de ne pas avoir revalorisé les repas dans les collèges, alors que l'alimentation a pris 10 % est un effort de 50 € par collégien et par an. Sur une famille de 3, cela représente 150 €. Cela est un vrai soutien.

Il n'y a pas beaucoup de Départements qui ont « gelé » les tarifs de cantine au collège. Je le dis, car à la fin, cela fait une petite somme à intégrer dans le budget que nous construisons.

Sur le centre universitaire, Mme Sardeing en a parlé. Ainsi, des travaux sont engagés.

Sur la culture-jeunesse-sport, j'ai pris les chiffres de 2022. Nous arrivons à un montant de subventions de 2,8 millions d'euros, en hausse de 20 % par rapport à 2017. 183 associations culturelles et 287 associations sportives ont été concernées. Cela donne l'évolution sur la dernière année. L'objectif est de poursuivre.

Sur les routes, M. Vaissières en parlera tout à l'heure, à l'occasion de sa délibération.

Sur les pompiers, l'an dernier nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Il y a une convention triennale signée avec le service départemental d'incendie et de secours. Nous mettons les montants que chacun verse. Pour la première fois, nous rajoutons 250 000 € et 300 000 € lors de la décision de juin afin de soutenir le service départemental d'incendie et de secours dans ses investissements. Pourquoi ?

Le service départemental d'incendie et de secours a une dette de près de 17 millions d'euros. Il ne peut plus rien emprunter. S'il ne peut plus rien emprunter, il ne fera aucun investissement. Chaque année, le Ministère de l'Intérieur publie toutes les données des services départementaux d'incendie et de secours de France par catégorie. Nous sommes en catégorie C. C'est-à-dire un service départemental d'incendie et de secours qui est parmi les plus petits. Évidemment, notre département n'est pas le plus grand. L'annuité de la dette, ce que le service départemental d'incendie et de secours doit payer, c'est 12 % de ses dépenses de fonctionnement, contre entre 4 % et 5 % pour la moyenne. Nous sommes à 3 fois plus. Il est exsangue. Si nous voulons pouvoir faire - je sais que cela tient à cœur à notre vice-Président M. Cros - les rénovations de casernes, sans le soutien du Département, cela ne peut pas se faire. Ils sont « au maximum ». Je me permets de le dire.

Sur l'agriculture et l'environnement, vous avez la décomposition. Sur les équilibres budgétaires, vous avez les dépenses et les recettes. En investissement en bleu, et en fonctionnement en vert. Je rappelle que nous reversons une partie de la section de fonctionnement à la section l'investissement pour les financer.

Quand nous comparons au réalisé, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, le 2022 n'est pas tout à fait réalisé. Cela est une estimation. Vous voyez que nous avons changé de dimension pour le Département. La partie grise, ce sont les impôts et les taxes qui sont prélevés directement par l'État. Le taux et l'assiette sont décidés par l'État et le prélèvement est fait par l'État. Ce qu'il nous reste en propre est la partie orange. Ce sont les impôts sur lesquels nous « avons la main ». Tout le reste nous « n'avons plus la main ». Il reste les taxes d'aménagement, la taxe spéciale. Ce sont des petites choses. Vous voyez ce qu'il nous reste, c'est la partie orange. Tout le reste est décidé par l'État. Chacun appréciera.

Comme il y a eu des questions en commission des finances - je vais répondre à M. Astruc - à la suite de la discussion que nous avons eue vendredi dernier. Aujourd'hui, la taxe sur la valeur ajoutée représente près de 30 % des recettes de fonctionnement. Cela est énorme dans le changement de paradigme que nous avons eu il y a 2 ans. D'abord, elle a remplacé la taxe foncière. Maintenant, elle remplace la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 106 millions d'euros sur 340 millions d'euros. Ce sont 30 %.

Évidemment, sa dynamique est liée à la consommation. Si la consommation va bien en France, la taxe sur la valeur ajoutée augmente. Si la consommation ne va pas bien, elle recule.

La question posée par M. Astruc était de dire : « si nous avons continué à avoir le foncier bâti, comment aurait-il évolué par rapport à la taxe sur la valeur ajoutée ? »

78 millions d'euros de foncier bâti en 2020. Nous l'avons augmenté en 2021 et 2022 selon la revalorisation, en partant d'un principe que nous n'augmentons pas les taux, mais que nous revalorisons les bases, telles que votées en loi de finances, et que nous mettions en plus une dynamique de base de 1,5 %, comme celle que nous avons observée depuis 10 ans, puisque nous avons de nouvelles populations en Tarn-et-Garonne. C'est l'hypothèse que nous avons pris, mais nous pouvons la bouger.

En 2021, nous aurions eu un peu plus de 80 millions d'euros de taxe foncière. Nous avons eu 81 millions d'euros de taxes sur la valeur ajoutée, soit un million de plus.

En 2022, nous aurions dû avoir 84 millions d'euros de taxe foncière. Nous avons eu 89 millions d'euros de taxe sur la valeur ajoutée. Nous avons très clairement bénéficié d'une dynamique. Je ne vous cache pas les chiffres.

Mais la question qui se pose est pour 2023. Effectivement, nous voyons que sur la consommation du mois de décembre - et quand vous allez voir les commerçants, que cela soit à Montauban, à Caussade ou ailleurs - ils vous disent : « nous avons vu les clients à Noël, mais ils ont moins consommé. » Cela est une question qui, pour nous, est très importante au regard du poids que représente la taxe sur la valeur ajoutée dans nos recettes de fonctionnement, un tiers. Ce qui est, je trouve beaucoup.

Sur les recettes d'investissement, il y a 4 sources :

- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- les subventions, un peu d'autres,
- l'emprunt,
- le reversement de la section de fonctionnement.

Nous avons mis 15 millions d'euros, mais ce ne seront pas 15 millions d'euros à la décision modificative du mois de juin. Cela sera beaucoup moins, car, nous allons réintégrer à la fois le résultat de 2022 et les restes à réaliser.

Je vous mets le graphe de la dette. Les chiffres sont en millions d'euros. En bleu, c'est la dette du Département lorsque nous allons la souscrire auprès des banques. En orange, c'est la dette du partenariat public-privé. Cela est au 1^{er} janvier. À chaque fois, il y a une décreue que nous assumons.

Les intérêts payés : nous payons quand même 5 millions d'euros d'intérêts par an. Cela était en 2022. Vous voyez qu'il y a une décroissance. Elle est à la fois liée au fait que les taux d'intérêt ont baissé et qu'il y a eu une réduction de l'encours. Comme les taux d'intérêt remontent, nous devons « piloter » la dette au mieux et au plus serré. Nous avons commencé à regarder - je remercie M. Perizzato - en disant : « l'idée est de garder un fonds de roulement à 10 millions d'euros et de ne pas souscrire des emprunts qui ne servent à rien. » Des emprunts qui ne servent à rien, même si les taux ne sont pas très élevés, cela conduit à payer des intérêts. Cela est de l'argent.

Je vous ai mis les chiffres des surcoûts d'intérêts payés en totalité sur 2016-2019 qui, à mon avis, peut aussi être de l'argent qui aurait pu servir à autre chose. Je pense qu'il faut vraiment que nous le « pilotions » de manière extrêmement serrée.

Un dernier point. J'ai mis une belle photo d'un concert qui a eu lieu pour les « Résonances Tarn-et-Garonne arts et culture », ici, dans le hall du Département. Cela est l'impact des décisions que nous votons.

En 2022, il y a eu le plus gros montant investi de toute l'histoire de la collectivité 57 millions d'euros avec :

- 36 millions d'euros en direct
- 21 millions via les subventions aux communes.

Avec 21 millions d'euros de subventions aux communes, nous sommes le premier partenaire financier des communes et des communautés de communes. Juste pour que vous l'ayez en tête, l'État avec la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) verse 13 millions d'euros. À 21 millions d'euros, nous sommes le premier partenaire financier des communes et des communautés de communes.

Nous commençons à voir les effets de l'impact de la contractualisation, puisqu'il y a eu des demandes et des contrats d'équipement signés par M. le Président. Mais, au 31 décembre, vu les demandes que nous avons eues, il y a 22 communes et une communauté de communes qui auraient déjà dépassé leur enveloppe, si nous avions gardé le système des enveloppes. Donc, du coup, qui ne pourraient plus solliciter le Département. En supprimant ces enveloppes, ces 22 communes et cette communauté de communes peuvent continuer à investir.

Le soutien au pouvoir d'achat des collégiens, j'en ai parlé, avec les 50 € de pouvoir d'achat. Les 700 € pour le permis de conduire pour des jeunes qui sont dans un parcours d'insertion. Il y a eu pas mal de demandes en 2022. Peut être Mme Bourdoncle y reviendra, je n'en sais rien.

Sur les aides à domicile, cela est vraiment un sujet qui me tient à cœur. Nous leur demandons beaucoup. Elles accompagnent les personnes âgées. Nous les rencontrons, et je pense que pendant de nombreuses années, elles n'ont pas été assez payées. L'État devra réfléchir à une revalorisation, à mon avis, plus importante.

D'ores et déjà, je voulais vous dire qu'en Tarn-et-Garonne, les revalorisations inscrites au budget concernent 650 aides à domicile. Cela dépend des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans lesquels elles sont. Si c'est associatif, certaines prennent en compte l'ancienneté. C'est compliqué, mais cela fait une fourchette en moyenne, pour des équivalents temps plein. J'insiste là-dessus, car je ne veux pas susciter de faux espoirs, mais il y a des services d'aide et d'accompagnement à domicile qui n'ont pas tout à fait les mêmes règles. Pour nous, en termes budgétaires c'est ce que cela représente. Cela est important de le signaler.

Le soutien aux aînés : nous revalorisons l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) de 4,5 % cette année pour ceux qui sont en établissement. Cela revient à une fourchette de 150 € de pouvoir d'achat en plus. Un treizième mois a été versé à l'aide sociale à l'hébergement, ce qui fait 375 € par lit d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et un fonds de soutien de 800 000 €, qui vous est proposé à ce budget primitif. Cela fait un équivalent de 287 € par lit. Quand vous additionnez tout, pour quelqu'un qui bénéficie de l'allocation personnalisée d'autonomie, cela fait quand même 800 €. Il y a un vrai soutien du Département au pouvoir d'achat des résidents des EHPAD, en particulier pour ceux qui perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie.

Pour se loger, je pense que le vice-Président M. Gonzalez vous le dira peut-être, nous renforçons les critères pour le fonds de solidarité logement afin de permettre qu'il y ait plus de bénéficiaires, dans un contexte, où vous le savez, il y a une hausse des charges locatives. Nous le voyons un peu partout. Il y a des aides exceptionnelles pour compléter les aides de l'Agence nationale de l'habitat. Cela fait un gain moyen de pouvoir d'achat de 350 € pour ceux qui en bénéficient.

Un soutien à la culture avec les 151 spectacles. Je n'ai pas mis gratuit, car rien n'est gratuit. J'ai mis « non payants ».

Voilà M. le Président pour cette présentation.

Avis de la commission : Favorable à la majorité (2 contre, 1 abstention et 5 pour).

M. le Président : Merci. Cela est très clair. Y a-t-il des questions ?

M. Astruc : M. le Président, juste une remarque. Lors des budgets primitifs précédents, votre binôme, Mme Sardeing demandait toujours où en était le projet « peps ». Je n'ai pas su le voir. Je vous pose la question. Est-ce que prochainement vous allez nous sortir un projet « peps » ou est-ce que ce projet « peps » est-il tombé à l'eau ?

Mme Sardeing : Des projets « peps », il y en a beaucoup, M. l'ancien Président : les extensions des collèges, un gymnase avec une salle à Verdun-sur-Garonne... Si vous n'appellez pas cela « peps », je ne sais pas comment nous appelons cela.

Je suis désolée de devoir vous répondre ainsi. M. Astruc, nous rattrapons ce qui n'a pas été fait. Une fois que nous aurons rattrapé ce qui n'a pas été fait, je vous garantis, que vous pouvez compter sur moi pour faire des projets « peps ». Si j'avais eu l'argent de Mimizan, j'aurais fait un projet « peps ».

M. Astruc : Nous n'allons pas entrer dans une polémique. Mais, après chaque mandat et d'année en année, nous rattrapons toujours ce qui n'a pas été fait. Il y a toujours à faire.

Mme Sardeing : Si vous voulez que nous fassions le détail de ce qui avait été promis - je dis bien promis - sur les collèges et qui n'a jamais été budgétisé, je peux vous le fournir. Il n'y a pas de souci.

Nous avons commencé par remettre à plat, ce qui avait été promis et non fait. Nous rattrapons cela, je ne parle que de ce qui me concerne. Nous sommes sur l'extension de 2 établissements de la création d'un gymnase. Nous travaillons sur la carte scolaire, notamment avec la Ville de Montauban pour savoir ce que nous faisons ensuite. Une fois que nous aurons fait tout cela... Je pense quand même que la création d'un gymnase avec une salle multi-activités à Verdun-sur-Garonne à hauteur de 4 millions et quelques, cela est quand même pas mal.

M. le Président : Lauzerte, cela est dommage.

Mme Sardeing : Nous rachetons Lauzerte. Nous avons beaucoup de choses. Le projet « peps », nous verrons. Pour l'instant, nous ne vendons rien et nous essayons de récupérer ce dont nous nous sommes malencontreusement détachés.

M. Descazeaux : M. le Président, dans votre budget vous parlez du plan de relance. Cela fait plusieurs mois que vous en parlez. En quoi ce plan de relance est-il lié à la transition écologique ?

Je crois que le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) le mentionne bien : contrat de relance et de transition écologique. Pouvez-vous nous donner quelques informations sur votre balance transition écologique ? Merci, M. le Président.

M. le Président : Je n'ai pas la balance, mais en transition écologique les choses sont prévues dans le plan de relance. Est-ce que le Président du plan de relance veut prendre la parole ?

M. Baylet : Il y a beaucoup d'opérations prévues dans le plan de relance. Il a été détaillé, à l'instant, par Mme Rabault quand elle a présenté le budget. Il y a effectivement un certain nombre d'opérations qui sont liées à la transition écologique.

M. le Président : Nous avons un recrutement qui a été fait. Elle vient d'arriver. Là où elle était, il a fallu qu'elle donne son préavis de départ. C'est une personne que je connaissais déjà. Elle est dans ce système pour les énergies renouvelables et tout ce qui comporte cela. Laissons-lui quelques temps qu'elle s'installe. Il n'y a que 2 mois qu'elle est là. Il y aura des choses nouvelles qui vont apparaître très rapidement. C'est une personne qui est très compétente. J'ai eu l'occasion de travailler avec elle au Grand Montauban. Elle va apporter des nouveautés.

Mme Rabault : Je voudrais donner 2 exemples. Caussade sera la première caserne construite avec des panneaux photovoltaïques, plus un bac de rétention d'eau. Vu la quantité d'eau utilisée par les sapeurs-pompiers, cela est intéressant.

Deuxième sujet sur Nègrepelisse : le raccordement du réseau de chauffage à la chaufferie de la commune de Nègrepelisse, n'était pas prévu dans les projets. Nous avons rajouté, l'isolation beaucoup plus forte des bâtiments, et surtout le suivi que nous faisons, collège par collège, des consommations d'énergie par mètre carré et par élève. Cela permet d'identifier les isolations et la rénovation énergétique mises en œuvre dans tous ces bâtiments.

M. le Président : Je suis allé visiter la caserne de Laguépie, vendredi soir. Elle a été isolée entièrement par l'extérieur.

M. Cros : Nous allons faire des rénovations dans les casernes de pompiers. Nous en avons 6 :

- 6 rénovations,
- 5 constructions prévues.

Dans toutes ces rénovations et ces constructions : isolation par l'extérieur, panneaux photovoltaïques, récupérateurs d'eau, ainsi qu'un autre point qui m'échappe.

M. le Président : Il y a des systèmes. Nous essayons de réfléchir. À Laguëpie, cela est la première fois que je le voyais. Je savais que cela existait, mais dans la salle qu'ils n'utilisent pas régulièrement, il y a un chauffage par panneaux au plafond. Cela ne marche que quand il y a quelqu'un dans la salle. Nous chauffons plutôt la personne que la salle. Cela n'est qu'une salle de passage, dans laquelle les gens ne restent pas. J'ai trouvé cela très bien. Cela est une nouveauté et quelque chose pour laquelle il faudra, peut-être, réfléchir ailleurs pour les salles qui sont peu utilisées. Dès que nous allumons la lumière, nous sentons quand nous sommes dessous une chaleur sur le corps. Nous n'avons pas besoin de chauffer la salle dans la mesure où cela n'est qu'un passage.

M. Cros : Nous avons mis des détecteurs dans toutes les rénovations. Nous mettons des détecteurs dans les couloirs et dans les pièces pour que les luminaires ne restent pas allumés. Nous passons tout en LED.

Mme Bourdoncle : Ce qu'il faut rajouter aussi, c'est que dans notre accompagnement aux aides aux communes, cela est un sujet qui est relevé sur chaque dossier. Mais, cela est maintenant réellement entré dans l'esprit de tous les Maires et les maîtres d'ouvrage qui décident de faire des opérations de rénovation ou de construction immobilière.

Cette sensibilité sur les économies d'énergie est bien prégnante. Nous l'accompagnons à travers nos services. Tarn-et-Garonne conseils collectivités, conseille aux communes est très impliqué sur ce sujet. Il veille à accompagner les Maires pour orienter les projets, de façon à ce qu'ils soient vertueux. Nous avons la chance, ici, d'avoir le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Mme Sardeing en est la Présidente. Effectivement, aussi sur le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, il y a beaucoup d'informations et de conseils donnés en matière de transition écologique pour les travaux d'économies d'énergie.

M. Baylet : Je voudrais redemander la parole et préciser que bien naturellement, les dernières normes en vigueur sont toujours appliquées dans tous nos investissements. Les normes en vigueur ont désormais, partout, une dimension écologique très forte. Nous le savons et nous le voyons. Que cela soit l'aide aux communes, que cela soit le service départemental d'incendie et de secours, que cela soient les discussions avec les agriculteurs ou que cela soit sur tous les sujets.

Bien naturellement, nous sommes préoccupés par les sujets climatiques et les sujets de réchauffement. Nous utilisons tout ce qui est à notre moyen pour arriver à parer à tout cela. Il n'y a qu'à voir cette salle. J'allais en finir par l'éclairage !

M. le Président : Il n'y a qu'à voir ici. Tout l'éclairage a été revu dans cette salle, mais également dans les couloirs. Vous avez pu vous rendre compte que, maintenant, il faut avancer pour que les lumières s'allument, sinon elles sont en veille. Tout est en train de passer en LED. Ici, cela en est un exemple. Cela est tout LED.

Mme Bourdoncle : Tu peux nous faire confiance, nous ne referons pas comme le gymnase d'Azaña, où aujourd'hui, nous sommes obligés de chauffer avec « des grille-pain ». Là dessus, tu peux nous faire confiance.

M. Descazeaux : Vous parlez d'agriculture. Quelles sont les orientations par rapport à la transition agricole ? Cela est actuellement un vrai sujet. Je sais qu'il y a un rapport.

M. le Président : Il va y avoir un rapport tout à l'heure.

Mme Sardeing : J'allais en finir, puisque M. Astruc me demandait le projet « peps ». J'allais lui en parler. Effectivement, Mme Bourdoncle vient de le faire. Je vous ferai passer le montant du chauffage pour le gymnase Azaña. Je vous le donnerai, très précisément, avec les courbes, y compris ce que cela a coûté de rajouter des panneaux et un transformateur. Il a fallu rajouter un transformateur pour chauffer ce gymnase. Je vous garantis que si ce n'est pas cela que nous vous proposons sur le gymnase de Verdun-sur-Garonne, c'est parce que le « coût n'en vaut pas la chandelle ».

Tout ce qui est économie d'énergie, sont des sujets transversaux qui sont traités sur chaque dossier, bien évidemment, mis en avant. Dans le classeur sur les aides aux communes, il y a une valorisation lorsqu'il y a un « respect ++ » de toutes ces normes environnementales. Cela d'ailleurs est la même chose au niveau de la Région. Vous savez que vous bénéficiez d'une prise en charge plus conséquente au niveau des subventions. Cela est un sujet transversal qui est étudié sur chaque dossier. Nous y faisons très attention aussi pour les collèges, car il y a beaucoup de surface de plancher. Nous réfléchissons : les fenêtres sont changées, les double-vitrages sont mis. Ce n'est pas le tout de changer une chaudière. Si nous ne faisons pas le reste, cela ne sert pas à grand-chose. Tout cela est bien étudié et nous y faisons très attention. Mais, là où vous avez raison M. Descazeaux, c'est que nous devons y faire encore plus attention.

M. le Président : Donc, merci à tout le monde. Oui ?

M. Astruc : Un projet « peps », Mme Sardeing, n'est pas un projet d'investissement normal ou de consommation courante. Un projet « peps » est un projet plutôt « pharaonique ».

Mme Sardeing : Rappelez-moi qu'avez-vous fait comme projet « pharaonique » ? Je ne me rappelle pas. À part vendre Mimizan, cela était effectivement assez « pharaonique » !

M. le Président : À Verdun-sur-Garonne, pour le moment il ne pleut pas, nous ne pouvons pas savoir - mais lors de notre dernière visite, il y pleuvait comme dehors. Comme projet « pharaonique », celui-là en est un celui-là. Nous avons eu une visite dans le collège. Un peu plus et le plafond nous tombait dessus. Pour le moment, ils ont fait des travaux. Nous ne savons pas ce que cela va donner, car il n'a pas vraiment plu depuis, mais j'ai été très surpris, dans un collège neuf, de voir qu'il pleuvait au milieu des couloirs tout le long du joint, ou dans les bureaux où les plaques tombaient, car l'eau s'était accumulée sur les faux-plafonds. Cela est « pharaonique » ! Nous n'allons pas continuer là-dessus.

M. Astruc : M. le Président, vous parlez d'une époque, quand il avait plu, où les travaux venaient de se réaliser. Du reste, je m'en rappelle. Vous m'en avez déjà parlé. Cela fait un an et demi, c'était par rapport à la décennale qu'il fallait mettre en place. Dernièrement, vous dites qu'il ne pleut pas. Je rappelle qu'il vient de tomber 100 millimètres. Je suis heureux d'entendre qu'il ne pleut plus.

M. le Président : Nous verrons. Nous allons nous en rendre compte et nous nous en occupons.

M. Bertelli : Merci, M. le Président. Quelques réflexions sur ce budget. Ce budget, qui est présenté, est réaliste. Il prend, bien sûr, en compte le contexte actuel difficile. De ce fait, ce budget est à la peine et il nous amène quelques réflexions, dont je vais vous parler. En termes météo. J'espère que cela n'est pas interdit par le règlement intérieur ? Chaque mandature a ses problèmes auxquels chaque élu doit faire face avec les moyens dont il dispose. Durant la mandature précédente, nous n'avons pas été épargnés, avec un temps que je qualifierai de très frais et même de glacial.

En 2015, le Département était classé parmi les 10 plus endettés et les 10 plus imposés de France, c'est-à-dire sans aucune marge financière de manœuvre. Là-dessus, nous avons pris, de plein fouet la diminution des dotations de l'État. En cumulé, jusqu'en 2017, ce sont 12 millions d'euros que le Département a perdu. Ce n'est pas peu. Il aurait pu se faire des choses avec.

En 2018, nous avons eu le pacte de Cahors qui nous est tombé dessus et qui a limité le budget à 1,2 %. Nous reparlons encore de ce pacte de Cahors. Je ne sais pas s'il est toujours à l'ordre du jour ? Puis, il y a eu le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à mettre en place. Cela a pris beaucoup d'énergie et beaucoup de temps. Cela n'a sûrement pas été parfait du premier coup, mais il a corrigé beaucoup d'inégalités de l'ancien système des primes, qui était plutôt opaque et inéquitable. Cela est le moins que nous puissions dire.

En 2020, nouveau coup dur : le Covid-19 a évolué le Département et les entreprises ont été en mode dégradé et tout a été retardé. Malgré ces contraintes et malgré ce qui se dit, le Département n'a pas été immobile, comme il est répété à longueur des séances. Il a poursuivi les investissements sur les bâtiments généraux, le centre départemental de la famille et de l'enfance (CDEF), la maison départementale des handicapés (MDPH). Verdun-sur-Garonne, ses problèmes peuvent tomber sur n'importe quelle collectivité. Mise en place de la « philo pour tous », sur l'aménagement des casernes de pompiers ou de gendarmerie, sur la voirie, qui est passée à 17 millions d'euros, sur le centre universitaire, pour en citer quelques-uns. Dans le même temps, il y a eu une augmentation de l'épargne nette, un désendettement... donc une situation financière améliorée. Bien sûr, tout n'a pas été parfait. Tout n'a pas été fait, loin de là, mais cela a été fonction de nos moyens. Tout ne sera pas fini non plus en 2028.

Pour en revenir à la météo, le temps s'est bien éclairci depuis 2021 et le début de ce mandat. En investissement, nous profitons pleinement du plan de relance de l'État et en fonctionnement, nous bénéficions de belles retombées de pluie après les périodes sèches. Nous avons parlé du droit de mutation à titre onéreux (droits de mutation à titre onéreux) :

- 34 millions d'euros en 2020,
- 44 millions d'euros en 2021,
- 49 millions d'euros en 2022.

Vous l'avez dit, nous pouvons encore espérer 44 millions d'euros cette année, mais sur 2 ans cela a fait 25 millions d'euros de bonus. Cela n'est pas rien. Nous pouvons faire des choses avec. Peut-être M. Descazeaux nous dirait qu'en valeur cela fait 50 giratoires. Peut-être pas. Mais, tu nous dirais : « cette somme cela fait 2 collèges. » Une partie de cet argent a été mise sur les bâtiments généraux et la rénovation des collèges. Cela est une bonne chose. Il y avait ce besoin en 2015. Ce besoin n'avait pas disparu, malgré des améliorations qui avaient été faites. Si Verdun-sur-Garonne n'avait pas été construit, nous aurions pu aussi mettre 2 millions d'euros de plus chaque année sur les collèges.

2023, nous y arrivons. Le temps s'est sérieusement dégradé. Le contexte actuel amène une forte augmentation des dépenses de fonctionnement :

- 23 % sur les dépenses à caractère général,
- 13,7 % sur le personnel,
- 5 % sur les charges de gestion,

soit près de 16 millions d'euros de plus que l'an dernier pour seulement 12 millions d'euros de recettes supplémentaires. Cela n'est pas obligatoirement de votre entière faute, mais la conséquence directe et immédiate est un fonctionnement plus difficile. Nous risquons d'avoir recours à des courts termes pour faire la paye. Cela affectera sûrement nos futurs investissements.

Enfin, la dette. Nous glorifions la baisse de son montant qui était de 207 millions d'euros en 2015, 202 millions d'euros en 2020. Elle avait baissé. Elle est affichée à 181 millions d'euros fin 2022. Cela est bien, mais cette baisse masque la réalité de cette dette. Nous allons tout à l'heure voter un engagement de 85 millions d'euros pour la ligne à grande vitesse, qui au bout du bout, approchera les 100 millions d'euros, si elle ne les dépasse pas. Nous avons aussi un engagement de 7 millions d'euros sur la sortie autoroutière. Nous n'avons pas encore parlé de l'hôpital et des financements à venir, qui seront indispensables.

Pour cette dette, cela n'est pas une décrue, comme il est écrit, mais plutôt un « tsunami » inquiétant pour les finances départementales.

En conclusion, ce budget pour lequel nous aurions pu nous abstenir, mais il faudra faire avec... il faudra surtout cesser d'affabuler, d'annoncer des plans qui ne sont crus, en définitive, que par ceux qui les annoncent et qui ne pourront, immanquablement, pas se réaliser, à part un miracle, un gain à la loterie ou un magnifique don ou bien encore des emprunts.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce budget 2023. Je vous remercie.

M. Gonzalez : Merci, M. le Président. Le groupe Radical et Apparentés, qui est un des piliers de la majorité, puisqu'il y a 2 groupes présents, va valider, effectivement, le budget primitif présenté ce jour. Je dois dire que je remercie Mme Rabault, la Présidente de la commission des finances, pour la présentation très claire et très lisible que nous en avons eue tout au long. Cela nous a changé, un peu, pour ceux de l'ancienne majorité.

Plus que jamais, notre majorité, conduite avec détermination par notre Président Michel Weill s'inscrit dans le cadre du triptyque qui fonde l'action de notre groupe, c'est-à-dire du courage, de l'ambition et de la responsabilité, qui va à l'encontre d'une déclaration de dernière minute.

Courage :

Avec des choix forts, répétés sur l'éducation, priorité de nos mandats et pour nos collègues.

Mais aussi sur la voirie, tout en maintenant nos aides vers les publics les plus en difficulté. Je veux parler de la solidarité, notamment le personnel, qui fait un travail énorme, tout au long de l'année. Les rapports sont là. Ils seront là pour expliciter davantage.

Ambition :

Avec un niveau d'investissement record qui traduit notre volonté, malgré les crises successives, d'investir pour le présent, de soutenir l'économie locale et de préparer le Tarn-et-Garonne de demain.

Responsabilité :

À travers le solide plan de relance qui a été plusieurs fois évoqué et présenté par le Président Jean-Michel Baylet et qui sera poursuivi, malgré les aléas.

Notre groupe n'ignore rien des difficultés du moment et des incertitudes. Mais, au repli frileux, nous préférons l'action sincère, dynamique pour servir nos Tarn-et-Garonnais et nos Tarn-et-Garonnaises. Rien ne nous fera dévier de cette trajectoire vertueuse. Cela est notre objectif. Nous voterons ce budget, M. le Président.

M. le Président : Il n'y a pas d'autre prise de parole ?

Mme Sardeing : Prise de parole, pas forcément puisque Mme Rabault nous a très bien explicité ce budget. Bien évidemment, elle est un membre phare de notre groupe et nous soutenons totalement la présentation qu'elle en a faite, les engagements pris, M. le Président.

Pour ma part, je me félicite du soutien de mes collègues en ce qui concerne l'éducation. Nous essayons de faire pour le mieux. Je crois que nous y arrivons. Je suis un peu plus optimiste, je pense que le meilleur est à venir.

M. le Président : Merci. Nous allons passer au vote.

Pour : 16

Contre : 7 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège et MM. Astruc, Bertelli, Bésiers et Descazeaux*)

Abstentions : 7 (*Mmes Delbreil, Delcher, Heulland, Morvan et MM. Albugues, Lopez et Pécou*)

C'est bon. Merci.

0
0 0
0

BUDGET PRINCIPAL - CONSTITUTION ET REPRISE SUR PROVISIONS BUDGET PRIMITIF 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération Budget principal - constitution et reprise sur provision - BP 2023](#)

C'est comme pour tout à l'heure sur le laboratoire vétérinaire. Dans le cadre des instructions budgétaires, nous sommes obligés de constituer des provisions quand il y a des risques ou des dépréciations d'éléments d'actif. Quand ces risques sont éteints, nous reprenons les provisions.

Cela est une délibération purement comptable qui consiste à reprendre une provision pour risques et charges. Elle était liée à des contentieux à hauteur de 268 000 €.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

DÉPENSES IMPRÉVUES 2022

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération Dépenses imprévues 2022](#); [Délibération Dépenses imprévues 2022 \(annexe\)](#)

Cela est une prise d'acte de notre Assemblée. Elle n'aura rien de mystérieux pour vous, puisque nous avons dit, lors des orientations budgétaires, que nous n'avions plus les factures d'électricité. Nous ne les avons pas reçues depuis avril 2022. Cela était au mois de décembre. Nous avons fait des virements de crédits pour des dépenses imprévues à hauteur de 6 millions d'euros, intervenues fin 2022. Cela correspond à ce que nous vous avons indiqué lors des orientations budgétaires.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Acte pris.

0
0 0
0

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP-AE) RÉVISIONS - CRÉATIONS

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération Gestion des AP-AE - révisions – créations ; Gestion des AP-AE - révisions - créations \(annexe\)](#)

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement qui ont été créées ou modifiées par le budget sont listées dans deux tableaux : un qui fait 11 pages et l'autre qui en fait 13. Au total, il y a un stock d'autorisations de programme pour 330 611 094 € et des autorisations d'engagement pour 21 688 382 €. Cela est une déclinaison des budgets votés précédemment.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TARN-ET-GARONNE - CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2023

Mme Rabault (rapporteur) : [SDIS de Tarn-et-Garonne - contribution du Département pour l'année 2023 ; Délibération SDIS de Tarn-et-Garonne - contribution du Département pour l'année 2023 \(annexe\)](#)

Tout à l'heure, j'en ai dit un mot. Avec le service départemental d'incendie et de secours, comme les communes, nous sommes liés par une convention financière, qui fait que nous versons au service départemental d'incendie et de secours un montant maximal de 9 993 000 €. C'est le montant 2022.

Avec cette délibération, nous proposons de rajouter 250 000 € de subventions d'équipement et d'avoir une deuxième tranche, inscrite lors du budget supplémentaire, de 300 000 €. Cela fera un soutien en plus des 9,1 millions d'euros au titre de la convention qui nous lie avec le service départemental d'incendie et de secours. Nous rajouterons 550 000 € afin qu'il puisse faire ses investissements. C'est ce que j'ai indiqué tout à l'heure.

Cette délibération prévoit 2 choses :

- d'approuver la convention de partenariat 2023-2025,
- de fixer le montant maximum de la contribution du Département à 9 193 983 €. Cela est une revalorisation avec l'inflation par rapport à ce qui existait avant,
- de voter la première tranche de 250 000 € pour soutenir l'équipement du service départemental d'incendie et de secours. Nous ferons un autre vote avec la seconde tranche qui sera de 300 000 €,
- d'autoriser le Président à signer au nom et pour le compte du Département, ladite convention financière.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

GESTION DE LA DETTE

Mme Rabault (rapporteur) : [Délibération Gestion de la dette](#)

J'en avais dit un mot tout à l'heure. La dette totale au 1^{er} janvier est de 181 millions d'euros, avec 168 millions d'euros qui sont de la dette propre et 13 millions d'euros qui sont de la dette du partenariat public-privé pour le pont de Verdun-sur-Garonne.

La dette propre du Département est constituée de 39 prêts.

En 2022, a été tiré un emprunt de 13 millions d'euros auprès du Crédit Agricole. Les remboursements prévus pour 2023, ce sont 17,9 millions d'euros, dont 4,8 millions d'euros en intérêt, partenariat public-privé compris, et une annuité de 17 millions en capital et 4,8 millions en intérêt ce qui fait un total de 22,7 millions d'euros.

Là-dessus, vous avez la dette pour :

- la base de loisirs qui est de 1,9 million d'euros avec 11 prêts à taux fixe,
- le Centre départemental de l'enfance et la famille (CDEF) : 1,6 million d'euros pour 2 prêts à taux fixe. C'est ce qui existe aujourd'hui.

Ce qui est proposé dans le budget que je vous ai présenté, était de pouvoir aller jusqu'à 15 millions d'euros maximum, sachant que toute la partie emprunts sera, évidemment, ré-abordée au mois de juin, lorsque nous aurons intégré le résultat de l'exercice 2022 et les restes à réaliser. Cela est un montant maximal.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : D'accord. Merci.

M. Astruc : Est-ce que je peux intervenir M. le Président ?

M. le Président : Oui.

M. Astruc : M. le Président, mes chers collègues. Vous faites état dans le rapport de l'emprunt réalisé, fin 2022, pour un montant de 13 millions d'euros au taux de 2,90 % d'intérêt. Le coût total de cet emprunt en intérêt se monte à 3 047 300 €. Il est fort regrettable que vous n'ayez pas contracté cet emprunt en 2021, comme prévu au budget. Le coût total des intérêts de cet emprunt au taux de 1 % aurait été de 1 004 771 €. Pour le même emprunt de 13 millions d'euros, votre décision entraîne une plus-value de 2 042 536 € que payent les contribuables. Ils apprécieront, sûrement, votre mode de gestion.

Cette année, l'emprunt que vous proposez 15 millions d'euros, aura également un coût élevé en intérêt. Avec un peu de bon sens, je pense qu'il vaut mieux anticiper et réaliser les emprunts quand les taux sont bas, surtout quand les investissements sont programmés et que les crédits de paiement sont engagés.

Mme Rabault : Je sais, M. Astruc, que nous avons déjà eu cette discussion plein de fois et que je n'arrive pas à vous convaincre. Ce sera comme ça. Un taux d'intérêt ne s'apprécie toujours qu'au regard de l'inflation. Cela ne vous aura pas échappé. Quand vous avez une inflation à 0,1, vous avez des taux à 0,1. Dans les recettes que nous recevons, il y a des recettes avec la dynamique de l'inflation.

Quand vous constituez un emprunt qui ne sert à rien, vous avez quand même emprunté pour 33 millions d'euros au total. Ils n'ont pas été utilisés. Vous mettez de l'argent dans les caisses, et cet argent dort. Effectivement, vous avez payé 1,2 million de plus pour de « l'argent qui dort ». Cela était votre choix. Vous étiez Président. Votre majorité vous a suivi. Vous l'avez voté. Très bien. Mais, cela était 1,2 million d'euros gaspillé. De l'argent gaspillé sur 3 ans de 2016 à 2019. Vous pouvez dire non.

33 millions d'euros de dette, 1,2 million d'euros d'intérêt. Cela fait 1,2 million d'euros. Avec 1,2 million d'euros nous faisons des choses. Aujourd'hui, vous avez une dynamique. Quand vous avez un taux à 2,9 %, il est beaucoup moins élevé que 5 % d'inflation.

Ce que vous gagnez d'un côté, vous le compensez de l'autre. L'inflation que vous recevez, quand nous recevons les 106 millions d'euros de taxe sur la valeur ajoutée, quand nous recevons cette dynamique de recette, elle absorbe une partie du coût de la dette. Vous voyez bien que 5 % d'inflation, c'est plus élevé que 2,9 % de taux d'intérêt. Quand vous avez 0 d'inflation ou 0,1 et que vous payez une dette à 0,8, vous payez quand même 0,8. Aujourd'hui, l'idée n'est pas de constituer de la dette.

Évidemment, les taux d'intérêt augmentent, et nous avons bien conscience que cela va faire des dépenses. Là dessus, nous sommes d'accord. La seule chose qui compte c'est d'équilibrer avec des recettes dynamiques par rapport aux coûts des intérêts. Emprunter, comme vous l'avez fait, 33 millions d'euros, qui ont été dans les caisses, qui ont coûté 1,2 million d'euros aux contribuables Tarn-et-Garonnais entre 2016 et 2019, je pense qu'aucun Département de France ne l'a fait.

M. Astruc : La somme des emprunts que vous évoquez était une somme nécessaire pour les investissements futurs. Quand je vous parle des 13 millions d'euros que vous auriez pu emprunter en 2021, vous les avez empruntés en 2022. La différence, ce sont quand même 2 millions d'euros. Cela vous fera + 2 millions d'euros à la fin.

Mme Rabault : Au moment où nous les empruntons, au moment où vous payez ces 2 millions d'euros, vous avez des ressources en face d'une dynamique qui intervient. Je vous ai montré que nous avons eu sur la taxe sur la valeur ajoutée 5 millions d'euros de plus.

M. Astruc : Mais quand vous empruntez à 1 %, vous avez aussi la ressource, la dynamique et l'inflation.

M. le Président : Mais non.

M. Astruc : 13 millions d'euros, que vous les empruntiez en 2021 ou que vous les empruntiez en 2022, ce seront toujours 13 millions d'euros qui serviront à l'investissement. Cela ne va pas changer. Les remboursements, il vaut mieux anticiper et emprunter quand le taux est bas, plutôt à 1 % - à l'époque nous avons emprunté à 0,60 %, à 0,82 % - au lieu d'aujourd'hui ou vous êtes à 2,90 %.

Mme Sardeing : M. Astruc, il me semble que quand nous empruntons, c'est que nous avons besoin de l'argent et que nous allons l'utiliser. Quel est le ménage qui emprunte de l'argent, si ce n'est pas pour acheter une voiture, une maison ou pour le mettre sous un matelas ? On n'emprunte pas pour rien. C'est ce que nous vous disons. Excusez-moi, mais je crois que l'analyse de Mme Rabault, qui était rapporteur général du budget de la France, est plutôt juste.

M. Astruc : Mme Sardeing, je reconnais que vous avez là, l'analyse d'un paysan.

Mme Sardeing : M. Astruc, j'ai la même que vous. J'aurai quasiment la même que vous. J'ai passé des années à me faire expliquer que je n'y comprenais rien, car je n'achetais pas à crédit. Je peux même comprendre ce que vous dites, car pendant 20 ans j'ai entendu, que j'étais nulle, car je ne comprenais pas que l'on vivait mieux à crédit que comptant. Ce qu'explique Mme Rabault, je le comprends pertinemment, même si je peux ne pas le partager. Votre raisonnement, je le comprends aussi, mais je sais aussi, malheureusement, qu'il est faux comme le mien était.

Mme Rabault : Nous n'avons pas dit que nous étions contre la dette, M. Astruc.

M. Astruc : Cela est une question de gestion.

Mme Rabault : Oui cela est une question de gestion. Comment expliquez-vous d'avoir gaspillé, mis 1,2 million d'euros d'intérêt entre 2016 et 2019, pour emprunter 33 millions d'euros qui n'ont servi à rien ?

M. Astruc : Actuellement, ces 33 millions d'euros vont servir pour le programme d'investissement. Nous avons un programme d'investissement conséquent. Il a été repris pour partie. Nous étions déjà, à l'époque, sur la construction de l'agrandissement des collèges de Labastide-Saint-Pierre et de Montech. Nous étions déjà sur la construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne. Nous avons plusieurs investissements comme cela. Quand vous faites des investissements, que vous proposez des projets, vous avez les autorisations de programme et vous avez les crédits de paiement. Systématiquement, chaque fois, nous mettons en face des crédits de paiement.

Mme Sardeing : Non, les crédits de paiement n'y étaient pas, M. Astruc. Je suis désolée, je ne peux pas vous laisser dire cela. Cela est faux. Quand on voit tout ce qui a été promis et qui n'était pas budgété pour les collèges, je ne peux pas vous laisser dire que vous aviez prévu les crédits de paiement. Cela est faux.

M. Astruc : Comment expliquez-vous que cela n'était pas budgété alors que Mme Rabault vient de dire qu'il y avait 30 millions d'emprunts qui ne servaient à rien ?

Mme Sardeing : Tout simplement car cela ne s'est pas fait. Justement, ils ne servaient à rien. Ils n'étaient pas ciblés. Nous n'aurions pas tout ce qu'il y a à rattraper, M. Astruc, si cela était le cas. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

M. Astruc : Cet argent servait pour les investissements futurs. Quand nous savons qu'il va y avoir de l'inflation, il vaut mieux décaler, emprunter une année avant. Vous savez très bien que quand il y a eu le Covid-19 et qu'il y a eu cet endettement de l'État, n'importe qui aurait pu penser que derrière il y aurait eu de l'inflation. C'est comme ça que cela fonctionne. Quand il y a des dépenses exorbitantes, à un moment donné il faut de l'inflation pour récupérer. Nous nous en doutions, nous le savions. C'est pour cela que nous anticipions. Il vaut mieux emprunter, quand l'argent n'est pas cher que quand il est à 2,90 %.

Mme Sardeing : L'argent est surtout fait pour être dépensé et notamment quand nous sommes une collectivité. Nous ne sommes pas une banque. L'argent que nous avons, nous devons le mettre à la disposition des Tarn-et-Garonnais. C'est ce que nous faisons.

M. le Président : Dernière question, M. Albugues, puis cela est terminé.

M. Albugues : Cela n'est pas une question, merci, M. le Président. Cela est un avis, une observation. Effectivement, je pense qu'il vaut mieux emprunter à 2 % ou 2,5 % et utiliser l'argent, qu'emprunter à 1 % ou moins de 1 % et ne pas utiliser l'argent. Je suis désolé de le dire, je n'ai effectivement pas voté le budget du mandat précédent, mais personne, aucune entreprise, aucun ménage, n'emprunte de l'argent si ce n'est pour pas l'utiliser. J'avoue que l'argent des Tarn-et-Garonnais, l'argent que nous leur prenons, est fait pour être utilisé. Sinon, ne leur prenons pas. Rembourser un emprunt, c'est grâce à l'argent des Tarn-et-Garonnais. Donc, quand nous empruntons, il faut qu'en face il y ait des projets. Il faut utiliser l'argent de cet emprunt.

M. le Président : Merci. Terminé.

M. Astruc : Les Tarn-et-Garonnais remboursent sur 15 ans. Quand nous faisons un emprunt, nous ne prenons pas l'argent aux Tarn-et-Garonnais mais nous prenons l'argent aux banques.

M. le Président : Terminé. Nous passons maintenant au vote.

Qui est contre ? 6 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, MM. Astruc, Bertelli et Bésiers*)
Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

0
0 0
0

2ème COMMISSION – Personnel, affaires générales

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LES ACTIONS EN JUSTICE

Mme Nègre (rapporteur) : [CRE de la délégation octroyée au Président pour les actions en justice](#) ;
[Délibération CRE de la délégation octroyée au Président pour les actions en justice \(annexe\)](#)

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'état récapitulatif des actes de procédure accomplis depuis la séance du 15 décembre 2022, en application de la délégation consentie à M. le Président en matière d'actions en justice.

Vous avez en annexe le rapport. Il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de cette communication.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Cela est juste une prise d'acte. Merci.

0
0 0
0

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR PERCEVOIR DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES CONSÉCUTIVES À DES SINISTRES

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération CRE de la délégation octroyée au président pour percevoir des indemnités compensatrices consécutives à des sinistres ; Délibération CRE de la délégation octroyée au président pour percevoir des indemnités compensatrices consécutives à des sinistres \(annexe\)](#)

Il s'agit de l'état récapitulatif des indemnités perçues en application de la délégation conférée à M. le Président en matière d'acceptation d'indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances.

Le montant total s'élève à 873,12 € pour la période du 3 novembre 2022 au 6 janvier 2023, tel que détaillé en annexe. Ce sont deux dossiers tout simplement.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de cette communication.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Acte pris.

0
0 0
0

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération CRE de la délégation octroyée au président pour la conclusion et la révision du louage de choses ; Délibération CRE de la délégation octroyée au président pour la conclusion et la révision du louage de choses \(annexe\)](#)

Cela est un rendu-compte de l'état récapitulatif des baux et des avenants signés entre le 3 novembre 2022 et le 6 janvier 2023, en vertu de la délégation consentie à l'exécutif en matière de louage de choses.

Il est également proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de cette communication.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Acte pris.

COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE AU PRÉSIDENT POUR LA CONCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération CRE de la délégation octroyée au Président pour la conclusion des marchés publics](#) ; [Délibération CRE de la délégation octroyée au Président pour la conclusion des marchés publics \(annexe 1\)](#) ; [Délibération CRE de la délégation octroyée au Président pour la conclusion des marchés publics \(annexe 2\)](#)

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée départementale l'état récapitulatif des marchés publics notifiés entre le 16 novembre 2022 et le 13 janvier 2023, en application de la délégation consentie à l'exécutif en matière de marchés publics.

Je rappelle qu'il s'agit des décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés accord-cadre d'un montant inférieur à 214 000 €, hors taxe, quelque soit leur nature. Les autres sont communiqués au niveau de la commission d'appel d'offres et examinés dans le cadre de cette commission.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de cette communication.

Avis de la commission : Acte pris.

M. le Président : Acte pris.

0
0 0
0

IMPRÉVISION EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS CONVENTIONS D'INDEMNISATION

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération Imprévision en matière de marchés publics - conventions d'indemnisation](#) ; [\(annexe 1\)](#) ; [\(annexe 2\)](#) ; [\(annexe 3\)](#) ; [\(annexe 4\)](#) ; [\(annexe 5\)](#) ; [\(annexe 6\)](#)

Le présent rapport soumis à l'Assemblée départementale illustre les conséquences, en matière de marchés publics, de la très forte hausse des prix et des composants pour certaines matières premières consécutives à la relance économique après la crise du covid-19 puis à la guerre en Ukraine.

Notre Assemblée départementale est, dans ce cadre, amenée à examiner les modalités d'indemnisation des entreprises confrontées à une exécution plus onéreuse de leurs marchés, et pour lesquelles un rétablissement de l'équilibre financier de leurs contrats est opéré, via la théorie de ce que nous appelons l'imprévision. Enfin, ce n'est pas nous qui l'appelons ainsi, c'est le code de la commande publique. Effectivement, l'article R.2194-5 du code de la commande publique prévoit qu'un marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

Deux entreprises sont concernées pour trois marchés. Il s'agit de la « la Saônoise de mobiliers » et la société « Signaux Girod ».

Compte tenu de ce qui précède, il nous est demandé de bien vouloir délibérer et :

- approuver la convention telle que ci-annexée, négociée avec la société « la Saônoise de mobiliers » pour lui octroyer une indemnité d'imprévision d'un montant de 18 527,70 € TTC,
- approuver la convention telle que ci-annexée, négociée avec la société « Signaux Girod » pour lui octroyer à l'entreprise d'une indemnité d'imprévision de 23 043,93 € pour le marché 68/18 et de 3 829,44 € au titre du marché n° 69/18, soit une indemnité globale de 26 873,37 € HT,
- autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les dites conventions.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M ; le Président : Je mets aux voix.

M. Lopez : Est-ce que d'autres entreprises ont émis cette demande ? Cela est au bon vouloir de la collectivité. Cela n'est pas une obligation. Non, cela n'est effectivement pas une obligation.

M. le Président : Si, cela est une obligation.

M. Lopez : Non. Nous nous sommes bien renseignés. Nous avons aussi été soumis à ce type de demande. Cela n'est pas une obligation. Il y a une circulaire de la Ministre qui a tempéré. Il y a eu 2 temps. Un premier temps, durant lequel la Première Ministre, lors de la crise en Ukraine, a incité, voire presque contraint, les collectivités à réaliser ce type d'indemnisation. L'Assemblée des Maires de France est « montée au créneau ». Nous avons ensuite reçu une circulaire qui mettait de nombreux garde-fous et qui indiquait bien qu'il n'y avait pas d'obligation. C'est pour cela que je posais la question : est-ce qu'il y avait plusieurs entreprises ? Si nous le donnons à l'une, cela fait jurisprudence. Il faudra le solliciter pour toutes.

À la Mairie de Moissac, nous avons, par exemple, reçu des courriers de ce type. Nous n'avons pas donné suite, car cela ouvrirait une « boîte de Pandore », qui peut être dangereuse pour la collectivité. Nous parlons de la guerre en Ukraine. Résultat : nous nous référons au premier trimestre 2022. Nous ne sommes même pas dans le cadre de la guerre en Ukraine. Cela était en amont de la guerre en Ukraine. Nous supputons qu'il y avait des difficultés dans tout ce qui est fluide à cette période, une hausse des coûts de matières premières, avant la guerre en Ukraine. Nous avons des entreprises qui anticipaient la guerre en Ukraine pour justifier ces demandes d'indemnisation.

M. le Président : Il y a eu d'autres demandes. Mais, il n'y a que celle-là qui a été validée, car cela était un marché très ancien, et nous l'avons peut-être revalorisé. Il n'y a que celui-là.

Mme Nègre : Ce sont 2 marchés avec 2 entreprises. Ce sont des marchés anciens.

M. Lopez : Nous, par protection pour la collectivité et les deniers de nos administrés, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. le Président : D'accord. Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 2 (*Mme Delcher et M. Lopez*)

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

0
0 0
0

CONCESSION DE SERVICE RELATIVE À LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS DESTINÉS À L'INFORMATION DÉPARTEMENTALE ET À L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération Concession de service relative à la fourniture, installation, maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers destinés à l'information départementale et à l'affichage publicitaire ; \(annexe 1\) ; \(annexe 2\) ; \(annexe 3\) ; \(annexe 4\)](#)

Vecteur essentiel de l'information départementale locale, le réseau de mobiliers urbains permet d'assurer, gratuitement, la diffusion d'informations institutionnelles sur l'actualité départementale culturelle, sportive associative et solidaires auprès des Tarn-et-Garonnais et des Tarn-et-Garonnaises. Ce mobilier disposera d'un face réservée à la publicité.

Jusqu'au 10 juillet 2022, la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains étaient confiés par marché public à la société Philippe Védiaud. Ce marché n'a pas été reconduit, en raison de difficultés d'exécution rencontrées avec ce prestataire.

Quoi qu'il en soit, nous sommes toujours convaincus de l'intérêt d'une communication institutionnelle de proximité sur le territoire et nous avons mis en œuvre une nouvelle procédure de consultation pour la conclusion d'un contrat de concession, relevant du code de la commande publique et du code général des collectivités territoriales.

En synthèse, je rappelle les principaux points contractuels :

- Valeur de la concession : estimée à 2 millions d'euros ;
- Durée de la concession : 15 ans, compte tenu de la durée d'amortissement des mobiliers d'information mis à disposition et entretenus par le concessionnaire, et du mode de rémunération retenu ;
- La rémunération du concessionnaire est aux résultats de l'exploitation du service. Le concessionnaire assurera donc l'exploitation du service à ses « frais et risques » puis se rémunérera sur les recettes issues des commercialisations de faces publicitaires.

Dans le cadre de cette procédure, une publication d'un avis de concession a été effectuée le 12 septembre 2022.

La date limite de réception des plis, contenant les candidatures et les offres, était fixée au 14 octobre 2022 à 12h00.

Trois plis ont été réceptionnés dans les délais impartis :

- société Philippe Vediaud
- société Girod Medias
- société ATTRIA

La commission de délégation de service public, dans sa séance du 18 novembre 2022 après examen du rapport d'analyse des offres, a émis un avis favorable pour l'attribution de la concession à la société ATTRIA (solution de base).

L'avis de la commission a été porté en considération des critères d'appréciation des offres suivants :

- Qualité esthétique et technique des mobiliers d'information proposés, pertinence du nombre de mobiliers proposés (35 %) ;
- Qualité des prestations techniques : pour le déploiement, l'entretien et la maintenance avec notamment le planning, les moyens, la méthodologie, les délais et les fréquences (35 %) ;
- Qualité de la prestation d'affichage : méthodologie et délais (20 %) ;
- Qualité environnementale de l'offre (10 %).

Aux vus de l'avis rendu par la commission, des motifs de choix détaillés dans les rapports d'analyse des candidatures et des offres dont vous avez pu prendre connaissance, il est proposé à l'Assemblée départementale de se prononcer sur le choix d'attribuer le contrat de concession à la société ATTRIA sur la base de son offre initiale.

Ainsi, le projet de la société ATTRIA peut être synthétisé de la manière suivante :

Sur le critère n° 1 :

Le candidat propose l'implantation de 110 mobiliers publicitaires comportant deux faces, dont l'une est réservée à l'information locale du Département de Tarn-et-Garonne. Le candidat se distingue, d'une part, par la qualité esthétique de ses mobiliers et les propositions de personnalisation qui offrent une bonne visibilité de l'information locale du Département de Tarn-et-Garonne et d'autre part, par sa proposition d'implantation sur une partie importante du territoire départemental.

Sur le critère n° 2 :

L'offre du candidat est intéressante, puisque le candidat s'est engagé à déployer l'ensemble des mobiliers urbains au 1^{er} juin 2023, alors que le cahier des charges ne prévoyait qu'un tiers des mobiliers, soit environ une trentaine. Ainsi, cette proposition permet une communication rapide du Département. Le concessionnaire assure également les prestations d'entretien et de maintenance de l'ensemble des mobiliers déployés tout au long de la durée de son contrat, dans les délais, et selon des fréquences très satisfaisantes.

Sur le critère n° 3 :

Le candidat met à disposition du Département une face par mobilier. Il se charge d'imprimer et de mettre en place les affiches destinées à l'information locale sur ses mobiliers. En outre, son offre permet également au Département de communiquer, une fois par an, à l'extérieur de son territoire.

Sur le critère n° 4 :

Le candidat prévoit un panel d'actions concrètes en matière d'engagement en faveur du développement durable. L'offre du candidat se différencie des autres par l'utilisation exclusive de mobiliers statiques non éclairés, ainsi que par l'impression des affiches départementales au niveau local.

Le projet de contrat de concession a également été soumis à votre examen.

Il est à noter que la société ATTRIA s'engage au respect de l'ensemble des clauses contractuelles et au versement d'une redevance annuelle d'occupation domaniale de 100 € par mobilier en part fixe, et de 5 %, du chiffre d'affaires en part variable.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, M. le Président vous saurait gré de bien vouloir :

- approuver l'attribution du contrat de concession de service public à la société ATTRIA,
- approuver le contrat de concession de service public et ses annexes à conclure avec la société ATTRIA,
- autoriser M. le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de concession ainsi que tous documents y afférents.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. Bertelli : Je ne sais pas quelle était la commission, vous parlez du résultat de la commission d'appel d'offres ou de la commission qui s'est réunie avant ?

Mme Nègre : Je parle de la deuxième commission qui a examiné ce dossier et la première, bien sûr, puisqu'elle a une incidence financière.

M. Lopez : Les élus du canton de Moissac s'abstiendront. La durée de 15 ans nous paraît particulièrement longue, sachant qu'une moyenne sur ce type de marché se situe entre 6 et 10 ans. 15 ans nous paraissent totalement disproportionnés.

M. Beq : Merci, M. le Président. Que deviennent ceux qui sont en place ?

M. le Président : Ils les enlèvent.

M. Beq : Est-ce que les nouvelles seront en lieu et place des anciennes ? Vous voyez ce que je veux dire ?

M. Deprince : Je pense qu'il avait été évoqué le fait que cela soit vu avec les Maires de chaque commune pour leur pose.

M. Bésiers : M. le Président, concernant notre Groupe sur la durée de la concession, même remarque.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 13 (*Mmes Castagné, Colombié, Delbreil, Delcher, Heulland, Mauriège, MM. Albugues, Astruc, Bertelli, Bésiers, Descazeaux, Lopez et Pécou*)

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

0
0 0
0

ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR LES RÉGIMES SPÉCIFIQUES DE TEMPS DE TRAVAIL

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération actualisation du règlement intérieur - les régimes spécifiques de temps de travail](#) ; [Actualisation du règlement intérieur - les régimes spécifiques de temps de travail \(annexe\)](#)

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a conduit les collectivités territoriales à redéfinir les règles relatives au temps de travail, afin de respecter un volume annuel d'activité fixé à 1607 heures et mettre un terme aux régimes dérogatoires qui avaient été maintenus.

Par délibération du 23 juin 2022, l'Assemblée départementale a approuvé le nouveau cadre général pour accomplir les 1607 heures annuelles, en respectant le bénéfice de 25 jours ouvrés de congés annuels, pour un temps complet réalisé sur une année civile, assortis, le cas échéant, de journées de réduction du temps de travail (RTT), selon l'adhésion à tel ou tel cycle de travail hebdomadaire.

De nouveaux cycles de travail ont été définis, permettant aux agents de choisir parmi les 6 cycles suivants :

- 35 h sur 4 jours,
- 35 h sur 4,5 jours,
- 35 h sur 5 jours,
- 35 h 30 sur 5 jours,
- 38 h 30 sur 5 jours,
- 39 h sur 5 jours

Il convient d'intégrer, dans le règlement intérieur de la collectivité, les ajustements rendus nécessaires, en déclinaison de la délibération-cadre du 23 juin 2022, afin de permettre son entrée en vigueur, dès cette année 2023.

L'actualisation du règlement intérieur concerne ainsi :

- la première partie du règlement consacrée à l'organisation du temps de travail dans la collectivité,
- la seconde partie dédiée au règlement des absences pour son chapitre concernant les congés annuels et celui de la journée de solidarité, qui, je vous le rappelle, est instauré dans la collectivité à savoir le lundi de Pentecôte.

Le règlement intérieur précisera ainsi les nouvelles modalités d'organisation du temps de travail dans la collectivité, et les régimes de fonctionnement de certains services, dont les activités connaissent des variations de rythmes, en fonction des saisons, ou différents moments de l'année. Les services concernés par un régime spécifique sont les suivants :

- la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave,
- les éducateurs sportifs du service animation sportive et jeunesse,
- le centre universitaire,
- l'abbaye de Belleperche,
- l'espace des Augustins,
- ainsi que des services de la voirie départementale et de la direction des moyens généraux.

Les modifications apportées aux régimes spécifiques sont principalement de trois ordres :

1/ Redéfinir les horaires de travail et le calcul des congés pour respecter les 1607 heures annuelles, en tenant compte de la disparition de jours de congés dits exceptionnels.

2/ Rationaliser le fonctionnement de certains services en réduisant le nombre de cycles de travail (2 dans l'année au lieu de 3) afin de correspondre au mieux aux besoins du service pour le centre universitaire, la base de loisirs et l'espace des Augustins.

3/ Adapter le service lors d'épisodes caniculaires pour des services de la direction de l'aménagement et de la voirie et de la direction des moyens généraux afin d'améliorer les conditions de travail.

Les modifications apportées au règlement intérieur par les différents services et les directions concernés ont été portées à la connaissance de leurs personnels, en amont de sa présentation, lors de la séance du comité technique, du 2 décembre 2022.

Certaines remarques des représentants du personnel ont été prises en compte, à l'exception d'une modification souhaitée par les représentants du personnel sur l'organisation du cycle de travail des agents de la voirie. Nous y reviendrons, je pense en fin de séance.

Pour des raisons d'organisation du service et faciliter l'activité d'un travail en équipe, il a été envisagé d'ajouter une demi-heure d'activité hebdomadaire le vendredi, et non de considérer que chaque agent accomplirait 6 minutes d'activité de plus par jour.

Aucune modification n'a été apportée sur le régime spécifique du laboratoire vétérinaire, ni pour les agents des collègues.

À défaut de recueillir un avis favorable des représentants du personnel du comité technique sur l'actualisation du règlement intérieur – dans sa dernière réunion en tant que comité technique puisque vous savez aujourd'hui le comité technique n'existe plus, nous sommes passés au comité social territorial - compte tenu des élections professionnelles qui ont suivi le 8 décembre 2022, cette actualisation du règlement intérieur et les régimes spécifiques de temps de travail a été soumise au comité social territorial le 27 janvier et le 8 février 2023.

Le point d'achoppement évoqué précédemment demeure inchangé pour des raisons d'organisation du service, qui repose principalement sur un travail d'équipe avec des prises de poste et des fins de chantier communes à tous.

Il est aujourd'hui demandé de bien vouloir délibérer pour approuver l'avenant portant actualisation du règlement intérieur (parties 1 et 2 dudit règlement), tel que présenté.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

M. Descazeaux : Avant de mettre aux voix, j'ai lu dans un journal, je crois, la « Dépêche du Midi », qu'il y avait eu des petits soucis que vous signalez, Madame la Présidente, avec les représentants syndicaux. Il n'étaient pas très favorables, voire pas du tout. Qu'est-ce qui a amené votre décision ?

Mme Nègre : C'est le « Petit Journal », Monsieur.

M. Descazeaux : Cela est peut-être le « Petit Journal », je confonds parfois les 2.

Mme Nègre : Nous avons appliqué le « 49.3 ». Cela est à la mode.

M. le Président : À la demande de certains élus.

M. Deprince : Cela l'obsède.

M. Descazeaux : Merci, Mme Nègre, de bien vouloir nous répondre concernant la décision que vous avez prise par rapport aux salariés. Je sais que, souvent, vous louez le rapport au beau fixe entre les salariés et le Conseil départemental. Apparemment, cela n'était pas le beau fixe.

Mme Nègre : Oui, mais je le loue toujours.

Mme Sardeing : Je vois que tu connais quand même très bien l'article. En serais-tu ... ?

M. Descazeaux : Non. J'ai entendu les représentants syndicaux s'émouvoir du fait qu'ils n'avaient pas été tout à fait entendus sur ce sujet. Les représentants syndicaux, sont le personnel du Département. Cela représente quand même pas mal de personnes. Merci beaucoup.

Mme Nègre : Je pense qu'ils ont été entendus sur beaucoup de points, depuis que nous avons des réunions. Je maintiens qu'elles sont très convenables, que le dialogue social est ouvert et il l'est encore aujourd'hui. Absolument. Concernant le personnel de la voirie, je vais laisser répondre les responsables en charge de cette commission.

M. Deprince : Je vais répondre. L'article, c'est la fédération syndicale unitaire (FSU) sur « le Petit Journal ». Ce qu'ils souhaitaient, c'étaient 6 minutes de plus par jour pour les services qui sont sur les routes. 6 minutes de plus par jour au lieu d'une demi-heure le vendredi. Je vous laisse imaginer les 6 minutes. C'est-à-dire qu'ils reprenaient à 13h24 au lieu de 13h30. Nous avons fait le tour avec M. Vaissières et M. Bénech au mois de juin de toutes les subdivisions et les antennes. Nous avons évoqué tout cela.

Les chefs de subdivisions étaient entièrement d'accord sur la demi-heure. Le personnel et les agents techniques étaient entièrement d'accord sur la demi-heure. Ils disaient : « 6 minutes par jour, cela n'est pas possible. » Le seul endroit où nous avons rencontré cette proposition de 6 minutes était à Beaumont-de-Lomagne. Je peux en parler, c'est à Beaumont-de-Lomagne. En plus, cela est un de mes adjoints qui avait soulevé ce problème et cette solution. Tout le monde était d'accord pour une demi-heure. Entre-temps, au mois de décembre, il y a eu des élections syndicales et ils en ont fait un « cheval de bataille » pour mettre 6 minutes.

J'ai tenu, personnellement, à rester sur la demi-heure, car au Département ce sont 6 minutes, mais ce n'est pas du tout pareil. Ce ne sont pas les mêmes temps de travail. Là, ils travaillent en équipe, je voyais mal les agents de maîtrise cocher pour savoir qui avait travaillé 6 minutes de plus ou pas. Nous avons choisi de rester inflexibles là-dessus et de rester sur la demi-heure. Le vendredi, ils arrêtent à 12h. Ils reprennent à 13h au lieu de 13h30, mais ils peuvent continuer à sortir à 16h, comme ils faisaient, car il y a des agents qui ont des enfants à récupérer, qui ne sont pas sur place. C'est pour cela que nous avons mis la demi-heure entre 12h et 14h. Ils ont tenu bon là-dessus.

M. Descazeaux : M. le Président de la commission voirie, il me semble que les 2 syndicats n'étaient pas favorables. Vous parlez de la fédération syndicale unitaire.

M. Deprince : Ce sont la fédération syndicale unitaire et la force ouvrière. Ce que j'ai dit, c'est que l'article du « Petit Journal », était celui de la fédération syndicale unitaire.

M. Descazeaux : D'accord, mais là je crois que les 2 syndicats ont quitté la réunion.

M. Deprince : Ils n'ont pas quitté la salle. Je ne sais pas d'où tu sors cela, mais fédération syndicale unitaire et la force ouvrière étaient sur les 6 minutes par jour. Personnellement, je pense que 6 minutes par jour allaient faire rire beaucoup de monde. Je ne vois pas comment nous pouvons gérer 6 minutes par jour.

Mme Nègre : Il est très difficile de prévoir ce mode de récupération, quand nous sommes sur une équipe. À titre individuel, bien sûr, mais en équipe, cela me paraît très difficile. L'avis défavorable a été, effectivement, rendu en comité social territorial (CST). Nous avons organisé 2 réunions, comme nous l'impose la loi.

M. Deprince : Il faut quand même que vous sachiez que les chefs de subdivisions voulaient la demi-heure. Ils ne voulaient pas les 6 minutes, car ils voyaient que cela allait être compliqué.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ? 2 (*Mme Morvan et M. Descazeaux*)

Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

ACTUALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SEGUR EN FAVEUR DE CERTAINS PERSONNELS DU DÉPARTEMENT

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération actualisation de la mise en oeuvre du SEGUR en faveur de certains personnels du Département](#)

Lors de notre séance du 23 juin 2022, nous avons adopté une délibération permettant de verser à certains personnels territoriaux départementaux une « prime de revalorisation » instaurée par plusieurs décrets publiés le 28 avril 2022.

Cette prime était présentée comme le « pendant » du complément de traitement indiciaire instauré par le « Ségur de la santé » pour la revalorisation des carrières dans la fonction publique hospitalière.

La loi de finances rectificative du 16 août 2022 a apporté des modifications légales significatives rendant notre délibération en partie obsolète, et nous obligent, non seulement à l'actualiser, mais aussi à modifier le calendrier de versement initialement prévu de cette prime.

Le Gouvernement a désormais décidé de rendre obligatoire le versement de cette « prime » à tous les employeurs territoriaux et de ne plus leur laisser le choix de prendre, ou non, une délibération en ce sens. Nous avons de toute façon déjà délibéré.

Les changements législatifs sont donc conséquents. Les modifications réglementaires permettant la mise en paiement de ces éléments sont contenues dans le décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022, publié au Journal Officiel du 1^{er} décembre dernier. Il sera très facile de mettre en application quelque chose en 2022 qui a été publié en fin d'année.

Si la quasi-totalité des personnels initialement visés par notre délibération du 23 juin 2022 est désormais couverte par la loi de finances rectificative précitée, cela n'est pas le cas des agents territoriaux (stagiaires, titulaires ou contractuels) exerçant les fonctions de médecin au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux ou dans les services de l'aide sociale à l'enfance ou dans les services départementaux de protection maternelle et infantile.

Pour ces derniers, seul l'article 6 du décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 permet le versement d'une prime dont le montant est fixé réglementairement à 517 € brut mensuels. Il est calculé au prorata du temps accompli dans la collectivité et est réduit, le cas échéant, dans les mêmes proportions que le traitement. Cette prime peut se cumuler avec le versement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le comité technique a été consulté le 27 janvier 2023.

Il vous est proposé d'abroger la délibération du 23 juin 2022, qui est aujourd'hui obsolète, et de prendre une nouvelle délibération maintenant le dispositif prévu pour les agents territoriaux exerçant les fonctions de médecins, selon les conditions visées par le décret précité.

Il nous est demandé :

- d'abroger la délibération n° CD20220623_35 du 23 juin 2022 relative à la prime de revalorisation de certains personnels départementaux, qu'il soit stagiaire, titulaire et contractuel ;

- d'autoriser le versement d'une « prime de revalorisation » aux agents territoriaux (stagiaires, titulaires ou contractuels) exerçant les fonctions de médecin au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux ou dans les services de l'aide sociale à l'enfance ou dans les services départementaux de protection maternelle et infantile, selon les conditions fixées par l'article 6 du décret n° 2022-728 du 28 avril 2022.

Cette mesure prendra effet au 1^{er} avril 2022 et non plus comme cela était prévu initialement au 1^{er} juillet 2022.

Les crédits correspondants sont, bien évidemment, inscrits au budget, sinon nous ne pourrions pas le faire.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

M. Gonzalez (rapporteur) : [Délibération personnel départemental - créations et suppressions de postes](#) ; [Délibération personnel départemental - créations et suppressions de postes \(annexe\)](#)

Dans le cadre de la réunion consacrée au vote du budget primitif pour l'année 2023, et au vu des besoins nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité des services, le rapport sur les demandes en personnel de la collectivité est soumis à l'examen de l'Assemblée départementale.

- Les créations de postes :

L'organisation des collèges requiert une attention particulière afin d'assurer une bonne coordination avec la hiérarchie du collège et les équipes. Dans ce but, il est demandé de créer deux postes d'agent de maîtrise :

- un poste d'agent de maîtrise au collège Antoine Perbosc à Lafrançaise, en qualité d'agent chef.

- un poste d'agent de maîtrise au collège Jean Lacaze à Grisolles, en qualité d'agent chef.

Comme cela est prévu dans la convention de mise à disposition des fonctionnaires du Département auprès du groupement d'intérêt public « Public labos », les agents peuvent demander à réintégrer la collectivité à tout moment, sous réserve d'en faire la demande écrite dans un délai de trois mois,.

Suite à la demande de réintégration d'un agent de maîtrise, il est nécessaire de créer un poste dans ce cadre d'emplois afin d'honorer cette demande.

La création d'un poste supplémentaire dans le cadre d'emplois d'agent de maîtrise est nécessaire pour accueillir un agent chargé de la maintenance des locaux.

Le service de la protection maternelle et infantile rencontre des difficultés, et Dieu sait s'ils en rencontrent, pour assurer les différentes interventions nécessaires auprès des assistantes maternelles, en raison de difficultés pour recruter des médecins.

Devant cette situation, il est proposé de supprimer un poste de médecin et de créer un poste dans le cadre d'emplois des sages-femmes et un poste dans le cadre d'emplois des puéricultrices pour assurer le maintien sécurisé des missions du service.

- Le recours à des agents contractuels :

Les collectivités rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter des agents titulaires ayant des compétences spécifiques dans différents domaines d'activité.

Pour assurer la continuité des missions de la collectivité, il est nécessaire de recourir à des contractuels, en définissant préalablement les conditions de leur recrutement et les qualifications attendues, conformément aux dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique territoriale.

Les postes concernés par ce type de recrutement seraient :

- cinq postes de psychologue au sein du pôle des solidarités humaines : catégorie A, filière médico-sociale,
- un poste de puéricultrice au sein du pôle des solidarités humaines : catégorie A, filière-médico-sociale.
- un poste d'infirmière au sein du pôle des solidarités humaines : catégorie A, filière médico-sociale,
- le poste de responsable technique assainissement non-collectif : catégorie B, filière technique.

Le comité social territorial a été consulté le 27 janvier 2023.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et approuver :

- la création de 4 postes dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
- la création d'1 poste dans le cadre d'emplois des sages-femmes,
- la création d'1 poste dans le cadre d'emplois des puéricultrices,
- la suppression d'1 poste dans le cadre d'emplois des médecins.

- la possibilité de recourir à des agents contractuels selon les dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique territoriale pour les postes suivants :

- 5 postes de psychologue au sein du Pôle solidarités humaines : catégorie A, filière médico-sociale,

- le poste de responsable technique assainissement non-collectif : catégorie B, filière technique.

- 1 poste d'infirmière puéricultrice : catégorie A, filière médico-sociale,

- 1 poste d'infirmière : catégorie A, filière médico-sociale,

- inscrire les crédits correspondants au budget départemental et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

En sachant, M. le Président, que cela ne sera pas facile.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS D'ACTIVITÉ

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération personnel départemental - création d'emplois non-permanents pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ; \(annexe 1\) ; \(annexe 2\)](#)

Régulièrement les collectivités, vous le savez, ont nécessité de recourir au recrutement d'agents contractuels sur les emplois non permanents pour faire face soit à un besoin lié à un accroissement temporaire ou soit à un besoin saisonnier d'activité.

Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de :

- maximum 12 mois, renouvellements compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs pour un accroissement temporaire d'activité,
- maximum 6 mois, renouvellements compris, pendant une même période de 12 mois consécutifs pour un accroissement saisonnier d'activité.

Ainsi, il est nécessaire, pour la collectivité, de créer les emplois non permanents listés en annexe et autoriser le recrutement d'agents contractuels temporaires pour l'année 2023, permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des services en direction des usagers, et selon les besoins non permanents des services.

La rémunération des agents contractuels est fixée par les dispositions des articles L.712-1 et L.712-2 du code général de la fonction publique territoriale. Ils perçoivent donc le traitement indiciaire, afférents aux emplois auxquels ils sont nommés, ils peuvent bénéficier du régime indemnitaire dans les conditions fixées par délibération et éventuellement le supplément familial de traitement.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver la création des emplois non permanents listés en annexe, pour faire face à des besoins temporaires liés :
 - à un accroissement temporaire d'activité (annexe n°1)
 - à un accroissement saisonnier d'activité (annexe n° 2)
- autoriser, ces recrutements dans les conditions prévues par l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique et le régime indemnitaire en vigueur ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2023.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

MISSION DE VACATION AU SEIN DU PÔLE DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération mission de vacation au sein du pôle ressources humaines](#)

Lors de la séance du 14 février 2022, l'Assemblée départementale a approuvé une délibération autorisant le recours à une mission de vacation pour accompagner la direction des ressources humaines et la direction de l'informatique dans l'évolution du logiciel de gestion administrative nommé « EKSAE version 150 » ; l'éditeur ayant décidé de cesser les développements sur la version actuelle.

Pour rappel, les collectivités territoriales ont la possibilité de recruter un vacataire afin de réaliser une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés. Rappelons qu'un vacataire n'est pas un contractuel de droit public. Il ne répond pas à un besoin permanent et n'occupe pas un emploi permanent. Son recrutement ne nécessite pas la création d'un emploi. Seule son autorisation pour engager les crédits est requise.

Les difficultés rencontrées avec le prestataire pour assurer la migration vers une nouvelle version de leur logiciel, nommée « EKSAE SUITE », ont entraîné un décalage de la mise en œuvre du projet.

Dans ce contexte nos services ont besoin :

- d'une expertise technique pour la résolution de problèmes ponctuels liés au fonctionnement du logiciel « RH EKSAE »
- d'une assistance technique, en tant que de besoin, pour la migration sur la nouvelle version de l'éditeur (reprise de données) et de conseils pour envisager un nouvel outil de gestion de ressources humaines plus adapté.

Les conditions de recrutement sont les suivantes :

- période d'intervention possible courant du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2023 ;
- rémunération sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 41 € ;
- volume maximal de 400 heures de vacation sur l'ensemble de la période.

Il nous est demandé d'approuver le recours à un vacataire au sein du pôle des ressources humaines :

- objet de la mission : fournir une expertise technique pour résoudre les problèmes ponctuels liés au fonctionnement du logiciel RH EKSAE et apporter une assistance technique dans la rédaction du cahier des charges techniques dans le cadre de l'acquisition, par la voie d'un marché public, d'un logiciel de gestion administrative ressource humaine.
- Période de la mission de vacation : du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2023.
- Rémunération de la vacation : 41 € brut de l'heure.
- Volume maximal de la vacation : 400 heures sur la période envisagée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL - BUDGET PRIMITIF 2023

M. Gonzalez (rapporteur) : [Délibération service social du personnel - BP 2023](#)

Le service social du personnel du Département est chargé d'attribuer aux agents les prestations légales et extra-légales auxquelles ils peuvent prétendre.

I - Les prestations légales et extra-légales

Les prestations légales sont accordées selon les règles et les taux définis pour la fonction publique, elles comprennent :

- l'allocation pour garde d'enfant de moins de 3 ans,
- l'allocation pour enfant handicapé,
- l'allocation pour la restauration du personnel,
- les séjours d'enfants (centres aérés, séjours avec hébergement, séjours éducatifs, séjours linguistiques).

Les prestations extra-légales échappent au domaine réglementaire fixé par l'État et relèvent de la compétence propre des collectivités territoriales. Elles concernent :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- les chèques-vacances ;
- les locations de vacances ;
- les prestations liées aux événements familiaux et professionnels (naissance, mariage, retraite, décès) ;
- les prêts au personnel ;
- l'arbre de Noël.

Quelques prestations sont versées aux agents via l'association pour le développement des œuvres sociales destinées au personnel du Département de Tarn-et-Garonne (ADOS).

II - L'ADOS

La subvention versée à cette association (50 000 € en fonctionnement) constitue un fonds de roulement permettant de faire bénéficier le personnel de prestations telles que :

- les chèques-culture ;
- les chèques-cadeaux ;
- la prime accompagnant la remise des médailles d'honneur départementales.

Compte tenu de ce qui précède, il nous est demandé de bien vouloir délibérer sur le projet du budget total 2023 du service social, qui s'élève à 1 065 800 €, soit :

- En fonctionnement :

- 913 800 € sur le budget du Département pour le fonctionnement du service social du personnel (prestations légales et extra-légales) ;

- 50 000 € de subvention à l'ADOS à l'article 657425, sous-fonction 0202

- 2 000 € de subvention à l'association sportive du Département, à l'article 657425, sous-fonction 32,

- En investissement :

- 100 000 € de prêts au personnel, à l'article 27431, sous-fonction 01

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : D'accord. Merci. Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération forfait mobilités durables \(FMD\)](#) ; [\(annexe 1\)](#)

Le 21 avril 2021, l'Assemblée départementale a mis en place le forfait au profit des agents départementaux (stagiaires, titulaires ou contractuels) afin de bénéficier du forfait annuel de 200 € par an, dès lors que l'agent utilise, au moins 100 jours par an, un moyen de transport éligible.

Le décret n° 2022-1562 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État et l'arrêté du 13 décembre 2022 (modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris en application du même décret) ont apporté des modifications qui visent à :

- ouvrir le bénéfice du forfait aux contractuels de droit privé (apprentis, contrats aidés) ;
- étendre le dispositif à de nouveaux modes de transport dits « à mobilité douce » ;
- remplacer le seuil minimal d'utilisation de 100 jours par 3 niveaux correspondants à 3 montants possibles de forfait : 100, 200 ou 300 € par an, avec un minimum de 30 jours d'utilisation ;
- autoriser le cumul intégral du fonds mobilité durable avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun, au titre des déplacements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2022. Cela est toujours très confortable.

Pour bénéficier du forfait mobilités durables, chaque agent devra transmettre, à la direction des ressources humaines, avant le 31 décembre de l'année, le formulaire de déclaration annexé à la présente délibération. Le forfait leur sera versé l'année suivant celle du dépôt de leur déclaration.

Le présent dispositif n'est pas applicable aux agents :

- bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ;
- bénéficiant d'un véhicule de fonction ;
- bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ;
- transportés gratuitement par leur employeur.

Il nous est aujourd'hui demandé de bien vouloir délibérer pour :

- abroger la délibération n° CD20210421_40 du 21 avril 2021 instaurant le forfait à mobilités durables,
- instaurer, pour les trajets domicile-travail effectués par les agents stagiaires, titulaires et contractuels (de droit public et de droit privé) depuis le 1^{er} janvier 2022, le bénéfice du forfait mobilités durables selon les modalités exposées dans le présent rapport.

Les crédits sont inscrits au budget.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à la majorité (1 abstention).

M. le Président : Je mets aux voix. Pardon ?

M. Lopez : J'avais une question. Visiblement, nous pouvons avoir 300 € quand nous venons en trottinette. J'ai regardé. La trottinette, c'est quand même 60 grammes de dioxyde de carbone par kilomètre ! Cela est moins vertueux que la marche à pied. Ceux qui viennent à pied, ont-ils droit à 300 € par an ?

Cela veut dire que ce texte n'est, malheureusement, pas assez vertueux. Non seulement il n'est pas assez vertueux, mais il est assez inique, au regard de la configuration territoriale du Département. Ceux qui viennent en trottinette, les citadins urbains de Montauban ont droit à 300 €. Mais, celui qui est obligé de prendre sa voiture, qui habite à 30 ou à 40 kilomètres pour venir au Département n'a pas 300 €. En réalité, les petits salaires sont, encore une fois, touchés par ce type de mesures.

Des mesures qui ne sont pas obligatoires. Cela était le choix du Conseil départemental de le faire. Cela a été discuté lors du comité social territorial de la communauté de communes de Terres des Confluences, la semaine dernière. Les agents se sont opposés à cette mesure, car ils considéraient qu'il y avait une inégalité de traitement entre les agents. Cela peut s'entendre si nous étions à la Métropole de Toulouse, au Grand Toulouse ou au Département de la Haute-Garonne.

Ici, nous sommes dans un Département rural. Vouloir appliquer des mesures bobos, écolos, citadines sur le Département rural de Tarn-et-Garonne, semble être un peu en décalage avec la réalité de la situation. Cela peut entraîner des disparités entre les agents. Même si cela est, au départ, quelque chose de bien intentionné, cela peut être, en réalité, une mauvaise idée. Pour nous, cela est une mauvaise idée. Nous nous abstiendrons.

Mme Nègre : M. Lopez, nous avons délibéré en 2021 justement afin d'inciter les salariés à utiliser les transports collectifs. D'accord ? C'était cela.

M. le Président : Les trottinettes sont secondaires.

Mme Nègre : Initialement, notre volonté était celle là. Nous l'avions d'ailleurs bien expliqué lors de l'Assemblée plénière au cours de laquelle nous avons délibéré sur ces forfaits de mobilités durables. Les textes sont ce qu'ils sont. Ce n'est pas le Département qui les a votés. Je vous rappelle, qu'il y a un décret et un arrêté de fin d'année 2022 qui ont instauré des nouvelles règles. Aujourd'hui, nous n'allons pas remettre en cause la délibération. En tout cas, cela n'est pas la volonté que nous avons prise en avril 2021, même si cela peut paraître, un peu tordu, comme vous le dites. Effectivement, il n'y a pas une logique à 100 %, je le conçois. Mais, quoi qu'il en soit, nous maintenons la décision prise en 2021.

M. Descazeaux : Puisque cela est depuis 2021, combien de personnels l'utilisent ? Avons-nous un recul sur le nombre de personnes venant en vélo ? Cela serait intéressant de le savoir.

Mme Nègre : Pour l'année qui vient de passer, 73. Aujourd'hui, il y en aurait peut-être plus.

M. le Président : Cela était pour inciter le covoiturage.

M. Lopez : Sur notre territoire, le covoiturage est compliqué. Nous n'avons pas des agents qui habitent dans les mêmes secteurs. Cela est une fausse bonne idée, nous semble-t-il.

Mme Nègre : Peut être. En tout cas, nous nous l'avons instauré dans ce but. Nous ferons un bilan pour voir si davantage de personnels utilisent le covoiturage, les vélos et les transports en commun aussi. La trottinette, je ne pense pas.

M. Deprince : Du covoiturage, il y en a. Je peux en parler. Sur Villebrumier, nous avons 3 agents : un est de Fajolles, l'autre est de Ginsac et l'autre est de Bourret. Ils font le trajet ensemble pour venir à Villebrumier. Sur Beaumont-de-Lomagne, il y a aussi 3 agents qui font du covoiturage tous les jours. Cela marche quand même. Après, il y a une trottinette.

M. Descazeaux : C'est le service de la voirie, c'est cela ?

M. Deprince : Sur le service de la voirie, j'en ai 3 de Beaumont-de-Lomagne qui viennent.

M. Descazeaux : En fait, il faudrait qu'ils soient au service de la voirie à Beaumont-de-Lomagne. C'est cela ?

M. Deprince : Ils seront à Beaumont-de-Lomagne ou à Lavit-de-Lomagne ou à Verdun-sur-Garonne, puisqu'il y en a un de Bourret, quand ils auront fait leurs 2 ans obligatoires... Car cela ne fait pas longtemps qu'ils ont été embauchés. Il y en a un qui aura 2 ans d'ancienneté au mois de juin. Il doit rentrer à Verdun-sur-Garonne, celui de Bourret. Petit à petit, nous les rapprocherons de chez eux, mais pour le moment, ils font du covoiturage.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 11 (*Mmes Castagné, Colombié, Delbreil, Delcher, Heulland, Mauriège, MM. Astruc, Albugues, Bertelli, Bésiers et Lopez*)

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

0
0 0
0

FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL NOMBRE DE SUPPLÉANTS POUR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération formation spécialisée du comité social territorial - nombre de suppléants pour les représentants du personnel titulaires](#)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le comité social territorial (CST) et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ont remplacé le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Par délibération du 14 février 2022, l'Assemblée départementale a maintenu le paritarisme au sein du comité social territorial et a fixé à 6 le nombre de représentants titulaires. En principe, le nombre de représentants titulaires siégeant au sein de la formation spécialisée devrait donc également être de 6.

Mais comme nous ne sommes pas du tout vertueux, face aux difficultés rencontrées par les organisations syndicales pour trouver des volontaires, le législateur a apporté un assouplissement. Il est désormais possible, en application de l'article 16 du décret précité, que « l'organe délibérant de la collectivité décide, après l'avis du comité social territorial, que chaque titulaire dispose de deux suppléants ».

Cette possibilité a été discutée lors des réunions préparatoires aux élections professionnelles de 2022, entre l'ensemble des organisations syndicales et les représentants de la collectivité. La collectivité a pris l'engagement de soumettre cette proposition à l'Assemblée départementale, dès le début de l'année 2023.

Aussi, en autorisant la désignation de deux suppléants par titulaires, la formation spécialisée du comité social territorial comprendra, au maximum :

- 6 représentants titulaires et 12 représentants suppléants du personnel,
- 6 représentants titulaires et 12 représentants suppléants de la collectivité.

Ce projet a reçu un avis favorable du comité social territorial, lors de sa séance d'installation, le 4 janvier 2023.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et décider que chaque représentant titulaire, siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social territorial, dispose de deux suppléants.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

3ème COMMISSION – Éducation, enseignement supérieur, sport

SECTORISATION SCOLAIRE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'AUCAMVILLE AU SECTEUR DU COLLÈGE SIMONE VEIL À VERDUN-SUR-GARONNE

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération sectorisation scolaire - rattachement de la commune d'Aucamville au secteur du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne](#)

Merci, M. le Président. Comme vous le savez, nous nous attachons à regarder ce qui se passe au niveau de la sectorisation de nos collèges pour plusieurs raisons. Pour cela, nous vous proposons 3 dossiers qui sont passés en conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) et qui ont reçu son assentiment afin de pouvoir être présentés aujourd'hui. Il faut que le conseil départemental de l'Éducation nationale ait lieu et nous le validons pour que cela puisse entrer en application, dès la rentrée de septembre 2023.

Il y aura d'autres sectorisations qui vous seront proposées. Nous sommes en train de travailler dessus, notamment avec la Ville de Montauban. Nous vous proposerons cela, mais cela sera pour la rentrée 2024. Les procédures pour modifier la carte scolaire sont assez lourdes.

Pour commencer, la Commune d'Aucamville. C'est une commune à toute proximité du collège de Verdun-sur-Garonne. Dans un premier temps, les enfants de cette commune vont au collège à Grisolles. Depuis que nous savons que le collège de Verdun-sur-Garonne va exister, les élus d'Aucamville ont sollicité le fait de pouvoir être raccrochés à ce collège. Tout a été fait pour : les parents, les enseignants, les élus, évidemment l'Éducation nationale ont été consultés. Tout a été fait dans les règles. Il s'avère que les élèves d'Aucamville le pourront, dès la rentrée du mois de septembre, pour les élèves qui vont entrer en sixième. Ceux qui sont déjà scolarisés au collège de Grisolles, aujourd'hui, y restent. Ceux qui ont un frère ou une sœur au collège de Grisolles ont le droit de continuer à demander à aller à Grisolles. Pour les autres élèves, cela était la majorité dans les réponses des parents, il s'agit du collège de Verdun-sur-Garonne qui a été demandé. Nous proposons que les élèves d'Aucamville aient comme collège de rattachement, celui de Verdun-sur-Garonne, et non pas le collège de Grisolles.

Ceci a des conséquences que je vais vous expliquer. Cela a mis un peu d'émoi au collège de Grisolles, ce qui est normal lorsqu'on perd des élèves. Il faut savoir que le collège de Verdun-sur-Garonne avait été créé afin de faire diminuer le nombre d'effectifs du collège de Grisolles, qui explosait. Cela devait faire baisser aussi les effectifs de Labastide-Saint-Pierre et cela devait faire baisser Montech. Cela n'a pas marché pour Montech et Labastide-Saint-Pierre, cela n'a pas du tout marché. Pour Grisolles, cela a un peu marché, mais il y a un nombre d'élèves à Grisolles qui est largement supérieur à celui de Verdun-sur-Garonne.

Avec ce que nous prévoyons, puisque nous avons 2 collèges de 600, nous allons équilibrer pour la rentrée 2026. Nous aurons environ 515 élèves à Grisolles et 492 à Verdun-sur-Garonne. Nous devrions être sur des étiages, à peu près équitables, de 500 élèves pour des collèges avec des capacités de 600 et de 630. Je ne doute pas que le fait d'avoir des collèges avec moins d'effectifs satisfera certains d'entre vous.

« Petit souci », en tout cas une interpellation de la part Grisolles qui nous dit : « nous perdons des classes. » Oui, nous vous enlevons des élèves, vous perdez des classes. Il se trouve que cela n'est pas seulement la carte scolaire qui fait perdre des classes. Le collège de Grisolles va perdre 2 classes de sixième à la rentrée. Une classe, certes, car il y a 20 et quelques enfants d'Aucamville qui iront à Verdun-sur-Garonne. Mais, aussi une classe, car je vous l'ai déjà dit - je le répète - nous perdons des enfants dans les collèges, y compris dans certains collèges qui sont dans des zones censées être très attractives. Aussi, sur le secteur un établissement privé s'est ouvert qui est passé de 120 élèves l'année dernière à 160 cette année. Nous n'y pouvons rien, et personne n'y peut rien.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. Descazeaux : Mme Sardeing, ce que vous dites est très bien. Je suis ravi, car cela est exactement ce que je dénonce, depuis des années. Les parents, ne trouvant pas satisfaction dans le public, vont dans le privé.

Mme Sardeing : Nous verrons s'ils reviennent. Cela est un peu simpliste et cela n'est pas suffisant.

M. Descazeaux : J'en reviens, je suis un peu simpliste. Cela est évident.

Mme Sardeing : Ce n'est certainement pas nous, avec la carte scolaire, ni même le directeur académique des services de l'Éducation nationale (directeur académique des services de l'Éducation nationale), qui décidons de l'implantation des établissements privés. Il faut faire avec. À noter toutefois que le collège de Grisolles se voit attribuer une quatrième supplémentaire. En net, le collège perd une classe.

M. Descazeaux : Cela est le cas du collège Saint-Théodard à Montauban. Il y a des effectifs, alors que les autres établissements sont à saturation. Les parents font le choix de mettre leurs enfants dans le privé, et en plus, ils payent.

Mme Sardeing : Donc, ils peuvent. Cela est leur choix. Tout à fait. Il y a des choix qui se font aussi sur des critères particuliers. Pour un peu contrarier votre analyse, M. Descazeaux, sur le fait qu'il faut des petits collèges - ce que nous pouvons partager - il n'y a pas de souci là-dessus, nous l'avons déjà dit. Cependant, Grisolles n'est pas d'accord de perdre des élèves.

M. Descazeaux : Vu comme cela, bien entendu, que nous ne sommes jamais d'accord de perdre des classes, mais cela n'est pas le problème.

Mme Sardeing : Mais si, cela est le problème.

M. Descazeaux : Le problème, c'est de construire des collèges qui sont, tu l'as dit d'ailleurs la fois dernière, aux alentours de 500-600, mais nous prévoyons aussi la construction de 2 collèges ou peut-être 3. C'était l'étude qui était rendue. Comme ça, nous faisons une carte scolaire qui sera valable pendant, non pas 4 ou 5 ans, car nous sommes obligés de la retoucher, mais elle peut être valable pendant 15 ou 20 ans. Cela nous évitera d'avoir les difficultés à refaire une carte scolaire, ce que vous êtes en train de faire et ce que nous faisons à chaque fois, comme nous pouvons. Cela nous est presque imposé. Nous sommes d'accord. C'est pour éviter cela. Bien entendu, à l'instant T, nous refusons de perdre des classes. Nous refusons de perdre des élèves. Nous refusons de perdre des postes. Mais, il faut le voir à plus long terme. Cela est une politique à plus long terme qu'il faut mener.

Mme Sardeing : Nous, notre politique, n'est pas de se mettre à la place des chefs d'établissement qui, là en l'occurrence, sont opposés à la perte d'élèves. Nous sommes en train de leur imposer. Nous sommes bien d'accord. Il faut être un peu courageux politiquement. Nous avons créé un collège à Verdun-sur-Garonne. Il faut le remplir. Il faut le remplir avec des élèves qui feront moins de temps de trajet et qui auront des conditions d'éducation meilleures.

Grisolles ne veut pas perdre d'élèves. Car, bien évidemment, nous allons leur enlever des postes de professeurs et peut-être des options qu'ils proposaient. Ce qui peut augmenter le fait que les parents enlèvent les enfants pour les mettre ailleurs. Mais, nous ne pouvons pas avoir à un moment, « le beurre et l'argent du beurre ».

Grisolles perd 2 classes de sixième cette année et gagne une classe de quatrième. Verdun-sur-Garonne se retrouve avec un établissement qui sera à peu près à l'étiage. Cela est quelque chose qui peut être douloureux pour le collège de Grisolles. Mais, je rappelle que quand a été voté le collège de Verdun-sur-Garonne, la première chose était faite pour désengorger celui de Grisolles. À un moment, il faut aller au bout. Nous l'avons fait pour cela. Faisons-le.

M. Belloc : Pardon M. le Président. Juste une remarque. J'étais au conseil d'administration vendredi dernier avec Mme Nègre. Nous avons fait une intervention. Aujourd'hui, il est vrai que les professeurs sont en train de nous demander la non-fermeture de classes. Comme nous l'avons rappelé, le collège de Verdun-sur-Garonne a été fait pour cela. Je me rappelle, j'étais parent d'élèves, il y a quelques années, au collège de Grisolles. Nous avons fait des manifestations pour pallier ce nombre d'enfants. Nous tournions à 800 enfants, alors que le collège a une capacité de 600.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons confrontés à notre problème. Nous n'arrivons pas à remplir celui de Verdun-sur-Garonne. Enfin, la carte scolaire va nous permettre ...

Mme Nègre : ... de le remplir doucement. Nous le remplissons doucement.

M. Belloc : ... de remplir Verdun-sur-Garonne un peu plus, à la demande des parents d'Aucamville. Je ne vois pas où est le débat, si ce n'est que nous avons trouvé des enseignants, en face, qui étaient en train de nous dire : « nous fermons une classe. » Je ne voyais pas du tout où était le problème à part, politiquement, de dire des choses. Je ne comprenais pas le problème de fermeture des classes, puisque nous essayons de mettre des enfants dans le confort de tout ce qui peut être lié au bâtiment et à l'enseignement.

Mme Nègre : J'ajouterai, si vous me le permettez, que dans ce secteur sud du département, où la démographie est galopante, nous perdons des enfants en primaire.

Dieupentale : il y a la fermeture d'une classe en école primaire. Verdun-sur-Garonne, également. Saint-Porquier, pas loin, etc. Cela veut dire qu'effectivement, il y a des éléments aujourd'hui, qui nous échappent. L'autre jour, j'ai dit au conseil d'administration du collège de Grisolles qu'il y avait un turn-over insuffisant sur ce territoire. Il n'y a pas suffisamment de logements locatifs, mais cela est l'aménagement du territoire qui concerne les communes. Je l'ai dit et je le redis.

M. Descazeaux : C'est ce que faisait apparaître l'étude. Elle était plus complexe que ce que nous voulons la réduire. Nous sommes d'accord ?

Mme Nègre : Bien évidemment. Si nous voulons un jour que nos écoles primaires ne ferment pas, je le dis pour ce territoire comme pour les autres, il va falloir qu'il y ait un mouvement de population. C'est tout. Cela veut dire que nous pouvons recevoir des gens qui accèdent à la propriété, mais il faut aussi que nous puissions mettre à disposition des logements pour des locataires qui permettent ainsi un roulement plus important que ce qu'il y a aujourd'hui.

M. Descazeaux : Cela n'est pas le même sujet, mais nous en parlerons tout à l'heure avec les habitations à loyer modéré (HLM). Cela est pareil. Lorsque nous construisons. Je vous ai demandé d'avoir une vraie politique de logement et du logement social et que le Département doit financer Tarn-et-Garonne Habitat à plus haut montant et d'autres bailleurs sociaux, afin que, justement, nous puissions construire des logements et accueillir une population dans ces zones déficitaires en logements. Cela est un ensemble.

Je pense qu'il est dommage que l'étude qui a été faite n'ait pas été diffusée à l'ensemble des Conseillers départementaux. Nous aurions vu que cela est un problème plus complexe que la simple perte de classes ou de postes d'enseignants. Cela dépasse tout cela : c'est une organisation territoriale.

Mme Sardeing : Je ne peux être que d'autant plus d'accord, mais un bémol. L'installation de logements sociaux est au bon vouloir des Maires, quand ils sont propriétaires des terrains, voire au bon vouloir des propriétaires privés, qui sont démarchés et qui vendent, à condition que cela respecte le plan local d'urbanisme et à condition que nous puissions bâtir. Nous savons que nous avons un certain nombre de communes qui ont des difficultés. Cela ne va pas aller en s'arrangeant. Ce n'est pas aussi simple. Nous ne pouvons pas imposer aux Maires de faire des habitations à loyer modéré sur leur territoire. Chacun est maître chez soi. Je pense qu'on nous le reprocherait grandement. Maintenant, il y a des communes qui ont une obligation et elles le payent cher. Je pense à Montbeton ou à Bressols. Ils ne respectent pas la réglementation. Ils payent des amendes. Nous savons aussi qu'à certains endroits, il peut y avoir une volonté de dire : « nous préférons payer une amende que de faire du logement social. »

M. le Président : À Montbeton, cela n'est pas le cas. C'est tout simplement ...

Mme Sardeing : ... parce qu'il n'y a pas la place.

M. le Président : La place y est, mais les constructeurs de logements sociaux ne veulent pas venir. Ils viennent mais nous n'allons pas, quand même, remplir la commune ... De toute façon à Montbeton, pour régler le problème, l'administration nous dit : « si vous voulez ne plus payer d'amende, il vous faut tout de suite arrêter de construire, aucune maison individuelle et faire 65 logements sociaux par an pendant 5 ans afin d'arriver à rattraper. » Cela est irrattrapable. Nous en faisons. Nous venons d'en faire 70 en peu de temps. Tarn-et-Garonne Habitat est encore en train d'en faire 43. Sur tout ce qui se construit, 25 % sont du logement social, mais nous n'y arriverons jamais, car les autres construisent.

M. Descazeaux : M. le Président, ce sont des choix. Tout à l'heure, vous avez présenté votre budget. Vous décidez de mettre du budget sur les routes ou sur l'aide aux communes. Vous pourriez, très bien, concevoir qu'une partie du budget puisse être consacrée pour le logement social. Je pense que le Président de Tarn-et-Garonne Habitat serait satisfait d'avoir un montant alloué un peu plus important pour construire des logements sociaux et qui ne serait, peut-être, pas à la charge des communes. Bien entendu, lorsque nous demandons aux communes d'investir dans du logement social, elles ne sont peut-être pas satisfaites lorsqu'il faut qu'elles financent.

M. Gonzalez : Lorsqu'il faut leur demander une participation pour équilibrer les budgets de construction, cela ne les amuse pas. Je rejoins ce que dit Mme Sardeing. Cela est une volonté politique des communes. Ou elles veulent avoir du logement, ce qui est prévu dans le cadre de certaines communes par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) ou elles ne le veulent pas.

En ce qui concerne les bailleurs sociaux, et notamment Tarn-et-Garonne Habitat, nous avons la possibilité d'emprunter jusqu'à 80 %. Le reste peut être des fonds propres ou des aides des communes. Si les communes ne veulent pas venir et disent : « il n'a qu'à prendre la responsabilité de faire cette opération », il faut aller vers les fonds propres. Les fonds propres, à un moment donné, ils s'estompent. Des fonds propres, nous n'en trouvons plus. Nous sommes ennuyés. Il faut que les communes et les communautés de communes s'investissent. Cela est ce que je dis à chaque fois.

M. Baylet : Les communautés de communes, normalement, doivent prendre la compétence du logement. J'ai pris la compétence du logement et nous n'avons pas de problème. Nous n'avons pas de carence. C'est une politique au niveau de la communauté de communes.

M. Beq : Je voudrais apporter une correction à ce que vous avez dit, Mme Sardeing. Les communes ne font pas le choix de payer l'amende et de ne pas avoir de logement social. Non, non ! Elles ne peuvent pas. Les communes sont rappelées à l'ordre par la Préfecture. Le fait de payer une amende n'affranchit absolument pas de ne pas construire de logements sociaux. Non seulement l'amende est payée, mais à côté, il faut construire. Vous, M. Weill, à Montbeton vous le savez. M. Ibres à Bressols le sait aussi. Cela est une obligation.

M. le Président : Nous ne sommes pas 50. Nous sommes 3 communes : Montbeton, Bressols et Saint-Étienne-de-Tulmont. Et Montauban bien sûr. Nous sommes 3 petites communes, dans la zone du Grand Montauban. Il n'y en a que 3 qui payent, les autres ne payent pas, même si elles n'ont pas le nombre de logements sociaux. Si tout le monde en faisait un peu, peut-être que cela éviterait à 3 de payer l'amende.

M. Gonzalez : Il y a autre chose aussi, Président, que je dois dire. Vous avez présenté 3 communes. Mais, dans les 3 communes, il y en a une, Saint-Étienne-de-Tulmont qui ne fait pas partie de la communauté d'agglomération. Cette commune est exemplaire. Lorsque nous avons eu une opération à réaliser, comme ils étaient pénalisés dans le cadre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, et qu'ils avaient une pénalité à payer, ils se sont débrouillés. Ils ont téléphoné à la direction départementale des territoires (DDT). Cela a permis d'avoir un complément de financement. Au lieu de verser cela à l'État, ils l'ont versé à Tarn-et-Garonne Habitat pour équilibrer l'opération. Je voudrais dire que les communes, au lieu de verser cela à l'État, elles peuvent très bien verser ces pénalités aux bailleurs sociaux afin de faire des opérations de logement. Tout le monde ne le fait pas.

M. le Président : C'est ce que nous allons demander au Grand-Montauban.

M. Gonzalez : Ce que nous allons demander au Grand-Montauban. Car, les 500 000 € qu'ils ont payés dernièrement, il va falloir savoir où est passé cet argent. Je suppose qu'ils ont dû le donner à un bailleur social. Une volonté politique, c'est cela la base.

M. Descazeaux : La volonté politique du Département pourrait être la base. Comme vous venez de le dire.

M. Gonzalez : La volonté du politique.

M. Baylet : Le pourcentage, c'est 20 %. Vous êtes obligés d'avoir 20 % de logement social, sinon vous êtes en carence. C'est la loi solidarité et renouvellement urbain.

M. le Président : Maintenant, c'est plus que cela . Maintenant cela est 25 et même plus.

M. Baylet : Cela dépend des zones. Il y en a à 25, c'est vrai.

M. le Président : Nous, nous sommes à 25. Maintenant, je crois qu'ils viennent de le mettre à 30. Nous allons conclure là-dessus.

M. Gonzalez : Je peux juste finir, Président et dire à notre collègue que le Département s'implique. Notamment, aujourd'hui, nous allons faire un plan de remise à niveau pour les économies d'énergie du patrimoine de Tarn-et-Garonne Habitat. Mais, il faut savoir aussi qu'il s'implique. Nous avons une politique volontariste concernant le logement. Nous allons revoir cette politique, puisque nous aurons l'occasion d'en parler lors de la séance au budget supplémentaire pour voir justement comment nous allons mettre en place cette politique dynamique.

M. Descazeaux : Politique volontariste ? Il y a quand même plus de 3 000 familles qui demandent des logements sociaux sur le département. La politique volontariste, il faudrait qu'elle arrive et qu'elle se mette en marche très rapidement.

M. Gonzalez : Je voudrais quand même que vous sachiez que, sur 2022, il y a eu 150 logements présentés par Tarn-et-Garonne Habitat. Et, là, dans nos portefeuilles, ce sont plus de 300, ce qui sont en train de se faire actuellement. Nous avons une politique volontariste, M. Descazeaux.

M. Descazeaux : Je parlais du Département. Je parle du Département en tant qu'entité : le Conseil départemental.

M. le Président : Terminé, nous passons au vote.

M. Descazeaux : Nous sommes bien d'accord.

M. le Président : Je mets aux voix.

M. Sardeing : Je rappelle juste que nous nous prononçons sur le rattachement de la commune d'Aucamville au collège de Verdun-sur-Garonne pour la rentrée de septembre 2023.

M. le Président : Nous ne sommes pas sur les problèmes d'habitation à loyer modéré.

Là dessus, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

SECTORISATION SCOLAIRE - COLLÈGES DE LA COMMUNE DE CASTELSARRASIN

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération sectorisation scolaire - collèges de la commune de Castelsarrasin](#)

Nous avons complètement le même sujet. Nous avons été alertés par M. le directeur académique des services de l'Éducation nationale sur un problème qui faisait jour sur la commune de Castelsarrasin, avec un déséquilibre qui pouvait amener à mettre en grande difficulté le collège Pierre Flamens.

Nous avons très vite travaillé le sujet, car tout à l'heure je vous ai expliqué que c'était assez long de modifier la carte scolaire. Je crois que nous avons battu tous les records. Merci aux services du Conseil départemental, merci à la commune de Castelsarrasin qui a été très réactive. Nous avons rapidement eu une réunion très productive, ce qui a amené à faire des propositions au directeur académique des services de l'Éducation nationale. Il les a acceptées. Nous avons donc passé cette modification dans le cadre d'un conseil départemental de l'Éducation nationale exceptionnel afin de pouvoir valider la modification de l'affectation d'une école de Castelsarrasin. M. Bésiers, vous pouvez peut-être l'expliquer mieux que moi ?

M. Bésiers : Merci du travail conjoint qui a été fait. Merci aux services et à Mme Gautreau qui vous a Mme Sardeing, accompagnée pour cela. Cela est par rapport à la sectorisation sur la partie Est de Castelsarrasin, qui s'appelle « les Cloutiers ». Ils venaient traditionnellement au collège Jean-de-Prades, et nous allons les faire venir sur le collège Flamens, avec le hameau de Gandalou. Cela permettra d'avoir le nombre suffisant de classes. Il y a eu le conseil d'administration la semaine dernière à Flamens. Cela a été salué comme tel. Je tenais à le redire ici, ce matin.

Il faut être vigilant, car cela bouge rapidement. Espérons que cela ne soit que passager et que les choses repartent. Mme Sardeing, vous êtes allée au conseil départemental de l'Éducation nationale et cela a été validé. Merci.

Mme Sardeing : L'enjeu était assez important, car nous pouvions, potentiellement, nous retrouver avec une seule classe de sixième au collège Flamens. Cela veut dire, au bout de 4 ans que nous nous retrouvions avec une grosse école. Il a fallu réagir relativement rapidement. Bien sûr, la Mairie de Castelsarrasin suit cela de près, y compris sur sa carte scolaire du primaire. Nous essayons d'être vigilants et de voir ce que nous pouvons faire sur Castelsarrasin.

Nous avons réglé le problème rapidement. Cela a été, comme vous l'avez dit, salué par tout le monde : Le collège est ravi. Le collège Jean-de-Prades ne perd pas. Les choses ont été faites de façon à ne pénaliser personne, tout en avantageant le collège Pierre Flamens.

Je vous demande de bien vouloir autoriser la modification de la sectorisation scolaire de Castelsarrasin entre Flamens et Jean-de-Prades.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

M. le Président : Nous passons encore un dossier et nous allons déjeuner parce qu'après cela ferait tard.

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU TARN POUR L'ACCUEIL D'ÉLÈVES AU COLLÈGE PIERRE BAYROU À SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération convention avec le Département du Tarn pour l'accueil d'élèves au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val](#) ; [Délibération convention avec le Département du Tarn pour l'accueil d'élèves au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val \(annexe\)](#)

Nous finissons avec les sectorisations. Nous tendons la main à nos amis du Tarn. Nous avons 3 communes qui se situent dans le Tarn, mais qui sont à toute proximité du Tarn-et-Garonne. Cela est plus intelligent que les enfants viennent au collège de Saint-Antonin-Noble-Val, beaucoup plus proche de chez eux, que celui de Cordes-sur-Ciel. Au niveau des transports scolaires, cela est beaucoup plus intéressant.

Petit arrangement : Cela concerne les communes de Penne, de Montrosier et de Saint-Michel-de-Vax. Les enfants de ces 3 communes auront le choix. C'est-à-dire qu'ils pourront, soit choisir de venir à Saint-Antonin-Noble-Val, soit d'aller à Cordes-sur-Ciel. Ils étaient rattachés à Cordes-sur-Ciel. Quand ils voulaient venir à Saint-Antonin-Noble-Val, ils demandaient une dérogation. Une dérogation n'est pas automatique et les parents étaient, chaque année, dans l'attente de savoir s'ils l'auront ou pas.

Les transports scolaires existent, puisque nous avons pris l'attache des services de la Région pour voir si tout fonctionne. En collaboration avec le Tarn, nous avons signé une convention pour que les enfants de ces 3 communes puissent venir, soit au collège de Saint-Antonin-Noble-Val, soit aller à celui de Cordes-sur-Ciel. Cela était une demande des parents.

Sur cet établissement, à un moment, la fermeture d'une classe de sixième planait. Nous nous étions rendus, avec des élus, pour soutenir le fait qu'il ne fallait pas fermer de classe de sixième, puisque nous essayons de la défendre.

Nous avons de gros collèges, mais nous avons aussi des petits collèges et nous y prêtons la même attention et le même soutien. Cela permet de garder des effectifs dans le collège de Saint-Antonin-Noble-Val. Il y a eu un accord sur cette proposition, qui a été acceptée à l'unanimité lors du conseil départemental de l'Éducation nationale.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Nous allons nous arrêter là. Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

M. le Président : Prise de parole ? Oui vas-y.

Mme Heulland : Si vous me le permettez, M. le Président. Nous venons de joindre Mme Barèges, Maire de Montauban et Présidente du Grand-Montauban, afin de ne pas vous raconter de bêtises concernant ce qui a été évoqué lors de la délibération précédente.

Pour les pénalités, il est bien évident que la Ville de Montauban va les reverser, comme cela a déjà pu être le cas. Elle les reversera à bon escient. Soit cela va passer par l'intercommunalité, soit directement à certains bailleurs. Tout cela sera négocié. Mais, pas à l'État.

M. Gonzalez : Cela est une bonne nouvelle.

Mme Heulland : Voilà et cela est en cours de négociation.

M. Gonzalez : Je suis prêt à la rencontrer quand elle veut, avec grand plaisir.

Mme Heulland : Il me semble que cela a déjà été évoqué.

0
0 0
0

M. le Président : Je vous invite au repas. Combien de temps voulez-vous pour manger ? Nous y allons. Après, cela est pareil de toute façon. À 14 heures 15, nous nous remettons au travail.

... (suspension de la séance à 13h00) ...

0
0 0
0

... (reprise de la séance à 14h17) ...

M. le Président : Pour ceux qui sont dans le couloir, je vous signale que c'est l'heure. S'il vous plaît, nous allons reprendre la séance.

Nous reprenons la séance. Je vais déjà vous annoncer que :

- Mme Ducassé a donné procuration à M. Beq,
- M. Bésiers a donné procuration à Mme Colombié,
- Mme Ius a donné procuration à Mme Nègre,
- M. Deprince a donné procuration à M. Gonzalez,
- M. Astruc a donné procuration à Mme Mauriège,
- Mme Rabault a donné procuration à Mme Sardeing.

Je ne ferai pas une minute de silence mais je veux dire que nous avons perdu Hubert Lafont, Maire de Fajolles. Certains de ces personnes absentes, ce sont déplacées pour aller à son enterrement, ce qui est tout à fait normal. Le Conseil départemental, en votre nom à tous, a fait une gerbe. Elle est pour tout le monde. J'ai fait une gerbe comme je fais chaque fois. D'ailleurs, j'envoie un mot chaque fois, même quand nous ne nous voyons pas, au nom de tous les Conseillers départementaux, afin de présenter nos condoléances.

Nous allons reprendre la séance au rapport n° 32, avec M. Pécou.

0
0 0
0

AIDE AUX COLLÉGIENS - MODIFICATION DES CRITÈRES

M. Pécou (rapporteur) : [Délibération aide aux collégiens - modification des critères](#)

Merci M. le Président.

Cette politique facultative s'adresse aux familles dont les enfants sont collégiens et sont bénéficiaires de la bourse nationale échelon 2 ou 3. Elle permet d'aider les familles les plus en difficulté à faire face aux dépenses de scolarité (frais d'internat, de demi-pension, de fournitures scolaires...etc).

Actuellement, seuls les collégiens internes boursiers ou non boursiers, scolarisés dans un collège public ou privé, du Tarn-et-Garonne pouvaient prétendre à cette aide.

Dans le dispositif actuel, les collégiens internes scolarisés dans un établissement scolaire technique ou agricole, dans les maisons familiales rurales ou dans les lycées professionnels ne pouvaient pas prétendre à cette aide, comme énoncée.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et approuver, à compter de l'année scolaire 2023-2024, l'élargissement de la politique départementale de secours d'études aux collégiens internes des établissements scolaires suivants du Tarn-et-Garonne : maison familiale rurale, lycées professionnels et agricoles.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

Mme Sardeing : Pardon, à ce sujet, je voudrais juste dire que nous allons regarder aussi... Vous savez que nous dotons les établissements scolaires d'ordinateurs, qu'ils peuvent mettre à disposition des élèves. Nous avons certaines classes qui sont dans des lycées et qui sont des troisièmes « prépa-métiers », par exemple. Donc nous allons regarder. Nous verrons cela, avec M. Molina pour voir si nous avons suffisamment d'ordinateur pour aussi les proposer à ces collégiens là puisque ce sont quand même des élèves de troisième.

M. le Président : Merci.

0
0 0
0

POLITIQUE BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL ET DE QUALITÉ DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE DES COLLÈGES PUBLICS DE TARN-ET-GARONNE

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération politique Bien manger en Tarn-et-Garonne](#) ; [Délibération politique Bien manger en Tarn-et-Garonne \(annexe\)](#)

Merci M. le Président.

Depuis 2016, le Département est engagé dans la démarche du « bien manger en Tarn-et-Garonne » visant à développer les circuits courts et à proposer une alimentation de qualité aux Tarn-et-Garonnais, en premier lieu dans les établissements dépendant de la collectivité notamment les collèges.

Le présent rapport rappelle les principales actions menées :

- audit dans les 15 collèges, dont le service de restauration et d'hébergement relève de la responsabilité du Département ;
- déploiement par le Département du logiciel de gestion des denrées et menus « EASILYS », mis à la disposition des collèges et formation des utilisateurs, ;
- participation au plan alimentaire territorial (PAT) porté par la Chambre d'agriculture.

Les perspectives pour 2023 sont :

- l'actualisation de la convention financière incitant à l'approvisionnement en produits frais, de qualité, de saison et de proximité avec 10 centimes par repas, si 20 % des achats sont faits en denrées alimentaires locales ;

Cette condition est complémentaire des exigences fixées par la loi EGALIM, applicable au 1^{er} janvier 2022, qui impose 50 % de produits sous sigle de qualité dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

- les axes d'intervention, portés directement par le Département visent : l'analyse des achats en circuits courts et en produits labellisés, l'évaluation des volumes, le gaspillage alimentaire, le tri des biodéchets ainsi que l'éducation au goût ;
- sur le gaspillage alimentaire, il s'agit d'accompagner les établissements dans le tri et la valorisation des biodéchets, rendus obligatoires pour tous les producteurs en 2025. Un travail commun est engagé avec le syndicat départemental des déchets ;
- l'accompagnement des cuisiniers dans la maîtrise des achats et des coûts,
- la généralisation à chaque collège d'une solution d'approvisionnement local par des plateformes d'achats en circuits courts,
- le projet d'acquisition du module « plan de maîtrise sanitaire », en complément du logiciel de gestion des approvisionnements, mis à la disposition des collèges,
- le projet d'extension du logiciel utilisé dans les collèges avec un déploiement au restaurant universitaire et à la base de loisirs et de plein air du Tarn et de la Garonne.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, nous vous demanderons de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte des informations décrites supra concernant l'axe de travail « la qualité nutritionnelle des repas en restauration collective » tel qu'issu de la politique départementale « bien manger en Tarn-et-Garonne » ;
- approuver la convention de participation financière pour l'approvisionnement local et de qualité en application de la loi EGALIM dans la restauration collective des collèges publics de Tarn-et-Garonne, à conclure avec les établissements scolaires du second degré ;
- autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention avec chaque établissement concerné.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

M. Vaissières : Sur ce dossier, je tiens à préciser des choses. Un travail a été mis en place par nos services. Nous avons un chargé de mission qui s'occupe du « bien-manger » en Tarn-et-Garonne. Il travaille très bien à ce niveau. Nous avons des chiffres. Nous sommes capables de les sortir et de vous dire, qu'actuellement, nous travaillons beaucoup sur le « manger bio », et le « manger local ». Je peux vous citer quelques exemples, puisqu'actuellement sur un collège... Je suis désolé, c'est celui de Caussade, j'aurais pu prendre un autre exemple. Mais au 1^{er} janvier, il faut savoir que sur un collège comme celui de Caussade, sur lequel un énorme travail a été fait depuis la rentrée scolaire, avec un nouveau cuisinier, nous faisons 30,8 % d'achats « bio » et 22,19 % de produits labellisés. Nous sommes - nous ne pouvons pas dire « largement » - à 52,99 %, dans le cadre la loi EGalim, qui impose 50 % de produits labellisés ou issus de l'agriculture biologique.

Au niveau des achats locaux, nous sommes, au 10 février, à 37 % d'achats locaux dans nos cantines. Un travail énorme est fait en collaboration, bien sûr nous l'avons dit, avec la Chambre d'agriculture et les plateformes d'achat pour continuer dans ce sens. Il y a un excellent travail de nos services, qui sont tous les jours en contact avec les cuisiniers. Cela avance et c'était important de le dire.

Il y a autre chose à dire. Nous avons parlé des biodéchets. Pour ces derniers, nous avons un exemple, avec le collège de Nègrepelisse où des composteurs avaient été mis en place. Nos services se sont inspirés de cet exemple et ils sont en train de voir pour mettre des composteurs en place dans les autres collèges. Ils vont le faire sur Caussade assez rapidement, puisque nous avons 30 % de perte lorsque nous servons des repas. Cela représente de nombreuses pertes. En tonnes, cela est énorme. Je crois que ce sont 10 tonnes de déchets que nous jetons au niveau des collèges par an. Ce sont des déchets que nous allons essayer de traiter et de ne pas mettre à la poubelle.

M. le Président : Les revaloriser.

M. Vaissières : De les revaloriser, merci M. le Président.

M. le Président : Une mission s'est faite sur le collège de Nègrepelisse. Beaucoup de choses étaient dans les ordures. Nous les avons triées. Cela n'est pas très appétissant, mais c'est comme ça . Quand nous avons trié les ordures, nous nous sommes aperçus qu'il y avait beaucoup de choses qui n'auraient pas dû être là, mais dans les poubelles jaunes. Entre autres : des cartons de pizzas, en parfait état de propreté, et qui n'auraient jamais dû venir là-dedans.

Je voulais rajouter à ce que vient de dire M. Vaissières que les collèges ont, dans l'ensemble, acheté pour 350 000 € de viande venant du Département. Nous espérons doubler la mise l'année prochaine.

Y a-t-il des questions ?

Mme Colombié : Merci, M. le Président. L'ensemble des collèges participe à ces achats locaux ou passe par la plateforme de Bexianis ?

M. Vaissières : Je vais laisser répondre Mme Sardeing, mais il y a 15 collèges et non pas 18, car 3 d'entre eux dépendent de la Région.

Mme Colombié : Oui, celui de Dieupentale par exemple.

M. Vaissières : C'est Moissac.

M. le Président : Il n'y a pas de plateforme à Bexianis. Je crois qu'il n'y en aura pas. Ils l'ont mise à Saint-Nauphary ou sur la route de Saint-Nauphary, à la sortie de Montauban.

Mme Colombié : Du coup, les chefs de restauration se servent comment ? En appel d'offres, comme d'habitude ?

Mme Sardeing : Nous avons mis à la disposition de tous les cuisiniers le logiciel qui permet de les aider, mais ils restent autonomes. Cela était une des conditions. Chaque cuisinier est libre d'organiser ses repas et d'organiser ses achats. Ils doivent tendre à respecter la loi EGALIM qui demande 50 % de local et 20 % de produit biologique.

Cela est très variable d'un établissement à l'autre. C'est pour cela que nous travaillons sur le sujet. M. Auriol a cette charge, afin de faire en sorte que tous les cuisiniers aient le même niveau d'information. Comme ils peuvent voir ce que les uns et les autres ont acheté, cela peut les aider à savoir où ils peuvent trouver ce qui correspond dans le cadre de la loi EGALIM. Il faut savoir que le collège - je ne voulais pas le nommer mais je vais le nommer pour faire plaisir à M. Beq - de Labastide-Saint-Pierre est « au top ». Il fonctionne avec déjà 40 % de local et 10 % de bio, tout en n'ayant pas le prix de revient du repas le plus élevé. Il est possible de manger local et bio tout en ayant un prix à l'assiette tout à fait raisonnable. C'est quelque chose qui est en train de se mettre en place dans les « têtes » des cuisiniers. C'est pour cela que notre structure du « bien-manger » vient les aider. Mais, ils ont le choix de leur approvisionnement. Rien ne leur est imposé, mais ils doivent y tendre vers. Quand ils sont sur du vraiment local, nous abondonons de 10 centimes à chaque établissement. C'est aussi la « carotte » pour arriver à cela.

Mme Colombié : Juste pour terminer, est-ce qu'en termes d'approvisionnement, rencontrent-ils des difficultés en plus sur le plan des fruits ou des légumes ?

Mme Sardeing : Je ne saurais pas te dire exactement.

M. le Président : Pas pour le moment.

Mme Sardeing : Ce que je sais, c'est que ce n'est pas aussi simple de dire : « il faut manger local. » Nos agriculteurs, dans le Département, ont des filières qui sont très précises. Nous nous rendons compte qu'ils ne peuvent pas forcément approvisionner les 15 cantines dans leur totalité. Nous avons aussi des établissements, par exemple, qui passent avec le lycée des Arènes à Toulouse. Il a monté un « gros projet ». Toutes les indications et tout ce qu'il est possible de faire sont bien sûr recevables. L'idée est de pouvoir faire travailler, à la fois nos agriculteurs locaux, tout en proposant des bons repas. C'est vrai, tu as raison, nous sommes un peu coincés par ce que peuvent proposer nos agriculteurs et surtout en termes de suivi. Est-ce que tous les jours ils peuvent ? Cela est lié à ce que nous produisons, aux aléas climatiques et à beaucoup de choses. Nous y travaillons et, petit à petit, cela commence à bien s'installer.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA LAÏCITÉ ET DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE DÉTERMINATION DES AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération politique départementale en faveur de la laïcité et des valeurs de la République – détermination des actes de travail prioritaires](#)

Par délibération du 15 décembre 2022, à l'unanimité, l'Assemblée départementale prenait acte, de la volonté de construire une politique départementale autour des valeurs de la laïcité et de la République.

Pour ce faire, une mission laïcité est à l'étude. Elle aura vocation à animer la démarche et à mettre en œuvre des actions transversales.

Un plan d'actions sera élaboré autour des principaux thèmes suivants :

- les collèges ;
- les agents départementaux ;
- le tissu associatif ;
- la cohésion sociale et la solidarité.

Une fiche de poste sera prochainement publiée afin de permettre la nomination d'un référent laïcité qui pilotera la démarche et contribuera à diffuser au sein de la collectivité et de la jeunesse une culture de la laïcité.

Le référent laïcité organisera des actions de sensibilisation, procédera à l'élaboration de supports d'information et de communication et interviendra pour traiter les situations et les problématiques venant interroger le principe de laïcité.

Il aura également une mission de conseil, voire de médiation et proposera des mesures de prévention pour les situations susceptibles de présenter un risque juridique.

Ce référent laïcité rédigera un rapport annuel d'activité qui sera présenté à l'Assemblée départementale. Parallèlement, il participera à la création et à la coordination d'un conseil départemental des jeunes, instance participative et consultative composée de collégiens du Tarn-et-Garonne.

L'objectif de cette instance est de :

- donner la parole aux jeunes pour mieux les associer à l'élaboration des politiques qui les concernent ;
- favoriser leur apprentissage et l'exercice de la citoyenneté ;
- contribuer à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel.

Un rapport sera proposé à la session du mois de juin prochain pour le lancement de cette instance et la définition de ses règles de fonctionnement.

Cette démarche sera menée en lien avec les services de l'Éducation nationale et en soutien aux projets pédagogiques portés par les établissements.

Il sera prioritairement demandé aux membres du conseil départemental des jeunes de travailler sur des actions concrètes et originales autour du principe de laïcité et l'appropriation des valeurs de la République.

Ensuite, une feuille de route pourra être élaborée avec un champ d'intervention plus large et défini de façon concertée.

Il nous est aujourd'hui demandé de bien vouloir délibérer et d'approuver, au titre de la politique départementale en faveur de la laïcité et des valeurs de la République, la mise en place d'une mission laïcité et son référent, ainsi que la création d'un conseil départemental des jeunes.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci.

M. Lopez : Nous nous abstiendrons sur cette délibération, car cela n'est qu'une « mesurette ». Je crois que nous devons être à la quarante, cinquante ou soixantième mission sur la laïcité depuis quelques décennies. Le problème ne s'est pas apaisé, bien au contraire. Il ne cesse de s'aggraver.

Il y a une scission territoriale qui se fait sur plusieurs pans de notre territoire national. Je reprends les mots du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, le CIPDR, qui avait accusé, je le cite, cela n'est pas de l'extrême droite : « la mouvance islamiste de remettre en cause le principe de la laïcité à l'école. »

Nous avons eu une réunion à ce sujet au mois de juin, ou juillet dernier à la Préfecture. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale, Pierre Roques, a notamment alerté les Maires, les autorités préfectorales, la gendarmerie, la police nationale, le procureur de la République présents, sur des signes de radicalisation qu'il avait pu constater tout au long de l'année scolaire, notamment en ce qui concerne le port d'abaya et autres signes religieux et notamment aussi des enfants, par exemple, qui refusaient de visiter le cloître de Moissac.

Cela est un problème qui ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui, nous faisons la politique de « l'autruche », mais si nous ne nommons pas le mal, à savoir l'islamisme, je pense que nous ne réussirons pas à le combattre. Au contraire, ne pas nommer son ennemi est déjà une capitulation. J'espère que dans ce rapport, nous ne mettrons pas cela de côté.

Il faut aussi avoir conscience qu'en face de nous, nous n'avons pas des individus isolés. Nous n'avons pas de brebis égarées. Nous avons une véritable civilisation : une civilisation qui a toujours mélangé le temporel et le spirituel. La laïcité n'est pas quelque chose d'inné, vis-à-vis de certaines personnes qui, aujourd'hui, vivent sur notre territoire. Bien au contraire !

Je pense, à titre personnel, que vous pourrez multiplier les plans, les missions et autres « comités Théodule », quand une civilisation place au-dessus de tout, la Providence, qu'elle soit Dieu, Allah ou Yahvé, peu importe, cette civilisation ne contractualise pas avec l'Homme, ni avec ses idées et ni avec sa temporalité. Si nous ne faisons pas un réarmement moral et juridique rapidement dans notre pays, vous pourrez multiplier tous les plans que vous voudrez, à l'arrivée, le problème ne cessera de s'aggraver. Je sais que vous êtes convaincus, personnellement, de ce que je dis, mais malheureusement, le politiquement correct qui règne ici - et malheureusement pas qu'ici, de manière générale dans notre pays aujourd'hui - ne nous permet pas de lutter comme il le faut face à ce mal qui ne cesse de ronger nos écoles et nos services publics. Et malheureusement, cela n'est que le début.

Mme Nègre : Nous sommes sur la laïcité et la citoyenneté, uniquement.

M. Lopez : C'est ce que je vous dis. La laïcité. J'ai cité le comité de prévention de la radicalisation.

Mme Nègre : Si nous ne faisons rien, effectivement, nous ne pourrions pas mesurer. Je crois qu'il faut tenter de faire quelque chose.

M. Lopez : Cela fait 40 ans que nous tentons.

Mme Nègre : En Tarn-et-Garonne, cela est la première fois que nous créons un comité de laïcité. Nous verrons bien. Je crois que cela est aussi pour sensibiliser les plus jeunes à ces problématiques. Cela ne peut être que positif, me semble-t-il. Peut-être que cela ne produira pas les effets escomptés, cela n'est pas impossible, mais en ce qui me concerne, je dis que cela ne peut être que positif.

M. Descazeaux : Je n'aurais sûrement pas les mêmes arguments que M. Lopez, mais je sais que l'Éducation nationale a changé de braquet et parle plutôt, maintenant, de racisme. Elle s'attaque au racisme. C'est peut-être, justement, ce qui peut nous opposer un peu.

Concernant la mission de la laïcité, j'ai l'impression que nous ne sommes pas à la mesure de ce qui se passe actuellement. Pour dire, ces raisons ne sont peut-être pas les mêmes que celles évoquées par M. Lopez, mais il y a évidemment une tension. Il y a évidemment du racisme. Il faut lutter contre le racisme sous toutes ses formes, et contre la xénophobie.

J'ai l'impression, en mettant une mission laïcité, que cela semble être un « fourre-tout ». Nous parlons de laïcité. Mais, nous mettons aussi à l'intérieur de ce dispositif la création d'un conseil départemental des jeunes. Je ne vois pas trop le lien.

Une autre question est celle du recrutement. Je sais qu'il n'y a pas de maîtrise en laïcité. Il ne faut pas se tromper sur le recrutement, comme cela a pu être le cas dans d'autres secteurs.

M. le Président : Merci.

M. Albugues : Juste une observation, pour vous dire que, pour ma part, je souscris aux propos de M. Lopez, même si je voterai ce rapport. Je pense que nous ne sommes pas le Ministère de l'Intérieur et que les leviers nous manquent. Cela est une étape insuffisante certes, mais elle pourrait, peut-être, nous permettre, justement, d'avoir une idée encore plus précise sur l'état de la laïcité, ou le mauvais état de la laïcité dans les collèges de notre Département.

M. le Président : Dernière question.

Mme Sardeing : Je te rejoins, effectivement. Nous sommes très sensibilisés au niveau de l'éducation, mais pas que. C'est la laïcité et citoyenneté. Le conseil départemental des jeunes répond plutôt à la question de la citoyenneté. Quant à la laïcité, jusqu'à présent, rien n'a été fait dans ce Département. Nous allons donc essayer de faire quelque chose. Je ne sais pas si nous y arriverons. Mais, quand je vous entends, M. Lopez, parler de « réarmement », le terme il me semble que le terme est un peu excessif.

M. Lopez : Moral. Rassurez-vous.

Mme Sardeing : J'entends bien. Mais enfin, les mots ne sont jamais tout à fait neutres. Nous allons essayer de faire quelque chose. En tout cas, nous proposons quelque chose. Comme je l'ai déjà dit, nous allons nous appuyer sur des choses qui existent déjà et qui ont l'air de ne pas trop mal fonctionner. Nous en tirerons nous-mêmes les conséquences et nous verrons ce que nous en ferons.

Cela est effectivement une proposition qui ne peut aller que dans le bon sens. Jusqu'où pourra-t-on aller ? Nous le verrons. Mais nous allons essayer de faire en sorte, au moins, de proposer quelque chose. Le tout, bien évidemment, en lien avec les services de l'Éducation nationale, puisque nous allons surtout nous orienter vers notre jeunesse.

M. le Président : Merci. Je passe au vote. Là maintenant, cela est très court. Tout le monde dit pareil...

M. Beq : Je souscris également. Je voterai ce rapport. Cela n'est peut-être pas grand-chose, mais en tout cas cela est déjà une première marche que nous allons essayer de monter. Lorsque la personne qui sera recrutée aura pris ses marques, un premier état des lieux nous sera fourni. Ce serait peut-être bien aussi que cette personne puisse être mise à la disposition des écoles afin d'intervenir au niveau des écoles élémentaires. Au niveau des cours dans les écoles élémentaires, ils parlent de la structure du territoire et de notre administration. Comment est structuré administrativement notre pays ? Mais, cela est petit qu'il faut commencer à inculquer la laïcité et ce que cela est exactement, dans la tête de nos enfants.

M. Descazeaux : Tu es sûr que tu ne parles pas plutôt de valeurs républicaines ?

M. Beq : Je parle de laïcité. La définition de la laïcité est que notre pays... je crois que cela est inscrit dans la Constitution. Mme Rabault pourrait nous le dire mais elle n'est pas là. Cela nous permet d'avoir une religion, cela nous permet de ne pas en avoir et cela nous permet d'en changer. Tout ce qui est culturel s'applique dans le domaine privé et non public. Il est là le problème aujourd'hui. C'est pour cela que je pense que pour nos enfants, c'est tout petits qu'il faut leur mettre cela dans la tête. Les petits d'aujourd'hui seront nos adultes de demain. D'où l'idée qu'il puisse intervenir dans nos écoles élémentaires, si jamais cela était possible.

M. Baylet : « La loi respecte la foi pour peu que la foi respecte la loi ». Nous sommes là au cœur des valeurs de la République. Je pense que le Conseil départemental s'honore de se pencher sur ces sujets. Certes, il y a des débordements. Certes, il y a des excès. Certes, nous voyons, les uns et les autres des choses qui nous chagrinent, pour dire en termes convenables, qui nous horripilent. Mais si nous nous contentons... comme le fait M. Lopez, cela est son fonds de commerce. Bien naturellement, il faut le faire fructifier.

M. Lopez : Non, mon fonds de commerce ... non, M. Baylet ! S'il vous plaît, un peu de respect !

M. Baylet : M. le Président, vous aviez dit que vous présideriez ...

M. Lopez : J'aimerais un peu de respect par rapport à cela.

M. Baylet : Le racisme, cela est votre fonds de commerce.

M. Lopez : Pardon ? Le racisme, cela est mon fonds de commerce ? Dixit, je vous rappelle l'histoire de M. Bousquet ? Attention, M. Baylet, aux propos que vous tenez. Mon fonds de commerce n'est pas le racisme. Cela sera inscrit au procès-verbal. Je me donnerai le droit de donner suite à vos propos.

M. Baylet : Mais allez-y !

M. le Président : Nous parlons les uns après les autres.

M. Baylet : ... une formation qui est raciste et intolérante... que vous le vouliez ou non, assumez-le ! Cela est votre fonds de commerce. Je voudrais continuer à pouvoir m'exprimer sur des choses beaucoup plus importantes, qui sont qu'effectivement, considérer que le Département qui a la responsabilité des collèges, même si nous n'avons pas la responsabilité des programmes, se penche sur la transmission aux jeunes Tarn-et-Garonnais des valeurs de la République. M. le Président, vous avez raison.

Leur apprendre ce que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité et la laïcité, je pense que cela est très important.

C'est parce que nous créerons, avec le monde de l'Éducation nationale, les conditions pour qu'ils puissent se forger des convictions de citoyens, que nous arriverons à rééquilibrer les choses. Nous avons la chance de vivre dans un pays laïque. Je vous rappelle qu'en Europe, il n'y a que 2 pays laïques, où l'Église et l'État sont séparés : c'est la France, par choix de conviction et d'idéologie, et le Portugal, par le hasard de la Révolution des œillets. Soyons fiers de cela et accompagnons ces jeunes pour, qu'effectivement, ils saisissent mieux ce qu'est la République, mieux ce que sont nos valeurs et mieux quelle est la vie qu'ils doivent préparer pour leurs propres enfants.

M. Lopez : M. le Président, je ne resterai pas une minute de plus ici, puisque M. Baylet se permet d'insulter, à travers moi, une formation politique mais aussi également, des millions de Français. Je ne suis pas là pour me faire insulter. Balayez devant votre porte. Je ne vais pas vous rappeler votre histoire, ni celle de votre journal de la « démago-cratie ». Maintenant, si vous n'êtes pas capables de débattre en jetant l'anathème sur l'autre... Écoutez, cela est votre conception de la démocratie. Rassurez-vous, je ne resterai pas une minute de plus ici. Bonne fin de journée.

... (*Départ de M. Lopez*) ...

M. Albugues : M. le Président, les rappels au règlement, que vous avez faits en début d'Assemblée, s'adressent à tout le monde, y compris à votre mentor.

M. le Président : Oui. Nous passons au vote.

M. Baylet : Explication de vote. Moi, je n'ai insulté personne, contrairement à ce que dit M. Lopez. Que M. Lopez se réclame d'idéologies, dont nous voyons qu'elles prennent pied, très souvent, dans des propos racistes, cela n'est pas un secret pour personne. Que le rassemblement national soit de même, cela n'est pas un secret pour personne. Je n'injurie personne. Nous sommes sur un débat idéologique. Je parle d'idéologie. Lui, par contre, il a l'insulte personnelle. Cela c'est sûr.

M. le Président : Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 5 (*Mmes Delbreil, Delcher, MM. Albugues, Descazeaux et Lopez*)

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Nous allons passer une vidéo sur le tarif des cantines. Je vous demande de la regarder quelques secondes, et après nous continuons.

... (*diffusion du film*) ...

0

0 0

0

4ème COMMISSION – Mobilités, infrastructure, routes

LIGNE À GRANDE VITESSE GRAND PROJET DU SUD-OUEST (LGV-GPSO)

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération ligne à grande vitesse - grand projet du sud-ouest \(LGV - GPSO\)](#)

L'année 2022 aura été marquée par la forte accélération du projet de ligne à grande vitesse - grand projet du sud-ouest :

Ainsi, depuis le 18 février 2022, date de la signature du plan de financement entre l'État, SNCF-réseau et les 25 collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie :

- 2 mars 2022 : création, par ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 et du décret n°2022-636 du 22 avril 2022, de la société du grand projet du sud-ouest. Pour mémoire, la société du grand projet du sud-ouest, est un établissement public local industriel et commercial dédié au financement des grandes infrastructures, en charge de centraliser les contributions budgétaires de chacune des collectivités territoriales associées au projet et de recevoir les ressources fiscales affectées au grand projet du sud ouest,

- 4 juillet 2022 : installation du conseil de surveillance de la société du grand projet du sud ouest et du comité de pilotage du grand projet du sud ouest, avec l'adoption des statuts et du règlement intérieur du conseil de surveillance ;

- 13 octobre 2022 : désignation du président-directeur général du directoire de la société du grand projet du sud ouest, installation des commissions des contrats et des finances de la société du GPSO, vote du budget 2022 de la société du grand projet du sud ouest d'un montant de 67 474 000 € en investissement, signature des trois premières conventions de financement avec SNCF-réseau, SNCF gares et connexions et l'État d'un montant de 67 millions d'euros, qui permettront de démarrer les phases pré-opérationnelles (études et foncier) du projet ;

- 13 décembre 2022 : installation de la commission ressource humaine du grand projet du sud ouest, vote du budget primitif 2023 de la Société du grand projet du sud ouest d'un montant de 66,7 millions d'euros (dont 65,6 millions d'euros en investissement), signature de nouvelles conventions de financement avec SNCF-réseau et l'État ;

- 30 décembre 2022 : vote en loi de finances 2023 du paquet fiscal destiné à compenser la part des collectivités locales, à hauteur de 62 millions d'euros par an ;

- 18 janvier 2023 : installation par Mme la Préfète de Tarn-et-Garonne du comité de suivi départemental du grand projet du sud ouest ;

- 27 janvier 2023 : installation du comité gare en charge du suivi spécifique, auprès du maître d'ouvrage (SNCF gares et connexions), du projet de gare nouvelle et des aménagements connexes à celle-ci.

L'ensemble de ces démarches confirme le maintien de l'objectif initial de débiter les travaux, dès la fin 2023, et d'assurer une mise en service de la ligne à grande vitesse, entre Toulouse et Bordeaux, au plus tard en 2032.

La diminution de moitié de la première annuité

Afin de répondre aux difficultés budgétaires rencontrées par les collectivités territoriales, du fait de la hausse des prix énergétiques notamment, et en raison des faibles besoins financiers exprimés par la SNCF au cours de cette phase pré-opérationnelle, le conseil de surveillance de la société de financement du grand projet du sud-ouest a décidé, lors de sa réunion du 13 octobre 2022, de diminuer de moitié la première annuité due par chacune des collectivités parties au plan de financement.

Cette première annuité aurait du représenter 1/40^{ème} de la participation totale de chacune des collectivités territoriales signataire du plan de financement. En l'espèce, le Département de Tarn-et-Garonne s'étant engagé sur une participation totale de 84,9 millions d'euros sur 40 ans, il est redevable de 40 annuités de 2,12 millions d'euros chacune. Exceptionnellement pour 2023, cette annuité sera réduite de moitié, soit 1,06 millions d'euros.

Le vote du paquet fiscal du grand projet du sud ouest en loi de finances 2023 :

Pour mémoire, dès la signature du plan de financement, le 18 février 2022, le calcul de la quote-part de chaque collectivité a été établi, après déduction de la future fiscalité locale additionnelle estimée à 30 % de la part supportée par le bloc local. Destiné à alléger de 30 % l'effort financier des collectivités locales, ce paquet fiscal a été évalué, dès 2021, à 62 millions d'euros par an. Son vote s'est fait en deux temps :

- La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021, portant loi de finances pour 2022, a institué, à compter du 1^{er} janvier 2023, une taxe spéciale d'équipement (TSE) dont le produit annuel s'élève à 24 millions d'euros. Cette taxe spéciale d'équipement est due par toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et à la cotisation foncière des entreprises établies dans une commune située à moins d'une heure de voiture d'une gare desservie par la future ligne à grande vitesse. Les organismes d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte en sont exonérés. L'arrêté NOR-TRET2233357A du 31 décembre 2022 établit la liste des communes dont les habitants sont assujettis, depuis le 1^{er} janvier 2023 à cette taxe spéciale d'équipement. En Tarn-et-Garonne, seules 8 communes situées au Nord-Est du département ne sont pas concernées par cette taxe.

- La loi de finances n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 a complété, en ses articles 76 et 77, le paquet fiscal du grand projet du sud-ouest et a permis ainsi d'atteindre l'objectif initial de 62 millions d'euros de recettes fiscales annuelles. Cette nouvelle tranche fiscale sera applicable, à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle consiste en :

- un relèvement du produit de la taxe spéciale d'équipement qui passera de 24 millions d'euros par an à 29,5 millions d'euros par an ;

- une taxe spéciale complémentaire à la cotisation foncière des entreprises, d'un montant annuel de 21 millions d'euros par an dans les communes figurant sur la liste établie par l'arrêté susmentionné ;

- une taxe additionnelle de 34 % à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue dans les départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale, d'un montant annuel de 11 millions d'euros.

Il convient de noter les éléments suivants quant à cette fiscalité :

- elle était prévue, dès 2021, dans sa proportion actuelle : à savoir 30 % de l'apport des collectivités locales. Ainsi, si nous considérons le Département de Tarn-et-Garonne, celui-ci s'est engagé dans le plan de financement, signé le 18 février 2022, sur une quote-part budgétaire de 121,3 millions d'euros hors fiscalité locale additionnelle et 84,9 millions d'euros une fois la future fiscalité déduite. Soit 30 %. Ainsi, en Tarn-et-Garonne, le produit de la fiscalité locale additionnelle devrait représenter 36,4 millions d'euros (121,3 millions d'euros x 30 %) sur 40 ans, soit 0,91 millions par an (Cf. annexe n° 1, tableaux et plan de financement).

- elle s'applique dans 2340 communes dont 1 120 sont en Occitanie.

- cette fiscalité additionnelle est répartie entre les usagers de la future ligne : à savoir les ménages (taxe spéciale d'équipement) situés à moins de 60 minutes d'une gare ligne à grande vitesse, les entreprises (TSE et part complémentaire à la cotisation foncière des entreprises) situées à moins de 60 minutes d'une gare LGV et les touristes (part complémentaire à la taxe de séjour), séjournant dans 11 départements du Sud-Ouest de la France.

- cette fiscalité additionnelle reste peu pénalisante pour les redevables. À ce stade, la taxe spéciale d'équipement dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2023, représente un taux de 0,34 % par ménage, soit un supplément annuel de 3,40 € pour un foyer qui acquitterait une taxe foncière d'un montant de 1 000 € par an ;

- cette fiscalité locale additionnelle est à mettre en regard avec la valorisation foncière et immobilière qui s'applique aux propriétés situées à proximité d'une gare ligne à grande vitesse, mais aussi à l'effet levier d'un tel équipement pour le chiffre d'affaire et le développement des entreprises.

Je vous remercie.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à la majorité (2 contre).

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ? 1 (*M. Astruc*)

Qui s'abstient ? 7 (*Mmes Castagné, Colombié, Mauriège, Morvan, MM. Bertelli, Bésiers et Descazeaux*)

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération voirie départementale ; \(annexe 1\) ; \(annexe 2\) ; \(annexe 3\) ; \(annexe 4\) ; \(annexe 5\) ; \(annexe 6\) ; \(annexe 7\)](#)

Le rapport porte sur le programme de voirie départementale 2023-2024. Celui-ci s'inscrit en parfaite cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement qui s'étend sur la période de 2022 à 2028.

Pour 2023, le budget d'investissement routier proposé s'élève à 18 015 000 € en autorisation de programme.

Ce budget s'articule autour de deux axes principaux :

- l'achèvement des programmes antérieurs,
- la programmation 2023-2024,

Une partie des missions de l'unité d'entretien et de travaux en régie est valorisée dans son programme d'investissement spécifique.

La programmation d'une partie conséquente du gros entretien de voirie, est également présentée.

1) Les programmes des travaux antérieurs à 2019 sont réalisés, soit 58 opérations pour un montant de 12 680 000 €.

2) Le programme des travaux 2023-2024 comporte 64 opérations, dont 6 seront réalisées en régie, pour un montant total de 17 250 000 €.

Le plan « routes de demain » porté par notre collectivité prévoit que toute action sur le réseau routier départemental prenne en compte la préservation de la biodiversité et l'économie des ressources naturelles. Ainsi, le fauchage tardif permet de favoriser le développement de la faune et de la flore tout comme l'entretien des talus et des fossés, réalisés hors période de reproduction des animaux. De même, la politique de plantation d'arbres, engagée depuis deux ans, est renforcée.

Considérant ces différents éléments, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver la programmation 2023-2024, telle que présentée dans le rapport ainsi que dans les différentes annexes,
- approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement, tels que présentés dans le rapport relatif au budget primitif 2023.
- autoriser le M. Président à solliciter, au nom et pour le compte du Département, les subventions relatives à ce programme de voirie, telles que présentées supra.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. Bertelli : Je voudrais faire quelques observations. J'avais dit, fin 2021, quand nous avons eu ce programme qui nous avait été présenté, qu'il serait difficile à faire. Il est sur la base de 17 millions d'euros par an. Nous pouvons peut-être le respecter, faire plus si nous en avons la possibilité, ou faire moins, je ne sais pas. Sur les opérations en elles-mêmes, cela est assez difficile, car il se rajoute des opérations, il peut s'en enlever. Donc, à mon avis, pour respecter ce programme, c'est plutôt difficile.

Sur le programme 2022, les opérations prévues en 2022 ont été respectées, à part quelques « bizarreries », comme sur la voie verte, sur la 200 où une opération Montech-Dieupentale a été remplacée par Valence d'Agen-Lamagistère. Cette partie devait être plus abîmée que la précédente.

Sur ce programme 2022, dont le budget était de 17 millions d'euros et quelques, les opérations qui sont terminées, ou qui sont en train de se terminer, représentent 15 millions d'euros. Cependant, pour les opérations qui sont à lancer, l'estimation était de 5 millions d'euros. Il y a un « switch » de 3 millions d'euros qui arrive.

Sur le programme 2023, il y a obligatoirement des opérations qui sont ajoutées. Cela est normal, quand des communes font des opérations à l'intérieur de la commune, que le Département les accompagne. Certaines opérations de 2023 ont été annulées. Elles n'y sont plus :

- 2 opérations sur la 820 pour 1,3 million d'euros,
- 1 opération sur la 958 pour 300 000 €,
- 1 opération sur la 26 pour 900 000 € et quelques autres.

Sur ces opérations 2023, une opération de 500 000 € est apparue pour la première phase sur la 202, c'est-à-dire sur la voie verte Bressols-Labastide-Saint-Pierre. 500 000 € est une première phase. Cela m'étonnerait que ces 500 000 € soient mis sur la 202. Je ne vois pas pourquoi il y aurait 500 000 € et d'autre argent. Nous verrons bien ce qui sortira et ce qui sera réalisé avec ces 500 000 €. Si nous voulons faire des pistes cyclables, cela ne me gêne pas. Au contraire ! Mais, au moins que nous fassions un plan départemental ou quelque chose comme cela et que nous ne glissions pas 500 000 €, comme cela qui sortent.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M. Vaissières : Je peux répondre ? Nous leur faisons dire aux chiffres un peu ce que nous voulons. Nous aurions pu en parler en commission, M. Bertelli. Je regrette que vous ne m'ayez pas sollicité lors de la commission.

M. Bertelli : Sauf que j'ai eu le document la veille.

M. Vaissières : Nous vous le donnerons plus tôt la prochaine fois.

M. Bertelli : Il m'est arrivé souvent de ne pas dormir la nuit. Maintenant, j'en profite.

M. Vaissières : Je vais essayer de vous répondre. Ne vous inquiétez pas, nous suivons très bien les dossiers. Nous faisons en fonction aussi, je vous le rappelle, des communes et des avancées de travaux dans les communes. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, n'importe comment. Vous le savez bien.

Je vais juste vous resituer des chiffres, mais des chiffres factuels. Nous avons mandaté, cette année, en 2022, à la voirie, 21 829 739,35 €. Sur les 21 millions d'euros, nous avons fait 20 millions d'euros de travaux. D'accord ?

Je vous rappelle les chiffres passés :

- 2016 : 13 209 millions d'euros ;
- 2017 : 12 115 millions d'euros ;
- 2018 : 13 950 millions d'euros ;
- 2019 : 13 304 millions d'euros ;
- 2020 : nous montons à 17 655 millions d'euros. Cela est très bien car passer à 17 millions voire plus c'est ce que nous voulons faire, ;
- et 2021 : 17 629 millions d'euros.

Je vois que les 2 dernières années - voire la dernière année puisque 2021 était à cheval - les chiffres ont considérablement remontés, ce qui est très bien.

Dès la première année de notre mandat, et comme cela avait été promis dans le plan de financement - nous avons promis 120 millions d'euros - nous engageons 20 millions d'euros de travaux. Je peux vous dire, M. Bertelli, que nous pourrions nous mettre autour d'une table sur les projets dont vous venez de parler. Il y a des explications sur tout. Je pourrais vous les citer, mais cela n'est pas le lieu. Cela prendrait trop de temps.

Sur la voie verte, nous pouvons en parler mais tout est fait honnêtement et de manière à faire avancer le Tarn-et-Garonne. Nous avons d'ailleurs sorti le nombre de kilomètres de voirie par canton ainsi que l'investissement par canton et les pourcentages. Je peux vous assurer que nous vérifions bien que chaque canton soit bien alimenté, comme il le faut, en fonction du kilomètre de voirie qu'il a. Vous pouvez compter sur moi.

Après, effectivement, parfois, nous pouvons avoir des doutes ou des questions, comme vous l'avez fait. Mais, je vous invite à venir me voir et nous y répondrons. Je ne pense pas pour M. le Président que nous ayons le temps de répondre à toutes les questions que nous avons.

Nous avançons. Cette année, nous avons mis 20 millions d'euros de travaux pour les routes.

Quant à la transition énergétique, nous y travaillons aussi, puisque M. Descazeaux nous en a parlé. Hormis le fauchage qui était tardif, qui était déjà commencé quand vous y étiez... Il faut le dire, cela était déjà de M. Baylet. Nous n'allons pas nous l'approprier. Nous ne faisons que continuer ce qui a été fait. Mais, sur le reste nous mettons des choses en place au niveau de la voirie. Nous faisons des voiries en recyclant le goudron, qu'il y a sur place. Cela nous permet d'éviter un certain nombre de transports routiers. Sur un chantier qui a eu lieu dans notre Département, pour vous donner une image, nous avons évité 120 allers-retours de camions, uniquement car nous avons raboté la route, et que nous avons retraité immédiatement et redéposé le goudron. Cela a été testé sur une route de troisième catégorie. Il faut voir ce que cela donne dans le temps.

M. Beq : Sur une première catégorie aussi, avec la 930.

M. Vaissières : Effectivement, nous sommes à l'écoute des sociétés de travaux publics afin de voir sur quelle voirie nous pouvons développer ce système. Nous travaillons énormément.

Je voulais remettre les choses au niveau des chiffres, ne vous inquiétez pas. Les travaux sont « à cheval » sur 2 ans. Vous le savez, M. Bertelli, puisque vous y étiez. Nos services travaillent et ont énormément travaillé cette année. Je vous le dis, déjà d'ici la fin de l'année, nous n'aurons plus que les travaux de 2022-2023 à finir. Nous ne reviendrons plus sur ceux des années passées. Nous sommes encore à 2019 où des travaux ne sont pas finis. Il y avait beaucoup de retard.

Je vous remercie.

M. le Président : Nous sommes allés voir ensemble un chantier lundi ou mardi matin. Il date depuis 15 ans et même peut-être plus. Vous pouviez le faire celui-là. Pourquoi est-ce nous qui l'avons attaqué ? Vous avez l'air de douter de ce que nous faisons. Cela n'est pas mon style. Je n'ai pas ces habitudes.

Je dis que nous sommes allés voir un chantier au bord de l'Aveyron où la route n'existait pratiquement plus. Nous avons fait ce qu'il fallait faire : 1,4 million d'euros, pour que les gens qui habitent à Lamothe-Capdeville ou à Albias puissent passer librement. N'essayez pas de mettre un doute sur une voirie cyclable. Il n'y a pas de doute. Le travail, nous le ferons. Nous essayons de bien le répartir sur l'ensemble du département. Je n'aime pas quand il y a des doutes comme cela.

M. Bertelli : Vous me répondez sur des choses... La voirie d'Arclus, nous ne pouvions pas la faire avant qu'elle ne tombe. Cela est une première chose.

M. le Président : Elle est tombée il y a 20 ans.

M. Bertelli : Tant qu'elle n'était pas tombée, nous n'allions pas l'arranger. Mais, on ne m'a pas tout à fait répondu. On m'a répondu sur les chiffres d'investissement réalisés.

Effectivement :

- 2021 : 17 millions d'euros,
- 2020 : 15 millions d'euros,
- il y en avait moins avant 2019 : 12 millions d'euros ;
- 2018 : 12 millions d'euros ;
- 2017 : 12 millions aussi d'euros ;
- 2016 : 9,5 millions d'euros.

Vous auriez pu aller avant :

- 2015 : 12 millions d'euros ;
- 2014 : 9 millions d'euros ;
- 2013 : 8,8 millions d'euros ;
- 2012 : 9,4 millions d'euros ;
- 2011 : 6,7 millions d'euros.

Chacun fait. Je ne critique pas les chiffres. Chacun fait en fonction des moyens qu'il a. Ne travestissez pas ma pensée.

M. le Président : Cela n'est pas ma façon de faire, donc je ne suis pas en train d'essayer. Ce que je vois c'est que la route de Lamothe-Capdeville et d'autres chantiers comme ça... Mais, ne dis pas que tu attendais que la route tombe. Les gens ne pouvaient plus passer en voiture. Il y avait bien un problème. Je n'en sais rien quand elle est tombée. Je ne suis pas à côté pour le voir. Elle est tombée et auriez pu le faire, vu que nous en parlons depuis le mandat de Roland Garrigues, paraît-il.

M. Bertelli : À partir du moment où elle est tombée, il a fallu mettre en place. Vous savez que nous ne pouvons pas intervenir dans l'eau comme cela et sans que la police de l'eau n'intervienne. Il faut demander des subventions. Cela prend 3 ans pour le mettre en route. M. Weill, ne dites pas n'importe quoi. Quand même.

M. le Président : Allez, cela est bon. Nous passons au vote.

M. Vaissières : M. le Président, vite fait. Par rapport à la route départementale n° 820 - je ne sais pas si vous parliez d'Albias - il faut savoir que les travaux prévus en 2023 ont été reportés, pour 350 000 €. Cela est dû à des travaux communaux. Nous sommes obligés de nous aligner aux travaux communaux. Nous aurons le cas à Caussade où nous avons fait la route départementale qui la traverse. Ils vont tout nous « recasser ». Cela est complètement aberrant, puisque nous l'avons faite pendant l'année du covid-19. Nous essayons d'être intelligents sur cela. Pareil pour la route départementale n° 958 avec la section entre le giratoire de l'abattoir et le giratoire de la gare. Là, des travaux communaux sont prévus. Cela est de toute logique que, justement, nous essayons de ne pas faire n'importe quoi.

Effectivement, ces travaux sont différés, mais ils ne sont pas annulés.

M. Baylet : M. le Président, j'entends que nous « recasserions » des routes qui viennent d'être refaites. J'avais mis en place - et je ne pense pas que cela ait été supprimé par la présente majorité - un règlement disant que, lorsque l'on refaisait une route, il était interdit pendant 5 ans d'y toucher, que cela soit par les communes, par les communautés de communes, par le Département ou par le syndicat des eaux.

Quand j'entends M. Vaissières dire : « nous venons de la refaire, on va nous la casser. » Non ! Il ne faut pas accepter cela.

M. le Président : Normalement, cela est dans les tuyaux.

M. Baylet : Cela n'est pas possible. Puisque j'ai la parole... M. Bertelli, je vous avais fait venir pour que nous fassions le point sur les routes chez moi. Quand vous dites que des programmes ont été changés - je ne suis pas les programmes routiers en détail - mais j'ai bien le souvenir que, dès votre arrivée, tous les projets chez moi ont été immédiatement arrêtés, même ceux qui étaient budgétisés. Je vous rassure, nous avons enfin fait la 111.

M. Albugues : Une remarque pour dire - j'ai déjà eu l'occasion de le dire justement ici - que je me réjouis que le budget voirie monte à 17 millions d'euros. Je regrette seulement et notre Groupe regrette que nous n'utilisions pas une part de 2-3 millions, chaque année, pour réaliser de véritables grands projets structurants sur nos routes départementales.

M. Descazeaux : C'est-à-dire également des pistes cyclables ? Je voulais intervenir, car nous n'avons, peut-être, pas la même façon de penser la transition énergétique.

M. le Président : D'abord, je l'ai dit tout à l'heure et ce matin. Tu ne lui coupes pas la parole. Avant de parler, tu me demandes si je te la donne. Il était en train de parler. Tu ne l'as même pas laissé finir.

M. Albugues : Ghislain, je te donne la parole.

M. Descazeaux : C'est gentil. Merci beaucoup.

M. le Président : Cela est la dernière.

M. Descazeaux : En parlant de transition écologique, je constate que les budgets augmentent vraiment conséquemment. Il serait, peut-être, judicieux de prévoir une certaine partie - je pensais que c'est ce que vous alliez dire, M. Albugues - concernant les pistes cyclables. J'ai récemment rencontré le Maire de Montech qui a fait quelque chose de magnifique. Il a fait des pistes cyclables sur l'entrée de sa ville. Bien entendu, cela coûte beaucoup d'argent. Il ne pourra pas faire la totalité. Est-ce qu'il ne serait pas possible de réserver une partie de ce fonds pour inciter les communes - je l'avais déjà dit il y a quelques mois - à mettre des pistes cyclables qui coûtent, je crois, pratiquement 200 € le mètre linéaire ?

M. Vaissières : Nous y travaillons. Sachez que dans notre classeur, il y a bien marqué les subventions. Nous faisons tout pour les communes qui le veulent car cela est quand même de leur compétence que de faire des voies cyclables. Nous, le Département, nous allons payer une vélo voie verte Montauban-Montricoux. Après, nous avons les communes - je ne peux pas te citer d'exemple - mais qui ne veulent absolument pas entendre parler de voies cyclables. Cela est bien dommage.

M. Descazeaux : Parce que le reste à charge pour les communes est très important.

M. le Président : Montech, cela est en partie financé par la commune, car cela est dans l'Agglomération. Il l'a volontairement fait puisqu'il a reculé les panneaux pour pouvoir démarrer de là.

M. Descazeaux : C'est pour cela que, sur la route qui conduit jusqu'à Montauban, il serait intéressant d'avoir une piste cyclable Montech – Montauban, et donc, bien entendu, de la financer. Vous parliez tout à l'heure, M. Vaissières, du rond-point de Montbeton jusqu'au rond-point de la gare. Cela aurait été intéressant que la commune participe pour faire une voie piétons/cycles, de la même manière que sur la route d'Auch. Cela est la même chose. Les partenariats sont importants. Il faut les mener au bout, mais il faut aussi que nous soyons incitatifs. Merci.

M. le Président : Pour venir à Montauban depuis Montbeton, nous passons par le bord du canal. Nous avons fait ce qu'il fallait depuis le centre du village jusqu'au canal. Les gens sont plus en sécurité que sur le bord de la route départementale. Cela a été prévu il y a déjà 3 ou 4 ans. Nous arrêtons là et nous votons. Arrêtez maintenant ! Nous n'allons pas faire le tour de la salle.

M. Beq : Chaque fois que je prends la parole, chaque fois j'y passe. Toujours est-il que, je la prends quand même ! En ce qui concerne les pistes cyclables, nous avons une politique d'aide au Département qui est bonne. Elle n'est pas insuffisante. J'en ai fait à Labastide-saint-Pierre. Très sincèrement, je trouve que le Département aide vraiment bien là-dessus.

Il y a une aide que nous devons revoir et que nous avons votée sous l'ancien mandat pour les hameaux qui sont hors bourg et qui sont très densifiés. Nous avons voté une nouvelle politique du Département pour aider les communes à buser leurs fossés et sécuriser les élèves ou autres. Cette politique était de 35 € hors taxe, ou 30 € le mètre linéaire. Cela est insuffisant. Cela est une politique que nous devrions, peut-être, revoir.

M. le Président : Il ne faut pas que cela soit un hameau, rebaptisé hameau, pour baisser la vitesse, sinon le Département ne participe pas en étant en intérieur d'agglomération. Je le précise. Cela est la dernière intervention ?

Mme Sardeing : Cela est ma dernière. Les derniers seront les premiers. Sur Montech, il y a, effectivement, la piste cyclable, qui part de la forêt de Montech et va jusqu'au pont du canal. Elle fait plus de 2 kilomètres pour la modique somme de 790 000 € hors taxe. Je le sais particulièrement, puisque c'est moi qui ai monté le dossier de demande de subventions. Il y a une subvention du Département. Nous pouvons avoir de l'argent au titre des amendes de police. Nous pouvons surtout avoir de l'argent au niveau des plans vélos de l'État. Si vous voulez faire des pistes cyclables, regardez. Ils viennent de lancer un nouveau plan vélo et la Région vient également aider. Quant à revoir les politiques, encore faut-il, M. Descazeaux, avoir un budget pour revoir des politiques. Mais tu n'as pas voté...

M. Descazeaux : J'ai fait le choix de ne pas cautionner votre choix. C'est tout. Je peux le dire. J'ai encore le droit M. le Président ?

M. le Président : Mais bien sûr. Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 (*M. Descazeaux*)

Adopté à la majorité.

Tu vois, tu veux faire des voies piétonnes et tu t'abstiens... Cela n'est pas grave.

0
0 0
0

DÉCLASSEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 97 BOULEVARD BLAISE DOUMERC À MONTAUBAN ANCIENNE PAIERIE DÉPARTEMENTALE

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération déclassement du bâtiment situé au 97 boulevard Blaise Doumerc à Montauban - ancienne paierie Départementale](#) ; [Délibération déclassement du bâtiment situé au 97 boulevard Blaise Doumerc à Montauban - ancienne paierie Départementale \(annexe\)](#)

Aujourd'hui, il est établi que l'ancien bâtiment de la paierie départementale ne présente pas d'utilité pour le Département. Ces locaux ne sont plus affectés à un service public et ne sont pas destinés à recevoir une telle affectation.

Conformément à l'estimation de France Domaine du 20 avril 2022, le bâtiment pourra être proposé à la vente pour un montant de 394 000 €.

Il convient néanmoins de procéder à une délimitation des deux bâtiments, en vue de les vendre individuellement, et de conserver le bâtiment abritant le centre d'information et d'orientation (CIO).

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- constater la désaffectation de l'ancien immeuble de la paierie départementale, situé 97 boulevard Blaise Doumerc à Montauban,
- décider de déclasser du domaine public le bâtiment,
- approuver la division en deux bâtiments : l'ancienne paierie départementale et le centre d'information et d'orientation,
- approuver le principe de la vente du bâtiment (paierie départementale).

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Mme Sardeing : Excusez-moi, M. le Président, je souhaiterais demander une suspension de séance sur ce dossier s'il vous plaît.

M. le Président : Oui cela est accepté pour 5 minutes. Je vous attends ici.

... (*suspension de la séance à 15h20*) ...

0
0 0
0

... (*reprise de la séance à 15h29*) ...

M. le Président : Ce bâtiment, vous l'avez en photo sur le bord du boulevard. Les explications vous ont été données par M. Vaissières. Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

M. Vaissières : M. le Président, nous avons une vidéo sur la voirie à diffuser. Peut-être que cela serait bien de la diffuser maintenant ?

M. le Président : J'avais prévu de le faire après.

M. Vaissières : Après, d'accord. Il n'y a pas de problème.

PROGRAMME DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR LE PATRIMOINE BÂTI DÉPARTEMENTAL

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération programme des dépenses de fonctionnement sur le patrimoine bâti départemental](#)

Le présent rapport porte sur le programme de dépenses 2023 relatives au fonctionnement du patrimoine bâti départemental.

Pour 2023, le montant des dépenses prévues dans ce cadre s'élève à 1 653 600 €.

Le budget de fonctionnement des bâtiments départementaux est structuré de la manière suivante :

- Entretien dans les bâtiments :

- 82 000 € pour la fourniture de matériaux et de petits équipements pour les travaux en régie ;
- 359 000 € pour les travaux d'entretien annuels tels que le nettoyage de fosses de relevages, les réparations de biens immobiliers ou mobiliers.

- Maintenance et frais divers dans les bâtiments départementaux :

- 337 700 € visant à financer les divers contrats de maintenance (chauffage, ascenseurs, extincteurs, portails, ...) et de vérification/contrôles réglementaires,
- 44 700 € de frais de gardiennage (abonnements de télésurveillance et prestations de surveillance lors de manifestations)
- 185 000 € pour financer des impôts, les frais d'honoraires et les assurances de dommage ouvrage.

- Frais de locations immobilières et mobilières :

- 278 400 €, montant des loyers que la collectivité doit s'acquitter pour certains bâtiments des maisons des solidarités et divers bâtiments.
- 364 000 € de frais de location mobilières dont les 15 bâtiments modulaires pour les collèges et les locaux de stockage des jardiniers à l'Hôtel du Département.
- 2 800 € de charges de copropriété pour l'immeuble situé place nationale dite « Maison Giraudin » à Montauban.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver le programme 2023 des dépenses de fonctionnement sur le patrimoine bâti départemental tel que présenté supra,

- approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants tels que présentés dans le rapport relatif au budget primitif 2023.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0

0 0

0

PROGRAMME DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX (HORS COLLÈGES ET HORS INSTALLATIONS SPORTIVES)

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération programme de travaux d'investissement dans les bâtiments départementaux \(hors collèges et hors installations sportives\) ; \(annexe 1\) ; \(annexe 2\) ; \(annexe 3\) ; \(annexe 4\) ; \(annexe 5\) ; \(annexe 6\) ; \(annexe 7\) ; \(annexe 8\) ; \(annexe 9\) ; \(annexe 10\)](#)

Travaux annuels dans les bâtiments départementaux hors collèges et gymnases :

Au titre de l'année 2022, 103 opérations étaient programmées :

- 53 opérations sont terminées,
- 32 opérations sont en cours de travaux,
- 18 opérations restent à lancer.

93 opérations de travaux annuels sont inscrites au budget primitif 2023, pour un montant total de 1 990 000€, réparties ainsi :

- Bâtiments de la solidarité départementale :	15 opérations
- Bâtiments départementaux à caractère culturel :	25 opérations
- Bâtiments des subdivisions départementales et des antennes :	30 opérations
- Autres bâtiments administratifs départementaux :	19 opérations
- Gendarmeries :	4 opérations

Travaux structurants d'investissement dans les bâtiments départementaux :

- Bâtiments départementaux à caractère social :

- Bâtiment principal à Montauban : dans la prolongation de la première phase de travaux et dans le but d'installer la climatisation sur tout le site, une étude de maîtrise d'œuvre doit être lancée.

- Réfection du parking à la maison des solidarités de Montech : les travaux sont prévus d'être réalisés au printemps.

- Bâtiments départementaux à caractère culturel : gros travaux à l'abbaye de Belleperche :

Les travaux de la dernière phase de sauvegarde de l'abbaye de Belleperche vont démarrer au printemps pour une durée de 9 mois.

- Gros travaux à la médiathèque départementale : afin de terminer les travaux de rénovation, il y a lieu de procéder au remplacement des menuiseries extérieures et de réaliser la réfection de l'électricité et de l'isolation thermiques des murs. Les travaux devraient débuter au second semestre.

- Bâtiments administratifs départementaux :

- Restructuration de la maison du Tordre : une première tranche de travaux, concernant essentiellement une réfection de la toiture et des menuiseries, va être engagée au cours du premier semestre.

- Création de locaux pour les jardiniers à l'Hôtel du Département : un aménagement est nécessaire afin de leur permettre d'avoir de meilleures conditions de travail.

- Centre universitaire : les travaux de rénovation des façades et d'extension du restaurant universitaire vont pouvoir démarrer en 2023. L'aménagement du parvis se fera en suivant.

- Gendarmeries : le plan pluriannuel de travaux d'investissement (PPI), en vue de la rénovation des casernes de gendarmerie, voté au budget primitif 2019, se termine avec la réfection des menuiseries et les sécurisations de certains sites.

Comme dit précédemment, un nouvel état des lieux des gendarmeries a été réalisé afin de prendre en compte les besoins des gendarmes. Un nouveau programme d'investissement vous sera peut-être présenté lors du vote du budget supplémentaire 2023.

Frais d'études :

- Bâtiments départementaux à caractère social : un plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration pour toutes nos maisons des solidarités. Il vous sera présenté peut-être à l'occasion du budget supplémentaire.

- Bâtiments départementaux à caractère culturel :

- Restructurations des archives départementales : afin de répondre aux besoins des archives départementales, une étude de diagnostic/programmation est en cours d'élaboration.

- Restructurations de l'abbaye de Belleperche : je vous propose de relancer l'étude de programmation fonctionnelle, technique et financière, initiée en 2015, pour redonner à l'abbaye et à son musée, un attrait culturel et touristique.

- Subdivisions et antennes départementales : diverses études de maîtrise d'œuvre sont nécessaires pour :

- la subdivision de Castelsarrasin ;
- l'antenne de Beaumont-de-Lomagne ;
- la restructuration du « gymnase du Mas » au centre technique départemental à Montauban ;
- l'extension de l'antenne de Valence d'Agen.

- Hôtel du Département :

- Restructuration du parvis et du Château : un programmiste va être retenu afin de relancer la rénovation du parvis de l'Hôtel du Département, opération abandonnée depuis 2013 et de lancer les études de rénovation du Château Montauriol.

- Études thermiques des bâtiments départementaux : tous les étés, différents sites souffrent des fortes chaleurs. Afin de répondre au mieux à cet inconfort, une étude thermique va être lancée pour déterminer les travaux à effectuer en vue de remédier à cet inconfort.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver la programmation 2023-2024 des travaux d'investissement dans les bâtiments départementaux (hors collèges et hors installations sportives) telle que présentée supra ainsi que dans les différentes annexes,

- approuver en conséquence la ratification au budget primitif 2023 des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants tels que présentés,

- autoriser le Président à solliciter les subventions relatives à ce programme de travaux.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. Albugues : M. le Président, merci. J'ai posé la question en commission et je voudrais le dire, aujourd'hui, en Assemblée.

Avec Mme Delbreil, nous regrettons que la réalisation et la construction de nouveaux bâtiments pour l'antenne de Lauzerte ne soient pas ou ne soient plus une priorité. Nous avons une antenne qui n'est pas du tout fonctionnelle. Nous en avons déjà parlé en commission, mais je souhaite le dire, publiquement, pour que ce soit au procès-verbal. Nous avons des agents qui ne peuvent pas en hiver assurer l'entretien du matériel en intérieur. Ils n'ont même pas un garage pour cela. J'espère que la construction d'une nouvelle antenne pour Lauzerte reviendra prochainement « sur le haut de la pile ». Merci.

M. Vaissières : Comme nous l'avons dit en commission, M. Albugues, le dossier n'est pas sous le « fond de la pile ». Mais, il faut, bien sûr, que nous ayons l'occasion d'acheter sur Lauzerte un bâtiment dans lequel nous pourrions être opérationnels et faire du bon travail ou bien trouver un terrain, afin de reconstruire une nouvelle antenne. Nous avons conscience des conditions de travail qu'ils ont actuellement. Je peux t'assurer que, dès que nous aurons l'occasion de trouver quelque chose, nous le ferons. Je tenais à le préciser. C'est cela que nous avons répondu.

Dès la première année de mon élection en tant que président de la commission voiries et infrastructures, j'ai parlé avec des agents de l'antenne de Lauzerte. Je leur ai dit que nous chercherons les solutions pour, à un moment donné, faire des travaux et améliorer leurs conditions de travail. Merci.

M. Descazeaux : M. le Président, sur l'abbaye de Belleperche, je vois qu'il y a 20 000 € de crédits pour un audit. L'audit porte sur quoi ? Les projets avaient déjà été finalisés. Cela n'a pas été le choix de l'ancienne majorité, mais qu'en est-il ? Les projets ont été finalisés et un comité de pilotage avait été réuni à plusieurs reprises.

M. le Président : Sur Lauzerte, cela est une histoire de toiture que nous refaisons .

M. Vaissières : Non ! Nous parlons de l'abbaye de Belleperche.

M. Descazeaux : Sur l'abbaye ?

M. le Président : Nous allons refaire la toiture sur les 2 bâtiments qui n'ont pas de toiture. Cela était déjà prévu avant le mandat.

M. Descazeaux : Donc, le projet de restructuration complète, pour en faire un musée des arts de la table, avec une partie coupole et des travaux conséquents, nous n'en parlons plus ou vous en reparlez ?

M. Vaissières : Je pense que nous en avons parlé un peu en commission. Cela est un sujet qui est dans les « tuyaux », mais il faut voir exactement ce que nous faisons. Nous ne sommes pas tous convaincus qu'un musée de la table attire. Il y est déjà. Cela est un dossier dont nous avons parlé en commission. M. Albugues en est témoin. Même lui se pose des questions. À faire des investissements, autant les faire intelligemment. Nous prenons un peu de temps pour réfléchir à comment faire des choses à l'abbaye de Belleperche.

M. Baylet : Le musée des arts de la table existe déjà à Belleperche.

M. Vaissières : C'est ce que j'ai précisé, M. Baylet. Je l'ai dit, il y est déjà.

M. le Président : Nous faisons les toitures, comme prévu, et nous lançons une étude pour le devenir. C'est ce qui avait été demandé.

M. Descazeaux : C'est bien cela. C'est l'étude sur le devenir.

M. le Président : Sur le devenir. Car, à avoir une bâtisse comme cela, nous avons maintenant fait quelques aménagements extérieurs légers – mais, je pense qu'il faut amener du monde et qu'il y ait le maximum de choses à voir.

M. Descazeaux : Cela était le projet qui avait été finalisé par le cabinet d'études.

Deuxième chose, mais cela était sur le rapport précédent, avec la maison « Giraudin », au centre de Montauban. Certes nous payons 2 800 €, mais le bâtiment est en décrépidité.

M. le Président : Il n'est pas en décrépidité du tout. Des travaux sont à y faire. Nous sommes en train d'essayer de régler les problèmes avec l'administration fiscale. Dès que nous les aurons réglés, nous pourrions envisager d'y faire quelque chose dedans. Sur ce projet, cela était accepté par tout le monde.

Je le mets donc aux voix.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

PROGRAMME DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES ET DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DÉPARTEMENTAUX

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération programme de travaux d'investissement dans les collèges et les installations sportives départementaux ; Délibération programme de travaux d'investissement dans les collèges et les installations sportives départementaux \(annexe\)](#)

Les propositions budgétaires 2023 dans le cadre du programme des travaux d'investissement associés aux collèges publics et aux installations sportives du Département s'inscrivent pleinement dans la démarche du Conseil départemental de faire de l'éducation un axe fort de la mandature.

80 opérations de travaux annuels sont inscrites au budget primitif 2023 pour un montant de 2 018 000 €. Je vous rappelle que nous avons acté un plan pluriannuel d'investissement de 2 millions d'euros par an et 2 millions d'euros également pour les travaux dits « courants ». Donc là, nous sommes à 2 018 000 € prévu pour 2023.

2023 est la première année de réalisation du plan pluriannuel d'investissement, validé lors du vote du budget supplémentaire 2022, avec 6 opérations programmées et pour un montant total de 2 850 000 € en autorisation de programme.

Concernant le programme de travaux annuels 2022-2023 dans les collèges, il est à noter que sur les 119 opérations programmées :

- 84 sont terminées,
- 25 sont en cours,
- 10 sont à lancer.

Vous savez que nous sommes aussi tenus par les calendriers pour faire les travaux qui se font souvent lors des vacances scolaires.

Pour terminer l'ensemble du programme, je vous propose donc de ratifier sur l'exercice 2023, 845 000 € de crédits de paiement, au titre de l'autorisation de programme 2022.

Pour le programme des travaux annuels 2023-2024 dans les collèges :

66 opérations sont proposées au titre de l'année 2023 pour un montant total de 1 675 000 €.

En conséquence, pour ce programme, je vous propose d'adopter une autorisation de programme, au titre de l'année 2023, d'un montant de 1 675 000 € et de ratifier les premiers crédits de paiement sur l'exercice 2023, à hauteur de 1 320 000 €.

Concernant le programme de travaux annuels 2022-2023 dans les installations sportives du Département, il est à noter que sur les 20 opérations programmées :

- 14 sont terminées,
- 3 sont en cours,
- 3 sont à lancer.

Pour terminer l'ensemble du programme, je vous propose de ratifier sur l'exercice 2023, 125 000 € de crédits de paiement, au titre de l'autorisation de programme 2022.

Pour le programme des travaux annuels 2023-2024 dans les installations sportives du Département, 14 opérations sont proposées, au titre de l'année 2023 et pour un montant total de 343 000 €.

En conséquence, pour ce programme, je vous propose d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2023 d'un montant de 343 000 € et de ratifier les crédits de paiement correspondants sur l'exercice 2023.

Ci-après, un point d'avancement des programmes antérieurs des travaux structurants d'investissement dans les collèges et les installations sportives :

- Réfection du mur d'enceinte du collège Ingres à Montauban : les études sont en cours et les travaux doivent débuter courant été 2023.

- Programme d'accessibilité aux personnes handicapées - « Ad'AP » - des collèges publics et des installations sportives du Département : Nous sommes très très, en retard puisqu'en gros, rien n'a été fait.

L'étude de diagnostic lancée dans 5 collèges mis à disposition (Jean Jaurès et Olympe-de-Gouges à Montauban, Jean-de-Prades à Castelsarrasin, Pays-de-Serres à Lauzerte et Jean Rostand à Valence d'Agen) a défini les programmes des travaux à réaliser, notamment la mise en place d'ascenseurs. Nous avons des établissements qui n'ont pas d'ascenseur.

Selon la même démarche, une étude de diagnostic doit être réalisée sur les collèges propriétés du Département et sur les installations sportives départementales.

Concernant les travaux structurants 2023-2025 du plan pluriannuel d'investissement,

- pour le projet de construction d'un préau au collège Pierre Darasse à Caussade : Une concertation élargie avec les utilisateurs a permis de définir les besoins. L'architecte des bâtiments de France a été associé afin de connaître les éventuelles contraintes. Une équipe de maîtrise d'œuvre doit être désignée. Les réunions ont eu lieu sur place, à Caussade. M. Vaissières y était présent avec les utilisateurs et les parents d'élèves. Nous sommes en périmètre bâtiment de France. Donc, avec l'architecte des bâtiments de France, nous partons pour faire ce préau et nous espérons pouvoir le mettre à disposition de l'établissement. Normalement, cela était en 2024. Je ne désespère pas que cela soit bien avant.

- pour la réfection du système de chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse. Nous en avons beaucoup parlé. Le permis de construire de la chaufferie a été accordé par la Commune de Nègrepelisse. La consultation pour les marchés de travaux est en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Les travaux sont prévus d'avril à octobre 2023.

Des frais supplémentaires, d'un montant estimé à 500 000 €, sont apparus au cours des études de conception. Ils sont justifiés par :

- le surcoût pour le passage en chaudières mixtes. Nous avons prévu une chaudière à granulés, mais comme à Nègrepelisse nous fabriquons des plaquettes, nous mettons une chaudière qui permet d'accueillir à la fois des granulés et des plaquettes,
- l'actualisation du coût estimatif initial des travaux,
- la création d'un accès pour la livraison des combustibles.

En conséquence je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme 2021 d'un montant de 500 000 € et de ratifier sur l'exercice 2023, un premier crédit de paiement de 300 000 €.

- pour la réfection des menuiseries et l'isolation thermique extérieure du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse. Cela n'est pas la peine de mettre une chaudière neuve et performante, si les murs et les fenêtres sont des « passoires thermiques ».

Un diagnostic constructif et thermique est à réaliser pour déterminer, plus précisément, les éléments techniques à décrire et constituer ainsi le dossier de consultation des entreprises nécessaire à la mise en concurrence pour les marchés publics de travaux. Les travaux sont programmés pour l'été 2024.

- pour la rénovation des coursives du collège Ingres à Montauban : ces travaux sont justifiés par une question de sécurité : renforcer les faux-plafonds des coursives. Les travaux devraient débuter lors de l'été 2023.

- pour la réfection du chauffage des logements de fonction du collège Jean Lacaze à Grisolles : ce bâtiment est actuellement difficile à chauffer. Il est relié au chauffage central du collège et est très éloigné de la chaufferie. Une étude est en cours afin de déterminer la solution la plus adaptée techniquement et économiquement pour ce bâtiment.

- pour la rénovation du gymnase de Lauzerte : De ce gymnase, nous vous en avons beaucoup parlé. Il n'y avait pas de gymnase pour le collège de Lauzerte, ou plutôt, il y en avait un, mais qui appartenait à la commune. Il n'était plus utilisé car il était vétuste et dangereux.

Par délibération du conseil municipal du 7 décembre 2022, la Commune de Lauzerte a accepté la vente pour un montant de 70 000 €. Par délibération de l'Assemblée départementale du 15 décembre 2022, le Département a approuvé l'acquisition de ce gymnase.

Un budget de 500 000 € est prévu dans le cadre des travaux du programme pluriannuel d'investissement de 2023.

Les travaux à réaliser pour la rentrée de septembre 2023, sont :

- Le désamiantage du toit et le remplacement de la couverture ;
- L'isolation de la toiture ;
- La réfection du sol sportif ;
- La réfection des peintures ;
- Le remplacement des portes d'issue de secours.

Je vous rappelle que, le plan de financement de ces travaux a été approuvé lors de l'Assemblée départementale du 15 décembre 2022, avec une participation de l'État à hauteur de 50 % des dépenses hors taxe, au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID). Il pourrait être livré, si tout va bien - « croisons les doigts » - à la rentrée de septembre 2023. Cela va, je pense, largement changer la vie des collégiens de Lauzerte qui, les pauvres n'avaient pas d'infrastructure couverte depuis trop longtemps maintenant.

Je vous propose à présent d'examiner les frais d'études dans les collèges et dans les installations sportives :

Qualité de l'air dans les collèges : c'est « Public Labos » qui s'en occupe. Bientôt le laboratoire départemental.

À ce jour, toutes les campagnes de mesures ont été réalisées dans les collèges Pierre Darasse à Caussade, Ingres et Olympes-de-Gouges à Montauban, Pierre Flamens et Jean-de-Prades à Castelsarrasin. Le recueil des données est en cours dans les collèges Jean Lacaze à Grisolles, Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise, Vercingétorix à Montech et Jean Rostand à Valence d'Agen.

En 2023, les études sur les autres établissements sont prévues.

Réaménagement de l'ancien internat du collège Jean Rostand à Valence d'Agen :

En septembre 2022, une étude d'opportunité a été lancée pour évaluer l'utilisation potentielle de ce bâtiment, d'une surface de 2 370 m² répartie sur deux niveaux. Cela est un grand et beau bâtiment. Mais, il n'est pas utilisé aujourd'hui. Donc, une partie pourrait être réaffectée en salle pour le collège et une autre pourrait être rénovée et être mise à disposition, éventuellement, de la Commune de Valence d'Agen, bien évidemment, contre location.

Patio du collège de Valence d'Agen : le patio du collège Jean Rostand à Valence d'Agen présente depuis de nombreuses années des désordres importants (mauvais écoulement des eaux pluviales, inondation des salles attenantes, revêtement de sols très dégradés et végétation non maîtrisée). Il est proposé de missionner une étude technique pour définir un projet global de rénovation de cet espace.

Compte tenu de tous les projets que je viens de vous décrire, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- approuver, au titre du programme des travaux d'investissement dans les collèges et dans les installations sportives départementaux, la programmation 2023-2024, telle que présentée supra. Dans le rapport, vous avez absolument tout ce qui est en cours dans les établissements. Sachez que les chefs d'établissement connaissent eux aussi ces tableaux. Ce qui fait que tout ce que nous votons nous engage. Voilà, cela est public. Je me suis engagée à ce que cela le soit et qu'ainsi nous ne puissions pas faire « marche arrière ». Tant les travaux annuels, que les travaux du plan pluriannuel d'investissement ont été rendu public et les chefs d'établissement les connaissent parfaitement.

- approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement tels que présentés dans le rapport relatif au budget primitif 2023,

- ratifier l'inscription des crédits de paiement correspondants au budget départemental 2023.

- autoriser M. le Président à solliciter les subventions relatives à ce programme de travaux, tel que présenté.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE VERDUN-SUR-GARONNE

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération avancement du projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne](#)

Vous savez que nous avons réalisé - il n'y a pas très longtemps - un collège à Verdun-sur-Garonne et que le Département se doit de mettre à disposition de chaque collège un gymnase et une salle. Grande première, et je vous remercie de l'avoir accepté, nous allons faire à Verdun-sur-Garonne, le gymnase et la salle en une seule fois. D'abord, parce qu'ils en ont bien besoin. En faisant en une seule fois cela ne nous coûtera pas plus cher qu'en le faisant en 2 fois. Sans doute un argument qui aurait séduit le Président Astruc...

À l'occasion de la réunion consacrée au vote de la décision modificative le 27 octobre 2022, l'Assemblée départementale a adopté le principe de programme suivant :

- un gymnase de sports collectifs pour 3 360 000 €. Cela n'est pas ce qui était prévu au départ. Je rappelle que c'était moins, mais nous ne referons pas Azaña. Les choses sont bien claires. Nous faisons un vrai gymnase avec un toit en dur. 3 360 000 d'euros pour le gymnase.
- une « salle de jeux tranquilles » pour 1 200 000 €.
- la conduite de l'opération par la SPL ARAC Occitanie, société dans laquelle nous avons pris des parts, au travers d'un contrat de prestation intégrée, pour un montant estimatif de 228 000 €,
- l'augmentation de l'autorisation de programme de 1 428 000 €, pour être portée à 4 788 000 €.

La Commune de Verdun-sur-Garonne, avec qui nous avons beaucoup travaillé puisque, vous le savez, quand nous faisons un gymnase, la commune en paye la moitié pour un gymnase classique et paye 100 % de tout ce qu'elle voudrait en plus. Elle a décidé, lors de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2022, de participer financièrement sur ce projet à hauteur de 1 900 000 €, correspondant à 50 % du coût hors taxes des travaux. La Commune de Verdun-sur-Garonne versera 1,9 million d'euros pour avoir le gymnase et la salle. Nous payerons le reste, sachant que nous payons la taxe sur la valeur ajoutée et que nous la récupérons.

Un comité de pilotage s'est réuni le 4 janvier 2023 à la mairie de Verdun-sur-Garonne pour valider la démarche et lancer les études de programmation.

Le programme technique détaillé sera présenté à la session consacrée au vote du budget supplémentaire, en juin 2023.

Ensuite, nous avons refait une réunion ici. Les grandes orientations pour cet équipement sportif sont arrêtées. Vous avez le rectangle rouge sur les écrans, ce sera là. L'anneau que vous voyez devant, est la piste d'athlétisme. Le gros carré à droite, c'est le collège. À gauche, c'est le parking et derrière ce seront les équipements sportifs.

Les grandes orientations déjà définies :

- La localisation est confirmée,
- Il n'est pas prévu de tribunes,
- Le sol est un sol type sportif,
- La hauteur du gymnase sera de 7 mètres.

Je peux vous assurer que nous avons tourné dans tous les sens. Nous les avons incités à beaucoup de choses. Mais, la commune de Verdun-sur-Garonne est contrainte par ses finances et fait pour le mieux. Nous avons été à leur écoute et nous sommes arrivés à ce consensus.

Les grandes étapes de ce projet sont :

- lancement du concours de maîtrise d'œuvre : juin 2023
- notification de l'équipe de maîtrise d'œuvre : juin 2024. Il y aura un concours d'architectes. Ce sont des choses qui prennent rapidement entre 9 mois et un an. C'est un délai incompressible.

- dépôt du permis de construire : mars 2025
- consultation des entreprises : avril 2025
- début des travaux : septembre 2025
- fin des travaux : janvier 2027

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre acte de l'avancement de ce dossier, pour lequel, pour l'instant, tous les voyants sont au vert.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. Descazeaux : M. le Président, une petite remarque. Lorsqu'il a été question de la halle de Azaña, j'avais souhaité, et cela avait été accepté par le Président de l'époque et la majorité de l'époque, qu'il y ait un mur d'escalade pour permettre à 2 classes de pouvoir travailler ensemble. L'activité escalade se développe sur notre département. Cela permettait d'avoir un site d'escalade et pas les 3 ou 4 voies que nous avons sur le gymnase à Montauban. Si cela n'est pas tout à fait engagé et si vous avez la possibilité de le modifier, je pense que les enseignants seront ravis de pouvoir accueillir, dans une même salle, 2 classes et une activité supplémentaire.

Mme Sardeing : Cela a été proposé plusieurs fois. Mais, il fallait être à 9 mètres de haut et pas à 7 mètres. Le surcoût n'est pas extraordinaire, mais la Commune de Verdun-sur-Garonne n'a pas souhaité - car ils n'ont pas de club d'escalade. Les professeurs - je parle sous le contrôle de ce qu'a fait remonter le Principal de l'établissement, n'ont pas été demandeurs. La Commune n'a pas souhaité se lancer.

M. Descazeaux : Peut-être que M. Astruc dira l'inverse, mais je pense qu'à l'époque, la Commune de Montauban n'ayant pas financé, nous ne leur avons pas demandé leur avis. C'est le Conseil départemental de l'époque qui avait fait le choix de construire le gymnase avec le mur d'escalade à l'intérieur.

Mme Sardeing : Nous allons revenir sur Azaña.

M. Descazeaux : Ne parlons pas d'Azaña.

Mme Sardeing : Si, si, je parle d'Azaña. Car, chaque fois, nous parlons d'Azaña. Azaña est le seul gymnase d'un collège du département que la collectivité a financé à 100 %. Cela est une aberration. Je l'ai toujours dit, je le maintiens, il n'est pas normal que la Commune de Montauban n'ait pas financé Azaña pour moitié, comme cela est le cas pour tous les autres.

Nous revenons, en dehors d'Azaña. Entre parenthèses, peut-être, que si Montauban avait financé, nous n'aurions pas le gymnase que nous avons aujourd'hui. Je referme la parenthèse. Aujourd'hui, nous revenons sur notre politique traditionnelle. Nous construisons un gymnase et une salle. En l'occurrence, nous faisons les 2, en prenant l'attache de la Commune. La Commune décide de ce qu'elle veut rajouter ou pas dans la conception traditionnelle. La Commune n'a pas souhaité augmenter sa hauteur de plafond, alors même que nous les avons aiguillés vers cela. Je ne connais pas les hauteurs spécifiques, mais je sais que cela est un peu particulier pour le badminton. Ils ont un gros club de badminton. S'ils voulaient faire des compétitions de niveau régional, nous les avons interpellés qu'ils n'auraient pas de tribune. Non seulement ils ne veulent pas, mais ils ne peuvent pas. La question leur a été posée « x fois ». Ils n'ont pas souhaité avoir autre chose qu'un équipement standard.

M. Descazeaux : Cela est dommage. Dans l'ordre des choses, lorsque nous n'avons pas d'équipe de football, si nous n'avons pas de terrain, comment faisons-nous ? Si nous avons une équipe de football, est-ce que nous construisons le terrain avant d'avoir une équipe de football ou attendons-nous que l'équipe de football se constitue ? Qui de l'œuf ou de la poule... Je pense que cela est dommage, car ensuite, nous ne pouvons pas y revenir dessus.

Mme Sardeing : Mais je suis d'accord.

M. Descazeaux : Alors que là, cela nécessite 5 ou 6 mètres de plus en longueur. Je sais que je l'avais expliqué plusieurs fois. Cela est dommage.

Mme Sardeing : Je tiens à dire, que comme nous nous étions engagés, il y a eu une grande concertation. Elle a duré à peu près 6 mois. Nous nous sommes vus à « x reprises » avec nos services du sport du Département. Ils ont abondé dans le fait de dire : « attention, prévoyez bien tout. » Ils ont fait le tour des associations. Les professeurs d'éducation physique ont été sollicités par le Principal du collège. Nous avons refait des réunions. Cela a été arrêté il n'y a pas très longtemps et le programme définitif a été validé par Monsieur le Maire de Verdun-sur-Garonne.

Verdun-sur-Garonne est une commune où il y a beaucoup de choses à faire. Ils ont de gros projets et de gros travaux. Peut-être, et je te rejoins, que si cela avait été à un autre moment, ils auraient eu une manne financière, peut-être, un peu plus importante. Je vais aller jusqu'au bout. Il y avait aussi une autre possibilité qui était que la Commune porte le projet. Ils allaient chercher les subventions. Je leur ai expliqué. Ils auraient pu avoir plus. Ils n'ont pas souhaité le faire, car ils ont tellement de choses à faire. Ils ont projeté tout ce qu'ils avaient comme gros travaux. La solution la plus efficace pour eux était que le Département le porte et le porte selon le programme qu'ils ont arrêté, dont acte.

M. Descazeaux : Nous n'avons pas été maîtres de ce que nous avons proposé. Nous avons proposé une salle 44x24 mètres et pas plus.

Mme Sardeing : Ils ont acté un gymnase et une salle multi-activités, comme dans les autres établissements. Rien de plus, à la différence de Montech, qui a opté pour avoir des éclairages particuliers, des tribunes et que la Commune a payés à 100 %. Verdun-sur-Garonne n'a pas souhaité le faire.

M. le Président : Je signale que Mme Heulland nous a quitté. Elle a donné pouvoir à M. Bernard Pécou.

M. Astruc : Si nous finançons la plus-value du mur d'escalade, il n'y a pas de problème particulier. Verdun-sur-Garonne ne financerait pas plus. En ce qui concerne le financement, les collectivités sont libres de financer, de participer ou pas. Il n'y a pas d'obligation. Je rappelle juste que si nous avions attendu le financement pour le gymnase d'Azaña à Montauban, il n'aurait pas été réalisé.

M. le Président : Acte pris.

Je vous remercie.

AVANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE VERCINGÉTORIX À MONTECH

Mme Sardeing (rapporteur) : [Délibération avancement du projet d'extension du collège Vercingétorix à Montech](#)

Vous savez que nous avons lancé l'extension de 2 établissements scolaires qui sont saturés depuis pas mal de temps, et qui ne sont pas à Montauban.

Concernant le collège Vercingétorix à Montech, le 14 février 2022 nous avons acté l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre. C'est le cabinet d'architectes Laborderie Taulier et Raspaud qui a été le lauréat.

La conception du projet a débuté. Elle va se poursuivre en réunissant régulièrement, comme nous l'avons fait depuis le début, tous les usagers de l'établissement. Je tiens à dire que d'avoir fonctionné ainsi et d'avoir fait des réunions avec tout le monde, a permis le choix du projet à l'unanimité. Nous pouvons espérer que, comme cela a été choisi à l'unanimité, cela se passera bien et que tout le monde sera satisfait du résultat.

Le permis va être déposé au mois d'avril prochain. Ensuite, nous lancerons les marchés publics de travaux. Les travaux démarreront à l'automne 2023. Nous espérons une livraison pour la rentrée 2024. On nous explique plutôt Noël, mais nous allons essayer de pousser un peu et de gagner des délais, chaque fois que possible, afin de pouvoir proposer ces classes en dur, pour la rentrée de septembre.

Il y a déjà eu une réunion entre les architectes. Je dis les « architectes », car cette extension de collège vient en même temps que la création, par la Commune de Montech, de sa salle. Je suis la première à le regretter. Le Conseil départemental n'a pas souhaité, dans les délais corrects, construire la salle de gymnastique de Montech. Montech a seulement un gymnase et n'a pas de salle de « jeux tranquilles », comme nous les appelons aujourd'hui.

La Mairie de Montech s'est saisie du dossier et a décidé de porter elle-même cette salle. Les 2 travaux seront concomitants. C'est pourquoi il y a eu une réunion entre les 2 architectes, pour se répartir l'espace et savoir comment ils organiseraient leurs chantiers. Nous allons travailler souvent avec les enfants qui seront dans la cour, de manière à ce que toutes les normes de sécurité soient respectées. Nous espérons un début de travaux au mois de septembre.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Acte pris.

Je vous remercie.

0
0 0
0

AVANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU À LABASTIDE-SAINT-PIERRE

M. Beq (rapporteur) : [Délibération avancement du projet d'extension du collège Jean Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre](#)

Par délibération du 14 février 2022, l'Assemblée départementale a approuvé le lancement de la procédure de concours en vue de l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre pour l'extension des collèges Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre et Vercingétorix à Montech.

Pour le collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Satin-Pierre, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié début janvier au groupement mené par les deux cabinets d'architecture C+2B Architecture SARL et B11 Architecture.

La conception du projet a débuté. Elle va se poursuivre, en continuant de réunir un groupe d'usagers pour valider les choix techniques. Depuis le départ, les membres du collège, que cela soit le principal, le personnel administratif ou une délégation de professeurs, ont été associés afin d'arriver au projet qui vous est présenté.

Le permis de construire doit être déposé, normalement, au mois d'avril 2023. J'espère qu'il sera signé.

Les consultations en procédures adaptées des marchés publics de travaux de cette opération sont prévues à l'été 2023.

Les travaux devraient débiter à l'automne 2023. Je voulais dire que le projet (les 3 grandes planches) qui était au service des marchés a été récupéré par le principal, ils vont l'afficher dans le hall du collège pour que tout le monde s'imprègne de ce projet. Cela sera notamment lorsque l'extension va se faire. Avec les travaux en même temps que le fonctionnement du collège, cela ne va pas être simple. Le fait que les gens puissent s'imprégner du projet facilitera probablement les échanges entre eux. Donc à l'automne, cela devrait démarrer et il devrait normalement être fini pour la rentrée de septembre 2024. Après, comme je dis, si ce n'est pas septembre cela sera octobre. Si ce n'est pas octobre, cela sera novembre. L'essentiel est que cela soit bien construit et que cela aille au bout. Voilà ce que nous pouvons vous dire, aujourd'hui, sur ce qui est prévu pour l'agrandissement du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-saint-Pierre.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Acte pris.

Je vous remercie.

0
0 0
0

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA SITUATION ÉNERGÉTIQUE DU DÉPARTEMENT

M. Vaissières (rapporteur) : [Délibération bilan et perspectives de la situation énergétique du Département](#)

Le présent rapport vise à dresser le bilan et les perspectives de la situation de notre collectivité, dans ce contexte marqué par l'inflation et la crise du secteur de l'énergie.

S'agissant des carburants :

Les consommations de carburant restent relativement stables par rapport aux années précédentes, mais les dépenses ont connu une augmentation de 15,66 %, malgré les mesures compensatoires.

S'agissant du gaz :

Le prix du gaz a augmenté de 50,19 % mais cela a pu être compensé par une diminution de la consommation, due à la météo clémente de l'automne et la suppression de 4 chaudières gaz sur les bâtiments de la rue du Docteur Labat.

S'agissant de l'électricité :

Les dépenses en électricité demeurent difficiles à évaluer dans la mesure où les factures de l'année 2022 sont arrivées tardivement. Certaines sont encore en attente.

Parallèlement, dès le mois d'octobre 2022, un plan de sobriété énergétique a été adopté et mis en place. Ses effets pourront être évalués d'ici un an.

Il convient, si vous en êtes d'accord, de prendre acte de ce rapport.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Acte pris.

Je vous remercie.

Maintenant, avant de continuer avec les dossiers du social, nous allons regarder des vidéos sur la voirie.

... (diffusion d'un film) ...

M. Vaissières : M. le Président, je voulais juste rendre hommage à nos services pour le travail qu'ils font au niveau de l'immobilier, cela est un travail énorme et un suivi permanent. Il y a beaucoup de dossiers et de bâtiments. Je les vois faire. Je travaille parfois très tard dans les bureaux avec eux, et je peux vous assurer que certains n'ont pas d'heure. Cela était important de le préciser.

À la voirie, ils ont travaillé à des heures où nous dormions tous pour aller dégeler les routes. Je crois qu'il faut le dire, car souvent nous sommes plus à critiquer qu'autre chose. Mais, quand cela est positif, il faut aussi savoir le dire. Merci.

M. le Président : Bien sûr.

0
0 0
0

5ème COMMISSION – Solidarité, santé, habitat

SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX MÉDICO-SOCIAUX

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération schémas départementaux médico-sociaux](#)

Le présent rapport a pour objet de présenter la méthodologie et le calendrier de révision des schémas médico-sociaux concernant les personnes âgées, les personnes adultes handicapées, la prévention et la protection de l'enfance.

Il est rappelé que les schémas actuels ont été prorogés par délibération de l'Assemblée départementale du 23 juin 2022.

En vue de réviser ces schémas, il est notamment proposé :

- de réaliser cette mission, avec la désignation d'un directeur de projet en interne, c'est-à-dire sans recours à un prestataire extérieur,

- d'installer un comité de pilotage, composé des élus de la 5^{ème} commission pour valider les différentes étapes d'avancée de la démarche,

- de mobiliser un comité technique, animé par le directeur de projet et associant les différents professionnels du pôle des solidarités humaines concernés. Il pourra être élargi à d'autres institutions et administrations concernées.

- de mettre en place des réunions de concertation partenariales en vue de définir les orientations stratégiques des futurs schémas et de co-construire ces documents de planification.

Une première étape de réalisation des bilans d'exécution des précédents schémas sera réalisée durant le 1^{er} semestre 2023. Le diagnostic territorial et les axes d'orientations des nouveaux schémas seront travaillés à partir du second trimestre, avec un enjeu particulier sur le schéma enfance famille, afin de proposer une évolution de l'offre à même de répondre aux enjeux du moment.

Le futur schéma relatif à l'autonomie devra, de son côté s'inscrire dans les nombreuses évolutions réglementaires en cours.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et approuver la démarche de révision des schémas d'organisation sociale et médico-sociale, identifiés selon la méthodologie proposée dans le présent rapport.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

0
0 0
0

CONVENTION DE GESTION DES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Mme Bourdoncle (rapporteur) : [Délibération convention de gestion des fonds de solidarité pour le logement](#) ; [Délibération convention de gestion des fonds de solidarité pour le logement \(annexe\)](#)

Le présent rapport a pour objet de présenter le renouvellement de la convention de gestion des fonds de solidarité pour le logement (FSL), entre le Département et le Grand Montauban communauté d'agglomération.

Cette convention prévoit notamment la mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023 du même règlement intérieur pour les 2 collectivités et la désignation d'un même gestionnaire, soit l'union départementale des associations familiales (UDAF). Elle prévoit également l'ajustement de la clé de répartition de la dotation de l'État, affectée à 30 % au Grand Montauban-communauté d'agglomération et à 70 % au Département, au vu de la réalité des dossiers gérés par les 2 fonds. Auparavant, de mémoire, c'était 40 % - 60 %.

La convention de fin de gestion à conclure avec la caisse d'allocations familiales, ancien organisme gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement, est par ailleurs en cours de finalisation.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, je vous propose :

- d'approuver, la convention de gestion des fonds de solidarité pour le logement à conclure avec le Grand Montauban - Communauté d'agglomération,

- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et les différentes pièces s'y rapportant,

- de donner délégation à la commission permanente pour approuver la convention de fin de gestion à conclure avec les 2 collectivités délégantes du fonds de solidarité pour le logement et la caisse d'allocations familiales.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

FONDS DE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES DU DÉPARTEMENT

M. Gonzalez (rapporteur) : [Délibération fonds de soutien aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du Département](#)

Vous en avez parlé dans votre discours préliminaire. Vous nous avez fait état de la situation telle qu'elle était aujourd'hui.

Le présent rapport a pour objet de proposer la création d'un fonds de soutien exceptionnel auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du département.

Dans un contexte de forte inflation et de difficultés rencontrées dans ce secteur, le principe de verser un mois supplémentaire d'aide sociale avait été retenu, lors du dernier débat d'orientations budgétaires le 15 décembre 2022.

Une enquête récente, réalisée par la fédération hospitalière de France prévoit que 85 % des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes seront déficitaires fin 2022 (contre 45 % en 2019).

Certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du département ont, d'ores et déjà, fait connaître des risques de ruptures de trésorerie. D'ailleurs, M. le Président a réuni les directeurs et les Présidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du département. Nous pouvons voir que dans cette délibération, cela confirme exactement ce qui nous a été rapporté de la part de ces responsables d'EHPAD.

Aussi, en vue de soutenir ce secteur, je vous propose d'inscrire au budget départemental la somme de 800 000 €, visant à jeter les bases de la création d'un fonds de soutien exceptionnel aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et dont les modalités de mise en œuvre seront définies en concertation avec le secteur concerné.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, M. le Président nous propose :

- d'approuver le principe de la création d'un fonds de soutien exceptionnel auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du département,

- de donner délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre concrète de cette politique.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES LA « MÉDIÉVALE ARGENTÉE » À LAUZERTE

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération travaux de mise aux normes de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes la « Médiévale Argentée » à Lauzerte](#)

Le présent rapport concerne une demande de subvention présentée par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « la médiévale argentée » - quel joli nom - à Lauzerte pour financer des travaux de mise aux normes d'un montant d'opérations de 181 830,83 € TTC. C'est joli. C'est vrai que cela est beau.

M. le Président : Le petit cheval, c'est pour les personnes âgées ?

Mme Nègre : Oui.

M. le Président : Et il y a la crèche aussi je pense.

Mme Nègre : Nous mutualisons.

M. le Président : Nous mutualisons. Cela d'ailleurs est très bien.

Mme Nègre : Cette demande s'inscrit dans le cadre de la politique du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA), qui prévoit l'attribution de subvention à hauteur de 20 % du coût TTC des travaux, dans la limite de 30 500 € de subvention.

Il est proposé d'approuver l'attribution d'une subvention départementale de 30 500 € à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « la médiévale argentée » à Lauzerte.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLÉMENTAIRE AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE PRESTATAIRES

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération attribution d'une dotation complémentaire aux services d'aide et d'accompagnement à domicile prestataires](#)

Le présent rapport a pour objet de présenter le cadre relatif à la mise en œuvre d'une « dotation » complémentaire concernant les services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant en mode prestataire.

Prévu par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, en vue de consolider le financement de ce secteur, cette dotation doit être entièrement compensée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Pour être éligibles, les services d'aide et d'accompagnement à domicile doivent répondre à un appel à candidature, signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et s'engager à réaliser des objectifs visant à améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur, selon les modalités prévues dans le rapport.

Le montant maximum de ce concours s'établit à 3 € par heure prestée.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, je vous propose :

- d'approuver le cadre de la mise en œuvre de la dotation complémentaire aux services d'aide et d'accompagnement à domicile prestataires, étant précisé que la réalisation des objectifs prioritaires suivants est attendue :

- accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités,
- intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés,
- contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire,
- améliorer la qualité de vie au travail des intervenants.

- et donner délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

M. Gonzalez : Je voudrais simplement remercier l'Assemblée départementale d'avoir voté à l'unanimité cette délibération. Comme vous le savez - certains d'entre vous le savent mieux que d'autre - il y a vraiment de grandes difficultés sur les services d'aide à domicile. Ils sont en très très grande difficulté.

0

0 0

0

ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER AUX SERVICES D'AIDE À DOMICILE PUBLICS

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération élargissement du dispositif de soutien financier aux services d'aide à domicile publics ; Délibération élargissement du dispositif de soutien financier aux services d'aide à domicile publics \(annexe\)](#)

Le présent rapport a pour objet de décliner les modalités de mise en œuvre du financement des revalorisations salariales concernant les services d'aide à domicile (SAAD) publics.

Ces revalorisations, déjà mises en œuvre pour les services d'aide à domicile associatifs, prennent la forme, pour le secteur public, d'un complément de traitement indiciaire correspondant à + 49 points d'indice.

En Tarn-et-Garonne, 4 services d'aide à domicile gérés par les centres communaux d'action sociale de Castelsarrasin, de Moissac, le centre intercommunal d'action sociale de Valence d'Agen et la communauté de communes Quercy Vert Aveyron, sont concernés.

Il est proposé de retenir pour les services d'aide à domicile publics les mêmes modalités de compensations que celles retenues pour les services d'aide à domicile associatifs avec le versement, par le Département, d'une dotation de fonctionnement permettant de compenser la totalité des surcoûts induits par l'application de ces revalorisations salariales. La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie assurant de façon « décalée » un remboursement auprès des Départements couvrant environ 50 % de la dépense.

La dépense totale en année pleine est estimée à 456 900 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, je vous propose :

- d'approuver l'élargissement du dispositif de soutien financier aux services d'aide à domicile portés par des collectivités ou les établissements publics intervenant en mode prestataire en Tarn-et-Garonne,

- d'approuver la convention type d'attribution d'une dotation à ces services, à conclure entre le Département et les services d'aide à domicile,

- d'autoriser M. le Président à signer la dite convention avec chaque service concerné, ainsi que tout acte à intervenir dans ce cadre, dont notamment les avenants annuels fixant le montant de la dotation au titre de l'année considérée.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

PROCOLE RELATIF AUX FUGUES DE MINEURS PLACÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIO-ÉDUCATIFS DU TARN-ET-GARONNE

Mme Bourdoncle (rapporteur) : [Délibération protocole relatif aux fugues de mineurs placés dans les établissements socio-éducatifs du Tarn-et-Garonne](#) ; [Délibération protocole relatif aux fugues de mineurs placés dans les établissements socio-éducatifs du Tarn-et-Garonne \(annexe\)](#)

Le présent rapport a pour objet de présenter le protocole relatif aux fugues de mineurs placés dans les établissements socio-éducatifs du Tarn-et-Garonne.

Le travail engagé depuis 2018, en collaboration avec le Parquet, la direction de la sécurité publique, le groupement de gendarmerie départementale, la protection judiciaire de la jeunesse, les maisons d'enfants à caractère social, la sauvegarde de l'enfance Haute Occitanie et les services du Département, permet de :

- clarifier la notion de fugue,
- définir trois niveaux gradués de « situations de fugues »,
- définir les modalités de la déclaration de fugue,
- fixer les modalités de prise en charge de la fugue,
- protocoliser le signalement de retour de fugue,
- définir des modalités claires à appliquer dès lors que le mineur est retrouvé.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, je vous demanderais de bien vouloir ratifier le protocole relatif aux fugues concernant des mineurs placés dans les établissements socio-éducatifs du Tarn-et-Garonne.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS À MOISSAC - DEMANDE DE SUBVENTION

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération création d'un établissement d'accueil d'enfants de moins de 6 ans à Moissac - demande de subvention](#)

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention pour la création d'une micro-crèche par la commune de Moissac.

Le projet est éligible à la politique départementale de subventionnement des opérations de création ou d'extension des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans d'initiatives communales ou intercommunales, permettant d'attribuer une subvention d'un montant de 15 552 € soit 24 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 64 800 € HT.

La création de la micro-crèche répond aux conditions suivantes :

- accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans et ouverture aux enfants des communes voisines,
- capacité d'accueil : 12 places,
- coût de l'opération : 471 094,71 € HT

Les crédits correspondants, soit 15 552 € sont inscrits au budget départemental en cours.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 15 552 € à verser à la Commune de Moissac pour la création d'une micro-crèche, d'une capacité d'accueil de 12 places.

Avis de la commission : Favorable à la majorité (1 abstention).

Avis de la commission des finances : Favorable à la majorité (1 abstention).

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION IDDEES À CAUSSADE

Mme Sinopoli (rapporteur) : [Délibération subvention exceptionnelle à l'association IDDEES à Caussade](#) ; [Délibération subvention exceptionnelle à l'association IDDEES à Caussade \(annexe\)](#)

Le présent rapport concerne la demande d'une subvention exceptionnelle de l'association IDDEES située sur Caussade.

Cette association développe un atelier et un chantier d'insertion. Elle gère 55 salariés sur le site de Caussade et a connu le 27 novembre dernier un violent incendie qui a détruit la totalité des bâtiments.

L'indemnisation des assurances va permettre d'acquérir de nouveaux bâtiments industriels sur Caussade au cours du 1^{er} trimestre 2023, mais cela ne va pas permettre de racheter les équipements et les matériels nécessaires au redémarrage des ateliers.

Le Président de l'association sollicite une subvention départementale de 34 000 € pour l'achat de matériel dont le montant total s'élève à 94 271,09 €.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré je vous propose :

- d'approuver l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle d'un montant de 34 000 €, à verser à l'association IDDEES,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget départemental en cours,
- d'approuver la convention à passer avec l'association et d'autoriser M. le Président à la signer.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Nous étions sur place avec M. Vaissières lorsque cela est arrivé. Cela est une catastrophe pour des gens qui, dans nos déchetteries, nous rendaient énormément service. Ils géraient une partie de nos déchets. Cela était bien pratique. Je pense qu'ils pourront redémarrer. Nous leur avons trouvé un local, mais il n'est pas celui qu'il leur faudrait.

M. Vaissières : Cela n'est pas, pour l'instant, la bonne taille. Cela n'est tout à fait aussi grand que l'ancien local.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

M. Descazeaux : Président, avant de passer à l'autre commission, qu'en est-il des personnels de France services ? Quels sont les statuts des personnes qui sont en relation avec des gens en difficulté, qui donnent des renseignements et qui guident ?

M. le Président : Quand nous les avons pris, ils étaient en parcours emploi compétences (PEC). Aujourd'hui, ils sont sous contrat et nous les avons installés dans les maisons des solidarités. Ils ne se promènent plus avec les voitures dans la campagne, comme cela était le cas, sans savoir ce qu'ils devenaient. Aujourd'hui, le problème est réglé.

0
0 0
0

6ème COMMISSION – Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation

SYNDICAT MIXTE "TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT"

M. Baylet (rapporteur) : [Délibération syndicat mixte « Tarn-et-Garonne Aménagement »](#)

S'agissant de « Tarn-et-Garonne aménagement », vous vous en souvenez, nous l'avons constitué en syndicat à la carte, le 6 décembre dernier, afin de poursuivre les actions en faveur de l'aménagement numérique et pour permettre aux communautés de communes qui le souhaitent de prendre part, aux côtés du Département, à de nouvelles politiques, concernant la sécurisation de la ressource en eau.

Je vous rappelle qu'en approuvant ce transfert de compétence, le 15 décembre dernier, nous avons décidé de faire du Département, le chef de file de ces nouvelles politiques, au sein du syndicat avec, à nos côtés, les intercommunalités qui le souhaiteront et qui s'organisent, pour certaines d'entre elles, actuellement en ce sens.

Cela est donc la vocation même de « Tarn-et-Garonne aménagement » :

- assurer la maîtrise d'ouvrage mutualisée pour des projets structurants,
- porter le financement des projets en supportant les emprunts pour le compte des membres,
- permettre au Département de garder son rôle prépondérant, puisqu'il est majoritaire, je vous le rappelle, dans « Tarn-et-Garonne aménagement » dans les projets collectifs
- et d'y garantir le respect des valeurs qui nous sont chères, notamment l'équité des territoires et l'égalité des administrés.

Nous l'avons fait pour le numérique avec des résultats éloquentes. Je vais y venir rapidement. C'est ce que nous allons faire aussi pour la ressource en eau. Comme vous l'avez souhaité, nous nous arrêterons là, car j'ai bien vu le débat politique. Politique, je maintiens. Certains souhaitent entretenir le conflit permanent sur toutes les initiatives, surtout celles que je prends moi-même. J'ai essayé de privilégier, que cela soit pour la ressource en eau ou pour les futurs projets routiers, l'intérêt général. Vous n'avez pas voulu. Certains ont voté contre, dont acte. Nous nous arrêterons là. Sauf que détruire, cela est facile, mais aucune solution de substitution n'a été proposée. Le Président l'a évoqué ce matin dans son discours, dire « non » cela est simple, mais comment faisons-nous ?

Il va quand même y avoir presque 100 millions d'euros sur le Grand Montauban, 60 à 70 millions d'euros sur le reste du territoire. Donc cela représente un petit 200 millions d'euros. Si cela n'était pas dramatique pour l'avenir du Département, j'aurais failli dire que je me suis bien amusé avec Michel Weill à la réunion à la Préfecture sur le grand projet du sud ouest. » Organisée par la Préfète, Mme Barèges, nous a sorti une étude remarquablement menée, dont on me dit qu'elle aurait coûté 1,4 million d'euros. Je n'arrive pas à y croire, mais je dois dire qu'elle va dans le détail.

Sauf qu'à la question que j'ai posée et que M. Weill a posée : « tout cela est très bien, mais qui finance ? » Pas de réponse. « Qui est maître d'ouvrage ? Quel est le véhicule que nous utilisons ? » Pas de réponse. Cela est bien beau d'avoir des projets, mais, aujourd'hui, ces projets sont plantés, car nul ne sait qui va les financer et nul ne sait qui va être maître d'ouvrage.

La proposition que j'avais faite nous permettait d'avoir un maître d'ouvrage et nous permettait d'aller chercher les financements sur 40 ans. Seule une structure comme « Tarn-et-Garonne aménagement » peut les obtenir. Je prends note qu'il en est autrement, très bien.

Par contre je veux faire une mise au point. J'ai appris, depuis, puisque nous en avons parlé avec M. Weill, que Mme Barèges se défend en disant que cela était à cause de moi que ce dossier « serait en carafe ». Il ne faut pas « pousser mémé dans les orties ». J'ai fait des propositions. Elles ne sont pas acceptées. Je le regrette pour l'intérêt général. Cela est de la responsabilité de celles et de ceux qui ne les acceptent pas. De là à vouloir me faire « porter le chapeau », je sais que cela est à la mode, mais quand même ! Non, cela n'est pas ma faute. C'est parce que Mme Barèges et ses amis ont souhaité créer les conditions pour que ce projet de transformation de « Tarn-et-Garonne aménagement », avec cette prise ultérieure de compétence, n'ait pas lieu. J'en prends acte, mais je n'y suis pour rien. Que l'on s'adresse à celles et à ceux qui ont créé les conditions pour qu'il en soit ainsi.

Je reviens directement à l'ordre du jour. Concernant la fibre optique, le cap des 100 000 prises est franchi depuis novembre. Nous atteignons même 105 000 prises sur environ 112 000 raccordables. Il reste 4 000 prises qui relèvent surtout de projets d'urbanisation futurs. Sur les 191 communes de notre zone d'intervention, cela fait quand même près de 98 % des foyers existants éligibles à la fibre. D'ici l'été prochain, comme je vous l'avais dit lors de notre précédente session, nous allons achever ce réseau à 100 % et nous serons le premier département d'Occitanie, hors l'agglomération de Montauban, qui gère seule ces projets.

Cette situation nous met en bonne position pour initier l'arrêt du service cuivre, préalable au démontage des réseaux. Car, tous les fils qui pendent, dont on accuse souvent « Tarn-et-Garonne numérique », voire le Département, voire les communes et leurs maires, en réalité ce sont les réseaux de cuivre d'Orange. Orange a fixé son ambition. Elle n'est pas très grande l'ambition, en 2030. Nous avons négocié avec eux et nous allons rapidement engager 10 premières communes en Tarn-et-Garonne pour un arrêt du service cuivre, dès la fin 2025.

Cela combinera une couverture fibre à 100 %, plus de 50 % d'abonnés sur le nouveau réseau et moins de 40 % d'abonnés au service cuivre. Ces 10 communes seront, bien sûr, accompagnées pour que la transition se passe bien :

- 3 communes sont dans la communauté de communes du Quercy vert Aveyron. Il s'agit de Léojac, Saint-Étienne-de-Tulmont et Verlhac-Tescou.

- 3 communes sont dans la communauté de communes Terres des Confluences avec Castelsarrasin, Saint-Porquier et La-Ville-Dieu-du-Temple.

- 4 concernent la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne avec Montech, Villebrumier, Nohic et Finhan.

Pour refermer ce volet fibre, dont vous trouverez le détail des participations financières dans le corps du rapport, nous pouvons nous féliciter d'avoir un programme de cette envergure, qui aura à peu près tenu, non seulement, les délais, mais qui aura également tenu le calendrier.

Deuxième sujet de mon rapport, les usages et les services numériques. Je m'étais engagé, lors de la réunion du mois de décembre dernier, à vous présenter, aujourd'hui plus en détail, les actions que nous mettons en place concernant les usages et les services numériques, dont nous avons désormais la charge au titre du schéma départemental des usages et des services numériques. Cela est un dossier de fond. Il est moins visible que le déploiement du réseau, mais cela est très important pour nos établissements publics de coopération intercommunale, avec qui, nos équipes mènent un travail en étroite collaboration au sein d'un comité qui leur est ouvert, présidé par Thierry Delbreil, notre Président de la communauté du Pays de Lafrançaise.

Les audits des systèmes informatiques des communautés de communes ont été menés depuis un an : analyses, entretiens et observations. Cela a permis de révéler les besoins, souvent partagé par l'ensemble des collectivités, comme la gestion électronique des documents, la facilitation du travail en mobilité et du télétravail. Tout ceci a mis en lumière les risques auxquels sont exposées nos intercommunalités dans un contexte, cela ne vous échappe pas, d'augmentation des actes de cybercriminalité : piratage des systèmes, demande de rançon ou divulgation de données. Personne n'est exempt de tout cela.

Pour apporter une réponse structurante à ces enjeux et préparer la suite, nous avons décidé d'agir de façon très significative. Nous avons lancé 3 actions convergentes :

- L'acquisition de serveurs de stockage dans 2 data centers distincts ;
- L'interconnexion des 9 sièges des intercommunalités et des 2 data centers, avec un réseau fibre optique fermé, c'est-à-dire totalement indépendant des réseaux commerciaux ;
- L'acquisition de la solution « net explorer » qui permet l'organisation du stockage des données, mais aussi la gestion électronique des documents, le travail collaboratif, l'accès aux données aux mobilités ou à distance, et la signature électronique des documents.

Ces data centers, qui hébergent nos serveurs sont localisés en Île-de-France. Ils sont distants l'un de l'autre de plusieurs dizaines de kilomètres et sont très bien classés en matière de sécurité. Ce système à 2 permet de redonder les données, d'y avoir accès, même en cas d'incident sur un des 2 data centers.

L'interconnexion des sièges d'établissements publics de coopération intercommunale est un réseau de fibre optique dont nous avons l'usage exclusif et irrévocable. Cela permet d'adresser le service avec un haut niveau de performance et une bonne maîtrise de bout en bout.

C'est par ailleurs une infrastructure que nous utiliserons pour d'autres services mutualisés dans les mois à venir : la téléphonie, internet, etc.

Quant au choix de la solution net explorer, c'est celui de la sécurité, de la performance et de la souveraineté. Cet éditeur, qui garantit à chaque collectivité la parfaite étanchéité de ses données, a été choisi, par exemple, par Veolia, par électricité de France ou par Michelin, pour faire face aux mêmes besoins et mêmes exigences de sécurité, puis pour d'autres acteurs importants comme la Ville de Montpellier ou la Préfecture du Cher.

À ce titre, nos communautés de communes disposent donc d'un service qui les hisse au rang des collectivités françaises - elles sont peu nombreuses - et qui peuvent abandonner les architectures « réseaux traditionnels, serveurs clients », en faveur de l'informatique en nuage, et surtout l'hébergement de leurs serveurs dans leurs locaux. Cela qui n'est pas toujours fait dans de bonnes conditions. M. le Président, je ne fais pas référence au Département, pour lequel je sais que l'organisation des réseaux est sérieuse et efficace.

Nous avons donc déployé ce dispositif en janvier sur la communauté de communes Terres des Confluences avec une quarantaine de postes de travail. Le déploiement est déjà en préparation sur 6 autres intercommunalités. Cela vous donne le degré d'appétence et de succès de cette solution de la part des établissements publics de coopération intercommunale.

Concernant le financement de tout cela, le coût est de 365 000 €. Nous avons obtenu le soutien de l'État à hauteur de 197 000 € au titre de la transformation numérique des collectivités dans le cadre du plan de relance. Le reste à financer sera supporté par les collectivités bénéficiaires, au gré de la consommation qu'elles en feront, selon un système de barème qui prendra en compte le nombre d'utilisateurs et le volume des données. Tout cela établit un coût mensuel compris entre 10 € et 20 € HT par utilisateur. Cela le rend donc très accessible à tout le monde. D'autant que les frais d'acquisition et de maintenance des serveurs disparaissent des budgets.

Vous mesurez donc tout l'intérêt de la mutualisation d'objectifs et de moyens, dont « Tarn-et-Garonne aménagement » se fait le fer de lance opérationnel, pour le compte des collectivités qui le veulent.

Troisième sujet, la téléphonie mobile. Comme vous le savez, le Département agit, de longue date, sur ce sujet puisque le premier plan départemental de résorption des zones blanches avait été réalisé en 2003 et en 2004. Années durant lesquelles 23 sites ont été créés, dont 10 financés par le Département.

Depuis 2017, c'est le dispositif du « new deal mobile » qui est en place et qui résulte de l'abandon, par l'État, du système des enchères des fréquences mobiles ouvertes aux opérateurs en échange de l'engagement de ces derniers à la réalisation de 5 000 nouveaux sites, dont une partie est laissée à la main des collectivités.

En Tarn-et-Garonne, c'est le comité consultatif des réseaux fixes et mobiles, que co-président l'État et le Département - c'est Mme Bourdoncle nous y représente - qui gère les dotations du dispositif, 4 à 5 sites sont arrêtés chaque année. Il doit y avoir prochainement une réunion.

Le système fonctionne comme un appel à projets. Les communes qui en ont envie, candidatent pour un secteur de leur territoire. « Tarn-et-Garonne aménagement » instruit chaque demande pour fournir au comité d'analyse, une analyse objective : étude, ratios afin d'évaluer la couverture préexistante et l'évaluation du nombre de populations concernées.

Le comité arbitre. Il associe l'association des Maires de Tarn-et-Garonne et « Tarn-et-Garonne aménagement » est la « cheville ouvrière » de ce comité. Il fait remonter, auprès de l'État, les sites retenus pour la publication au Journal Officiel. À compter de la publication, les 4 opérateurs mobiles désignent celui d'entre eux qui réalisera le site pour le compte de tous. Il a 2 ans pour le construire et le mettre en service.

À ce jour, 13 sites ont été érigés et 13 sont programmés. Vous avez le bilan détaillé dans le rapport. Je ne vais pas vous en donner la lecture, cela serait trop long.

Enfin, s'agissant de la ressource en eau, à la suite de notre décision du 15 décembre dernier, nous avons entrepris plusieurs actions, afin d'être rapidement opérationnels. Sur le plan institutionnel, nous avons remobilisé le comité de pilotage de la charte, que nous avons déjà largement évoqué. Il va se réunir ici même, au début du mois de mars, c'est-à-dire dans une dizaine de jours, avec l'objectif de discuter de l'organisation de notre stratégie d'actions et d'appeler les acteurs à identifier les premiers projets. Quand nous leur avons présenté notre projet, je dois vous dire que l'accueil de l'ensemble des membres du comité a été très favorable, quelle que soit leur diversité.

En parallèle, je vous l'avais indiqué, 2 recrutements sont en cours afin de renforcer notre équipe sur des sujets spécifiques à la ressource en eau, pour conduire l'instruction des dossiers, l'organisation des financements et le suivi des réalisations.

Par ailleurs, nous avons un travail à conduire avec nos instances et l'ensemble des membres, Département et intercommunalités, afin de définir et de formaliser les différentes politiques d'intervention.

Nous avons également, une fois déduite la part de l'Agence de l'eau, à discuter de la répartition des restes à charge entre le Département, les intercommunalités et les bénéficiaires. Les collaborateurs que nous recrutons sont aussi, pour partie, financés par l'Agence de l'eau.

Compte tenu de l'ensemble de ces travaux, que nous continuerons de mener dans les prochaines semaines, je vous propose que nous examinions les règles qui ont été établies sur le sujet de la ressource en eau et l'impact budgétaire, établi lors de la décision modificative n°1.

Depuis la réunion des orientations budgétaires, nous avons déjà beaucoup avancé. Quant à la participation qui vous est présentée, celle-ci est identique à 2022. Elle porte aujourd'hui exclusivement sur le numérique.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte du bilan des actions menées en 2022 et des perspectives 2023 de « Tarn-et-Garonne aménagement »,

- approuver, au titre de l'année 2023 les conditions départementales au financement de « Tarn-et-Garonne aménagement », soit 299 264 € pour le budget principal en section de fonctionnement et 179 323 €, toujours pour le budget principal, en section d'investissement,

- ratifier 90 000 € de crédits de paiement en investissement du programme qualité fibre optique sur le NATANA du programme 027002, enveloppe E16.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire concernant l'avancement de « Tarn-et-Garonne aménagement » sur le numérique, sur la maîtrise en eau et sur les problèmes routiers. Je lance un appel sur les problèmes routiers. J'ai bien entendu qu'il ne fallait pas faire comme ça et j'attends que l'on me donne des solutions. Je répète, je ne vais pas endosser la responsabilité de tout cela. J'attends, avec curiosité, que l'on me donne des solutions. Je suis un peu marqué par cela, car je répète, détruire cela est facile, mais construire, cela est autre chose. Nous verrons. Je regarde cela avec beaucoup d'intérêt, presque de délectation.

Avis de la commission : Favorable à la majorité (1 abstention).

Avis de la commission des finances : Favorable à la majorité (2 contre et 6 pour).

M. Albugues : Merci, M. le Président. D'abord, il est amusant de voir combien M. Baylet se sent obligé de se justifier. Il est moins amusant de voir que vos rappels au règlement, systématiques à chaque début d'Assemblée, M. le Président, sont à géométrie variable. Ils ne concernent que l'opposition.

M. le Président : Pourquoi ?

M. Albugues : Je me permets de rappeler que, selon l'article 45 du règlement intérieur, « les interventions des Conseillers départementaux doivent avoir trait au rapport en cours de discussion ». Or, revenir sur les sujets de grands travaux ne concerne absolument pas ce rapport.

Aujourd'hui, contrairement au 15 décembre, il n'y a rien sur les grands travaux. Mais, je me sens tout de même obligé de répondre. Si vous m'y autorisez, M. le Président, je vais rester sur ce sujet, moi aussi. D'abord, je trouve malheureux, M. Baylet, que vous vous attaquiez à Mme Barèges, alors qu'elle ne siège pas dans cette Assemblée. Vous la citez, selon quelques rumeurs que vous avez entendues.

M. le Président : Il les a vues. Nous étions ensemble à la Préfecture. Il l'avait devant. Cela est le résultat de la réunion à la Préfecture. Il faut dire ce qu'il en est.

M. Albugues : Je ne suis pas sûr que Mme Barèges ait dit à la Préfecture que cela était à cause de M. Baylet.

M. le Président : Si. Elle le tenait même pour responsable, si cela ne marchait pas, que cela était encore de la « politique politicienne ». Elle l'a dit, publiquement, à la Préfecture, devant les Préfets et tout le monde. Il y avait tout le monde.

M. Albugues : D'accord, dans ce cas là, les choses sont plus claires.

M. le Président : Ce ne sont pas des choses au « coin d'un couloir ». C'est à la Préfecture, avec Mme la Préfète, en réunion. Sinon, nous ne nous serions pas permis d'en parler.

M. Albugues : Les choses sont plus claires et je vous en remercie. Ceci-dit, cela n'est pas Mme Barèges qui a dicté notre position, celle du 15 décembre, celle d'aujourd'hui et nos prises de parole. Je redis, cela a été longuement défini le 15 décembre : notre position est que le Département garde toutes ses compétences et il doit pouvoir être maître d'ouvrage pour de grands projets. Les autres Départements, certains voisins, arrivent à mener de grands projets structurants pour leur territoire. Et nous, nous n'y arriverions pas ? Cela est incompréhensible.

Je rappelle que le Grand-Montauban porte seul le contournement de Montauban. Il le finance seul. Nous, nous ne pourrions pas faire des aménagements autour de la nouvelle gare ou autour du nouvel hôpital. Cela serait incompréhensible.

De toute façon, même si nous étions maître d'ouvrage - ce que j'espère, ce que je souhaite et que notre groupe souhaite - nous pourrions, parfaitement, aller demander des financements auprès des autres collectivités locales ou, éventuellement, l'État pour ces grands projets.

Je reprécise que notre position est que le Département doit rester maître d'ouvrage. Je rappelle qu'en votre temps, M. Baylet, quand vous avez mené de grands projets, dans les années 2000, qui étaient excessivement chers pour l'époque, 30 millions d'euros, 26 millions d'euros, de mémoire, pour ce qui est du contournement et la liaison Quercy-Gascogne, vous n'avez pas confié la maîtrise d'ouvrage à quelqu'un d'autre. Vous l'avez gardée. Dans le budget de l'époque, cela pesait particulièrement lourd. Pourquoi, aujourd'hui, faudrait-il le confier à quelqu'un d'autre ?

Oui, nous pensons et nous disons que le Département peut porter ces grands projets. Je me réjouis que nous ayons réussi à faire reculer M. Baylet et j'espère que le Département gardera cette politique.

Enfin, pour revenir à cette délibération, nous la voterons, car elle concerne le numérique et qu'il nous est demandé de voter, uniquement, sur le numérique, nous sommes un groupe responsable et que nous avons toujours soutenu le numérique. Nous voterons cette délibération.

Je veux, quand même, souligner que sur l'eau, finalement cela n'avance pas si vite que cela, contrairement à ce que vous dites, M. Baylet. On nous annonce une présentation lors d'une prochaine réunion. Même si cela est en juin, depuis décembre, cela aura duré plus de 6 mois. Vous êtes juste au stade d'embaucher un hydraulicien, alors que depuis finalement bientôt 2 ans, que vous êtes « aux manettes », avec les services du Département - en qui nous pouvons avoir pleine confiance que cela soit le service environnement ou le service agriculture - nous aurions parfaitement pu mener cette politique en propre.

Cela était l'objet de notre vote le 15 décembre. Nous avons voté contre, car nous souhaitions garder cette politique. Nous soutenons le monde agricole. Je le redis aujourd'hui, car certains ont pu écrire le contraire. Nous soutenons le monde agricole, mais nous voyons, simplement, que le projet n'avance pas plus vite que si nous l'avions gardé. Pour ce qui est du numérique, nous le voterons.

M. Baylet : Je vais quand même répondre à « M. le Ministre de la Parole », c'est le ministère de la parole. On critique tout, mais une fois de plus, on ne propose rien. Les routes sont bloquées. Cela est quand même un personnage ! Il connaît mieux les propos tenus au cours des réunions où nous étions, alors qu'il n'y était pas.

M. Albugues : Vous vous en prenez à une amie à moi qui n'est pas là... J'essaye de comprendre.

M. Baylet : Je vous ai tranquillement écouté, pourtant vous avez débité un certain nombre d'inexactitudes que je vais reprendre. Je vous prierai de faire de même. Mme Barèges, en haut de cette réunion, parce que première inexactitude : Vous dites qu'il faut demander à l'État, pourquoi pas, à la Région, etc. Lors de cette réunion, la question a été posée. J'ai dit à Mme la Préfète : « nous n'avons pas de maître d'œuvre, nous n'avons pas de maître d'ouvrage. Est-ce que l'État, Mme la Préfète, viendra ? » La réponse : « non, l'État ne vient pas sur les routes, politique constante. » La Région était présente. « Est-ce que la Région viendra ? », « non, la Région ne viendra pas. »

M. Albugues : Et ils viendront dans un syndicat ? Ils viendraient si cela était vous qui le portez ? Cela revient au même.

M. Baylet : M. le Président, vous avez dit tout à l'heure que vous alliez créer les conditions pour que nous puissions débattre, tranquillement.

M. Albugues : Commencez vous-même par respecter ces conditions !

M. Baylet : Je vous ai écouté. Maintenant, éteignez votre micro et écoutez-moi !

M. le Président : Arrêtez le micro. Chacun parle à tour de rôle. Nous en sommes à savoir qui vient ou qui ne vient pas.

M. Baylet : Au cours de cette réunion, l'État a été interrogé. Il a dit « non ». La Région a été interrogée. Elle a dit « non ». Nous, nous avons été interrogés et nous avons dit « non », car Michel Weill s'est exprimé, a dit : « nous avons fait une proposition, vous ne la voulez pas, vous la combattez, débrouillez-vous et faites une contre-proposition ». Vous ne voulez pas de notre proposition, mais personne ne fait de contre-proposition.

Deuxièmement, Michel en témoigne, Mme Barèges s'est adressée à nous en disant : « vous aurez la responsabilité de tout cela. » Cela est un peu « fort de café ».

M. Albugues : Elle a raison.

M. Baylet : Moi, j'ai fait des propositions. Le Département a fait des propositions. Dernière mise au point, car cela fait 2 fois que vous le dites, la liaison Quercy-Gascogne, j'en connais quelque chose. Vous n'étiez pas là. J'étais là. Pour la liaison Quercy-Gascogne, l'ensemble des études a été externalisé au bureau d'études « Egis ». La surveillance du chantier a été assurée par 2 agents recrutés à cet effet : un agent de maîtrise et un ingénieur.

M. Albugues : En interne...

M. Baylet : Avant de « raconter des balivernes », regardez ce qu'il en est vraiment.

M. Albugues : ... embauchés par le Département.

M. Baylet : Nous avons embauché 2 agents, oui.

M. Albugues : Donc, le Conseil général était maître d'ouvrage.

M. Baylet : Je n'ai aucun problème si le Département veut embaucher les 2 ingénieurs. Cela évitera à « Tarn-et-Garonne aménagement » de le faire.

M. Albugues : Mais, vous mélangez tout. Nous ne parlons pas de l'eau, nous parlons de grands projets.

M. Baylet : Je parle de la liaison Quercy-Gascogne.

M. Albugues : Moi aussi.

M. Baylet : La liaison Quercy-Gascogne a été sous-traitée à Egis.

M. Albugues : Vous avez dit, les études. Si le Département veut embaucher des profils pour réaliser les grands projets en restant maître d'ouvrage, je vote pour l'embauche de ces profils.

M. Baylet : Il n'y a aucun problème. Mais c'est Egis qui a mené tout cela.

M. Albugues : Vous venez de mélanger les sujets.

M. Baylet : Mais non ! Écoutez, c'est moi qui ai mené tout cela.

M. le Président : S'il vous plaît !

M. Albugues : Vous confondez les grands projets avec l'irrigation.

M. Baylet : Mais vous êtes complètement « timbré » !

M. Albugues : Ne m'insultez pas ! M. le Président, je demande des excuses.

M. le Président : Arrêtez !

M. Baylet : Je ne confonds rien du tout. Je vous parle de la liaison Quercy-Gascogne, cela n'est pas l'irrigation. M. le Président, je ne lui réponds plus.

M. le Président : Vous arrêtez là. Terminé. Maintenant, cela suffit .

M. Albugues : Non, M. le Président. D'abord une question : Il vous a été dit que l'État ne viendrait pas et que la Région ne viendrait pas.

M. le Président : L'État, c'est Mme la Préfète, la Région c'était le Conseiller régional.

M. Albugues : Je l'ai entendu, mais ils ne viendraient pas davantage si cela était porté par le syndicat ?

M. le Président : Peut être.

M. Albugues : Alors excusez-moi. Cela n'a aucun intérêt de le confier à un autre, si de toute façon nous ne pouvons pas avoir davantage de financements.

M. Baylet : Pour la dernière fois, je n'ai jamais dit que nous solliciterions l'État et la Région. J'ai simplement dit que « Tarn-et-Garonne aménagement » a les moyens d'aller chercher les emprunts que les collectivités, que vous citez, n'ont pas les moyens d'aller chercher, étant donné que, concernant le Département, le plan de relance a calibré nos investissements routiers jusqu'à la fin du mandat. Je parle sous le contrôle de M. Vaissières. Dont acte. Là-dessus, j'en ai assez dit.

M. Albugues : M. le Président, d'abord, cela n'est pas un plan de relance mais une feuille de route pour votre mandat. Cela est simplement le budget du Département et cela donne, c'est vrai, une visibilité. Nous sommes d'accord, nous ne sommes pas d'accord, mais cela ne s'appelle pas un plan de relance. Cela est une feuille de route de mandat.

Il n'empêche que nous devons pouvoir mener de grands projets. D'ailleurs, je l'ai un peu dit tout à l'heure, au moment de l'étude du rapport sur le budget de la voirie. Enfin, merci de me donner raison. Le Département était maître d'ouvrage, à l'époque, au moment de la construction de la liaison Quercy-Gascogne. Maintenant, si comme à l'époque, il faut aujourd'hui embaucher du personnel, 1, 2 ou 3 ingénieurs, afin de pouvoir réaliser ces grands projets, les structurer, les réfléchir et aller chercher des financements, je vote pour. Je vous suis, M. le Président et nous gardons la maîtrise d'ouvrage, cela sera parfait.

M. le Président : Vous êtes en train de partir dans des choses, cela n'est pas du tout ça. La liaison Quercy-Gascogne, c'était 26 millions d'euros. Là, ce sont 200. C'est effectivement un projet départemental.

M. Albugues : Dans les 200 millions d'euros, vous mettez le contournement de Montauban ?

M. le Président : Oui.

M. Albugues : Mais nous ne sommes pas les seuls. Je ne nie pas que cela soit 200 millions d'euros.

M. le Président : Il y a le contournement de Montauban, il y a en priorité le contournement de Montech, car quand il y aura la sortie d'autoroute, Montech ne pourra pas recevoir toutes les voitures et les véhicules qui vont lui arriver dessus.

M. Albugues : M. le Président, je ne nie pas que ce sont peut-être 200 millions d'euros, même si cela est un chiffre qui est sorti comme ça. Je dis simplement que le Département doit pouvoir le porter, tout aussi bien qu'un syndicat. On ne peut pas nous faire croire le contraire.

M. le Président : Cela est bon, nous passons au vote.

Mme Sardeing : Je ne sais pas, mais tout à l'heure, nous avons parlé du service départemental d'incendie et de secours qui ne pouvait plus emprunter. Il y a un niveau où nous ne pouvons pas aller au-delà. De ce que j'ai cru comprendre, le Département a aussi un niveau qui ne lui permettra pas d'emprunter, peut être, 200 millions d'euros.

Qui plus est, le Grand-Montauban, pour son boulevard, si j'ai bien compris, il manque 17 kilomètres et 90 millions d'euros, si je ne dis pas de bêtise. Le Grand-Montauban ne pourra pas non plus. Je pense que, si nous ne nous mettons pas tous ensemble, nous n'y arriverons pas. M. Albugues, nous ne pouvons pas, nous, Département, emprunter pour faire le contournement du Grand-Montauban. Nous pouvons participer au boulevard urbain, mais nous ne pouvons pas emprunter. Cela est une autre structure qui peut le faire.

M. Albugues : Cela peut être le Grand Montauban, comme elle le fait depuis le début de ce grand projet. Elle a construit un pont sur le Tarn.

Mme Sardeing : Ce n'est pas ce qu'elle a dit lors de la réunion.

M. le Président : Elle n'a pas construit de pont sur le Tarn, il existait, il y était déjà. Sinon nous n'aurions pas eu du tout le contournement. Le pont de l'Avenir coûterait cher. Mais, ce qui est certain, c'est qu'on nous a présenté un très beau dossier. Je sais reconnaître les belles choses. Je regrette d'ailleurs, en étant élu au Grand Montauban, de ne pas avoir été informé. En Préfecture, J'ai découvert un très beau projet avec un contournement de Montauban, qui n'est plus celui qu'il était, avec un contournement qui va finir à la sortie d'autoroute de Lacourt-Saint-Pierre. Cela est très bien, mais chiffré, comme ça « à la louche », en ce moment, il y en a pour 200 millions d'euros, en y mettant le contournement de Montech. Il faut prévoir le contournement de Labastide-Saint-Pierre.

Nous devons travailler sur un ensemble et peut-être Saint-Nauphary ? Ces Départements ont cotisé pour faire la ligne et la gare ligne grande vitesse à Bressols, ils ont cotisé. Nous avons reçu Mme Lherm, Conseillère départementale dans le Tarn. Il leur tarde de pouvoir venir prendre la ligne à grande vitesse à Bressols. Il faut qu'ils puissent venir. Il faut donner les moyens à ces gens de venir. Le mandat prochain, ils feront ce qu'ils voudront. Mais, aujourd'hui, sur ce mandat - et cela est dommage, car nous perdons du temps - nous n'avons pas les moyens de faire quoi que ce soit pour attaquer ce projet.

Nous avons fait étudier par notre bureau d'études et celui de Mme Barèges, qui était Didier Lallement, une solution. Cette solution était de faire une société publique locale. Cela a été refusé. La société publique locale ne peut pas porter un projet sur 40 ans. Elle ne peut pas emprunter des sommes comme ça. Il n'y a que par ce système, par une société d'économie mixte ou quelque chose que nous pouvons porter ce projet et où les banques viendront. La banque du territoire entre autres. Elles viendront à condition que ce soit porté par une structure gérée par le Département, mais autre. Il n'y aura pas que Département. Il doit y avoir les communautés de communes. Il doit y avoir plein de personnes, c'est-à-dire un peu ce que nous avons fait pour l'eau.

Nous pourrions le porter sur 40 ans, comme nous avons fait pour la ligne à grande vitesse, où nous portons 100 millions d'euros, nous, personnellement, mais sur le projet de la Région. C'est la Région qui a monté une structure. Toutes les communes, tout le monde est venu mettre dans la structure. Cela n'est pas la peine de « s'engueuler » pour des trucs comme ça.

M. Baylet : Je ne « m'engueule » pas, je dis les choses. Mais au-delà, les chiffres que nous évoquons sont sans prendre en compte 2 thèmes majeurs.

Le premier ce sont les acquisitions foncières. Elles ne sont pas chiffrées.

M. le Président : Elles ne sont pas dans ces sommes là.

M. Baylet : Étant donné les secteurs, cela va être « chaud ».

Le second, cela est le fait que toutes ces pénétrantes... Cela est bien beau, mais il faut qu'elles aboutissent quelque part. Or, la plupart d'entre elles, puisque nous avons regardé le dossier qui a été travaillé, aboutissent sur des routes départementales. Il faudra restructurer ces routes départementales. Là encore, dans les sommes que j'évoque, cela n'est pas chiffré.

Cela est un énorme projet qui verra le jour quand nous aurons trouvé le véhicule pour le porter. Le véhicule, nous l'avions proposé. Vous n'êtes pas d'accord, dont acte. Maintenant, j'attends. Vous dites que le Grand-Montauban va porter cela. Ce n'est pas ce qu'a dit Mme Barèges lors de la réunion.

M. le Président : De toute façon, personne ne peut le porter ce n'est pas la peine de s'énerver pour cela. Mme Barèges, j'y étais. Je suis élu avec elle depuis assez longtemps. M. Pécou aussi. Nous savons très bien comment nous avançons. Nous avançons par 3 ou 4 kilomètres à la fois. Dans 20 ans, nous ne sommes pas arrivés. Nous devons arriver au rond-point de « Jardiland ». Maintenant, nous voulons aller à la sortie de l'autoroute, à Lacourt-Saint-Pierre. Cela fait quand même 7 ou 8 kilomètres de plus. Ce n'est pas une route départementale qu'il faut faire, mais une espèce de rocade, comme celle qui contourne Montauban de l'autre côté. Il va arriver du monde, nous allons desservir un hôpital.

De cette rocade que nous allons faire, il faut faire des antennes pour aller desservir l'hôpital et la gare. La société du grand projet du sud-ouest fait juste les alentours de la gare et même pas grand-chose. Ils nous les envoient sur des routes comme celle qui part du rond-point de Lacourt-Saint-Pierre et qui va vers Bressols. Je ne sais pas si vous vous rendez compte ? Elle fait 5 mètres, il n'y a plus d'accotement et nous ne pouvons rien lui envoyer. Eux, dans leur dessin, ils l'envoient là-dessus.

M. Albuges : M. le Président, dernière chose. Je voudrais juste préciser que la communauté d'agglomération du Grand-Montauban ne fait pas partie de « Tarn-et-Garonne aménagement ». Cela est quand même regrettable d'imaginer récupérer le contournement de Montauban sans le Grand Montauban. Mais à part cela, je vous remercie, M. le Président, d'avoir commencé une description de ces grands projets. Cela me permet, finalement, de rejoindre ce que disait M. Beq la dernière fois. Cela serait, quand même, bien d'avoir, un jour, en Assemblée départementale, une véritable discussion de fond sur ces grands projets et sur ce thème. Que faut-il faire, les financements, etc. ? Finalement, non pas polémiquer, comme M. Baylet l'a fait en revenant sur ce sujet aujourd'hui, mais en organisant une Assemblée dédiée pour que nous puissions débattre de l'avenir et de ces projets structurants pour le Tarn-et-Garonne.

M. le Président : Ce qui serait intéressant un jour, si on nous le propose, c'est de voir le projet qui a, soi-disant, coûté 1,4 million d'euros. Je l'ai découvert en même temps que tous les autres qui étaient dans la salle. Tout le monde l'a découvert à la fois.

M. Baylet : Je n'ai pas polémiqué du tout. Je vous ai simplement dit : « cela va vous faire plaisir que je ne m'occuperai plus de cela. » En même temps, je dis que le Département n'a pas la capacité financière de faire au-delà du plan de relance, les 120 millions d'euros qui ont été mis sur la voirie. Je n'ai pas entendu lors de cette réunion, que le Grand-Montauban se sentait concerné pour y aller tout seul. Nous sommes repartis de là, après quelques échanges. Mme la Préfète m'en a reparlé. Elle m'a dit : « comment faites-vous ? » Je lui ai répondu que cela n'était plus à moi qu'il fallait le demander maintenant. Que celles et ceux qui ont voulu bloquer la proposition en fassent une. Si elle est bonne, nous la prendrons, bien évidemment. Pour l'instant, nous n'en sommes pas tout à fait là.

M. le Président : C'est bon. Après, nous passons à autre chose.

M. Pécou : Étant donné que nous sommes 2 représentants de la communauté d'agglomération du Grand-Montauban, vous le Président et moi-même, c'est vrai que nous manquons d'élément. C'est ce qu'a dit M. Albugues. Le Grand-Montauban ne peut pas porter ce projet. Je ne vais pas parler pour ne rien dire, mais je l'avoue, je manque d'éléments pour vraiment juger cette chose. Mais, en entendant cela, je suis très malheureux pour nos enfants, car nous ne sommes pas dans l'intérêt général. J'arrive dans cet hémicycle, mais des batailles de personnages. J'en ai connu à la Mairie de Montauban. Je souhaiterais, tu as pratiqué Mme Barèges, c'est que vous en discutiez pour que nous puissions aller, tous ensemble, dans un projet concret. Nous arrivons là et nous nous faisons « mitrailler », car nous n'avons pas tous les éléments. Nous ne savons pas que la société publique locale ne peut pas le porter.

M. le Président : Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Tout cela s'est fait au Grand-Montauban, autour d'une table.

M. Pécou : Je veux bien voter des choses, mais être au courant et surtout comprendre pourquoi le Département ne peut pas porter cette chose. J'ai bien compris que beaucoup de budgets sont ficelés et qu'il n'y a plus rien, mais, que nous soyons informés. Nous n'allons pas faire de la joute verbale.

M. le Président : Nous allons nous arrêter. Tout simplement, il y avait une chose qui voulait être faite par Mme la Préfète. Parfois, elle fait des « trucs » pas trop mal. Il y a des études pour faire tout cela : la sortie d'autoroute, le contournement, et tout un tas d'études de sol et de faisabilité. Elle voulait faire « un package ». Nous faisons toutes les études à la fois, y compris le contournement de Montech, y compris regarder sur Labastide-Saint-Pierre pour voir comment nous arrivons à faire passer tout le monde. Cela était une étude globale qu'elle voulait faire.

Seulement, au bout de tout cela, personne ne te dit qui va la payer.

Mme Nègre : Et surtout pas l'État, cela est sûr, parce que moi je l'ai demandé.

M. le Président : Et surtout pas l'État ! La première réunion que nous avons eue, 15 jours avant, était pour les gendarmeries. On m'avait fait mettre à la table, je ne savais pas pourquoi. Le Département portera les gendarmeries. Tout le monde a été surpris quand j'ai dit que nous n'en avons pas entendu parler et que nous ne savions pas qu'ils allaient construire 2 gendarmeries, plus une qu'ils veulent faire à Bressols afin de mettre les motards de l'autoroute, plutôt que de les envoyer au Ramierou. Ils voulaient en faire une à Bressols. Maintenant, ils veulent en faire une à Labastide-Saint-Pierre et une à La-Ville-Dieu-du-Temple. C'est nous qui devons aujourd'hui porter. Je suis obligé de répondre, en disant que « nous n'avons pas d'argent. Nous n'avons rien prévu sur les gendarmeries. » Les 50 ou 60 maires invités ce soir-là et présents dans la salle, étaient surpris. Tout le monde m'a dit : « effectivement, tu as bien répondu. Quand nous ne l'avons pas prévu, nous ne l'avons pas prévu ». Cela veut aller assez vite. C'est le Maire de Labastide-Saint-Pierre qui empruntera pour faire la gendarmerie. Je plaisante.

M. Albugues : M. le Président, de la discussion jaillit aujourd'hui la lumière. Nous n'avons pas trouvé de financeur. Nous n'avons pas trouvé le bon schéma. Encore faut-il que nous en discutons sérieusement. Vous nous avez « lancé une balle » le 15 décembre dernier dans un rapport qui ne portait même pas sur ces grands projets, et aujourd'hui, il faudrait que nous disions « oui » à tout, sinon cela vexerait M. Baylet. Excusez-moi, mais je pense que sur la forme et sur la méthode, sur des sujets aussi importants, graves et structurants pour l'avenir du Tarn-et-Garonne, il faudrait une Assemblée dédiée. Peut-être qu'au fur et à mesure des discussions, nous pouvons trouver des solutions.

M. le Président : Je le pense aussi. Ce sont de gros projets, si nous ne nous mettons pas tous ensemble, nous n'y arriverons pas, mais cela est mal parti.

Mme Sardeing : J'ai demandé à assister à cette réunion, puisque les 2 projets en question sont sur le canton de Montech. Là où je te rejoins, mais en sens inverse, c'est que tout le monde a présenté son projet, la gare, la sortie autoroutière, l'hôpital, le Grand Montauban. Quand ils se sont tournés vers le Département, nous avons découvert tout cela.

M. le Président : Et qu'il fallait payer !

Mme Sardeing : Mme Barèges, cela aurait été sympathique. Je ne crois pas me tromper beaucoup en disant que les élus du Grand-Montauban n'étaient pas au courant. Il y avait là un Maire du Grand-Montauban à qui on a annoncé une bretelle pour rejoindre l'autoroute A20 qui traverse Bressols. Le Maire de Bressols qui était là a dit : « Ah bon ? J'aurais aimé être au courant. » Il y a un très gros travail qui a été fait par les équipes de Mme Barèges, mais personne n'était au courant. Cela n'est pas non plus très « clean » de ne pas avoir partagé cette information avec nous, sachant que nous devons tous travailler ensemble. Nous devons tous travailler ensemble, mais cela marche pour tout le monde.

M. Albugues : Au Département, parfois, nous apprenons des choses et nous découvrons des choses qui « tombent du ciel ». Cela arrive dans toutes les collectivités.

Mme Sardeing : Non. Nous étions quand même à la Préfecture avec le directeur de l'hôpital. Il y avait toutes les grandes têtes pensantes. Tu n'as pas l'air très malin quand tu vois une très belle étude, qui a manifestement coûté fort cher et qui a dû prendre un certain temps pour être faite - je pense qu'elle ne s'est pas faite dans la semaine - et que l'on te demande juste : « combien mettez-vous ? » Cela était quand même moyen, je dois le reconnaître.

M. le Président : Nous passons à autre chose. Je mets au vote d'abord. Cela est terminé.

M. Astruc : Président, il y a longtemps que je lève le doigt.

M. le Président : Cela n'est pas la peine. Tu n'étais même pas censé être là. Je ne te vois qu'entrer et sortir. Des fois je me pose la question si tu es derrière l'écran. Je regarde si tu es toujours là. Si, c'est vrai il ne fait qu'entrer et sortir.

M. Astruc : Depuis le début de ce rapport, je suis là et j'ai tout entendu. Très rapidement, cela va avoir trait au rapport. Il a été présenté la ressource en eau avec le recrutement de 2 agents. La dernière fois, nous avons déposé un amendement, qui demandait le report afin d'avoir plus de visibilité et de précisions par rapport à ces retenues.

Concernant ces retenues, quelles sont les conditions de réalisation ? Nous engageons les agriculteurs. Par exemple, sur votre rapport, il y a 70 % qui sont actés sur la création de retenues. Cela est le taux qui sera perçu. Ce taux sera perçu suivant quel volume ? Dans quelles conditions vont se réaliser les retenues ? Nous ne savons pas du tout.

C'est pour cela que nous avons tout simplement demandé le report. Je pose la question, car s'il y en a qui peuvent m'expliquer comment cela va être fait et comment cela va se passer ?

M. le Président : Cela a été voté la dernière fois.

M. Astruc : Je le sais.

M. le Président : Nous ne revenons pas là-dessus. Aujourd'hui, nous sommes sur un rapport qui vient de vous être lu. Maintenant, nous passons au vote et nous passons à autre chose.

M. Astruc : Oui, oui bien sûr.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 4 (*Mmes Colombié, Delcher, MM. Astruc et Bésiers*)

Adopté à la majorité.

Merci.

0
0 0
0

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023 DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) ET LANCEMENT DE LA RÉVISION DU SCHEMA POUR LA PÉRIODE 2024-2029

Mme Bourdoncle (rapporteur) : [Délibération présentation du programme d'actions 2023 du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public \(SDAASP\) et lancement de la révision du schéma pour la période 2024-2029](#)

Comme vous le savez le Département est engagé aux côtés de l'État, notamment avec le sous-Préfet M. Sorge, dans la mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public depuis 2018. Ce dispositif est encadré par la loi n° 2015-991 dite loi NOTRe du 7 août 2015.

Ainsi, en Tarn-et-Garonne, ce schéma repose sur un programme de 13 actions multi-partenariales réparti sur les 3 axes stratégiques suivants :

- 1- développer les services à la population via le réseau « France services »,
- 2- faciliter l'installation des professionnels de santé en vue de développer l'accès aux soins,
- 3- favoriser le développement et les usages du numérique.

La gouvernance de ce schéma s'organise autour d'un comité de pilotage qui réunit une fois par an, l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par la question de l'accessibilité des services. Ce dernier s'alimente des travaux menés dans les 3 groupes de travail thématiques, qui ont pour but de suivre l'avancement des actions menées par l'ensemble des partenaires.

Le plan d'actions 2023 :

Au titre de l'année 2023, compte tenu que l'axe 1 est piloté par l'État, en charge du déploiement du réseau « France services », il vous est proposé de conduire, au titre des axes 2 et 3, les actions suivantes :

- Axe 2 – faciliter l'installation de professionnels de santé : il s'agit de poursuivre les missions d'attractivité en direction des professionnels de santé, avec :

- * la mission d'accueil des internes en médecine générale sur le territoire,
- * l'organisation d'un week-end immersion dédiés aux jeunes médecins/internes en médecine générale,
- * la participation au forum national des internes en médecine générale à Lyon en partenariat avec le groupement d'intérêt public « ma santé, ma Région » dont le Département est membre fondateur, depuis 17 juin 2022 (date de la création du groupement d'intérêt public) ,
- * la participation aux journées de choix de stage des internes à la faculté de Rangueil, ainsi qu'aux initiatives des territoires et des communautés professionnelles de santé,
- * soutien à l'immobilier des dispositifs d'hébergement pour les étudiants en santé, et une étude de faisabilité de créer un hébergement à Montauban,
- * soutien à l'immobilier pour créer des maisons de santé pluri-professionnelles et des centres de santé labellisés par l'Agence régionale de santé,
- * accompagnement au déploiement des centres de santé portés par le groupement d'intérêt public « ma santé, ma Région » avec la participation au déficit des premières années de fonctionnement.

- Axe 3 – Favoriser le développement et les usages du numérique : dans le cadre des nouvelles orientations du schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN) votées le 23 juin 2022, il s'agira de développer des actions visant à réduire la fracture numérique pour les populations en difficulté sur le territoire départemental. La médiation numérique et l'accompagnement à l'autonomie des publics sont les leviers activés pour atteindre l'objectif « zéro pertes de droits » et accompagner les personnes aux transitions technologiques annoncées (arrêt du cuivre, nous en avons parlé tout à l'heure à l'horizon 2030).

Au titre de l'année 2023, les actions reposent sur l'équipement des conseillers numériques du Département en charge de développer des ateliers de médiation numérique au sein des maisons des solidarité, en direction des publics qui y sont reçus.

Outre les accompagnements individuels des usagers des maisons des solidarité, Il s'agira de mettre en œuvre les 3 actions suivantes :

- * État des lieux, diagnostic et valorisation des actions numériques conduites auprès des personnes âgées dans le cadre de la conférence des financeurs,
- * Conduite d'une opération test sur un chantier d'insertion à Beaumont-de-Lomagne, dans la perspective de construire l'appel a projet programme départemental d'insertion/pacte territorial d'insertion 2024-2026 sur le volet inclusion numérique,
- * sensibilisation des collégiens et de leurs familles aux contenus numériques, visant un usage maîtrisé et citoyen du numérique. Les ordinateurs acquis par le Département pour les collègues pourront être utilisés dans le cadre de cette action.

Pour la mise en œuvre de ces programmes, il est proposé d'inscrire un budget de fonctionnement de 19 000 €.

Point sur le groupement d'intérêt public « ma santé, ma Région » :

Pour mémoire, notre Assemblée a validé lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif 2022, notre intégration au groupement d'intérêt public « ma santé, ma Région », en tant que membre fondateur.

Créé le 17 juin 2022, le groupement d'intérêt public compte aujourd'hui 21 partenaires (les 9 derniers viennent d'être intégrés lors de l'Assemblée générale du 20 janvier 2023) et compte la création de 7 centres de santé, avec un recrutement effectif de 27 médecins et les 13 secrétariats médicaux. La Région Occitanie prend en charge toute la nécessaire logistique pour que le centre de santé fonctionne.

Pour mémoire, les collectivités membres du collège n° 3, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale fournissent la partie immobilier, qu'elles mettent à disposition du groupement d'intérêt public afin d'accueillir le personnel de santé salarié. Les Départements membres du groupement d'intérêt public apportent leur contribution sur un tiers des éventuels déficits de fin d'exercice de chaque centre de santé implanté sur leur territoire. Pour le Tarn-et-Garonne, nous avons grand espoir qu'un centre de santé ouvre sur notre département, d'ici la fin de cette année. Nous vous proposons donc de mettre 50 000 € pour le budget 2023, avec une ligne sur cette politique-là.

Renouvellement du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2024-2029 :

L'année 2023 marque le lancement des travaux d'élaboration du nouveau schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, qui portera sur la période 2024-2029.

Des ateliers de concertation seront organisés au premier trimestre 2023, afin d'établir un bilan des actions menées sur la première programmation et d'interroger les acteurs du territoire sur les perspectives, à l'horizon 2030, en matière d'accessibilité des services au public.

La construction et l'animation de ce dialogue territorial pourrait s'appuyer sur les services d'un cabinet d'étude chargé d'accompagner les équipes administratives, tant sur la concertation stratégique, que sur l'expertise des thématiques prioritaires, comme par exemple, celle de l'accès au soin. Vous l'avez compris, cela est un grand champs à développer. Ces travaux devront permettre d'établir un document stratégique. Il vous sera présenté lors d'une prochaine session et il constituera le cadre de travail partenarial, au service des solidarités territoriales, orienté prioritairement sur les zones en déficit de services et les territoires en tension.

Ce nouveau schéma affichera l'ambition d'être porteur d'innovations autour de nouvelles coopérations. Il devra prendre en compte l'évolution des modes de vie et des usages, le besoin de lien social, à corrélés avec les trajectoires de développement de notre département.

Pour conduire cette concertation territoriale, il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 10 000 €, avec 3 500 € de crédits de paiement.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

7ème COMMISSION – Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts

CONVENTION AVEC LA RÉGION OCCITANIE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE, DE LA FORÊT ET DE L'AGROALIMENTAIRE

M. Beq (rapporteur) : [Délibération convention avec la Région Occitanie en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire](#) ; [Délibération convention avec la Région Occitanie en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire \(annexe\)](#)

La loi NOTRe prévoit que le Département peut apporter des aides en faveur de l'agriculture, en s'appuyant sur une convention pluriannuelle établie avec la Région.

Une première convention a permis de couvrir la période 2017-2022. Il s'agit aujourd'hui de proposer un nouveau conventionnement, pour les 5 ans à venir soit 2023-2028.

La Région Occitanie a délibéré, le 16 décembre 2022, sur une convention type, jointe en annexe. Sa rédaction, volontairement souple, donne la possibilité aux Départements d'Occitanie de maintenir leurs politiques d'aides en faveur du secteur agricole, puisque tous les Départements n'ont pas tous les mêmes politiques en cette direction.

Elle nous permettra, ainsi, de continuer à jouer un rôle, certes indéniable, auprès de l'ensemble du monde agricole, mais aussi de répondre aux attentes spécifiques des acteurs locaux.

Toutefois, si cette convention pose le cadre d'intervention, les politiques d'aide de la Région ne sont pas, à ce jour, connues dans le détail.

Si elles devaient évoluer de façon significative et influencer sur nos propres champs d'intervention, un autre rapport vous serait présenté dans les meilleurs délais.

Je voudrais rajouter que cette convention a 6 objectifs :

- Assurer le renouvellement des générations d'agriculture et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs ;
- Accompagner une agriculture durable et compétitive renforçant le tissu socio-économique des zones rurales, ainsi qu'améliorant la capacité de résilience des exploitations et des entreprises agricoles face aux crises et au changement climatique ;
- Assurer le développement et le renouvellement des activités économiques sur l'ensemble des territoires, et renforcer la souveraineté alimentaire en Occitanie ;
- Accompagner la transition du secteur forêts/bois face aux défis du changement climatique et favoriser la valorisation de la ressource locale ;
- Développer la production d'innovations, la diffusion de connaissances et soutenir l'action collective sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agro-écologique et de performances économiques. Par exemple, dans les innovations, j'ai découvert cela à l'assemblée générale de la « Prim'Holstein », il y a une technique, ce sont des tests pour le moment, de telle sorte à préserver le taux d'humidité de nos terres. Il s'agit de semer de l'herbe, alors que les blés ne sont pas encore récoltés. Cela a l'air de ne pas mal fonctionner. Semer de l'herbe, il faut regarder la météo, car il faut un peu de pluie derrière (1 ou 2 jours), sur les blés avant d'avoir récolté. Une fois que nous récoltons les blés, nous avons un couvert végétal. Cela permet de moins assécher nos terres par rapport à ce qu'il n'y ait que les tiges qui dépassent et que la terre soit bien sèche. Cela est aussi pour augmenter le taux d'azote dans le sol, mais cela est de longue haleine. Plein d'essais sont en cours aujourd'hui. La Chambre d'agriculture participe à cela également ;
- Assurer le développement des filières halieutiques, ainsi que leur adaptation aux nouveaux marchés et au changement climatique. C'est tout ce qui a trait à la pêche. J'ai découvert un nouveau mot. Tout le monde connaissait, halieutique ? Cela n'est quand même pas commun.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'approuver la convention type fixant les conditions d'intervention du Département, en cohérence avec les objectifs fixés par la Région, en matière de développement pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche,
- et d'autoriser le Président à la signer.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

M. Descazeaux : Pardon, M. le Président, sur ce rapport, c'est la Région Occitanie qui demande au Département de Tarn-et-Garonne de faire une convention. C'est cela ?

M. Beq : Non, pas du tout. La Région ne nous demande rien. Si nous voulons continuer à pouvoir aider le monde agricole, il faut que nous ayons une convention signée avec la Région. Elle en a la compétence et nous ne l'avons pas. Cela est pour le moment une convention-type. Les spécificités techniques nous ne les avons pas encore, ni le détail des politiques régionales. Mais, quand nous l'aurons, s'il y a trop de modifications par rapport à nos habitudes, comme je l'ai dit, cela fera l'objet d'un rapport dans cette salle, en Assemblée plénière. Pour le moment, le fait de conventionner avec la Région nous permet de continuer à aider le monde agricole, comme nous l'aidons au travers de toutes les politiques que nous avons.

M. le Président : Cela est la cause de la loi NOTRe.

M. Descazeaux : Le fait d'avoir perdu la politique de la ressource en eau avec le syndicat d'aménagement ne dérange pas du tout... Cela n'est pas incohérent.

M. Beq : Cela n'est pas du tout incohérent.

M. Descazeaux : Cela me semblait un peu ...

M. Beq : Non, pas du tout M. Descazeaux.

M. Albugues : Cela n'est pas incohérent, mais cela est dommage.

M. Descazeaux : Il me semble que cela est concomitant. Lorsque nous parlons, notamment, des ressources halieutiques, nous parlons de l'agriculture durable, c'est-à-dire, peut-être un rapport différent avec la politique de l'eau. Tout cela tourne autour de tout ce qui est essentiel pour les agriculteurs, l'eau. Nous pouvons aider, mais si nous ne maîtrisons pas les tenants et les aboutissants de ces politiques, je trouve que cela est juste un peu incohérent. Je ne suis pas agriculteur.

M. Beq : M. Descazeaux, cela n'est pas incohérent du tout. Aujourd'hui, nous avons une politique départementale sur l'aide au curage des barrages. Un éleveur de Lapenche en a bénéficié cette année. Il l'a fait en 2022 et touchera bientôt l'argent. Tant mieux pour lui. Cela n'est pas antinomique du tout.

Mais, en matière de nos politiques du monde agricole, l'agriculture a toujours été soutenue par notre Département. Il n'y a eu aucune suppression de politiques en direction du monde agricole. Au contraire, que cela soit sous l'ancien mandat ou sous celui-là ! Nous n'allons pas mettre la politique là-dedans. L'avantage de cette convention avec la Région, c'est qu'elle nous permet de continuer à aider l'ensemble du monde agricole : les maraîchers, les éleveurs, les producteurs de fruits et tout le monde. Cela nous permet de continuer à aider.

Il ne vous a pas échappé qu'avec la loi NOTRe, nous avons perdu la compétence économie. Cela est important d'avoir cette convention. C'est pour cela qu'elle se trouve dans ce rapport. Ainsi, nous allons pouvoir continuer à instruire tous les dossiers qui nous arrivent, comme précédemment. Précédemment, nous avons pu le faire de 2017 à 2022, car cette convention dure 5 ans.

Là nous partons pour 2023-2028. Nous n'avons pas encore les spécificités de la Région. Si cela change trop par rapport à nos politiques, il faudra que nous revenions devant l'Assemblée départementale pour les réadapter.

M. Descazeaux : Je vous parle d'installation des jeunes agriculteurs. Si nous leurs disons : « nous pouvons vous aider », mais que nous n'avons pas la maîtrise de la ressource en eau et que nous soyons obligés de nous adresser au syndicat d'aménagement pour l'implantation, et voir quelles sont les politiques à long terme, cela m'inquiète un peu.

M. le Président : Nous t'avons donné suffisamment d'explications. C'est la loi NOTRe qui nous permet de re-signer un contrat avec la Région Occitanie afin de pouvoir aider. C'est tout.

Je mets aux voix.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

DEVENIR DE L'ABATTOIR DE MONTAUBAN

M. le Président (rapporteur) : [Délibération devenir de l'abattoir de Montauban](#)

L'abattoir de Montauban, dont l'activité concerne 700 éleveurs en Tarn-et-Garonne, est un outil indispensable pour l'élevage local, ainsi que pour les acteurs de la filière viande, que sont les grossistes et les bouchers.

Confrontés à d'importantes difficultés économiques, la SARL « abattoir du Bas Quercy » qui gère l'abattoir, propriété de la commune de Montauban, est venue chercher un appui auprès du Département, sur la base d'un pré-diagnostic établi par « CERFRANCE ».

Sous l'impulsion du Département, le bureau d'études « Fructis », dont la compétence est reconnue s'agissant de ce type de problématique, a été mandaté afin de réaliser un audit complet de l'abattoir. Les principales conclusions ont fait l'objet d'une présentation publique le 3 février 2023.

Le montant de cet audit s'établit à 34 500 € HT. Je vous propose d'apporter un financement à hauteur de 20 % soit 6 900 €, la Région Occitanie apportant les 80 % restants.

Il est notamment envisagé de transformer la société à responsabilité limitée (SARL) en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), société de forme privée et d'intérêt public.

Si le Département n'a pas vocation à intégrer directement cette SCIC au titre de ses compétences, mais la possibilité d'une aide ponctuelle au titre de la solidarité territoriale doit être envisagée. Elle fera l'objet d'un rapport présenté lors du budget supplémentaire.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous demanderais de bien vouloir :

- prendre acte des informations détaillées supra relatives au devenir de l'abattoir de Montauban,

- approuver le financement pour un montant de 6 900 € à verser à la chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne pour la réalisation de l'audit sur l'abattoir,

- inscrire les crédits nécessaires, d'un montant de 6 900 €, au budget départemental de l'exercice en cours, au titre du financement de la réalisation d'un audit.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. Albugues : M. le Président, 2 questions. Dans le rapport et vous venez de le souligner, il est noté que le Département ne semble pas avoir, a priori, de compétence pour intégrer la société coopérative d'intérêt collectif . Quand nous regardons sur BPI France, parmi les associés possibles, il y a les collectivités territoriales.

M. le Président : Nous sommes en train de nous renseigner et c'est l'audit qui nous le dira. Dans certains départements, le Département a pu entrer. Logiquement nous ne devrions pas, mais nous pourrions rentrer. Nous avons proposé sous une forme d'investissement. Là, peut-être. Mais, c'est l'audit qui le dira.

M. Albugues : Si nous le finançons, cela serait bien de pouvoir être quand même associé.

Deuxième question, M. le Président. Nous voterons bien sûr ce rapport. Cela dit, il nous semble que des audits ont déjà été réalisés, notamment par la ville de Montauban. Nous avons l'impression d'avoir fait plusieurs fois le tour de la question, et pourtant, il faut aller plus loin. Pouvez-vous nous expliquer ?

M. le Président : Je vous promets, vous n'étiez pas dans cette commission et vous n'avez pas pu y assister, mais la société que nous avons prise, « Fructis », sont vraiment des gens spécialisés dans les abattoirs. Ils en ont redressés pas mal dans le secteur. Ils « tiennent vraiment la route ».

Aujourd'hui, il a fait ressortir que cet abattoir est viable. Cet abattoir peut redémarrer et est viable. C'est ce que pense la Ville de Montauban. Je reconnais qu'elle y a laissé pas mal d'argent, mais elle est tombée sur des affaires qui ne marchaient pas. Parfois, au lieu d'avoir un gros qui arrive, qui te « plante et te laisse tout », il vaut mieux en avoir.. Il y a 700 personnes qui sont éleveurs et qui ont des bêtes à faire abattre et à amener là.

Aujourd'hui, les agriculteurs ont mis en place sur le site de Bexianis une salle de découpe qui a coûté pas mal d'argent. Ils ont fait une société à part de la Chambre d'agriculture. Ils ont monté un beau « truc ». S'ils n'ont pas d'abattoir pour tuer les bêtes, je ne vois pas comment cela va se passer.

Aujourd'hui, les chasseurs doivent faire passer le gibier qu'ils veulent valoriser, vu qu'on leur donne de plus en plus de colliers - je n'y connais rien, je ne suis pas chasseur - de moyens pour abattre du gibier, qui nous crée des dégâts. Mais, tout ce gibier, il faudra le revaloriser. Pour le revaloriser, il faut qu'il passe par l'abattoir.

S'ils doivent l'amener à Villefranche-de-Rouergue ou à Auch, sachant que celui d'Auch est en certaine difficulté... Il est tenu par un « gros ». Si le « gros » s'en va... C'est ce qui s'est passé à Montauban avec la société Bigard. Il y a eu 2 ou 3 grosses sociétés qui viennent et qui prennent le monopole. Ce qui les intéresse, c'est de faire couler les petits abattoirs et d'en monter. Maintenant, ils veulent en monter un du côté de Castres ou à Albi. Ils veulent tuer les petits de manière à rester tout seul. Ce qu'ils veulent, c'est avoir le monopole.

Aujourd'hui, tous ces petits, comme « la Viande Occitane », s'ils n'ont plus d'abattoir, ils sont morts. Le problème qu'il y avait dans la gestion de l'abattoir actuel, c'est que gens-là, qui sont des chevillards. Ils tuent les bêtes, les revendent, et étaient gérants de cette société. Quand je les ai reçus la première fois, cela va faire 4 ou 5 mois, je leur ai dit : « cela ne peut pas marcher. Vous ne pouvez pas être les patrons dans la boîte. Vous ne verrez jamais venir vos concurrents tuer des bêtes chez vous, dans la mesure où vous vous battez pour aller vendre les morceaux de viande chez les bouchers ou ailleurs. » Il faut que cela soit quelque chose de neutre.

C'est ce que nous sommes arrivés à faire. Cette société coopérative d'intérêt collectif reprendra l'affaire en main. Les gens qui sont là aujourd'hui, les responsables de la société à responsabilité limitée vont se retirer. Ce seront des clients comme les autres. M. Iche, qui est dans ce milieu, nous a garanti qu'il allait amener un certain tonnage. Déjà, il y a 250 tonnes qui sont arrivées avec des porcs. D'autres sont prêts à venir tout de suite.

Aujourd'hui, il faut savoir qu'il y a des animaux qui partent du Tarn-et-Garonne pour être abattus à Vitré, dans l'Ille-et-Vilaine. Il reviennent sous forme de carcasse. Quand nous parlons du bien-être animal, cela n'est pas terrible. Tout le monde dit que cela peut fonctionner et que cela doit fonctionner. Je suis allé le visiter. Cela n'est pas le genre de chose que j'affecte, car j'adore les animaux. Je n'étais pas trop à ma place. Mais, nous nous apercevons qu'il y a un bel outil. Ils viennent de mettre, avec le plan de relance de l'État, 1,5 million d'euros sur le froid. Tous les groupes de froid sont neufs. Il y a de nombreuses chambres froides. Il y en a même de reste. Cet abattoir était fait pour abattre plus de tonnage qu'à l'heure actuelle.

Nous pouvons remonter, le tonnage, très rapidement, à 4 000 tonnes, ce qui irait très bien, sans embaucher de personnel. Un directeur a été embauché. Il a bien pris l'affaire en main. J'ai fait la visite avec lui. Il a l'habitude, c'est un professionnel. Je pense que cela peut fonctionner. Nous allons attendre cet audit qui nous coûte 6 900 €.

M. Descazeaux : M. Albugues, je pense que vous pouvez être rassuré. Si le Département ne prend pas la compétence viande, « Tarn-et-Garonne aménagement » pourra s'en saisir.

M. le Président : Si cela est pour dire des sottises, cela n'est pas la peine !

M. Descazeaux : En fin de soirée, cela fait du bien.

M. le Président : À la fin de la journée, cela fatigue. J'ai tendance à ne pas trop aimer que l'on me fatigue en fin de journée. C'est mon point de vue, c'est personnel. À la fin de la journée, j'aime bien que nous parlions sérieusement et pas que nous nous moquions des gens.

M. Descazeaux : D'accord, mais, quand tout à l'heure, nous voulions tous discuter d'un sujet important, tu as coupé la parole, cher Président. Tu as dit qu'il fallait voter. Il faut savoir.

M. le Président : Là aussi, il faut maintenant voter.

M. Albugues : M. le Président, pardon. Il me semble avoir lu qu'un rapport d'étape avait été présenté à la Mairie de Montauban et à la Préfecture. Dans le rapport, je ne le retrouve pas précisément.

M. le Président : Rien n'a été présenté à la Préfecture. Il a été présenté dans la salle l'autre jour, car nous n'avons pas pu le faire ici.

M. Albugues : Cela est noté dans le rapport.

M. le Président : Nous avons fait quelque chose la semaine dernière au centre universitaire. Il y avait l'avocat de la société « Fructis », mais cela n'est pas un rapport. C'est pour continuer d'avancer. Il y avait Mme Barèges et son directeur général des services. Cela s'est assez bien passé. Elle comprend, peut-être, je ne sais pas. De toute façon, elle ne veut plus en entendre parler et elle veut le vendre. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur le prix, mais cela se discutera.

Je vais vous dire une chose. Il y a 2 mois, si je n'avais pas fait reculer 2 factures, c'est-à-dire celle du Grand Montauban et celle de la Saur, l'abattoir serait aujourd'hui fermé et ceux à qui nous devons de l'argent l'auraient perdu. Je crois qu'il faut être assez intelligent pour que tout le monde aille dans le même sens et que nous gardions l'abattoir multi-espèces. Car, certains voulaient garder celui de Castelsarrasin, mais celui-là n'est que pour une espèce. Lui, est multi-espèces, c'est-à-dire que nous pouvons y tuer n'importe quoi. Si nous ne faisons pas ce qu'il faut pour le garder, il n'y aura pas d'abattoir. Cela ne me gêne pas du tout, car ce n'est pas le genre d'établissement où j'irai en vacances.

M. Albugues : M. le Président, effectivement, dans le rapport, il est noté qu'une réunion s'est tenue le 3 février dernier, afin de présenter les principales conclusions de l'audit.

M. le Président : Cela n'est pas vraiment l'audit. Ils sont encore en train d'avancer un peu.

M. Albugues : Pour nous aussi, cela aurait été bien d'avoir les grandes lignes.

M. le Président : Nous ne pouvons pas donner de grandes lignes tant que cela n'est pas définitif. Nous vous les donnerons. Cela est une affaire à suivre. Mais, il faut que cela aille assez vite, sinon ils vont déposer le bilan.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

POLITIQUE SANITAIRE DÉPARTEMENTALE PARTICIPATIONS SUR LES ANALYSES

M. Beq (rapporteur) : [Délibération politique sanitaire départementale : participations sur les analyses](#) ; [Délibération politique sanitaire départementale : participations sur les analyses \(annexe\)](#)

Il est proposé de reconduire le principe de remises sur les analyses réalisées par le groupement d'intérêt public « Public Labos » pour les éleveurs de Tarn-et-Garonne. L'objectif global de cette action est d'atteindre un niveau de surveillance sanitaire significatif, pour avoir un véritable effet préventif sur les épizooties.

Afin de soutenir les éleveurs touchés par la sécheresse en 2022. Ils sont aussi touchés en 2023 puisque le foin qui aurait dû être dans les hangars pour nourrir les bêtes cet hiver a été donné aux bêtes l'année dernière... Donc, maintenant il faut qu'ils achètent du foin. Pour les soutenir, il est proposé à titre exceptionnel, de renforcer la participation du Département par la prise en charge totale des frais d'analyses, offrant aux éleveurs un reste à charge nul.

Le coût supplémentaire pour le Département est évalué à 170 000 €. Il s'ajoute aux 195 000 € estimés pour la prise en charge partielle des frais d'analyses, telle que pratiquée habituellement.

Le différentiel correspondant à ces remises, évalué à 265 000 € en 2023, sera compensé auprès du groupement d'intérêt public « Public Labos ».

Cette somme, soumise à des variations en fonction du contexte sanitaire, est intégrée dans l'enveloppe des obligations de services publics en santé animale prévue au budget général.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous demanderais de bien vouloir approuver, selon les modalités susvisées et dans le cadre de la politique d'aide en faveur de la santé animale, les conditions de réductions tarifaires, figurant dans le tableau joint en annexe du rapport.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à la majorité (2 abstentions et 6 pour).

M. le Président : Il y avait une erreur de frappe. Ce ne sont pas 265 000 €, mais 365 000 € qui seront mis en 2023 sur les analyses.

M. Astruc : M. le Président, mes chers collègues, lors de la décision modificative du 27 octobre 2022, sur présentation de l'amendement du groupe « Tarn-et-Garonne d'abord », l'Assemblée départementale avait voté, à l'unanimité, un fonds de soutien pour les éleveurs, considérant que ceux-ci avaient subi des pertes conséquentes, comme vient de l'évoquer M. Beq.

La commission agriculture, réunie le 7 décembre dernier, n'a présenté aucune proposition pour le soutien aux éleveurs pour acheter de la nourriture, considérant qu'ils n'avaient pas obtenu la reconnaissance des calamités.

Lors de la réunion d'orientations budgétaires du 15 décembre 2022, la reconnaissance calamité, ayant été obtenue pour la sécheresse 2022, était acquise.

Lors de cette session, le groupe avait déposé une question écrite concernant l'aide aux éleveurs, indiquant que dans le cadre du minimis, le Département pouvait attribuer une aide directe aux éleveurs, au même titre que celle attribuée en 2021 et en 2022 aux arboriculteurs, à la suite de la calamité gel.

Nous avons suggéré que cette aide pouvait être tout simplement une attribution calculée au prorata d'une unité gros bétail. Pour ceux qui ne savent pas, l'unité gros bétail regroupe les bovins, les caprins et les équins. Aujourd'hui, vous nous proposez une prise en charge spécifique pour les éleveurs que je cite : « les éleveurs du Département ont été durement touchés par la météo caniculaire, exceptionnellement sèche, qui a sévi, dès le printemps et limitant fortement la pousse des prairies, et plus généralement la production d'aliments et leur approvisionnement. Afin de les soutenir dans cette période particulièrement difficile pour leur trésorerie, il est proposé, à titre exceptionnel, de renforcer la participation du Département par la prise en charge totale des frais d'analyse, pour garantir aux éleveurs un reste à charge nul, ce qui fait un montant de 170 000 €. »

Sachant que l'effectif unité gros bétail de notre département est de 65 000. L'aide apportée est donc de 2,62 € par unité gros bétail, soit le financement d'un jour de nourriture pour une vache.

M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, cette aide frôle le ridicule. Le groupe « Tarn-et-Garonne d'abord » demande l'attribution d'une aide conséquente, à l'image de celle attribuée aux arboriculteurs.

M. le Président : Nous avons favorisé les produits structurants plutôt que de donner des sommes d'argent. Il y aura 500 000 € qui viendront pour maintenir l'abattoir. J'en ai discuté avec eux. Ils sont à peu près tous d'accord. Je ne les ai pas tous rencontrés car je n'ai pas eu le temps de faire le tour des 700 éleveurs.

J'ai rencontré, dans mon bureau, l'association départementale de lutte contre les maladies des animaux. Elle trouve que cela est très bien que nous prenions en charge les analyses.

Peut-être que cela ne plaît pas à certains, mais cela nous va bien ainsi. Nous verrons ce que nous pourrons faire. Pour le moment, nous sommes les seuls à y aller. La Région et l'État n'y vont pas du tout sur les problèmes de sécheresse. Déjà, nous faisons un effort, sachant qu'en y allant de cette manière, nous pouvons y aller plus facilement. Cela les intéresse car les analyses ont un coût. Cela est le choix que nous avons fait. Mais, chacun son choix. Nous avons fait celui-là.

M. Astruc : Pour l'arboriculture, nous sommes bien intervenus à une hauteur plus importante que nous intervenons pour les éleveurs.

M. le Président : Pour l'arboriculture, nous ne pouvons pas y aller sous la forme d'analyses. Ils n'en ont pas. Qu'est-ce que tu veux que nous leur fassions ?

M. Astruc : Nous avons mis en place le système de minimis. Rien ne nous empêchait, pour les éleveurs, de mettre le même système.

M. le Président : Pour les fruits, nous sommes allés derrière la Région.

M. Astruc : La première année. La deuxième année, nous y sommes allés dans le cadre des minimis.

M. le Président : Derrière l'État, mais cette année, l'État n'y va pas.

M. Astruc : Mais dans le cadre du minimis, bien sûr.

M. le Président : Avec le minimis derrière l'État, et la première fois derrière la Région. Cette fois-ci, ni la Région ni l'État n'y va. J'ai demandé à Mme la Préfète. Sa réponse a été : « vous faites comme vous le voulez, mais vous n'avez pas trop le droit. » De cette manière, nous avons le droit.

M. Astruc : Comme pour les arboriculteurs, nous pouvions intervenir, en complément de l'État, qui a versé les calamités agricoles dans le cadre du minimis.

M. le Président : L'État n'a rien versé, puisqu'il n'y va pas, cette fois-ci pour la sécheresse.

M. Astruc : Les éleveurs sont aidés dans le cadre de la sécheresse.

M. le Président : Non, pour le moment l'État n'y va pas. C'est Mme la Préfète qui le dit.

M. Astruc : L'État intervient au titre des calamités agricoles et les éleveurs ont perçu.

M. le Président : Pas au titre du fonds d'urgence.

M. Astruc : Mais le fonds d'urgence n'existe plus. Dans le cadre du minimis, nous pouvons participer.

M. Cros : Concernant cette politique sanitaire et les analyses, je peux intervenir. Lors du conseil d'administration de « Public Labos » où il y avait M. Bertelli, l'effort conséquent du Département a été souligné par l'association départementale de lutte contre les maladies des animaux. Je suis très satisfait. Cela nous permet de les soulager, un peu, pendant ce moment un peu pénible pour les agriculteurs. Cela est un point qui a été soulevé. Nous avons participé et j'en suis content.

M. le Président : Cela est une façon d'aider. Le choix est fait comme cela.

M. Astruc : Cela est bien d'aider, mais cela est une aide dans le cadre de la prophylaxie pour laquelle nous donnions déjà 195 000 €. Nous venons en abondement à 170 000 €. Cela est très bien. Ce que je veux dire c'est que cela n'est pas suffisant. Quand vous apportez la nourriture d'une bête pour un jour, aujourd'hui les éleveurs doivent continuer à s'approvisionner en fourrage ou en grain afin de nourrir les animaux. Je ne suis pas persuadé que les éleveurs vont dire que cela est une aide conséquente.

M. le Président : Ceux à qui nous en avons parlé, cela leur va bien.

M. Astruc : Si je vous en parle et si nous le demandons, c'est pour voir, éventuellement, si nous pouvions « revoir un peu la copie ». C'est en ce sens que je fais la démarche. Cela n'est pas pour critiquer, mais pour essayer de construire.

M. Gonzalez : Vous faites la demande. Nous en tenons compte et vous votez le budget. Tu as voté contre tout à l'heure et tu demandes des dépenses supplémentaires. Sois raisonnable !

M. Astruc : Les éleveurs de Tarn-et-Garonne sont sur tout le département de Tarn-et-Garonne.

M. Gonzalez : J'ai appris que M. Albugues était éleveur. Il a 2 chèvres.

M. Albugues : Cela est vrai. M. Gonzalez vous devriez faire du théâtre ! Vous êtes très bon.

M. le Président : Allez, dernière question.

M. Albugues : Nous avons parlé de l'abattoir pendant environ 10 minutes, vous ne nous avez donné aucune information supplémentaire. Au détour d'une phrase, vous venez de dire que nous allons leur donner 500 000 €.

M. le Président : Nous ne l'avons pas voté pour le moment. Nous envisageons cette aide. Nous avons le droit de l'envisager.

M. Albugues : Vous auriez pu le dire dans le rapport précédent.

M. le Président : Dans la mesure où je ne vous le propose pas, c'est que « c'est dans l'air ». Je vous le ferai voter et vous voterez pour ou contre.

M. Albugues : Je serai pour. Cela n'est pas le sujet, mais nous avons parlé pendant 10 minutes de l'abattoir. Vous ne nous donnez aucune information.

M. le Président : Dans la mesure où cela n'est pas décidé, nous ne pouvons pas vous dire que nous allons les mettre.

M. Albugues : C'est vous qui venez de le dire. Cela n'est pas moi.

M. le Président : Cela est une aide complémentaire à ce que demande M. Astruc. Il veut que nous les aidions. Cela est une manière d'aider. Nous préférons aider structurellement plutôt qu'aider en envoyant des « chèques » dans leurs fermes.

M. Descazeaux : M. le Président, je constate que vous acceptez l'humour de M. Gonzalez, et pas le mien. À cette heure-ci de la soirée, encore un peu plus tard, cela est dommage.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

8ème COMMISSION – Transition écologique, eau, déchets

AIDE EXCEPTIONNELLE À LA FÉDÉRATION DE CHASSE POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE VENAISON

M. Baylet (rapporteur) : [Délibération aide exceptionnelle à la fédération de chasse pour la gestion des déchets de venaison](#) ; [Délibération aide exceptionnelle à la fédération de chasse pour la gestion des déchets de venaison \(annexe\)](#)

Nous allons parler de la fédération de chasse et du gros gibier. Nous avons un Président de fédération et une équipe dirigeante très dynamique. Ils veulent poursuivre leurs efforts pour sécuriser la chasse et valoriser la venaison c'est-à-dire la chair de gibier.

Ils nous ont sollicités pour obtenir des aides et passer avec nous une convention d'une durée de 5 ans relative à la sécurité à la chasse au traitement et la valorisation de la venaison. Nous sommes appelés à hauteur de 600 000 € sur 5 ans, sur un projet à 1,382 million d'euros. Cela fait une aide annuelle d'un montant de 121 000 €. La Région est aussi sollicitée. J'ai cru comprendre qu'elle viendrait également.

Il est donc proposé que nous accompagnions la fédération des chasseurs sur ces projets qui participent à la conciliation des usages sur le terrain. Cela est un peu compliqué entre les chasseurs et nos concitoyens en ce moment, à améliorer la gestion environnementale du milieu rural - nous revenons à l'écologie - et qui s'inscrit dans notre politique du bien-manger, au travers du développement de la promotion des circuits courts.

Compte tenu de tout cela, je vous propose :

- d'approuver le subventionnement du volet sécurité pour 106 000 €, soit 21 200 € par an de subvention départementale,
- d'approuver le subventionnement du volet traitement et la valorisation à hauteur de 500 000 €, étalés sur 5 ans, soit 100 000 € par an,
- d'inscrire l'autorisation de crédits de paiement au budget de l'exercice en cours,
- d'approuver la convention de partenariat au titre des actions visant à la sécurité de la chasse et au traitement de la venaison que M. le Président signera avec M. le Président de la fédération de chasse,
- et de préciser qu'une réflexion doit être poursuivie sur le volet valorisation de la venaison, par le biais d'une étude de faisabilité qu'ils vont engager afin d'essayer de créer une filière.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE L'ESPACE "RIVIÈRE"

M. Belloc (rapporteur) : [Délibération évolution de la politique de gestion de l'espace "rivière"](#)

Depuis plusieurs années, le Département accompagne techniquement et financièrement les structures gestionnaires des rivières.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2018, il revient aux communautés de communes d'assurer la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Ces mêmes communautés de communes peuvent adhérer à des syndicats de bassin.

Afin de répondre aux attentes des maîtres d'ouvrage, qui mènent des travaux dont la nature est amenée à évoluer au fil du temps, il est proposé de modifier notre politique d'aide en élargissant la nature des dépenses éligibles, par la prise en compte des travaux de génie écologique, dits de « restauration hydromorphologique ».

Ces travaux concernent, notamment, le reméandrage de la rivière, la recharge granulométrique du lit, la préservation et la gestion des zones humides riveraines, la reconquête ou la création de champs d'expansion de crues,...

Afin de contenir l'enveloppe affectée aux travaux de gestion de l'espace rivière, il est proposé de maintenir un plafonnement annuel de la subvention par structure.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous demanderais de bien vouloir approuver les modalités d'évolution de la politique d'aide, telles que présentées dans le rapport.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

9ème COMMISSION – Culture patrimoine, langue occitane

EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF "COLLÈGE AU CINÉMA"

Mme Le Corre (rapporteur) : [Délibération expérimentation du dispositif "collège au cinéma"](#)

Ce rapport souligne l'engagement du Département en faveur de l'éducation artistique et culturelle des jeunes du territoire.

Dans la mesure où la première pratique culturelle des jeunes est celle de l'image - parce qu'il semble incontournable de continuer de les accompagner sur le registre de l'éducation à l'image - il vous est proposé de redéployer partiellement le dispositif « collèges au cinéma », à titre expérimental, pour 5 classes de 7 collèges du département (soit 1 050 élèves), en proposant le visionnage d'un film, lors du troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023.

Le Département participerait à hauteur de 6 300 €, pour les frais de déplacements depuis les établissements scolaires vers les cinémas, dans le cadre de sa politique d'aide aux transports culturels, et à hauteur de 3 000 € pour le remboursement des places de cinéma.

Pour organiser, suivre puis évaluer ce dispositif, il est fait proposition de créer et de présider un comité technique entre le Département, la direction régionale des affaires culturelles et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Tarn-et-Garonne. Si ce dispositif était concluant, nous pourrions alors envisager de l'étendre, progressivement, à tous les collèges.

Un rapport à ce sujet pourrait être présenté à la décision modificative du mois de juin 2023.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- approuver selon les modalités susvisées, l'expérimentation du dispositif « collèges au cinéma » au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023, étant précisé que ce dispositif sera soumis à une évaluation faisant l'objet d'un rapport présenté à l'Assemblée départementale, pour approbation, lors de la réunion consacrée à la décision modificative n° 1 ;

- approuver la création d'un comité technique entre les différents partenaires visant à organiser, suivre puis évaluer ce dispositif.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

POLITIQUE D'AIDE AUX TRANSPORTS CULTURELS

Mme Bourdoncle (rapporteur) : [Délibération politique d'aide aux transports culturels ; \(annexe 1\) ; \(annexe 2\)](#)

En lien avec ce qui vient de vous être exposé et pour rendre cela possible sur le plan pratique, il vous est donc proposé un rapport sur la politique d'aide aux transports culturels.

Depuis de nombreuses années, le Département soutient financièrement les collèges du territoire pour le développement d'actions culturelles, inscrites dans leurs projets d'établissement.

Ce soutien est également élargi aux écoles, aux collèges, aux lycées privés et publics du département dans leurs déplacements vers les lieux culturels, en participant forfaitairement sur le coût de ces transports.

En perspective de l'expérimentation du dispositif « collège au cinéma » au printemps 2023, qui prévoit le déplacement d'élèves vers des cinémas du territoire au plus proche des établissements scolaires, une proposition est faite d'ajouter les lieux partenaires du dispositif à la liste des destinations culturelles, pour lesquelles le Département prend en charge une partie des frais de transports.

Pour cela l'enveloppe budgétaire consacrée à cette politique a été augmentée de 6 500 € au budget primitif 2023.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- approuver l'ajout des lieux partenaires du dispositif « collège au cinéma », aux destinations culturelles pour lesquelles le Département accorde une participation forfaitaire sur le coût des transports. Vous avez les lieux dans le rapport. Ce sont les cinémas de Lauzerte, Caussade, Saint-Antonin-Noble-Val, Valence d'Agen, Moissac, Bressols et Verdun-sur-Garonne.

- approuver la modification de la fiche « transports à destination de lieux culturels » figurant dans le guide des aides départementales aux communes et aux communautés de communes.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

MODE OPÉRATOIRE DU DISPOSITIF "ÉTONNANT ÉTÉ 2023"

Mme Le Corre (rapporteur) : [Délibération mode opératoire du dispositif "étonnant été 2023"](#)

Le présent rapport fait état du mode opératoire envisagé pour la mise en œuvre tripartite entre le Département, « Tarn-et-Garonne arts et culture » et les organisateurs d'évènements de « l'Étonnant Été 2023 », d'un dispositif d'aide à la diffusion aux intercommunalités, aux communes de moins de 15 000 habitants, et aux associations culturelles qui perçoivent moins de 2 000 € de subventions du Département pour ses évènements culturels.

Outre l'ingénierie culturelle et l'accompagnement personnalisé proposé par « Tarn-et-Garonne arts et culture », les organisateurs d'évènements pourront solliciter une subvention auprès du Département pour la prise en charge financière du coût du spectacle (salaire des artistes et des techniciens, location de matériel).

Une enveloppe de 30 000 € est inscrite au budget primitif 2023 afin de répondre à ces demandes.

Pour bénéficier de l'aide départementale, chaque organisateur devra s'être inscrit (pour l'année 2023, avant le 15 mai 2023) sur le portail du site internet dédié et y déposer sa demande de subvention entre début juillet et début septembre.

Chaque organisateur ne sera subventionné, qu'une seule fois, pour ce dispositif.

La subvention sera versée à la commune, à l'établissement public de coopération intercommunale ou à l'association, une fois l'évènement passé et après l'envoi du contrat et d'une facture acquittée.

Ce dispositif associe le Département à « Tarn-et-Garonne arts et culture » dans le cadre des missions définies dans la convention annuelle d'objectifs.

Un comité de programmation, composé d'acteurs culturels territoriaux, de membres de « Tarn-et-Garonne arts et culture » et de la direction des affaires culturelles du Département sélectionnera les artistes retenus pour figurer dans un catalogue de propositions artistiques inscrites à l'« Étonnant été ». Un calendrier sera proposé afin de respecter les différentes étapes relatives à la mise en œuvre du dispositif.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous saurais gré de bien vouloir approuver, les modalités de l'aide départementale et de l'organisation du dispositif « Étonnant été 2023 ».

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Mme Rabault : Je ne vais pas prendre part au vote. Merci.

Mme Le Corre : Moi non plus, je suis trésorière de l'association.

M. le Président : Vous ne prenez pas part au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

PROJET DE CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE 2023-2025

Mme Le Corre (rapporteur) : [Délibération projet de contrat départemental lecture 2023-2025 ; \(annexe 1\) ; \(annexe 2\)](#)

Le contrat territoire lecture 2020-2022 arrivant à échéance, la médiathèque départementale propose de signer un nouveau contrat départemental lecture, pour une durée de 3 ans pour la période 2023-2025, avec la direction régionale des affaires culturelles Occitanie.

Le nouveau projet du contrat départemental lecture (CDL) consistera, d'une part, à renforcer l'offre de ressources et de services numériques auprès des bibliothèques de Tarn-et-Garonne et d'autre part, à mettre en œuvre des actions de médiation autour du numérique, y compris des actions sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI) auprès de jeunes publics.

Deux axes :

Axe 1 : consolidation de l'offre numérique existante et déploiement d'une offre numérique enrichie avec le prêt numérique en bibliothèque et une ressource musicale accessibles sur le portail de la médiathèque. Axe financé à hauteur de 50 % par l'État pour l'année 2023.

Axe 2 : création d'un poste temporaire de médiateur numérique pour accompagner le développement du numérique et de l'éducation aux médias et à l'information. Axe financé à hauteur de 13 500 € par an.

Le second volet, qui repose sur le recrutement d'un médiateur numérique, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, permettra de :

- favoriser l'autonomie des bibliothécaires sur les ressources et les services numériques proposés par la médiathèque départementale.

- poursuivre l'accompagnement des jeunes publics (9-15 ans) sur le numérique afin de leur permettre une exploitation raisonnée de l'information, ainsi qu'un usage numérique et éthique des médias.

Le Département mettra en place un comité de pilotage du contrat départemental lecture, présidé par un conseiller départemental qui sera désigné par le Président du Département.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous saurais gré de bien vouloir :

- approuver les principes relatifs au projet d'un contrat départemental de lecture à conclure avec l'État, pour la période 2023-2025 ;
- approuver les actions proposées par la médiathèque départementale dans ce cadre ;
- approuver le budget prévisionnel 2023 d'un montant de 35 000 € pour les ressources numériques et de 40 000 € pour un poste de médiateur numérique ;
- approuver l'inscription des crédits correspondants sur les lignes budgétaires du budget départemental 2023 ;
- donner délégation à la commission permanente pour l'approbation du contrat départemental de lecture et de tout acte y afférent.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

PROJET « PREMIÈRES PAGES »

Mme Bourdoncle (rapporteur) : [Délibération projet « premières pages »](#) ; [Délibération projet « premières pages » \(annexe\)](#)

Cela est toujours en lien avec la lecture et la médiathèque départementale. Dans le cadre de sa politique de lecture publique envers les publics spécifiques, le Département, via sa médiathèque départementale, souhaite s'engager, en 2023, dans le dispositif « premières pages » posté par le ministère de la Culture.

Le but de ce programme, à destination des enfants de 0 à 3 ans, est de sensibiliser les familles et notamment les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge, tout en favorisant la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance.

La médiathèque départementale propose un projet structuré autour de trois grands axes :

- Un volet formation et une journée d'étude à destination des bibliothécaires et des professionnels de la petite enfance ;
- Un volet enrichissement des collections de livres et du matériel d'animation pour les 0-3 ans ;
- Un volet événementiel, avec la remise d'un chèque-lire ou d'un album jeunesse, d'une valeur de 8 € pour les nouveaux-nés de l'année et la programmation de spectacles pour les 0-3 ans dans les bibliothèques.

Le partenariat souhaité entre la médiathèque départementale et la direction de la protection maternelle infantile permettra de relayer le dispositif auprès des acteurs de la petite enfance.

Si le projet est retenu par le Ministère de la Culture, le Département obtiendra la labellisation « premières pages » et recevra alors une subvention de l'État de 5 000 € pour la première année.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous demanderais de bien vouloir :

- approuver la participation de la médiathèque départementale au dispositif « premières pages » ;
- approuver les actions proposées par la médiathèque départementale dans ce cadre ;
- approuver le budget prévisionnel 2023 d'un montant de 25 000 € qui correspond à l'acquisition des chèques-lire et des petits événements sont programmés ;
- approuver l'inscription des crédits correspondant au budget départemental 2023.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

10ème COMMISSION – Économie, emploi, insertion, tourisme

TARN-ET-GARONNE TOURISME - BILAN D'ACTIVITÉ 2022 ET PLAN D' ACTIONS 2023

M. Cros (rapporteur) : [Délibération Tarn-et-Garonne Tourisme bilan d'activité 2022 et plan d'actions 2023](#) ; [\(annexe 1\)](#) ; [\(annexe 2\)](#) ; [\(annexe 3\)](#)

Le présent rapport vise à dresser le bilan de l'activité de « Tarn-et-Garonne tourisme » pour l'année 2022, ainsi que de préciser son plan d'actions pour 2023.

Le partenariat entre le Département avec l'agence de développement touristique répond aux principales dispositions contractuelles ci-après :

- définir et mettre en œuvre la stratégie touristique départementale ;
- fédérer, coordonner, accompagner les acteurs du tourisme dans leur développement et qualifier l'offre touristique tarn-et-garonnaise ;
- informer, mettre en marché et assurer la promotion et la commercialisation de l'offre touristique départementale sur les marchés français et étrangers ;
- assurer l'observatoire économique du département.

Dans ce cadre, il nous appartient, aujourd'hui, d'examiner le bilan d'activité de l'exercice 2022 et le plan d'actions proposé pour 2023 au titre de la mise en œuvre de la politique touristique du Département, concrétisée dans l'annexe financière 2023 à la convention d'objectifs 2022-2024. Le programme d'actions 2023, évalué à 327 608 €, fonde la contribution départementale, au titre des actions déléguées par le Département, à l'agence de développement touristique.

D'autre part, le Département apporte une contribution financière à hauteur de 1 110 000 € pour le fonctionnement 2023 de « Tarn-et-Garonne tourisme » (à l'identique de l'année précédente), assorti d'un concours en nature par la mise à disposition de locaux à usage de bureaux et fluides, ainsi que l'accès au pool des véhicules du Département, selon les conditions visées dans l'annexe financière 2023 et sur la base d'un remboursement des frais de carburant et d'assurance, proratisé au nombre de kilomètres parcourus.

Considérant ces différents éléments, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte du bilan d'activité 2022 des actions menées par l'agence de développement touristique « Tarn-et-Garonne tourisme » (annexe n° 1),
- approuver le plan d'actions 2023 tel que présenté en annexe n° 2 et son montant qui est établi à hauteur de 327 608 €,
- approuver l'attribution de la contribution départementale de fonctionnement à « Tarn-et-Garonne tourisme » d'un montant de 1 110 000 €,
- approuver l'annexe financière annuelle pour l'exercice 2023 à la convention d'objectifs 2022-2024, à conclure entre le Département et « Tarn-et-Garonne tourisme » (annexe n° 3).

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

Mme Nègre : Mme Ius, dont j'ai la procuration ne vote pas car elle ne peut pas participer à ce vote.

M. le Président : Elle ne peut pas participer à ce vote.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0
0 0
0

JALONNEMENT DE LA VÉLOROUTE V87 "LA VAGABONDE" PHASE TRAVAUX

M. Cros (rapporteur) : [Délibération jalonnement de la véloroute V87 "la vagabonde" - phase travaux](#)

Merci M. le Président. Celle-là, je l'ai faite en vélo. Électrique. Sous la pluie. D'ailleurs, il n'y avait pas que moi.

Le présent rapport évoque la phase des travaux liée au jalonnement de la véloroute V87, dite « la Vagabonde ».

Le comité d'itinéraire de la véloroute V87 « la Vagabonde » (515 kilomètres au départ de Montluçon dans l'Allier et à l'arrivée de Montech, sur le site de la pente d'eau), a été officialisé le 9 Juin 2022.

En parallèle, le 27 octobre 2021, l'Assemblée départementale validait le lancement d'une étude portant sur le jalonnement du tracé pour le tronçon tarn-et-garonnais.

Le cabinet « ASCODE » a été retenu pour une mission de signalisation directionnelle cyclable, afin de guider les cyclistes dans la circulation générale ou sur les itinéraires adaptés dans de bonnes conditions de sécurité.

Il s'agit maintenant de procéder aux travaux pour une réception avant le début de la saison estivale 2023.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous demanderais de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'année 2023, une autorisation de programme d'un montant de 144 000 €
- ratifier les crédits correspondants au budget départemental en cours, afin de permettre la réalisation de l'opération de travaux.

Avis de la commission : Favorable à l'unanimité.

Avis de la commission des finances : Favorable à l'unanimité.

M. le Président : Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

0

0 0

0

HORS COMMISSION

ADAPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ESPACE DE TRAVAIL NUMÉRIQUE - VOTE ÉLECTRONIQUE

Mme Nègre (rapporteur) : [Délibération adaptation du règlement intérieur - espace de travail numérique - vote électronique](#) ; [Délibération adaptation du règlement intérieur - espace de travail numérique - vote électronique \(annexe\)](#)

Dans le cadre de la démarche soutenue de développement durable, le Département a souhaité se doter de nouveaux outils afin de répondre aux exigences d'une collectivité éco-responsable, et renforcer, également le processus de dématérialisation de la collectivité, amorcé il y a déjà quelques années et pour lequel nous devons réglementairement le finaliser.

Ainsi le Département a fait l'acquisition d'un logiciel qui permet de mettre à disposition des conseillers départementaux :

- un espace de travail dématérialisé - j'espère que tout le monde l'a aujourd'hui - via l'application Nomad pour la transmission et la communication des informations nécessaires à l'exercice du mandat avec un système sécurisé,
- le déploiement du vote électronique, lors des réunions des organes délibérants.

Nous avons rencontré, avec M. le Président, l'ensemble des Présidents de groupe politique afin de présenter la démarche et le projet. Cette réunion a eu lieu le mardi 2 janvier 2023. Le projet a recueilli l'assentiment général - ce qui a été dit ce matin par le Président - et nous sommes tous conscients des enjeux et de la nécessité d'agir.

La formation ainsi que la remise de votre tablette numérique ont été réalisées principalement le mardi 31 janvier dernier, ce qui vous a permis, nous l'espérons, pendant la délai de préparation à cette séance, de vous en approprier le fonctionnement.

Ainsi, le présent rapport a pour objet d'adapter notre règlement intérieur de l'Assemblée, afin d'intégrer et de définir ces nouveaux usages.

Les modifications vous ont été explicitées dans le rapport de Monsieur le Président et dans l'annexe, tels que soumis à votre examen.

S'agissant du déploiement d'un espace de travail numérique. La mise en œuvre de cet espace se traduira par :

- la notification dématérialisée avec un accusé de réception des ordres du jour, des convocations électroniques et des rapports des séances de l'Assemblée départementale et de la commission permanente. Vous avez vu qu'il y a deux onglets « assemblée plénière » et « commission permanente »,
- la consultation des rapports relatifs aux différentes séances. Les élus disposent d'une fonction leur permettant d'annoter les rapports et d'échanger au sein de leur groupe politique respectif,
- la consultation des procès-verbaux des débats et des recueils des actes administratifs.

Nous n'aurons maintenant plus besoin de papier. Vous avez bien compris ? Nous n'en aurons plus.

S'agissant du vote électronique :

La configuration nouvelle de la salle du conseil permet de se doter d'outils novateurs et performants, rendant techniquement possible le vote électronique, en séance, et traduisant ainsi la modernisation de notre collectivité. Le vote électronique a aussi pour vertu d'éviter toutes erreurs possibles lors des décomptes des votes, jusqu'alors dits « manuels ». Cela se fera dans un deuxième temps.

L'application « Nomad vote » a été retenue et elle permettra de voter, électroniquement, dans le respect de la règle générale, qui veut que le vote ait un caractère public, c'est-à-dire que chaque votant exprime son vote à la vue des autres membres de l'Assemblée et du public, de telle sorte que le sens de son vote soit connu de tous.

Matériellement, quatre possibilités de votes seront proposées aux Conseillers départementaux de façon digitale :

- « Pour »,
- « Contre »,
- « Abstention »,
- « Ne prend pas part au vote » (en cas de déport de vote lors d'un conflit d'intérêt).

La facilité d'emploi de l'équipement permettra de retrouver une souplesse comparable à celle du scrutin ordinaire à main levée, que nous pratiquons habituellement et aujourd'hui même.

Le règlement intérieur permet toujours de recourir, sur demande du Président ou du sixième des élus présents, à un scrutin public (formalisé) pour des dossiers déterminés, et au scrutin secret, quand il est obligatoire, et dans les autres cas, à la demande du sixième des conseillers départementaux.

Pour les scrutins secrets, le logiciel garantit le respect de la procédure et le nécessaire anonymat. Seul sera affiché le résultat final issu du vote.

En termes de calendrier de déploiement :

- l'espace numérique de travail, c'est à dire la dématérialisation des convocations et des rapports, sera effectif dès la prochaine commission permanente,
- le vote électronique devrait pouvoir être mis en œuvre à compter de la commission permanente d'avril. Nous vous laissons un mois ou deux de plus. Une formation vous sera encore dispensée avant.

J'ajouterais, avant de passer au vote que cette dématérialisation permettra quand même :

- d'économiser une tonne de papier par an,
- d'éviter d'émettre 350 kilogrammes de dioxyde de carbone par an, ce qui représente 1630 kilomètres en voiture par an. Cela n'est quand même pas rien.

Mais, le passage au numérique n'est pas synonyme de suppression d'émission de gaz à effet de serres, vous le savez. C'est pourquoi notre collectivité s'engage à veiller au bon usage de ces équipements numériques, en effectuant une maintenance des tablettes une fois par an afin de supprimer les stockages inutiles, qui viendraient polluer et qui viendraient voir les émissions de gaz à effet de serres augmenter.

Mesdames et Messieurs, il vous est demandé ce soir :

- d'approuver le recours à la forme dématérialisée pour l'information des élus ainsi que le recours au vote électronique, dans les conditions décrites en annexe à ce rapport,
- de dire que le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

Cela est un sujet hors commission donc, je n'ai pas d'avis à vous donner de la part d'une quelconque commission.

Mme Rabault : Je suis pour, effectivement, qu'il n'y ait plus de papier. Mais, je voudrais garder l'espace numérique tel qu'il existe aujourd'hui, car je ne vais pas me « trimbaler » avec une tablette supplémentaire. Je ne la prendrais pas, cela est très clair.

Mme Nègre : Tu l'auras ici.

Mme Rabault : Oui pour voter. Mais, en général, nous travaillons les dossiers à l'avance. Je voudrais être sûre que les documents restent sur l'espace numérique de l'intranet du Département. Merci.

Mme Nègre : Cela a été dit. Qui peut répondre ? Nous avons dit « oui », donc il n'y a pas de souci. Cela est possible. Il faut que cela soit voulu. Par rapport aux équipements qui avaient été fournis aux élus, je pense que certains voudront les rendre, d'autres pas. Il faut faire le décompte.

Mme Rabault : Je le redis. Je souhaite que cela soit dans le compte rendu : je n'utiliserai pas la tablette. Je ne prendrai pas la tablette. J'ai bien l'intention d'étudier les délibérations avant de venir, donc, je souhaite qu'elles soient maintenues sur l'espace intranet du Département.

Mme Nègre : Cela est noté.

M. Albugues : M. le Président, merci. Une petite précision sur l'article 54. Il est noté que le scrutin ordinaire est constitué du vote à main levée et du vote électronique. Ensuite, il est noté que le vote électronique permettant de connaître le sens du vote de chacun est le mode de votation ordinaire du conseil départemental. La question est : chaque vote sera-t-il désormais au scrutin public ?

Mme Nègre : Je pense avoir été claire dans mes propos. Ou tu n'as pas écouté ? Nous sommes en fin de journée, cela est peut-être difficile.

M. Albugues : Je n'ai peut-être pas assez écouté, ou cela n'était peut-être pas assez clair.

Mme Nègre : Je ne sais pas, il me semble que cela est clair.

Mme Rabault : Moi non plus, je n'ai pas compris.

M. Albugues : Merci Mme Rabault. Est-ce que chaque vote sera au scrutin public avec le nom et le vote en face ?

Mme Nègre : Oui.

M. Albugues : Cela est quand même un changement majeur par rapport à aujourd'hui.

Mme Nègre : Pourquoi ? Nous votons aujourd'hui à main levée.

M. Albugues : Dans les procès-verbaux de séance, il n'y a pas les noms.

Mme Nègre : Ils devraient y être.

Mme Sardeing : C'est bien ce que je demande depuis 10 ans.

Mme Nègre : Ils devraient y être.

M. Albugues : Reconnaissez que cela est un changement majeur.

Mme Nègre : Non.

M. Albugues : Par rapport au vote à main levée !

Mme Rabault : Cela est un changement majeur.

Mme Nègre : Dans les procès-verbaux, il devrait y avoir nominativement ceux qui ont voté pour, ceux qui ont voté contre et ceux qui se sont abstenus. Dans toutes les délibérations des collectivités, c'est cela.

Mme Sardeing : C'est pour cela que je faisais comme toi. Comme il n'y avait pas qui avait voté quoi, je prenais toujours la parole afin de dire ce que j'allais voter, car cela n'y était pas dans le compte rendu.

M. Le Président : À part cela, c'est bon, vous avez tout compris ?

Mme Rabault : Je pense que nous mélangeons les objectifs. Sur l'objectif de ne plus avoir de papier, nous sommes tous d'accord. Cela fait des économies de papier. Mais, pourquoi changer le système de vote ? Il n'y a pas besoin de faire les 2 à la fois. Nous pouvons économiser le papier et avoir les délibérations sur intranet et n'avoir que les délibérations sur intranet et changer le règlement intérieur. Dans ce cas, cela est clair. Dans ce cas, je ne vois pas pourquoi nous rajoutons le fait de changer le mode de scrutin. Cela n'a rien à voir avec le papier.

Mme Nègre : Non, c'est pour s'assurer également du vote. Cela est un moyen moderne de voter. Toutes les collectivités le mettent en œuvre.

M. Astruc : Moi, je suis tout à fait d'accord avec Mme Rabault. Elle a tout à fait raison.

Mme Nègre : Écoutez, c'est comme cela. Toutes les collectivités procèdent au vote électronique.

M. le Président : Au syndicat départemental d'énergie, nous votons ainsi.

Mme Nègre : Mais pas qu'au syndicat départemental d'énergie !

Mme Mauriège : Peut-être qu'il serait sage de procéder par étape. Je vais, bien sûr, m'y adapter. Mais, vous consentez bien que pour moi, le papier et lire cela est important. On peut me dire que nous pouvons lire avec une tablette, mais cela n'est pas pareil. Je ne vais pas vous le faire, je ne le ferai pas. Je rejoins une certaine sagesse. C'est vrai que nous pourrions d'abord adhérer à la manipulation de nos tablettes, etc. Mais pour le vote, il y a quelque chose qui me dit que nous devrions, peut-être, attendre. Peut-être que je parle pour moi, car en avril, est-ce que je serai prête pour voter ?

Mme Nègre : J'ai dit à la commission permanente du mois d'avril au plus tôt. Il y aura une formation avant. Si cette formation n'est pas suffisante, il y en aura une autre et nous ne voterons pas de cette manière pour la commission permanente d'avril.

Mme Mauriège : Le vote est quelque chose...

Mme Nègre : Pour moi, cela n'est pas plus difficile que ce nous faisons aujourd'hui.

Mme Delcher : Est-ce qu'en avril, nous ne pourrions pas faire, tout simplement, les 2 en même temps ?

M. le Président : Au syndicat départemental d'énergie, nous ne votons pas avec l'ordinateur. Depuis déjà presque 2 ou 3 ans, nous avons un boîtier, nous appuyons et nous confirmons. Nous ne sommes pas nombreux, nous arrivons à savoir, mais quand tu es au syndicat départemental d'énergie, que nous sommes 120 ou 130, qu'il y a toutes les communes représentées, pour arriver à savoir qui a voté, alors que cela s'affiche sur un écran, quand nous le souhaitons... Si cela est à bulletin secret, rien ne s'affiche. Mais, cela s'affiche sur un écran et nous savons qui est en attente. Il y en a qui ne votent pas, peut-être qu'ils n'ont pas compris où il fallait appuyer. Je crois que cela est assez rare que nous ayons 100 %. Il en manque toujours 2 ou 3. Je ne sais pas s'ils sont dans « la lune » ou s'ils n'ont pas compris. Je ne suis pas un fou de cela. Je vous le dis, celle-là, c'est la mienne. D'ailleurs, en plus, je ne veux pas en prendre d'autre car je ne sais me servir que de la mienne. Je l'ai dedans moi. J'ai tout mis dedans : le Conseil départemental, le Grand Montauban et la mairie de Montbeton. Mais, vous pouvez faire pareil. Ce n'est pas moi qui l'ai mis dedans.

M. Bertelli : Oui, tant que nous sommes dans ces sujets, nous avons eu un mail nous disant que nous allions changer d'opérateur téléphonique et que nous allons changer de téléphone. Est-ce que vous avez vu cela ?

M. le Président : Non. Tu es encore plus en avance que nous, toi.

M. Gonzalez : Ne nous complique pas l'existence.

M. Bertelli : Je préfère.

M. Gonzalez : Je voulais dire une petite phrase. Cela est possible ? Je rejoins ce qui a été dit. Je voudrais que nous fassions cela par étape, tranquillement. J'espère que nous n'aurons pas des votes comme à l'Assemblée nationale où Madame la Présidente dit : « le scrutin est ouvert ». Dans la seconde qui suit, le scrutin est fermé. Je ne sais pas comment ils font. Nous ne sommes pas aussi rapides. Nous allons essayer de réfléchir si nous avons bien fait la manœuvre, si tout se passe bien et si nous avons bien voté. J'espère que nous allons avoir le temps de faire cette opération, comme il le faut.

M. le Président : Si vous voulez, nous allons y aller doucement. Nous allons faire par étape. Nous allons voter ce système et nous allons dire que nous allons y aller par étape.

Mme Nègre : Je l'ai dit.

M. le Président : Tu l'as dit mais je le répète, car c'est pour voter cette fois-ci. Nous allons voter à main levée. Cela est assez facile de lever le bras.

M. Albugues : Nous votons sur le rapport complet ?

M. le Président : Oui, complet. Mais, si tu le veux, nous irons par étape.

Mme Sardeing : Tu votes en morse.

M. le Président : Nous votons le rapport, car il faut bien. Celui-ci n'est pas séparé.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie. De toute façon, nous irons quand tout le monde aura compris.

Mme Nègre : Nous continuerons à voter à main levée tant que nous ne serons pas prêts.

0
0 0
0

M. Descazeaux : M. le Président, sur un autre sujet. Les associations demandent quand auront lieu les commissions permanentes concernant l'attribution des subventions. Est-ce que vous avez une idée du calendrier ?

Mme Sardeing : Nous allons passer très vite les commissions, pour justement, que les associations puissent être payées. Nous remontons tout pour qu'elles soient payées en début d'année.

M. le Président : Attendez, il y a encore deux choses.

M. Descazeaux : Si c'est mars la commission, la commission permanente c'est mai ?

M. le Président : Oui.

M. Descazeaux : Donc, cela fait des subventions arrivant en juin, juillet.

M. le Président : Je ne sais pas à quel moment elles les avaient d'habitude.

M. Descazeaux : À cette époque-là, je pense.

0
0 0
0

MOTION

MOTION DÉPOSÉE PAR LES GROUPES « RADICAL ET APPARENTÉS » ET « TARN-ET-GARONNE EN COMMUN » RELATIVE À LA SITUATION PRÉOCCUPANTE DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

M. le Président : Il y a 2 motions qui ont été déposées, mais il y en a 1 qui été déposée par les groupes d'élus qui composent la Majorité, relatives aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Je te la laisse lire.

M. Gonzalez : [Délibération motion déposée par le groupe « Radical et apparentés » et « Tarn-et-Garonne en commun » relative à la situation préoccupante des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes](#)

Merci M. le Président. Il s'agit de la situation préoccupante des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Nous en avons parlé un peu ce matin. Les groupes des élus de la Majorité ont souhaité présenter cette motion.

Le texte est le suivant :

« Les élus de la Majorité départementale souhaitent manifester leur inquiétude s'agissant de l'évolution de la situation financière des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en Tarn-et-Garonne. En effet, 17 EHPAD ont un exercice déficitaire en 2021 pour un montant de moins 2,5 millions d'euros et 21 EHPAD ont un déficit cumulé fin 2021 pour un montant de moins 6,6 millions d'euros.

Face à cette situation préoccupante, le Département de Tarn-et-Garonne agit en allant jusqu'aux limites fixées par la loi à travers, notamment, une revalorisation des montants de l'aide personnalisée d'autonomie en établissements au plus haut de la fourchette concernée, ainsi qu'en versant en 2022 un treizième mois d'aide sociale à l'hébergement.

De plus, un rapport portant sur l'instauration d'un fonds de secours pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à hauteur de 800 000 € est inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil départemental consacrée à l'examen du budget primitif 2023 - c'est la délibération que nous avons eu l'occasion de voter. Malgré ce soutien exceptionnel, certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes connaissent une situation financière qui les met en péril.

Aussi, les élus de la Majorité départementale soulignent la nécessité de mettre en place, en concertation avec les élus locaux, une réforme de grande ampleur de l'autonomie intégrant une réforme de fond du financement des EHPAD, disposition non contenue dans le déploiement de la cinquième branche autonomie ni dans le projet de loi sur la société du bien-vieillir en France. Cette réforme doit être garante du maintien des EHPAD dans nos territoires, en complémentarité des politiques de maintien à domicile qui doivent elles aussi être confortées. »

Comme nous avons eu l'occasion de le dire ce matin, le Président a réuni les directeurs et les Présidents d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes la semaine dernière. Cela nous a conforté dans ce que nous savions et dans les informations que nous avions : ils sont vraiment en grande difficulté.

M. Albugues : M. le Président, pardon. Même si sur le fond, j'entends la problématique, je trouve dommage que vous commenciez votre motion par « les élus de la Majorité départementale ». Vous la mettez au vote. Vous nous demandez de la voter. Elle sera publiée. Cela est sans doute très bien, mais mettez « les élus du Conseil départemental », dans leur ensemble. Si nous votons la motion à l'unanimité, ne laissez pas cette première phrase en l'état.

M. le Président : Cela ne me gêne pas.

M. Albugues : Si cela n'est pas la même chose, vous la publiez de votre côté et vous n'avez pas besoin de nous. Vous êtes bien placés pour la publier.

Mme Nègre : Dans la motion présentée, nous ne pouvons pas mettre que c'est tout le monde. Le vote est différent.

M. Albugues : Non, mais je ne comprends pas ? Vous présentez un texte...

Mme Sardeing : Si nous le votons, nous mettons les élus.

Mme Rabault : Quand nous avons fait voter la motion groupement d'intérêt public à l'unanimité, sur le laboratoire vétérinaire, effectivement ce sont les élus du Département.

Mme Nègre : D'après le vote oui.

Mme Rabault : Non, depuis le départ.

Mme Mauriège : Au cours de la commission, M. Gonzalez a parlé de cette motion. Vous en avez juste parlé et l'ensemble des élus que nous étions, étions d'accord. Si nous partons de là, je ne comprends pas pourquoi ce sont les élus de la Majorité.

M. le Président : Nous la refaisons et nous mettons que nous sommes tous d'accord. Nous refaisons le truc.

M. Albugues : Même si, je pense que la Dépêche du Midi prendra la version, sans doute, qui nous est présentée là. Je pense que cela ne sera pas modifié.

Mme Sardeing : Mais le « Petit Journal » dira que cela est une motion de Mathieu Albugues et de Ghislain Descazeaux, donc cela est pareil.

M. Albugues : En revanche, cela n'est pas vrai.

Mme Sardeing : Nous mettons « les élus départementaux souhaitent manifester leur inquiétude », si bien sûr vous êtes d'accord ?

M. le Président : Vous êtes tous d'accord ? Nous mettons donc « les élus départementaux, à l'unanimité ».

M. Albugues : Merci à vous toutes et tous.

M. le Président : Je la fais voter.

Qui est contre ?

Il vient de me dire que tout le monde était d'accord.

M. Albugues : Je ne suis pas le porte parole de tout le monde.

M. le Président :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

On vient de me dire que tout le monde est d'accord.

0
0 0
0

M. le Président : J'en ai une autre qui est arrivée de Mme Delcher et M. Lopez. Elle ne nous concerne pas. Elle est arrivée, mais elle n'est pas signée. Vous auriez dû la signer. Cela n'a pas d'importance : c'est l'article 51 : « toute motion doit être signée par ceux qui l'écrivent. »

En plus, cela est pour les écoles situées essentiellement en secteur rural. Ce sont les écoles primaires. Nous n'intervenons pas et nous n'avons pas cette compétence sur les écoles primaires. Donc, cela n'apporterait rien. Nous ne pouvons pas recevoir cette motion. Elle n'est pas signée. Je suis prêt à les recevoir, mais quand vous envoyez quelque chose, signez.

Mme Delcher : Je comprends tout à fait, mais cela concerne le Département. C'est contre la carte scolaire.

Mme Sardeing : Je vais vous répondre. J'ai lu la motion. Sur le fond, nous pouvons dire que nous le partageons, puisque vous remettez en cause le fait qu'il y ait des suppressions de postes dans le primaire. Effectivement, cela n'est pas de notre compétence. Cependant, nous siégeons, pour un certain nombre, au conseil départemental de l'Éducation nationale. Il est bien évident que la position sera défendue au conseil départemental de l'Éducation nationale, car nous ne pouvons pas être d'accord avec des fermetures de classes. Nous en parlerons sur la motion. Il y a des classes qui sont supprimées dans des villes et des classes qui sont supprimées à la campagne. Votre motion met un peu les 2. Au conseil départemental de l'Éducation nationale, nous tiendrons la position.

Mme Delcher : Cela n'est pas une motion, mais un vœu.

Mme Sardeing : Oui, oui.

M. Albugues : M. le Président, excusez-moi de vous contredire, mais article 51 : « les vœux et les motions portent sur les affaires n'entrant pas dans les compétences directes du Département. » C'est le principe des vœux et des motions. Nous déposons un vœu ou une motion sur le sujet que nous voulons. Si cela concerne les compétences du Département, cela ne s'appelle ni vœu ni motion, mais cela s'appelle une proposition. Le circuit est différent. Ils parlent de ce qu'ils veulent.

M. le Président : Oui, ils ont raison, mais la question doit être écrite et signée de leurs auteurs. C'est l'article 50 : « la question écrite est signée de leurs auteurs ».

M. Albugues : Mais, cela est autre chose.

M. le Président : Elles sont communiquées au Président sous 3 jours francs. Pour les jours, cela était bon, il n'y a pas de problème : 3 jours francs au moins avant l'ouverture de la réunion. Elles sont limitées à 2 questions au plus par réunion. La date d'arrivée est bonne. Elle n'est pas signée, cela est une chose, et nous ne sommes pas concernés.

M. Albugues : M. le Président, ne dites pas : « nous ne sommes pas concernés. » Cela est le principe d'un vœu et d'une motion.

M. le Président : Elle n'est pas signée, donc nous ne la recevons pas.

M. Albugues : C'est la seule raison valable pour la rejeter.

M. le Président : Nous sommes d'accord. Si vous le voulez comme ça, elle n'est pas signée, donc nous ne la recevons pas.

M. Albugues : Personnellement, même si elle n'est pas signée, je suis d'accord pour qu'elle la présente.

M. le Président : Elle n'est pas signée.

Mme Delcher : Cela est le règlement, mais cela est regrettable. C'est triste.

M. le Président : Je vous remercie. Cela a été une rude journée, mais nous avons fini en un jour un travail qui devait être fait sur 2 jours. Demain matin, vous pourrez vous reposer.

M. Albugues : Nous ne passerons pas la « Saint-Valentin » ensemble, chers collègues.

M. Descazeaux : Nous allons respecter les consignes.

M. le Président : Merci. Bon retour et à bientôt.

... (clôture de la séance à 18h37) ...

0
0 0
0

Le Secrétaire de séance,

Le Président du Conseil Départemental,

Cédric VAISSIÈRES

Michel WEILL